

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

COMITE NATIONAL
DU RECENSEMENT

BUREAU CENTRAL
DU RECENSEMENT

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITATION DE 2006**

ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

**THÈME 15 :
MESURE ET CARTOGRAPHIE DE LA
PAUVRETE**

ANALYSTES :

Samuel T. **KABORE**¹,
Michel **KONE**²
Pagari **OUOBA**³

Octobre 2009

¹ Chercheur Associé à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP)/Université de Ouagadougou

² Directeur des Statistiques Générales, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

³ Chef de Service de la Cartographie, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)

AVANT- PROPOS

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT- PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES CARTES	11
SIGLES ET ABREVIATIONS	13
TABLEAU SYNOPTIQUE	15
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	21
INTRODUCTION.....	25
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	29
1.1 – CONTEXTE	29
1.1.1 – Caractéristiques physiques et climatiques du Burkina.....	29
1.1.2 – Caractéristiques démographiques et sanitaires.....	29
1.1.3 – Situation politico-administrative et économique.....	30
1.1.4 – État des connaissances de la pauvreté.....	31
1.2 – CONCEPTS ET METHODES D'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ.....	33
1.2.1 – Concepts et mesures de la pauvreté	33
1.2.2 – Concepts et approches de la cartographie de la pauvreté	35
1.2.3 – Méthode d'élaboration de la cartographie de la pauvreté.....	38
CHAPITRE 2 : ÉTAT DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE.....	41
2.1 – PAUVRETE POUR L'ENSEMBLE DU BURKINA FASO	41
2.2 – PAUVRETE DANS LES REGIONS	42
2.2.1 – Incidence de la pauvreté par région et selon le milieu de résidence	43
2.2.2 – Incidence de la pauvreté par région et selon le sexe du Chef de ménage	45
2.3 – INCIDENCE DE LA PAUVRETE PAR PROVINCE ET SELON LE MILIEU DE RESIDENCE	46
2.3.1 – Incidence de la pauvreté par province et selon le milieu de résidence	47
2.3.2 – Incidence de la pauvreté par province et selon le sexe du chef de ménage	48
2.4 – INCIDENCE DE LA PAUVRETE DES COMMUNES.....	49
2.5 – PAUVRETE AU NIVEAU DE CHAQUE REGION.....	50
2.5.1 – Pauvreté dans la région de la Boucle du Mouhoun	50
2.5.2 – Pauvreté dans la région des Cascades	51
2.5.3 – Pauvreté dans la région du Centre	52
2.5.4 – Pauvreté dans la région du Centre-Est.....	53
2.5.5 – Pauvreté dans la région du Centre-Nord	54
2.5.6 – Pauvreté dans la région du Centre-Ouest	55
2.5.7 – Pauvreté dans la région du Centre-Sud	56
2.5.8 – Pauvreté dans la région de l'Est	57
2.5.9 – Pauvreté dans la région des Hauts Bassins	58
2.5.1.0 – Pauvreté dans la région du Nord	59
2.5.1.1 – Pauvreté dans la région du Plateau Central	60
2.5.1.2 – Pauvreté dans la région du Sahel	61
2.5.1.3 – Pauvreté dans la région du Sud-Ouest	62
2.6 – CONCLUSION PARTIELLE	63
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES CHEFS DES MENAGES SELON LE STATUT DE PAUVRETE	65
3.1 – CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES SELON LE STATUT DE PAUVRETE.....	65
3.1.1 – Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté	65

3.1.2. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté.....	67
3.2 – CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES CHEFS DE MENAGES SELON LE STATUT DE PAUVRETE	70
3.2.1 – Etat matrimonial des chefs de ménages et statut de pauvreté	70
3.2.2 – Niveau d’instruction des chefs de ménages et le statut de pauvreté.....	73
3.3. HANDICAP DU CHEF DE MENAGE ET STATUT DE PAUVRETE	76
3.3.1 – Handicap du chef de ménage selon le milieu de résidence.....	76
3.3.2 – Handicap du chef de ménage selon le sexe	77
3.3.3 – Handicap du chef de ménage selon la région	78
3.4 – CONCLUSION PARTIELLE.....	79
CHAPITRE 4 : PAUVRETE, HABITAT, LOGEMENT ET ASSAINISSEMENT	81
4.1 – TYPES D’HABITAT DES MENAGES PAUVRES	81
4.2 – MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DU BATIMENT PRINCIPAL	86
4.3 – NATURE DU TOIT DU BATIMENT PRINCIPAL.....	90
4.4 – NATURE DU SOL DU BATIMENT PRINCIPAL.....	93
4.5 – STATUT D’OCCUPATION DU LOGEMENT	96
4.6 – LIEU D’AISANCE DU MENAGE	99
4.7 – MODE D’EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	102
4.8 – MODE D’EVACUATION DES EAUX USEES	105
4.9. MODE D’APPROVISIONNEMENT EN EAU.....	108
4.10 – MODE D’ECLAIRAGE	111
4.11 – SOURCE D’ENERGIE POUR LA CUISINE.....	114
4.12 – CONCLUSION PARTIELLE.....	117
CHAPITRE 5 : PAUVRETE ET POSSESSION DE BIENS DURABLES	119
5.1 – AU NIVEAU NATIONAL.....	119
5.2 – AU NIVEAU REGIONAL	121
5.3 – AU NIVEAU PROVINCIAL	123
5.4 – AU NIVEAU COMMUNAL.....	123
5.5 – CONCLUSION PARTIELLE.....	124
CONCLUSION	127
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	129
ANNEXES	133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Nature et définition des variables de l'indice composite de pauvreté	39
Tableau 2.1 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	41
Tableau 3.1 : Répartition des âges moyens des chefs de ménages selon la région et le statut de pauvreté.....	67
Tableau 3.2: Répartition des tailles moyennes des ménages selon la région et le statut de pauvreté des ménages	70
Tableau 3.3 : Proportion (%) des ménages selon l'état matrimonial des chefs de ménage, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	72
Tableau 3.4 : Proportion des ménages (%) selon l'état matrimonial des chefs des ménages, le statut de pauvreté et le sexe des chefs de ménage.....	72
Tableau 3.5: Répartition des incidences de pauvreté (%) des ménages selon la région et l'état matrimonial des chefs des ménages.....	73
Tableau 3.6 : Incidences (%) de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage par région	75
Tableau 3.7: Répartition des incidences de pauvreté (%) des ménages selon la région et le type de handicap	78
Tableau 4.1 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitat et le statut de pauvreté.....	81
Tableau 4.2 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitat et le statut de pauvreté par milieu de résidence	83
Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le type d'habitat et le sexe du chef de ménage (CM).....	86
Tableau 4.4 : Répartition des ménages (%) selon la nature du mur du bâtiment principal, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	87
Tableau 4.5 : Répartition des ménages (%) selon la nature des murs du bâtiment principal, le statut de pauvreté et la région.....	88
Tableau 4.6 : Répartition des ménages (%) selon la nature des murs, le statut de pauvreté et le sexe du chef de ménage (CM).....	90
Tableau 4.7: Répartition des ménages (%) selon la nature du toit du bâtiment principal des ménages et le statut de pauvreté. Ensemble Burkina Faso	90
Tableau 4.8 : Répartition des ménages (%) selon la nature du toit, le statut de pauvreté et le milieu de résidence	92
Tableau 4.9 : Répartition des ménages (%) selon la nature du toit du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.....	93
Tableau 4.10 : Répartition des ménages (%) selon la nature du sol du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence	94
Tableau 4.11 : Répartition des ménages (%) selon la nature du sol du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et la région.....	95
Tableau 4.12 : Répartition des ménages (%) selon la nature du sol du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage (CM).....	96
Tableau 4.13 : Répartition des ménages (%) selon le statut d'occupation du logement des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence	97
Tableau 4.14 : Répartition des ménages (%) selon la région, le statut d'occupation du logement des ménages et le statut de pauvreté	98
Tableau 4.15 : Répartition des ménages (%) selon le statut d'occupation du logement des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.....	99
Tableau 4.16 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance, le statut de pauvreté et le milieu de résidence	100
Tableau 4.17 : Répartition des ménages (%) selon la région, le lieu d'aisance et le statut de pauvreté	101
Tableau 4.18 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage	102
Tableau 4.19 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des ordures ménagères, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	103
Tableau 4.20 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des ordures ménagères des ménages, le statut de pauvreté et la région	104

Tableau 4.21 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des ordures ménagères des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.....	105
Tableau 4.22 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des eaux usées, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	106
Tableau 4.23 : Répartition des ménages (%) selon la région, le mode d'évacuation des eaux usées des ménages et le statut de pauvreté	107
Tableau 4.24 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage	108
Tableau 4.25 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'approvisionnement en eau, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	109
Tableau 4.26 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'approvisionnement en eau des ménages, le statut de pauvreté et la région	110
Tableau 4.27 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'approvisionnement en eau (MAE) des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.....	111
Tableau 4.28 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'éclairage des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	112
Tableau 4.29 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'éclairage des ménages, le statut de pauvreté et la région.....	113
Tableau 4.30 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'éclairage des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage	114
Tableau 4.31 : Répartition des ménages (%) selon la principale source d'énergie pour la cuisine des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	115
Tableau 4.32 : Répartition des ménages (%) selon la source d'énergie pour la cuisine des ménages, le statut de pauvreté et la région.....	116
Tableau 4.33 : Répartition des ménages (%) selon la principale source d'énergie pour la cuisine des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.....	117

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté au Burkina en 1994, 1998 et 2003.	31
Graphique 2.1 : Valeurs comparées des incidences (%) monétaires (1998 et 2003) et non monétaires (2006) de la pauvreté au sein des ménages.	42
Graphique 3.1 : Ages moyens des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence	65
Graphique 3.2 : Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et le sexe	66
Graphique 3.3 : Tailles moyennes des ménages pauvres par milieu de résidence et selon le statut de pauvreté.	68
Graphique 3.4 : Tailles moyennes des ménages selon le statut de pauvreté et le sexe du chef de ménage	69
Graphique 3.5 : Incidence de pauvreté selon l'état matrimonial des chefs de ménage	71
Graphique 3.6 : Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le milieu de résidence	74
Graphique 3.7 : Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage	75
Graphique 3.8 : Incidence de la pauvreté selon le type de handicap du chef de ménage et le milieu de résidence	77
Graphique 3.9 : Incidence de pauvreté (en %) de selon le sexe et le type de handicap du chef de ménage	78
Graphique 4.1 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitat et le statut de pauvreté	82
Graphique 4.2 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le type d'habitat et le milieu de résidence	84
Graphique 4.3 : Répartition des ménages (%) selon le statut de pauvreté, le type d'habitat et le sexe du chef de ménage.	85
Graphique 4.4 : Répartition des ménages (%) selon statut de pauvreté, les matériaux de construction des murs du bâtiment principal des ménages et le milieu de résidence	87
Graphique 4.5 : Répartition des ménages (%) selon les matériaux de construction des murs du bâtiment principal, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.	89
Graphique 4.6 : Répartition des ménages (%) selon la nature du toit du bâtiment principal, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.	91
Graphique 5.1 : Nombre moyen de biens durables et d'actifs par ménage pauvre (P), ménage non pauvre (NP) et par milieu de résidence	120

LISTE DES CARTES

Carte 2.1 : Incidence (%) de la pauvreté par région	43
Carte 2.2 : Incidence (%) de la pauvreté par région selon le milieu de résidence du chef de ménage	44
Carte 2.3 : Incidence (%) de la pauvreté par région selon le sexe du chef de ménage	45
Carte 2.4 : Incidence (%) de la pauvreté par province	46
Carte 2.5 : Incidence (%) de la pauvreté par province selon le milieu de résidence	47
Carte 2.6 : Incidence (%) de la pauvreté par province selon le sexe du chef de ménage.....	48
Carte 2.7 : Incidence (%) de la pauvreté par commune.....	49
Carte 2.8 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région de la Boucle du Mouhoun.....	50
Carte 2.9 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région des Cascades.....	51
Carte 2.10 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre.....	52
Carte 2.11 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Est ...	53
Carte 2.12 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Nord.	54
Carte 2.13 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Ouest	55
Carte 2.14 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Sud ..	56
Carte 2.15 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région de l'Est.....	57
Carte 2.16 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région des Hauts Bassins	58
Carte 2.17 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Nord.....	59
Carte 2.18 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Plateau Central	60
Carte 2.19 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Sahel	61
Carte 2.20 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Sud-Ouest ...	62

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACM	Analyse des Composantes Multiples
ACP	Analyse des Composantes Principales
AN	Assemblée Nationale
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
BTM	Batiment et Travaux Publics
CDI	Cadre du Développement Intégré
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAT	Équipe d'Appui Technique
EBCVM	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EP	Enquête Prioritaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FGT	Foster Greer et Thorbecke
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GNR	Groupe National de Reflexion
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LIPDHD	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
LSMS	Living Standards Measurement Survey
MEDEV	Ministère de l'Économie et du Développement
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSTE	Pays Pauvre Très Endetté
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIG	Système d'Information Géographique
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Éducation et l'Enfance
USA	United States of America

TABLEAU SYNOPTIQUE

VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km ²)	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
STRUCTURE DE LA POPULATION	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	
Proportion de célibataires (%)	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
Age moyen au premier mariage (années)	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
Age médian au mariage (années)	
Hommes	23,5
Femmes	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
Proportion d'hommes polygames (%)	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
Taux de célibat définitif (%)	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
FECONDITE	
Taux brut de natalité (‰)	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
MORTALITE	
Taux brut de mortalité (‰)	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
Espérance de vie à la naissance	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
Quotient de mortalité infantile (‰)	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	307,3
MIGRATION	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

ALPHABETISATION	
Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
SCOLARISATION	
Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
Taux d'achèvement au primaire (%)	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1

ACTIVITES ECONOMIQUES	
Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
Taux de dépendance économique (%)	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
ENFANTS DE 0 – 17 ANS	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	
Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
Proportion des personnes âgées occupées (%)	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
MENAGES ET HABITATION	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
Taille moyenne des ménages ordinaires	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Le présent travail se fixe comme objectif de mesurer, de cartographier et d'analyser la pauvreté multidimensionnelle à l'aide des seules données du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006. A partir des variables de conditions de vie, de biens durables et de patrimoine, un indicateur composite de pauvreté a été calculé utilisant la méthode de « l'Analyse en Composantes Principales » (ACP). L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle a été spatialisée à l'aide de cartes nationales, régionales et provinciales permettant de visualiser l'ampleur du phénomène à l'échelle des communes.

Les résultats indiquent que 40,1% des ménages burkinabé sont touchés par la pauvreté. Cette incidence de la pauvreté est de 52,9% en milieu rural et 5% en milieu urbain. Globalement les ménages urbains demeurent moins touchés par la pauvreté. En désagrégeant par sexe du chef de ménage, on a une incidence de 36,7% au sein des ménages dirigés par des femmes contre 40,5% pour les ménages dirigés par des hommes.

La cartographie régionale, provinciale et communale de cette pauvreté met en évidence des disparités importantes à résorber dans le cadre de la décentralisation. Pour comprendre les fondements de cette pauvreté, les analyses se sont focalisées sur les éléments constitutifs et explicatifs du niveau de vie à savoir les conditions d'existence et les biens durables et actifs des ménages.

Les pauvres vivent principalement dans deux types d'habitat : (1) les cases et, (2) les maisons individuelles simples. Chez les non pauvres, les maisons individuelles simples sont dominantes (73,7% des ménages non pauvres), mais les bâtiments à plusieurs logements arrivent en deuxième position (10,7% des ménages non pauvres), suivies des cases (9,3% des ménages non pauvres).

La pauvreté rime avec le banco et la paille. Plus de 84% des ménages pauvres urbains et ruraux vivent dans des maisons dont les murs sont en banco. On ne rencontre pas de matériaux définitifs chez les pauvres. Le banco reste dominant chez les non pauvres au niveau national (79,2% des ménages non pauvres) à cause de sa prépondérance dans les constructions rurales (99,3% des ménages non pauvres). En zone urbaine les constructions des non pauvres sont majoritairement en durs (44,8% des ménages non pauvres urbains) et le banco ne concerne que 32,1% des ménages non pauvres. C'est seulement chez les plus riches que les matériaux définitifs deviennent majoritaires dans les constructions des ménages.

La toiture des pauvres est en terre battue ou en chaume aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Chez les non pauvres, la toiture est principalement en tôles.

Le sol du bâtiment des pauvres est principalement en terre battue (77,7% à 87,0% des ménages pauvres urbains et ruraux) et secondairement en sable (12,3% à 13,3% des ménages ruraux contre 6,8 à 7,5% des ménages pauvres urbains). Le carrelage est absent chez les pauvres. Chez les non pauvres le ciment est dominant notamment chez les riches et plus riches. La terre battue vient en deuxième position particulièrement chez les ménages de niveau moyen. Les autres types de sol sont marginaux comme par exemple le carrelage qui est présent chez 0,08% des ménages ruraux et 5,2% chez les urbains.

Les pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement (77,1% à 92,5% des ménages pauvres ruraux ou urbains). Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres. Le statut de propriétaire est également dominant chez les non pauvres (49,9% à 91,3% des ménages non pauvres ruraux ou urbains) mais d'autres

formes de statut sont significativement représentées notamment chez les riches et plus riches, en particulier la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain (17,1% à 34,7% des ménages riches et plus riches) tandis que ceux qui sont hébergés gratuitement atteignent des proportions de 10,9 à 13,2% des ménages non pauvres urbains.

Le lieu d'aisance est principalement la brousse et la nature pour 83,4% à 98,0% des ménages pauvres. Les latrines simples ne sont pas utilisées par les plus pauvres mais seulement les pauvres modérés mais à des taux faibles de 2,4% des ménages pauvres modérés ruraux et contre 7,2% chez les homologues urbains. Chez les non pauvres, on observe une différence nette entre le milieu rural où la brousse et la nature sont dominantes (82,8% des ménages pauvres et non pauvres) et le milieu urbain où ce sont plutôt les latrines simples qui sont les plus répandues (74,8% des ménages pauvres et non pauvres). Il faut noter que 13,4% des ménages pauvres et non pauvres urbains utilisent la nature comme lieu d'aisance. Les autres lieux d'aisance pris individuellement concernent moins de 5% des ménages. Deux modes d'évacuation des ordures se dégagent chez les pauvres : (1) les tas d'immondices utilisés par 51,8% à 64,4% des ménages pauvres urbains ou ruraux, (2) la rue utilisée par 16,9% à 20,2% des ménages pauvres ruraux et urbains. Chez les non pauvres les modes d'évacuation des ordures sont diversifiées avec toute fois une dominance des tas d'immondices (31,9% à 61,7% des ménages non pauvres ruraux ou urbains). Le deuxième mode est le ramassage privé chez les urbains notamment chez les plus riches (39,1% des ménages urbains plus riches) et la rue chez les ruraux. Le troisième mode est la rue chez les urbains contre le fossé chez les ruraux

Deux modes d'évacuation des eaux usées sont dominantes : (1) la cours et, (2) la rue. Cette dominance prévaut chez les ménages pauvres comme chez les non pauvres, en milieu rural comme en milieu urbain. L'évacuation dans les fosses sceptiques ne concerne que 8,7% des ménages urbains et 4,5% des ménages ruraux, soit des taux plus faibles chez les pauvres. L'évacuation par les puits et les caniveaux n'est pratiquée que par moins de 5% des ménages pauvres ou non pauvres

Chez les pauvres, deux modes d'approvisionnement en eau sont dominants : (1) la pompe (forage) qui n'est pas accessible par les plus pauvres mais qui offre une eau potable à 55,5% des ménages pauvres modérés urbains et 68,6% des ménages pauvres modérés ruraux, (2) les puits ordinaires qui ne fournissent pas d'eau jugée potable mais qui approvisionnent 74,6% des ménages plus pauvres urbains et 75,5% des ménages plus pauvres ruraux. En cumulant les sources d'eau jugée potable (eau courante, borne fontaine, pompe, puits busé), on trouve que les ménages plus pauvres n'ont pas accès à l'eau potable, 79,6% des ménages pauvres modérés urbains utilisent une eau potable, 88,1% des ménages pauvres modérés ruraux ont également accès à l'eau potable. On notera que les pauvres ruraux ont plus accès à l'eau potable que leurs homologues urbains et cela grâce aux pompes (forages) qui ont bénéficié d'investissements publics multiformes ces dernières années. Ces efforts devraient se poursuivre car 7,2% des ménages ruraux, soit près de 22,5% des plus pauvres continuent de s'approvisionner dans les rivières, marigots et barrages. Chez les non pauvres, la source d'eau la plus répandue est le forage à cause de son importance en milieu rural. La deuxième source chez les non pauvres est la borne fontaine notamment chez les non pauvres urbains (25 à 53,5% des ménages). L'eau courante est le privilège des non pauvres urbains (41,9% des ménages plus riches urbains) et reste inaccessible aux pauvres urbains et en zone rurale

La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant dans les ménages burkinabé. C'est le mode le plus répandu chez les pauvres (61,8% à 80,2% des ménages) et les non pauvres (34,9% à 93,7% des ménages), en zone rurale (71,3% des ménages et non pauvres) et en zone urbaine (56,2% des ménages pauvres et non pauvres). Le deuxième mode d'éclairage est la lampe torche chez les pauvres (7,3 à 11,5% des ménages pauvres urbains, 21,1% à

22,4% des ménages pauvres ruraux) et l'électricité du réseau chez les non pauvres urbains notamment les plus riches.

La principale source d'énergie de cuisine est le bois avec un foyer simple aussi bien chez les pauvres (82,7 à 96,8% des ménages pauvres) que chez les non pauvres (42,6% à 94,5% des ménages non pauvres). Le foyer amélioré est la seule source d'énergie réduisant la pression sur l'environnement et adopté par les pauvres mais à un taux très faible (seulement 1,6% à 1,9% des ménages pauvres).

Sur les quinze biens durables ou actifs ayant participé à la détermination de l'indicateur composite de pauvreté multidimensionnelle, sept sont absents chez les pauvres au niveau national, urbain, rural, régional. Ce sont les postes de télévision, le téléphone fixe, le téléphone cellulaire, les micro-ordinateurs, la connexion internet, le réfrigérateur, la voiture.

La radio est le moyen d'information le plus répandu avec un écart important entre les ménages pauvres (0,484 radio par ménage pauvre) et les ménages non pauvres (0,982 radio par ménage non pauvre).

Il y a en moyenne 0,25 poste téléviseur dans chaque ménage non pauvre (1 poste pour 4 ménages) soit 0,48 par ménage urbain et 0,08 par ménage rural. On compte en moyenne 4 téléphones fixes pour 100 ménages non pauvres dans l'ensemble, soit 4 postes pour 1000 ménages non pauvres en milieu rural et 8 postes pour 100 ménages non pauvres en milieu urbain.

On compte en moyenne 1 micro-ordinateur pour 100 ménages non pauvres équivalent à 3 ordinateurs pour 100 ménages non pauvres urbains et aucun ordinateur en milieu rural. La connexion internet est plus rare avec 2 connexions pour 1000 ménages non pauvres au niveau national à cause des connexions exclusivement urbaines (6 connexions pour 1000 ménages).

Les résultats confirment que le Burkina Faso est un pays dominé par les deux roues : la bicyclette et la mobylette. Le premier moyen de transport est la bicyclette avec en moyenne une bicyclette par ménage pauvre au niveau national, rural et urbain. Chez les non pauvres, on compte plus d'un vélo par ménage avec une moyenne rurale plus élevée que celle urbaine (14 vélos pour 10 ménages non pauvres ruraux contre 12 vélos pour 10 ménages non pauvres urbains). Pour les mobylettes on a en moyenne 1 mobylette pour 10 ménages pauvres contre 5 motos pour 10 ménages non pauvres au niveau national (4 motos pour 10 ménages ruraux et 7 motos pour 10 ménages urbains).

Les analyses régionale, provinciale et communale révèlent des disparités importantes. Les décisions d'équipement étant essentiellement privées, la promotion d'un meilleur niveau de vie des ménages passent par : (1) la croissance des revenus et des opportunités de création de richesses des ménages, (2) la mise en place de facilités d'équipement et de financement des ménages, (3) la recherche et la réalisation d'opportunités de réduction des coûts des matériaux de construction. La plupart de ces actions étant déjà préconisées dans le CSLP, un des enjeux serait d'en évaluer l'effectivité et l'efficacité sur le terrain afin d'y apporter les correctifs souhaitables.

INTRODUCTION

Dans la plupart des pays en développement, notamment en Afrique, la fin des années 70 est caractérisée par un contexte macro-économique particulièrement difficile : endettement croissant, déséquilibre financier, stagnation et, voire, régression économique. Pour résorber ces difficultés, de nombreux pays vont entreprendre, sous l'instigation des institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et FMI), des politiques de stabilisation et d'ajustement (Hugon, 1990). Le bilan de ces premières politiques a été assez mitigé : l'objectif de relance de la croissance économique n'a pas été systématiquement réalisé, alors que dans le même temps, du fait d'une non prise en compte suffisante des secteurs sociaux et des réalités africaines, ces politiques ont plutôt conduit à une détérioration des conditions de vie des ménages : « Même si ces mesures ont permis de réduire les déficits dans quelques pays, elles ont souvent induit la récession...elles ont souvent stabilisé les budgets en déstabilisant la vie des hommes » (PNUD, 1996, p. 54).

Cette situation va entraîner une série de réactions de la part de certaines institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, qui attireront l'attention sur la nécessité d'un « ajustement à visage humain » (Cornia *et al.*, 1987). Ainsi, à la fin des années 80, la position de la Banque mondiale évoluera vers une plus grande prise en compte de la « Dimension Sociale de l'Ajustement » (Dubois, 1996). La fin des années 90 constitue un autre tournant puisque finalement, il est admis que la pauvreté a, en fin de compte, un effet sur la croissance, et que la disponibilité des services sociaux de base est une condition vitale à cette croissance (Kanbur et Vines, 2000). En 1995, à travers la déclaration de Copenhague, la communauté internationale convient de s'attaquer aux principaux problèmes du développement social. En 1996, le Comité d'Aide au Développement publie la Stratégie pour le XXI^e siècle qui recommande un effort concerté pour réaliser les objectifs de développement international. En 1996, les assemblées du Groupe Banque Mondiale, FMI approuvent l'Initiative PPTTE qui prévoit un allègement global de la dette. Ce principe d'allègement de la dette est appuyé par le G8 au sommet de Cologne en 1999 qui le relie à la réduction de la pauvreté. Enfin, en septembre 1999, les assemblées annuelles du Groupe Banque Mondiale, FMI souscrivent à la proposition selon laquelle, « les stratégies de réduction de la pauvreté impulsées par les pays eux-mêmes doivent constituer la base de tous les prêts concessionnels de la Banque Mondiale et du FMI et orienter l'utilisation des ressources dégagées par l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE renforcée » (Groupe de la Banque Mondiale, 2000). Dès lors se pose la nécessité de mettre en place des programmes cohérents intégrant à la fois les objectifs macro-économiques et les objectifs sociaux. Le Cadre de Développement Intégré (CDI)⁴ élaboré en 1999 par la Banque Mondiale constituera le fondement des cadres stratégiques, puis des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté (DSRP) qui vont ainsi être mis en place dans de nombreux pays et servir de cadre de référence des politiques de développement économique et social. Les DSRP reposent ainsi sur les nouvelles exigences du paradigme de développement à savoir : (1) la transparence, (2) la participation et la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques nationales, (3) la nécessité de résultats en matière de réduction de la pauvreté.

A l'instar de plusieurs pays africains, le Burkina Faso a adopté son premier Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2000. Tirant leçons de cette première génération du CSLP, un processus participatif de révision a été entamé et a abouti à un deuxième CSLP adopté en 2004 et qui est caractérisé par sa régionalisation à travers

⁴ Le CDI est une approche holistique de développement qui s'efforce d'intégrer les dimensions sociales, structurelles, humaines, environnementales, macro-économiques afin de promouvoir des politiques plus équilibrées. On y retrouve les principes de vision à long terme, de participation, de partenariat et de coordination. En termes d'acteurs, le CDI préconise l'établissement de partenariats entre gouvernements, bailleurs de fonds, société civile, secteurs privés et d'autres secteurs (PAUL, 2003).

l'élaboration d'un Cadre Stratégique Régional de Lutte contre la Pauvreté (CSRLP) pour chacune des treize (13) régions que compte le pays.

Disposer d'informations détaillées sur la pauvreté à des niveaux géographiques plus fins que la région ou la province, peut contribuer à un meilleur ciblage des programmes et actions pro-pauvres (Deichmann, 1999; Davis, 2003; Banque mondiale, 2003...). L'approche de la cartographie de la pauvreté (« poverty mapping ») permet de reconstituer des indicateurs de pauvreté à l'échelle régionale, provinciale, communale, voir des villages à partir des données de recensement de la population ou d'un couplage entre les données de recensement et les données d'enquête auprès des ménages.

Le choix et la réussite des options de politiques de réduction de la pauvreté dépendent, dans une large mesure, d'une bonne connaissance des caractéristiques socio-économiques des populations les plus vulnérables ainsi que leur ciblage géographique et socio-économique. Les indicateurs de pauvreté tels que produits jusqu'alors à travers les différentes études sur le profil de pauvreté (INSD 1996, 2000 et 2003) sont principalement monétaires et leurs désagréments se limitent au niveau régional. En conséquence, la diversité des niveaux et des facettes intra régionales de la pauvreté ne sont pas mises en évidence. L'adoption de la communalisation intégrale au Burkina Faso (loi N°55-2004/AN du 21 décembre 2004), la régionalisation du CSLP et la nécessité de plans locaux de développement accroissent les besoins et la demande d'informations géographiquement plus désagrégés sur les niveaux et les manifestations de pauvreté.

La cartographie de la pauvreté devient ainsi, de plus en plus, pour les gouvernants et les Organisations Non Gouvernementales un outil important pour l'élaboration des politiques effectives de réduction des inégalités sociales et économiques, la gouvernance et la gestion locale du développement. Par ailleurs, la cartographie de la pauvreté peut se révéler être un puissant moyen de communication et de plaidoyer sur les inégalités à l'intérieur d'un pays (Deichmann, 1999).

Tout d'abord, une cartographie au niveau national permettra au pouvoir central de mieux cibler les régions connaissant un certain retard de développement ou d'équipement. Ensuite, aux niveaux plus désagrégés (provinces et communes), elle permettra aux pouvoirs locaux de mieux orienter leurs programmes et actions de développement.

Pour mener à bien un tel exercice, il faut donc des sources de données suffisamment détaillées et exhaustives. Le recensement général de la population s'avère être la source privilégiée. En effet, une première expérience basée sur le recensement général de 1996 et les données de l'Enquête Burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM, 2003) a permis d'établir la première cartographie de la pauvreté jusqu'au niveau de la Commune.

L'objectif de ce thème est donc de tirer profit de l'existence de données socio-économiques et démographiques du RGPH de 2006, pour construire différents indicateurs de pauvreté à un niveau géographique aussi fin que celui de la commune.

L'une des voies prometteuses dans l'analyse de la pauvreté, donc la cartographie de la pauvreté, est de reconnaître son caractère multidimensionnel et de décrire séparément chacune de ces dimensions. En effet, s'en tenir à un seul indicateur de mesure de la pauvreté en vue de définir des politiques de réduction de la pauvreté peut entraîner des biais. C'est plutôt la mise en parallèle de différentes facettes et/ou cartes de la pauvreté qui permettra une meilleure définition des politiques et programmes (Deichmann, 1999).

Le présent document est structuré en cinq chapitres. Le chapitre 1 présente le contexte et examine les aspects méthodologiques. Les résultats en termes de pauvreté multidimensionnelle non monétaire sont présentés et analysés dans le chapitre 2. Les

chapitres 3, 4 et 5 analysent les relations entre le statut de pauvreté multidimensionnelle non monétaire et les variables sociodémographiques ou socioéconomiques qui peuvent être des causes ou des manifestations de cette pauvreté. Le chapitre 3 présente les caractéristiques sociodémographiques selon le statut de pauvreté des ménages. Le chapitre 4 examine les indicateurs unidimensionnels de la pauvreté en mettant le focus sur où et comment vivent les pauvres. Au chapitre 5 les niveaux de possession et/ou d'équipement des ménages en biens et actifs durables des ménages sont analysés selon le statut de pauvreté. Enfin, les conclusions et les recommandations de l'étude sont présentées en mettant en exergue les implications de politique de réduction de la pauvreté multidimensionnelle.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.1 – CONTEXTE

Le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres du monde. En termes de développement humain, il se classe, depuis 1994, parmi les derniers du monde selon les rapports mondiaux du PNUD. Une telle situation commande de la part du Gouvernement, une connaissance de la manifestation du déficit social, l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique vigoureuse, volontariste et bien ciblée de réduction de la pauvreté.

1.1.1 – Caractéristiques physiques et climatiques du Burkina

Le Burkina Faso couvre une superficie d'environ 274 000 Km². Il connaît un climat marqué par une pluviométrie faible, irrégulière et inégalement répartie aussi bien dans le temps que dans l'espace. Le pays dispose par ailleurs de potentialités en terres cultivables très limitées toute chose qui fragilise la base du développement durable de l'agriculture qui occupe près de 85% de la population active. A cela s'ajoute son enclavement qui constitue une contrainte majeure pour les échanges extérieurs et un élément de renchérissement du coût des facteurs de production.

1.1.2 – Caractéristiques démographiques et sanitaires

Le Burkina Faso comptait 7,7 millions d'habitants en 1985, 10,3 millions d'habitants en 1996 et 14,02 millions d'habitants en 2006. Entre 1996 et 2006 le taux d'accroissement annuel moyen est estimé à 3,1% contre 2,4% entre 1985 et 1996 et 2,7% entre 1975 et 1985.

Selon les tendances de long terme publiées par Perspectives Monde (<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/BFA/fr/SP.DYN.TFRT.IN.html>), la population burkinabé est caractérisée par :

- Une fécondité précoce, fréquente, tardive qui est passée de 6,6 enfants par femme en 1960 à 6,1 en 2006 soit une moyenne de 7,1 enfants en moyenne par femme. La chute en 46 ans est de l'ordre de 8% en passant par des taux maximum de 7,8 en 1997 et minimum de 6,1 en 2006.
- Un taux brut de mortalité (pour 1000 habitants) en baisse continue passant de 27,5 en 1960 à 14,6 en 2006 soit une baisse 47% en 46 ans et une moyenne de 19,4 sur la période.
- Une persistance des maladies endémiques telles que le paludisme et les affections respiratoires qui sont responsables de plus de 50% des décès infantiles.
- Le rythme annualisé des épidémies (rougeole et méningite) affectent sérieusement les actions sanitaires entreprises par les responsables politiques.
- Les migrations (internes et internationales) constituent un phénomène encore important qui affecte directement la répartition de la population à l'intérieur du territoire national.
- Une frange importante de la population est très jeune. Les moins de 15 ans ont représenté 40,2% de la population en 1960 contre 46,0% en 2006, soit une hausse de près de 14% et une moyenne de 45,9% ; ce qui explique en grande partie l'écart de plus en plus important, entre la demande et l'offre en matière de besoins sociaux (éducation, santé, emploi ...).

Au Burkina Faso, plus de la moitié (65,9%) des ménages sont à moins d'une demi-heure de l'école primaire la plus proche, montrant que les ménages dans leur majorité ne sont pas trop distants des écoles primaires. Dans l'ensemble, 78% de la population âgée de plus de 6 ans est sans aucun niveau d'instruction au Burkina Faso. Les personnes qui n'ont que le niveau de l'enseignement primaire ne représentent que 20,1% de la population totale. Quant

à l'enseignement secondaire, il concerne seulement 7,8% de la population, pour le premier cycle 5,9% et les taux pour le second cycle, le niveau supérieur et les formations professionnelles toutes catégories confondues sont tout à fait négligeables (moins de 2%).

En matière d'alphabétisation, il existe une nette différence entre le milieu urbain et le milieu rural avec des taux respectivement de 57,1% contre 16,1% parmi les chefs de ménage. La région du Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (58,3%), sans doute à cause de la capitale qu'elle abrite.

1.1.3 – Situation politico-administrative et économique

Au plan administratif, le Burkina Faso est organisé en treize (13) régions, quarante cinq (45) provinces, quarante neuf (49) Communes urbaines, trois cent deux (302) communes rurales et huit mille deux cent vingt huit (8228) villages. La communalisation intégrale a été consacrée par la loi N°55-2004/AN du 21 décembre 2004. Sur le plan politique, le processus de démocratisation entamé en 1991 se consolide. Les organes institutionnels prévus par la Constitution de 1991 sont en place et connaissent un fonctionnement régulier. Le Burkina Faso est à sa troisième législature (1992-2008).

Depuis 1994, le Burkina Faso a organisé plusieurs enquêtes de suivi de la pauvreté. Les profils de pauvreté élaborés sur la base des données de ces enquêtes permettent de caractériser, d'estimer et de bien comprendre l'évolution de la pauvreté dans le pays en général et d'améliorer la connaissance à propos des plus pauvres en particulier. Cependant, tous les profils de pauvreté sont élaborés sur la base d'enquêtes réalisées avant la communalisation intégrale et dont la représentativité se limite au niveau régional ou provincial. Les besoins d'analyse communale de la pauvreté restent largement non satisfaits et le présent travail devrait contribuer à combler ce vide.

Les contraintes naturelles, socio-économiques et les divers chocs exogènes sur lesquels le Burkina Faso a peu d'emprise ont engendré des déséquilibres macro-économiques qui ont conduit le Gouvernement à adopter en 1991 un programme d'ajustement structurel (PAS) avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Les nombreuses critiques sur les effets sociaux négatifs des PAS ont conduit les institutions de Breton Woods à la mise en place du Projet d'Appui Institutionnel aux Dimensions Sociales de l'Ajustement. Mais au-delà, il s'agit d'assurer les conditions d'un développement humain durable. A cet effet, la Lettre d'intention de politique de développement humain durable pour la période 1995-2005 a été adoptée en Octobre 1995. Cette politique de développement humain durable met au centre des préoccupations la lutte contre la pauvreté.

Il convient d'ajouter que la pauvreté au Burkina Faso est d'abord et avant tout de nature structurelle : (i) les principales sources de revenus de la population sont l'agriculture et l'élevage qui subissent les effets des caprices climatiques ; (ii) le pays est peu doté en ressources naturelles et est obligé d'importer à grands coûts des produits pétroliers pour la production de l'électricité et le carburant pour les véhicules ; (iii) les problèmes de santé de la population sont aggravés par les maladies tropicales endémiques et surtout le renchérissement du coût des produits pharmaceutiques compte tenu de la dévaluation du Franc CFA en 1994 ; (iv) l'enclavement du pays renchérit ses coûts de transports, d'équipement et d'approvisionnement, toutes choses de nature à grever la compétitivité de son économie ; (v) l'infrastructure économique est très peu étoffée voire inexistante.

Les acteurs du développement sont conscients de la nécessité d'engager des actions pour briser cet étai structurel de la pauvreté. Parmi ces actions, on peut citer le lancement des six engagements nationaux le 02 juin 1994 et l'élaboration de la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD) en 1995. Aussi, le Burkina Faso a t – il pris part

aux différents sommets mondiaux traitant de la lutte contre la pauvreté (Copenhague en mars 1995, Oslo en 1996 et Libreville en janvier 2000). Pour mieux cerner le phénomène (de pauvreté), suivre son évolution et bien cibler sa stratégie, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions parmi lesquelles il y a la mise en place du Groupe National de Réflexion (GNR) sur le Développement Humain Durable et la réalisation des études sur le profil de pauvreté.

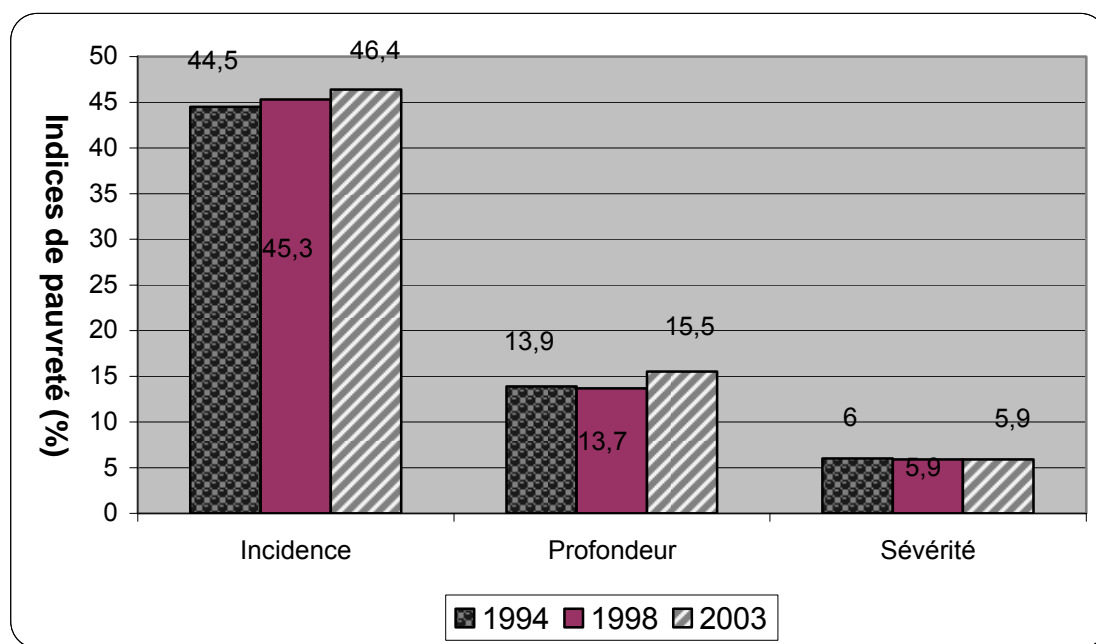
En 2000, le gouvernement a adopté un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) conformément aux nouvelles orientations et aux nouveaux instruments proposés par les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires au développement. Le CSLP a été révisé en 2004 et constitue le cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes sectorielles de développement.

1.1.4 – État des connaissances de la pauvreté

Trois enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages menées successivement en 1994, 1998 et 2003 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) ont permis de caractériser la pauvreté monétaire et son évolution au Burkina Faso. Les résultats de ces enquêtes ont permis d'estimer des seuils de pauvreté monétaire calculés à partir des besoins alimentaires et non alimentaires en dessous desquels les individus sont considérés comme pauvres. Ces seuils ont été de 41 099 FCFA, 72 690 FCFA et 82 672 FCFA par adulte et par an respectivement pour 1994, 1998 et 2003. En termes réels, ces seuils permettent l'acquisition d'un même panier de biens et par conséquent la réalisation d'un même niveau de bien-être (INSD, 1996, 2000 et 2003).

L'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté estimées sont présentées dans le graphique 1.

Graphique 1.1 : Incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté au Burkina en 1994, 1998 et 2003



La proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté monétaire s'établit à 46,4% en 2003 soit une hausse de 1,9 point par rapport à 1994 et 1,1 point par rapport à 1998. La

profondeur de la pauvreté estimée à 15,5% en 2003 est en hausse de 1,6 point par rapport à 1994 et de 1,8 point par rapport à 1998. La sévérité de la pauvreté est restée stable autour de 6% au cours de la période. La pauvreté qui apparaît comme un phénomène de masse au Burkina Faso frappe principalement le milieu rural qui a contribué pour 96,%, 93,9% et 92,2% à la pauvreté nationale respectivement en 1994, 1998 et 2003.

Au-delà des indicateurs monétaires, la pauvreté revêt un caractère multidimensionnel prenant en compte l'habitat, l'assainissement, l'accès à l'eau potable, aux services de santé, d'éducation etc.

En 2003, environ 85,2% des ménages sont propriétaires de leur logement. Cependant, ce pourcentage est en légère baisse par rapport à un taux de 86% en 1994 (EP1) et de 85,5% en 1998 (EP2). Les proportions de ménages propriétaires de leur logement sont plus élevées en zone rurale (92,1% en 2003 contre 91% en 1994). Les ménages en location se rencontrent relativement plus fréquemment en zone urbaine (29,1%) qu'en zone rurale (1,6%). L'accès au logement se pose donc avec plus d'acuité en milieu urbain. Ceci s'expliquerait par le fait qu'en ville, des contraintes supplémentaires d'attributions par des opérations de lotissement ou d'achats à des prix de plus en plus élevés conditionnent l'acquisition du logement (INSD, 2006).

Les résultats de l'enquête QUIBB de 2005 montrent que 85,4% des ménages sont propriétaires de leur logement, confirmant ainsi la tendance de 2003. La location est l'apanage des citadins avec 36% de locataires. En milieu rural la location est quasi inexistante (moins de 2%). Cependant ce fort pourcentage de propriétaires cache des disparités selon le milieu de résidence. En effet, on note plus de 93% de propriétaires en milieu rural contre environ 56% en milieu urbain en 2005 (INSD, 2005).

Le pourcentage des ménages propriétaires varie entre 60% dans la région du Centre et 98% au Sahel. La faible proportion de ménages propriétaires au Centre pourrait s'expliquer par l'importante urbanisation et le pourcentage élevé de locataires qui passe de 25% des ménages en 2003 à 31% 2005. En 2005 tout comme en 2003, il est apparu que le nombre de ménages propriétaires croît au fur et à mesure que la taille du ménage augmente. A contrario le nombre de locataires diminue au fur et à mesure que la taille du ménage augmente. Le coût prohibitif de la location est un facteur limitant pour des ménages de grande taille (INSD, 2005).

Le caractère potable de l'eau est apprécié à travers la qualité de l'eau mesurée par son origine, c'est-à-dire la source dans laquelle elle est prélevée. La principale source d'eau de boisson permet de distinguer les sources d'eau salubres de celles insalubres. Dans le cadre de cette analyse, les sources d'eau potables sont les sources protégées tandis que les sources d'eau insalubres sont les sources ouvertes non protégées. L'eau est donc supposée potable si elle provient de l'eau courante (branchement de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement), d'une borne fontaine, d'un forage et des puits busés. On relève que 74,0% des ménages ont accès à l'eau potable dont seulement 6,9% disposent d'un robinet personnel (INSD, 2005).

L'accès à la santé est apprécié, selon les sources, par la distance au centre de santé la plus proche ou par le temps mis pour se rendre au centre de santé. Selon les résultats de l'enquête QUIBB, environ 40% des ménages mettent moins de trente minutes pour arriver dans un centre de santé en 2005, soit une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à l'année 2003 (INSD, 2005).

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus présente d'importantes disparités selon le milieu de résidence et le sexe. En 1994, le taux global d'alphabétisation était de 18,9% (51,6% en milieu urbain et 11,8% en milieu rural), 27,1% chez les hommes et

11,4% chez les femmes. En 1998, il était de 18,4% (50,6% en milieu urbain et 10,8% en milieu rural), 24,8% chez les hommes et 12,9% chez les femmes (INSD, 2000). En 2003, le taux global d'alphabétisation était estimé à 22% avec 56,3% pour le milieu urbain et 12,5% pour le milieu rural. Celui des hommes était de 29,4% tandis que chez les femmes, il était de 12,5% (MEDEV, 2004a). Les résultats de l'enquête QUIBB de 2007 donnent un taux d'alphabétisation de 28,3%.

1.2 – CONCEPTS ET MÉTHODES D'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ

1.2.1 – Concepts et mesures de la pauvreté

On parle de pauvreté dans une société donnée lorsqu'une partie de la population ne peut satisfaire ses besoins essentiels (Roach et Roach, 1972) ou que le bien-être (ou niveau de vie) de celle-ci est en deçà d'un minimum appelé seuil ou ligne de pauvreté fixé selon les critères de cette même société (Ravallion, 1996).

D'après Ravallion, il existe une importante distinction au plan conceptuel, qui influence les méthodes d'évaluation, entre l'approche «utilitariste» et l'approche «non-utilitariste». La première vise à baser les comparaisons du bien-être, ainsi que les décisions relatives à l'action publique, uniquement sur «l'utilité» des individus – c'est-à-dire sur les préférences de ces derniers. La seconde préfère évaluer la situation en fonction de certaines facultés élémentaires, comme la possibilité de se nourrir ou de se vêtir de manière adéquate, et peut ne prêter qu'une attention limitée, voire nulle, aux informations sur l'utilité en tant que tel. L'approche utilitariste repose sur le concept d'un *classement des préférences* pour les biens, que l'on considère généralement pouvoir être représentées par une «fonction d'utilité», et dont la valeur est censée être un résumé statistique du bien-être d'une personne.

La pauvreté est un état de privation de bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment. Synonyme de carence, la pauvreté est fonction d'un manque connu face à des besoins identifiables. En fonction de la durée pendant laquelle ce manque est vécu, on distingue la pauvreté chronique ou structurelle et la pauvreté transitoire (Vodounou, 2003).

La pauvreté est qualifiée d'absolue lorsque le seuil de pauvreté est déterminé de manière absolue sans se référer à la distribution du bien-être dans la population. Le seuil absolu de pauvreté traduit un minimum vital alimentaire et non alimentaire. Au plan alimentaire, le minimum vital renvoie à un niveau de nutriment dont une personne a besoin quotidiennement pour survivre et fonctionner correctement. Ce niveau minimum peut être transformé en valeur monétaire pour s'en procurer, puis ajusté⁵ pour tenir compte des besoins vitaux non alimentaire tel l'habillement, le logement, etc., ce qui permet de définir le seuil monétaire.

La pauvreté relative se fonde sur un seuil relatif de pauvreté calculé à partir de la distribution de bien-être dans la population. Par exemple lorsque le seuil est la moyenne, le mode, une fraction de la moyenne ou du mode, un quantile quelconque, la pauvreté dérivée est dite relative car dépendant de l'importance du bien-être dans la population considérée. Elle est fondée et déduite de la comparaison entre les individus ou sous-populations d'une même unité administrative (pays, région, etc.) (Aho et Al, 1997). La pauvreté relative est le « manque ou l'insuffisance de biens, de services ou d'attributs personnels qui, dans une société donnée, peuvent être raisonnablement considérés comme disponibles pour la masse de citoyens » (Rodgers 1984).

⁵ Au Burkina Faso, l'approche a consisté à ajouter une certaine fraction des dépenses au seuil alimentaire, mais d'autres approches existent dans la littérature.

La pauvreté est dite subjective lorsque son appréciation se fonde sur les jugements et les perceptions des populations sur leur propre pauvreté. Cette approche est utilisée par plusieurs institutions pour appréhender les perceptions et les attentes des populations par rapport à la pauvreté et aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Pour des raisons opérationnelles liées à la disponibilité des informations, la plupart des sources de données distinguent deux approches de la pauvreté : l'approche monétaire et l'approche non-monétaire.

L'approche monétaire se fonde sur une comparaison des niveaux de revenus ou de consommations. La pauvreté monétaire est le fait, pour un ménage ou une personne de ne pas disposer des ressources ou des compétences nécessaires pour satisfaire ses besoins actuels (Coudouel et al, 2002). Le bien-être est défini par le degré de satisfaction atteint par un individu par rapport aux biens et services qu'il consomme. Le bien-être est approximé par les revenus ou les dépenses de consommation. L'indicateur de niveau de vie ici est le revenu ou la dépense de consommation.

L'approche non-monétaire place le bien-être dans l'espace des libertés et des accomplissements. Dans cette approche on distingue deux sous groupes : l'approche par les capacités et l'approche par les besoins de base. La pauvreté multidimensionnelle se fonde sur le caractère multidimensionnel du bien-être recouvrant une multitude d'aspects touchant à la fois des aspects monétaires, non monétaires.

Le niveau de vie individuel est fondé sur des capacités jugées fondamentales. Par exemple, l'individu doit être bien nourri, avoir une éducation, être en bonne santé, être logé de façon adéquate, prendre part à la vie communautaire, apparaître en public sans avoir honte, etc. Un individu doit pouvoir satisfaire certains besoins fondamentaux qui sont nécessaires à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Les principaux besoins de base pris en compte sont : éducation, santé, hygiène, assainissement, eau potable, habitat, accès aux infrastructures de base (Vodounou, 2004 ; Kobiané, 2003). L'indicateur de niveau de vie de l'approche non-monétaire est obtenu en agrégeant, selon des approches discutées ci-dessous, les besoins ou indicateurs de base pour obtenir un indicateur unique mais composite de niveau de vie.

La mesure de la pauvreté pose généralement deux questions : celle de l'« *identifiant* », c'est-à-dire de la variable ou l'indicateur (ou des variables) qui sera utilisée pour rendre compte de la pauvreté, et celle de l'« *agrégation* », c'est-à-dire la manière dont on va *synthétiser* les informations en un indicateur de pauvreté ou de niveau de vie (Kobiané, 2003).

Lorsqu'un indicateur de niveau de vie est déterminé (dépenses ou indicateur composite) et un seuil de pauvreté calculé, des indices synthétiques peuvent être générés pour caractériser le niveau de la pauvreté au sein de la population.

Parmi les indices de pauvreté, la classe P_α (indices FGT) des mesures de pauvreté de Foster et al. (1984) constitue une alternative synthétique de mesure de pauvreté et permet de retrouver, sous des conditions spécifiques, les indices usuels de pauvreté.

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^\alpha \quad (1)$$

où n est la taille de la population, z est le seuil absolu de pauvreté, q est le nombre de pauvres, y_i est la consommation ou l'indice composite (mesure de niveau de vie) de l'individu i .

Le paramètre α représente une sorte de mesure de l'aversion à la pauvreté et sa valeur dépend du jugement de l'analyste. Une valeur de α élevée signifie qu'on donne un poids plus

important à la situation des plus pauvres. Lorsque $\alpha = 0$, P_0 correspondant (qui est égale à q/n) donne l'indice numérique ou l'incidence de pauvreté c'est-à-dire le pourcentage de pauvres dans la population. Cet indice n'est pas sensible à l'intensité de la pauvreté c'est-à-dire à l'aggravation de la situation des plus pauvres. Lorsque $\alpha = 1$, P_1 correspondant est le fossé ou la profondeur de la pauvreté qui prend en compte le nombre de pauvres et la profondeur moyenne de pauvreté. On obtient alors les écarts de pauvreté dont la somme donne le coût minimum de l'élimination de la pauvreté par des transferts ciblés sans distorsions. Lorsque $\alpha = 2$, on obtient la sévérité de la pauvreté qui prend en compte la distribution ou les inégalités à l'intérieur des pauvres. Si on est plus sensible à la situation des plus pauvres, on donnera des valeurs plus élevées à α .

A cause de sa simplicité et de ses propriétés intéressantes de décomposabilité par sous-groupes, nous utiliserons la classe des indices FGT pour caractériser et analyser la pauvreté dans la suite de l'étude.

1.2.2 – Concepts et approches de la cartographie de la pauvreté

La cartographie de la pauvreté renvoie à un ensemble de techniques dont l'objectif est de désagréger un indicateur de pauvreté à des niveaux administratifs ou géographiques plus fins (Davis, 2003). La cartographie de la pauvreté peut prendre plusieurs formes, chacune comportant des exigences particulières en ce qui concerne la disponibilité ou la collecte des données, mais aussi des avantages et inconvénients spécifiques.

La carte de la pauvreté s'inscrit dans cette logique et constitue un instrument privilégié dans l'évaluation de l'état de la pauvreté à des niveaux de désagrégation plus fins et permet dans une certaine mesure de fournir des critères objectifs d'allocation budgétaire aux différentes collectivités.

On distingue plusieurs approches méthodologiques de mise en œuvre d'une cartographie de la pauvreté (Davis, 2003 ; Deichmann, 2003). Ces méthodologies partagent toutes le souci de représenter à des niveaux géographiques très désagrégés les indices usuels de pauvreté. Le degré de précision des cartes de pauvreté dépend par conséquent du niveau géographique auquel les données sont disponibles.

Davis (2003) distingue plusieurs groupes de méthodes dans la cartographie de la pauvreté : les méthodes combinant enquêtes et recensements (que Davis nomme « small-area estimation »), les indicateurs multiples pondérés à partir des besoins de base, des méthodes combinant des informations qualitatives et sources de données secondaires, les méthodes d'extrapolation des approches participatives, les mesures directes à partir des enquêtes auprès des ménages et les mesures directes à partir des recensements.

1.2.2.1 – Méthodes combinant enquêtes et recensements

Ces méthodes combinent les données issues d'enquêtes auprès des ménages et celles issues des recensements généraux de la population en vue d'estimer divers indicateurs, notamment de pauvreté à des niveaux géographiques très fins. Ces méthodes maximisent les avantages de chacune de ces sources de données. Les enquêtes ont l'avantage de fournir des informations détaillées sur la consommation ou les revenus mais les échantillons bien que représentatifs restent petits pour une désagrégation communale ou villageoise. Les recensements comportent très rarement des données sur la consommation et les revenus, mais présentent des effectifs importants permettant d'aller à des niveaux géographiques fins.

Ces méthodes appliquent des modèles prédictifs (modèles de régression) à des variables que l'on retrouve aussi bien dans une enquête que dans un recensement. Une fois que les paramètres du modèle sont trouvés à partir des données de l'enquête, on les applique aux données du recensement pour estimer le niveau de pauvreté pour l'ensemble des ménages du pays. L'hypothèse de base est que la relation définie par le modèle est valable aussi bien au niveau de l'échantillon d'enquête qu'au niveau de l'ensemble du pays.

On y distingue deux sous-groupes de méthodes : ceux utilisant des données au niveau ménage et ceux utilisant des données plus agrégées à des échelles villageoises ou communautaires. La première approche a été développée par un groupe de travail de la Banque mondiale (World Bank, 2000) et beaucoup utilisée ces dernières années dans de nombreux pays en développement. Par exemple, à Madagascar, elle a été utilisée pour établir une cartographie de la pauvreté jusqu'au niveau des 111 « fivondronana » et des 1248 « firaisana » (INSTAT/Banque Mondiale, 2003)

1.2.2.2 – Méthodes combinant des informations qualitatives et sources de données secondaires

Certaines organisations recourent à des combinaisons diverses de données qualitatives et secondaires en vue de créer des cartes de pauvreté se focalisant davantage sur la sécurité alimentaire que sur la pauvreté proprement dite (Davis, 2003).

1.2.2.3 – Méthodes d'extrapolation des approches participatives

Les approches participatives de mesure de la pauvreté se basent sur les perceptions qu'ont les populations de leur niveau de bien-être. L'une des limites de ces méthodes est qu'elles tendent à être valides dans des zones où les gens ont des connaissances sur les conditions de vie de leur entourage (Davis, 2003.).

1.2.2.4 – Mesures directes à partir des enquêtes auprès des ménages

Lorsque les effectifs des enquêtes sont suffisamment importants et à un niveau géographique assez détaillé, il est souvent possible de construire directement des cartes de pauvreté à partir des données d'enquêtes (Davis, 2003).

1.2.2.5 – Mesures directes à partir des recensements

Quelques pays, notamment en Amérique latine, collectent des informations légères (une ou deux questions) sur les revenus, permettant de construire des cartes de la pauvreté. Toutefois, des travaux ayant porté sur des pays d'Afrique sub-saharienne (p.e., Alderman et al., 2000 sur l'Afrique du Sud), mettent en évidence les limites de telles informations sur le revenu dans les recensements, dans des pays où une grande part de la consommation est non marchande (Davis, 2003).

Par contre, il est possible de recourir à des données sur les besoins de base dans les recensements (qualité de l'habitation, accès aux services sociaux, etc.) pour construire des

indicateurs synthétiques au niveau ménage. Ceux-ci sont ensuite agrégés au niveau localité et ensuite représentés sur des cartes (Leclerc *et al.*, 2000; Leclerc, 2000; Snel et Henninger, 2002; Davis, 2003)

1.2.2.6 – Indicateurs multiples

Divers indicateurs de pauvreté basés sur les besoins de base ont été développés ces dernières années. Ils diffèrent les uns des autres en termes de choix des variables mais aussi en termes de schémas de pondération.

En ce qui concerne l'identifiant (les variables entrant dans la construction des indicateurs), la plupart des travaux prennent en compte aussi bien les caractéristiques de l'habitat que les biens d'équipement du ménage (Filmer et Pritchett, 1999 ; Montgomery *et al.*, 2000 ; Filmer et Pritchett, 2001 ; Hewett et Montgomery, 2001). Certains proposent, en plus de l'habitat et des biens d'équipement possédés par le ménage, de prendre en compte l'instruction de la femme (Noumbissi et Sanderson, 1998), alors que d'autres s'en tiennent aux caractéristiques de l'habitat, en construisant notamment un indicateur synthétique de confort (Kobiané, 1998, 2003 et 2006).

Quant aux méthodes d'agrégation du proxy du niveau de vie, elles vont de procédés simples de sommation de scores préalablement affectés aux différentes modalités des variables d'étude à des méthodes d'analyse factorielle, en passant par des méthodes intermédiaires de standardisation. En termes de méthodes factorielles, on peut évoquer l'Analyse en Composantes Principales (ACP) et l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) (Kobiané, 2004).

Plusieurs auteurs ont utilisé l'ACP pour déterminer les pondérations des variables caractéristiques des conditions de vie et du patrimoine possédé par le ménage. Les variables actives de l'ACP sont toutes des variables dichotomiques. Une extension de cette approche a été utilisée par Vodounou et Ahoey (2002), et Vodounou (2003) qui ont considéré des variables de conditions de vie et de patrimoine dont le nombre de modalités est supérieur ou égal à 2. De ce fait, l'indice de bien-être est déterminé par les coordonnées des ménages sur le premier axe factoriel de l'Analyse des Correspondances Multiples dont les variables actives sont les K variables de patrimoine et de conditions de vie considérées.

Dans l'analyse de la pauvreté à partir du recensement du Bénin, C. Vodounou utilise 15 variables actives regroupant 68 modalités et 6 variables illustratives pour l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM). Les variables actives sont : approvisionnement en eau de boisson, mode de cuisson le plus utilisé, mode d'éclairage, évacuation en eaux usées, évacuation des ordures, type de construction, concession (oui ou non), type d'usage de l'habitation, statut d'occupation de l'habitation, nombre de personnes par pièce, nature du toit, nature du sol, nature des murs, mode d'aisance, niveau d'instruction du chef de ménage. Les variables illustratives sont : âge du chef de ménage (CM), département, milieu de résidence, branche d'activité du CM, statut d'occupation dans l'emploi, statut dans l'emploi (Vodounou, 2003).

Les composantes démographiques de la pauvreté et des inégalités sont bien connues (G. Rodgers, 1984) ; elles sont généralement fournies par les enquêtes démographiques ou le RGPH. En effet, le niveau de mortalité est bien connu comme étant fortement corrélé à la pauvreté, puisque l'espérance de vie à la naissance et surtout l'espérance de vie en bonne santé sont de bons révélateurs de la qualité de vie, et la mortalité des enfants de moins de 5 ans est un très bon indicateur des inégalités sociales (R. Dackam, 1986). Le meilleur

descripteur de la mortalité est la table de mortalité; le RGPH reste dans la plupart des pays sous-développés la meilleure source de données pour construire cette table.

D'autres composantes démographiques (moins évidentes) de la pauvreté ont été utilisées par divers auteurs : la sous-fécondité est plus fréquente chez les pauvres en Afrique (Frank, 1983). Bien qu'aucune corrélation n'ait été observée entre taille du ménage et revenu du ménage, le revenu par tête est plus faible dans les ménages de grande taille (Kuznets, 1982), la structure par âge du ménage, en l'occurrence le nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans plus élevé dans les ménages pauvres (Rodgers, 1984). La pauvreté est souvent associée au niveau d'instruction ou au statut d'analphabétisme.

Dans la présente étude, l'approche consiste en une mesure directe à partir des données du RGPH de 2006.

1.2.3 – Méthode d'élaboration de la cartographie de la pauvreté

1.2.3.1. L'indicateur composite de pauvreté

Le RGPH 2006 permet d'avoir des variables caractéristiques des conditions de vie (approvisionnement en eau, mode d'aisance, moyen énergétique d'éclairage et de cuisson, nature du sol et des murs, nature du toit, etc.) et du patrimoine possédé par le ménage (radio, télévision, réfrigérateur, etc.). Ces variables, au nombre de K, sont des indicateurs unidimensionnels de pauvreté ou de bien-être, permettent de construire un indicateur composite de bien-être du ménage qui est une combinaison linéaire de ces K variables. Soit ICP_i l'indicateur composite de pauvreté, il est dérivé des K variables I_{ik} à travers la relation :

$$ICP_i(I_{ik}) = \sum_{k=1}^K \delta_k I_{ik} \quad (2)$$

Les poids ou paramètres δ_k sont déterminés de manière non arbitraire grâce à une méthode d'agrégation. En effet, l'Analyse en Composantes Principales (ACP) détermine les pondérations à travers les valeurs propres des K variables caractéristiques des conditions de vie et du patrimoine possédé par le ménage. Grâce aux pondérations δ_k qui correspondent aux coordonnées des variables sur le premier axe factoriel, l'indicateur de bien-être est déterminé à l'aide de l'expression 2 ci-dessus.

1.2.3.2. Sources de données et définition des variables

Le RGPH de 2006 est la principale source de données pour la définition des variables. Les K variables caractéristiques des conditions de vie et du patrimoine possédé par le ménage sont caractérisés comme le montre le tableau 1.1. Ces dix huit variables ont toutes servi à la génération de l'indicateur composite de pauvreté. L'annexe du chapitre 1 donne des détails sur les tableaux techniques de la méthode ACP ainsi que les résultats des tests de Kaiser-Meyer-Olkin (KMO) et Bartlett qui confirment la pertinence de l'analyse factorielle.

Tableau 1.1 : Nature et définition des variables de l'indice composite de pauvreté

Variables		Codes	Signification des codes
Variables de conditions de vie			
1	Nature des murs	1	Matériaux modernes
		0	Matériaux rudimentaires ou naturels
2	Nature du toit	1	Matériaux modernes
		0	Matériaux rudimentaires ou naturels
3	Nature du sol	1	Matériaux modernes
		0	Matériaux rudimentaires ou naturels
4	Mode principal éclairage	1	Électricité réseau ou Électricité personnelle
		0	autres
5	Source principale d'énergie pour la cuisson	1	charbon de bois ou électricité ou gaz ou pétrole
		0	Autres
6	Eau de boisson	1	Eau potable
		0	Eau non potable
7	Type d'aisance	1	Latrine ou chasse
		0	Brousse, nature ou autre
8	Évacuation des ordures	1	Ramassage privé ou bac
		0	Tas immondice ou fosse ou rue et autre
9	Évacuation eaux usées	1	Puits, caniveau ou fosse septique
		0	Cour, rue et autres
Variables de biens durables et de patrimoine			
10	Radio	1	Possède au moins une radio
		0	N'en possède pas
11	Télévision	1	Possède au moins une télé
		0	N'en possède pas
12	Téléphone fixe	1	Possède au moins un téléphone fixe
		0	N'en possède pas
13	Téléphone Cellulaire	1	Possède au moins un téléphone cellulaire
		0	N'en possède pas
14	Réfrigérateur	1	Possède au moins un réfrigérateur
		0	N'en possède pas
15	Micro-ordinateur	1	Possède au moins un micro-ordinateur
		0	N'en possède pas
16	Connexion Internet	1	Possède au moins une connexion
		0	N'en possède pas
17	Mobyette	1	Possède au moins une mobylette
		0	N'en possède pas
18	Voiture	1	Possède au moins une voiture
		0	N'en possède pas

NB : D'autres variables de biens durables et de patrimoine, telles la bicyclette, la pirogue, la charrette, le chameau, le cheval et l'âne ont été prises en compte dans le RGPH mais ont été éliminées dans le processus de calcul de l'indicateur composite de pauvreté.

Les poids ou paramètres δ_k de chacune des K variables sont déterminés de manière non arbitraire grâce à la méthode ACP. Les poids correspondent aux coordonnées des variables sur le premier axe factoriel. A l'aide de ces poids, l'indicateur composite ICP_i est calculé pour chaque ménage i comme une somme pondérée des K variables. ICP_i est un indicateur de bien-être utilisé pour dériver les mesures de pauvreté à l'aide d'un seuil de pauvreté qui correspond au deuxième quintile dans le cas de la présente étude. Bien que utilisé dans la littérature comme seuil de la pauvreté, le deuxième quintile reste un choix arbitraire du à la difficulté, avec un indicateur composite non monétaire, de générer un seuil de pauvreté

facilement compréhensible comme dans la pauvreté monétaire. Pour pallier à cette insuffisance, l'analyse est conduite en quintiles de niveau de vie. Les deux premiers quintiles (plus pauvres et pauvres modérés) regroupent les pauvres tandis que les non pauvres se répartissent dans les trois autres quintiles à savoir les « moyens », « riches » et « plus riches ».

1.2.3.2. Indices de pauvreté et élaboration des cartes

Les indices de pauvreté utilisés sont ceux de la classe FGT (Cf. section 1.2.1). Les cartes seront élaborées grâce aux techniques des Systèmes d'Information Géographique (SIG) qui donnent à la cartographie de la pauvreté une perspective d'analyse et une utilité encore plus grandes. Systèmes de gestion des bases de données utilisant la localisation géographique comme référence pour chaque enregistrement (localité) de la base de données, les SIG peuvent être donc utilisés pour croiser plusieurs informations venant de sources différentes, comme par exemple mettre en parallèle les mesures de la pauvreté avec des informations d'ordre climatique (pluviométrie) ou la prédominance de certains types d'activité économiques au niveau local (Deichmann, 1999; Davis, 2003). Les indices de pauvreté seront positionnés géographiquement dans les régions, provinces et communes grâce aux techniques du SIG.

CHAPITRE 2 : ÉTAT DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE

La situation de la pauvreté multidimensionnelle sera traitée au niveau national, régional, provincial et communal tout en prenant en compte le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. L'indice de pauvreté le plus utilisé est l'incidence de la pauvreté qui est le rapport entre le nombre de pauvres et la population totale. Dans la présente étude la mesure est faite entre le nombre de ménages pauvres et le nombre total de ménages étant donné que les conditions d'habitats et les possessions de biens durables sont plus caractéristiques des ménages.

2.1 – PAUVRETE POUR L'ENSEMBLE DU BURKINA FASO

A l'issue du recensement général de la population et de l'habitation de 2006, l'incidence de la pauvreté calculée suivant l'approche multidimensionnelle indique que les ménages pauvres (plus pauvres et pauvres) représentent 40,1% et résident essentiellement en milieu rural (52,9%). Cette incidence est de 5% en milieu urbain. Globalement les ménages urbains demeurent moins touchés par la pauvreté.

Par rapport au sexe des chefs de ménage, l'incidence au niveau des chefs de ménages femmes est de 36,7% contre 40,5% pour les hommes chefs de ménage (cf. Tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

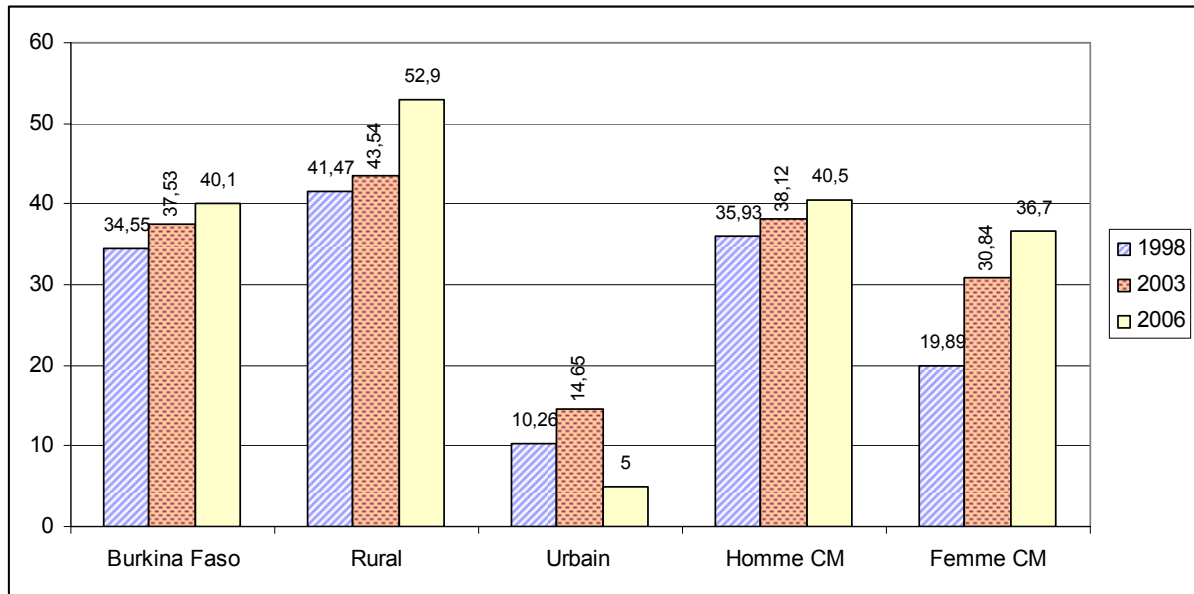
Désignation	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Milieu de résidence						
Urbain	1,9	3,1	6,6	26,4	61,9	100
Rural	22,1	30,8	24,9	17,6	4,6	100
Sexe du chef de ménage						
Masculin	17,1	23,4	20,1	20,0	19,4	100
Féminin	13,4	23,3	19,0	19,8	24,5	100
Ensemble	16,7	23,4	20,0	20,0	20,0	100

Le graphique 2.1 montre qu'à l'exception du milieu urbain, l'incidence de la pauvreté non monétaire est plus élevée que l'incidence de la pauvreté monétaire. On note également :

- une corrélation forte entre pauvreté monétaire et non monétaire ;
- une incidence plus faible au sein des ménages dirigés par des femmes.

Toutefois, cette comparaison requiert la prudence à cause du décalage temporel entre les valeurs.

Graphique 2.1 : Valeurs comparées des incidences (%) monétaires (1998 et 2003) et non monétaires (2006) de la pauvreté au sein des ménages.

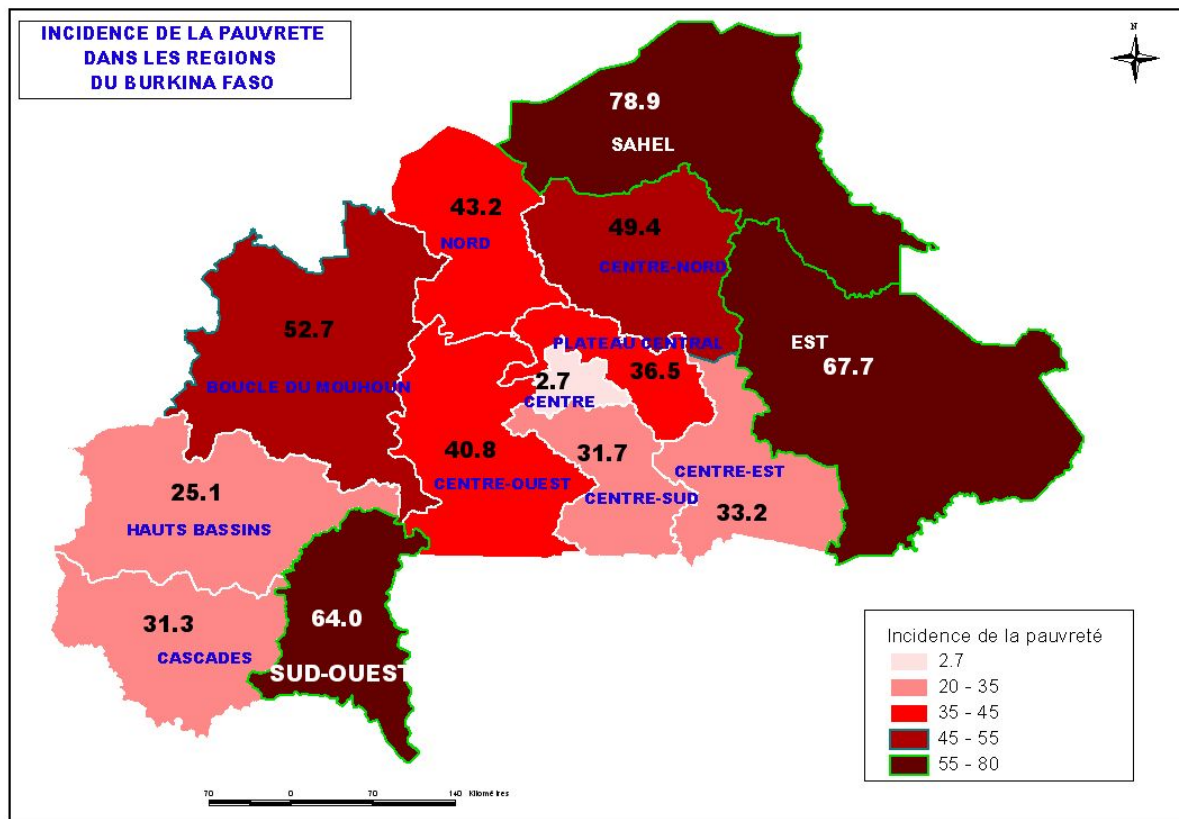


2.2 – PAUVRETE DANS LES REGIONS

En dehors de la région du Centre à taux de pauvreté très faible (2,7%), on peut distinguer quatre (4) grands groupes d'incidence :

- le premier groupe d'incidence comprise entre 20 et 35% regroupe les régions des Hauts Bassins, du Centre-Est, du Centre-Sud et des Cascades;
- le deuxième groupe d'incidence variant de 35 à 45% comprend les régions du Nord, du Plateau central et du Centre-Ouest;
- le troisième groupe qui comprend les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord présente des incidences de pauvreté comprises entre 45 et 55% ;
- le quatrième groupe comprend les régions de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest avec des incidences comprises entre 55 et 80%.

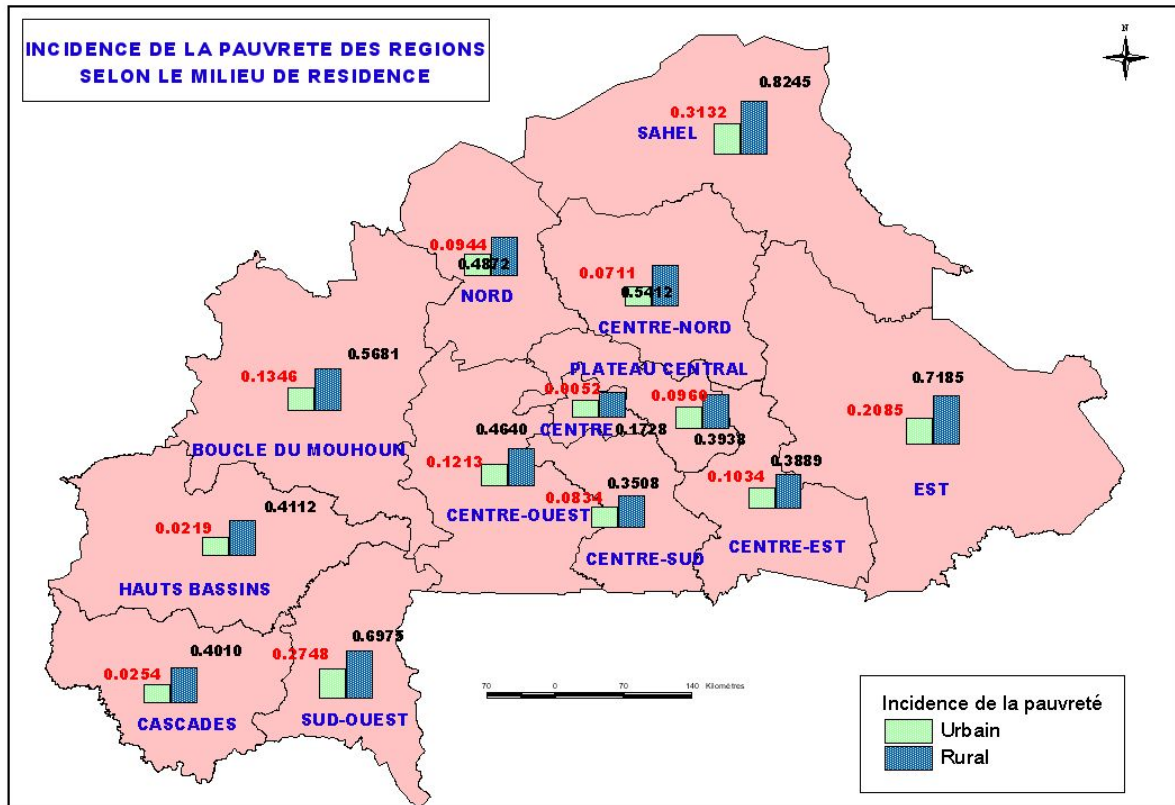
Carte 2.1 : Incidence (%) de la pauvreté par région



2.2.1 – Incidence de la pauvreté par région et selon le milieu de résidence

Les incidences de pauvreté au niveau des régions selon le milieu de résidence du ménage confirment qu'en milieu rural ces incidences sont toujours les plus élevées.

Carte 2.2 : Incidence (%) de la pauvreté par région selon le milieu de résidence du chef de ménage



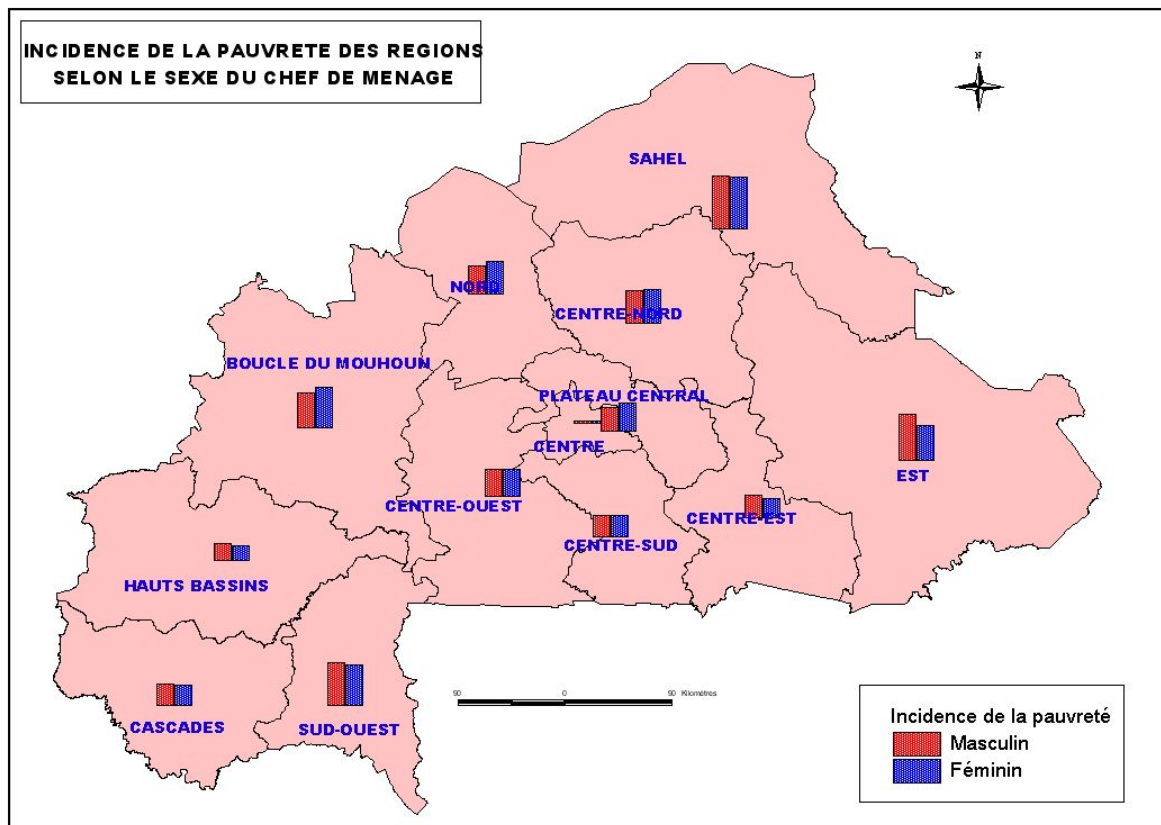
En milieu urbain, les incidences vont de 0,5% à Ouagadougou (capitale politique du pays) à 31,3% dans la région du Sahel en passant par 2,2% dans la région des Hauts Bassins avec la deuxième grande ville du pays qu'est Bobo-Dioulasso), et 27,5% à Gaoua (chef-lieu de la Région du Sud-Ouest).

Pour le milieu rural, les variations vont de 17,3% au Centre à 82,5% dans le Sahel. On note que les milieux ruraux des régions du Sud-Ouest et de l'Est ont des niveaux de pauvreté supérieurs à la moyenne rurale nationale qui est de 52,9%. Il existe des régions avec des niveaux de pauvreté rurale très voisins de la pauvreté rurale nationale. C'est le cas des régions de la Boucle du Mouhoun (56,8%), du Centre-Nord et du Nord respectivement 54,1% et 48,7%. Pour le reste des régions (Cascades, Centre-Ouest, centre-Sud, centre-Est et plateau Central), l'incidence de la pauvreté rurale varie entre 35 et 41%.

2.2.2 – Incidence de la pauvreté par région et selon le sexe du Chef de ménage

Cette carte présente pour chaque région, l'incidence de pauvreté au sein des ménages dirigés respectivement par des hommes et des femmes. Dans presque la moitié des régions, l'incidence de pauvreté au sein des ménages dirigés par des femmes présente une valeur nominale plus faible que celle obtenue pour les ménages dirigés par des hommes. Il s'agit des régions de l'Est, du Sahel, du Centre-Est, des Cascades, des Hauts Bassins et du Sud-Ouest. Dans les régions du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Nord, il y a presque une égalité entre les taux de pauvreté des deux groupes de ménages. L'incidence de la pauvreté au sein des ménages dirigés par des hommes est inférieure à celle de leurs homologues dirigés par des femmes dans les régions du Nord, du Plateau Central et de la Boucle du Mouhoun.

Carte 2.3 : Incidence (%) de la pauvreté par région selon le sexe du chef de ménage



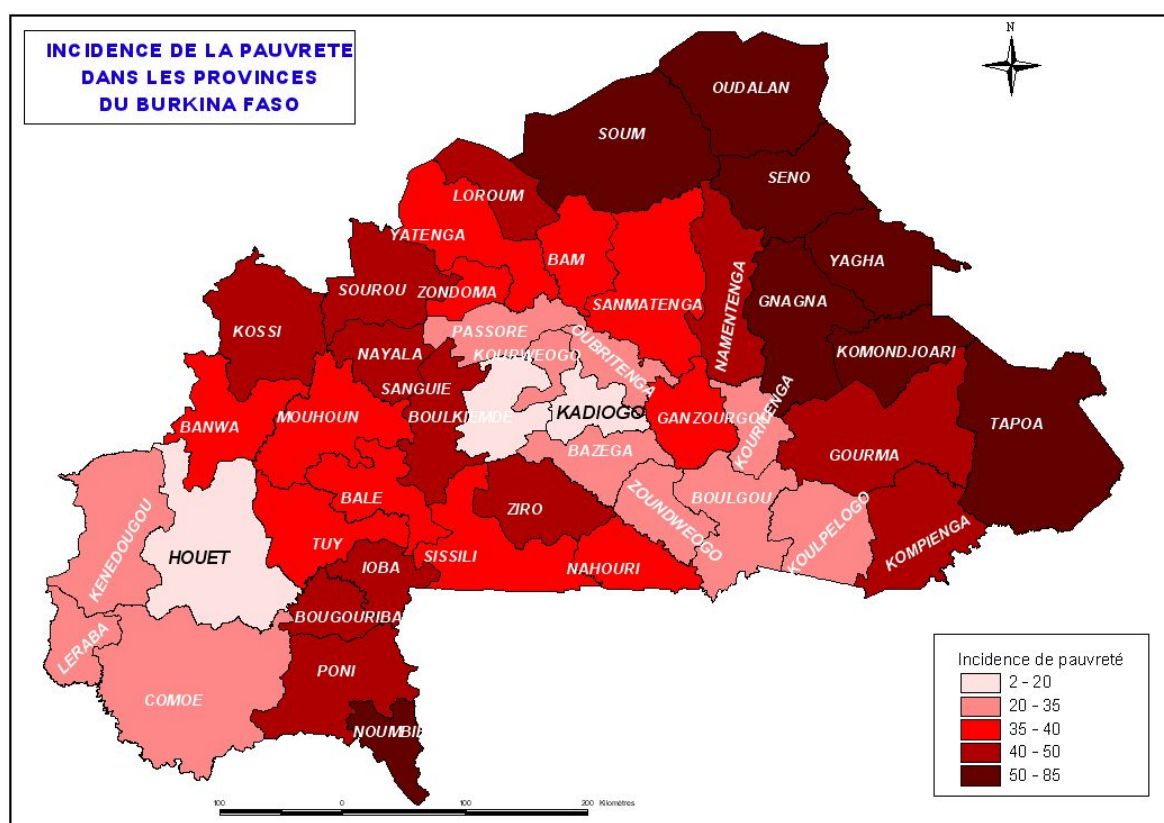
2.3 – INCIDENCE DE LA PAUVRETE PAR PROVINCE ET SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

La carte des incidences de la pauvreté non monétaire au niveau des provinces fait ressortir des disparités qui n'étaient pas perceptibles au niveau régional. Toutefois, les provinces qui ont les incidences les plus élevées (50% à 85%) sont :

- Tapoa, Komondjari et Gnagna dans la région de l'Est ;
- Toutes les quatre provinces de la région du Sahel (Seno, Soum, Oudalan et Yagha);
- Le Noubiel dans la région du Sud-Ouest.

Les provinces du Kadiogo (chef-lieu : Ouagadougou), du Houet (chef-lieu : Bobo-Dioulasso) et du Boulkiemdé (chef-lieu : Koudougou) se dégagent avec les plus faibles incidences situées entre 2 et 20% à cause de l'influence des grandes villes qu'elles abritent.

Carte 2.4 : Incidence (%) de la pauvreté par province



Le groupe de provinces dont l'incidence est comprise entre 20 et 35% est constitué de :

- le Passoré pour la région du Nord ;
- le Kourwéogo et l'Oubritenga pour le Plateau Central ;
- le Bazèga, et le Zoundwéogo pour la région du Centre-Sud ;
- les trois provinces du Centre-Est (Boulgou, Kouritenga et Koulpéogo) ;
- les deux provinces des Cascades (Comoé et Léraba) ;
- La province du Kénédougou dans la région des Hauts Bassins.

Un troisième groupe de provinces a une incidence très proche de la moyenne nationale (35 – 40%). Ce sont :

- le Yatenga et le Zondoma pour la région du Nord ;
- le Bam et le Sanmatenga pour la région du Centre-Nord ;

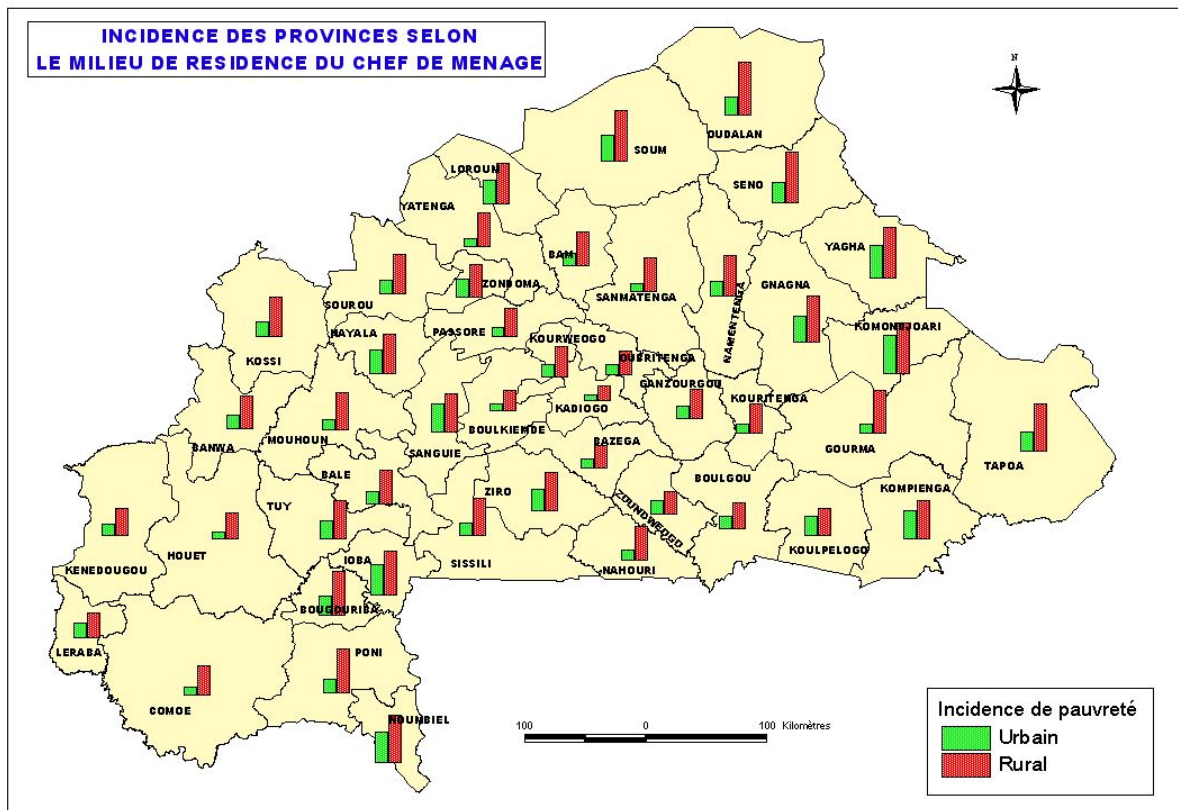
- le Ganzourgou dans le Plateau Central ;
- Les Balé, le Banwa et le Mouhoun dans la Boucle du Mouhoun ;
- Le Tuy dans les Hauts Bassins
- La Sissili dans le Centre-Ouest ;
- Le Nahouri dans le Centre-Sud.

Enfin, un dernier groupe à incidence élevée de pauvreté (50% à 85%) est constitué d'une douzaine de provinces. Il s'agit des provinces de la Kossi, du Sourou, du Nayala dans la région de la Boucle du Mouhoun, du Ziro et du Sanguié de la région du Centre-Ouest, des Ioba, Bougouriba et Poni (région du Sud-Ouest). Dans ce groupe on retrouve la province du Loroum (région du Nord), la province du Namentenga (région du Centre-Nord) et les provinces du Gourma et de la Kompienga qui sont à l'Est.

2.3.1 – Incidence de la pauvreté par province et selon le milieu de résidence

En examinant la carte des incidences au niveau des provinces par rapport au milieu de résidence du ménage, les niveaux de pauvreté en milieu rural sont toujours plus élevés qu'en milieu urbain. En effet, Il existe des provinces où le niveau de pauvreté du milieu rural est au moins 10 fois plus élevé que celui du milieu urbain. Il s'agit de la province du Gourma (10 fois plus le milieu urbain) les provinces de la Comoé et du Yatenga (20 fois plus), le Kadiogo (35 fois plus élevé), et le Houet où le niveau rural fait 120 fois celui de l'urbain (cf. Annexe 3 du chapitre 2).

Carte 2.5 : Incidence (%) de la pauvreté par province selon le milieu de résidence

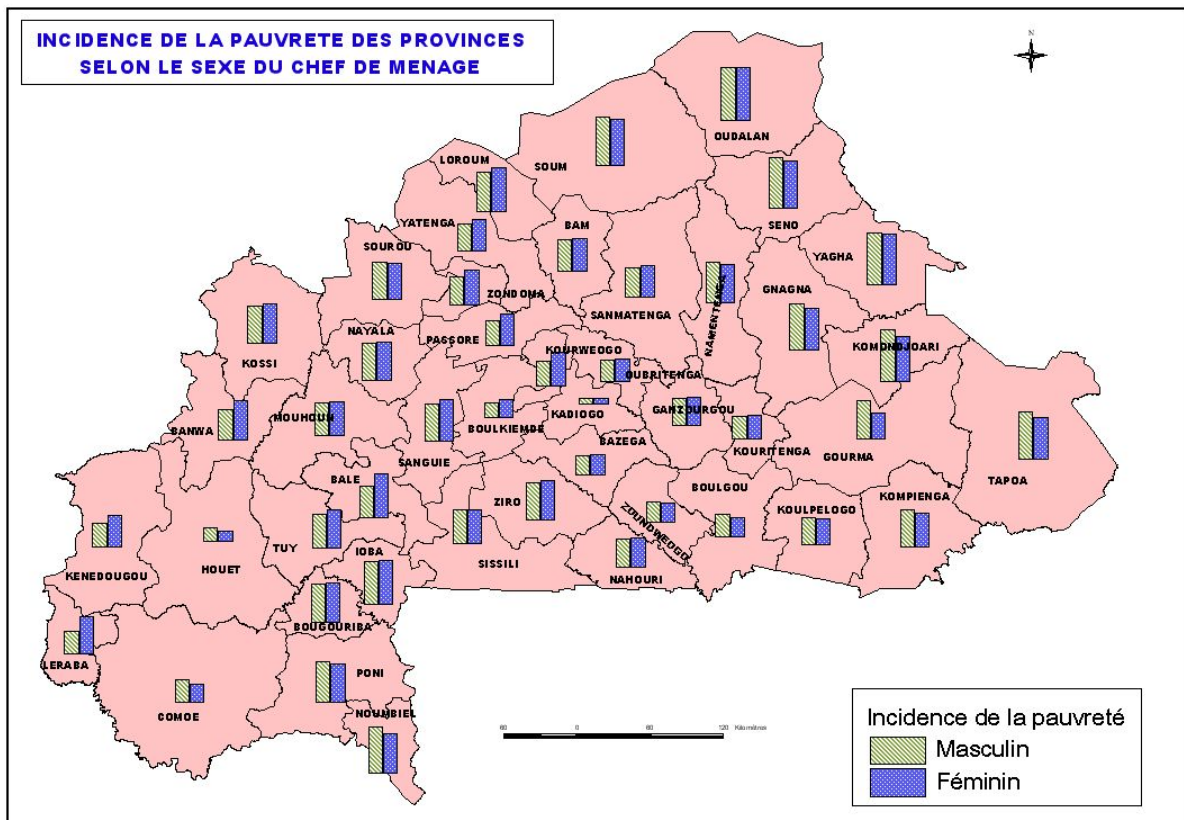


2.3.2 – Incidence de la pauvreté par province et selon le sexe du Chef de ménage

La comparaison de la pauvreté entre ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes montre trois cas de figure :

- une vingtaine de provinces dans lesquelles les incidences de pauvreté sont plus élevées au sein des ménages dirigés par des femmes. On peut citer les provinces de la Léraba, du Kéné Dougou, des Banwa et de la Kossi ; de même que la plupart des provinces du centre du pays comme le Boukhiemdé, le Sanguié, le Kourwéogo, le Yatenga, le Zoundoma et le Passoré ;
- Onze (11) provinces dans lesquelles on observe des incidences similaires de pauvreté entre ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes ;
- quatorze (14) provinces dans lesquelles les incidences de pauvreté sont plus faibles au sein des ménages dirigés par une femme (cf : Annexe 4 du chapitre 2).

Carte 2.6 : Incidence (%) de la pauvreté par province selon le sexe du chef de ménage



2.4 – INCIDENCE DE LA PAUVRETE DES COMMUNES

Au niveau des communes les disparités sont de plus en plus perceptibles. Sur les 352 communes du pays classées selon leurs incidences, on distingue sept (7) groupes :

Le groupe dont l'incidence est inférieure à 20% compte 23 communes;

Le groupe dont l'incidence est comprise entre 20 et 30% compte 38 communes;

Le groupe dont l'incidence est comprise entre 30 et 40 % compte 51 communes;

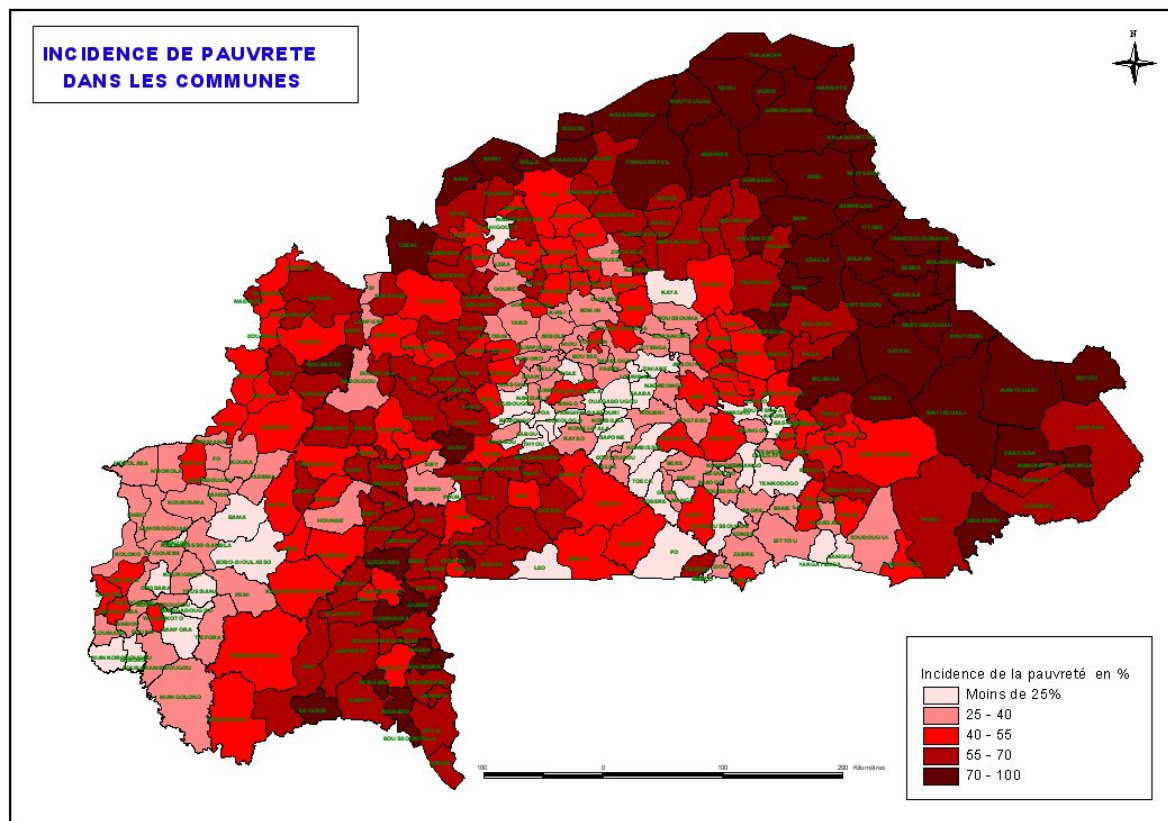
Le groupe dont l'incidence est comprise entre 40 et 50% compte 59 communes;

Le groupe dont l'incidence est comprise entre 50 et 60% compte 60 communes;

Le groupe dont l'incidence est comprise entre 60 et 70% compte 58 communes;

Le groupe dont l'incidence est supérieure à 70% compte 63 communes. (cf : Annexe 5 du chapitre 2).

Carte 2.7 : Incidence (%) de la pauvreté par commune



On a un total de 112 communes dont l'incidence est inférieure ou égale à la moyenne nationale, soit une proportion de 31,8% des communes. Dans le reste des communes (68,2%) les incidences sont largement au dessus de 40% (moyenne nationale).

Les communes où les incidences sont les plus élevées se retrouvent dans les provinces de la Tapoa (région de l'Est), du Soum et de l'Oudalan (région du Sahel), de la Sissili (région du Centre-Ouest) et du Noubiel (région du Sud-Ouest).

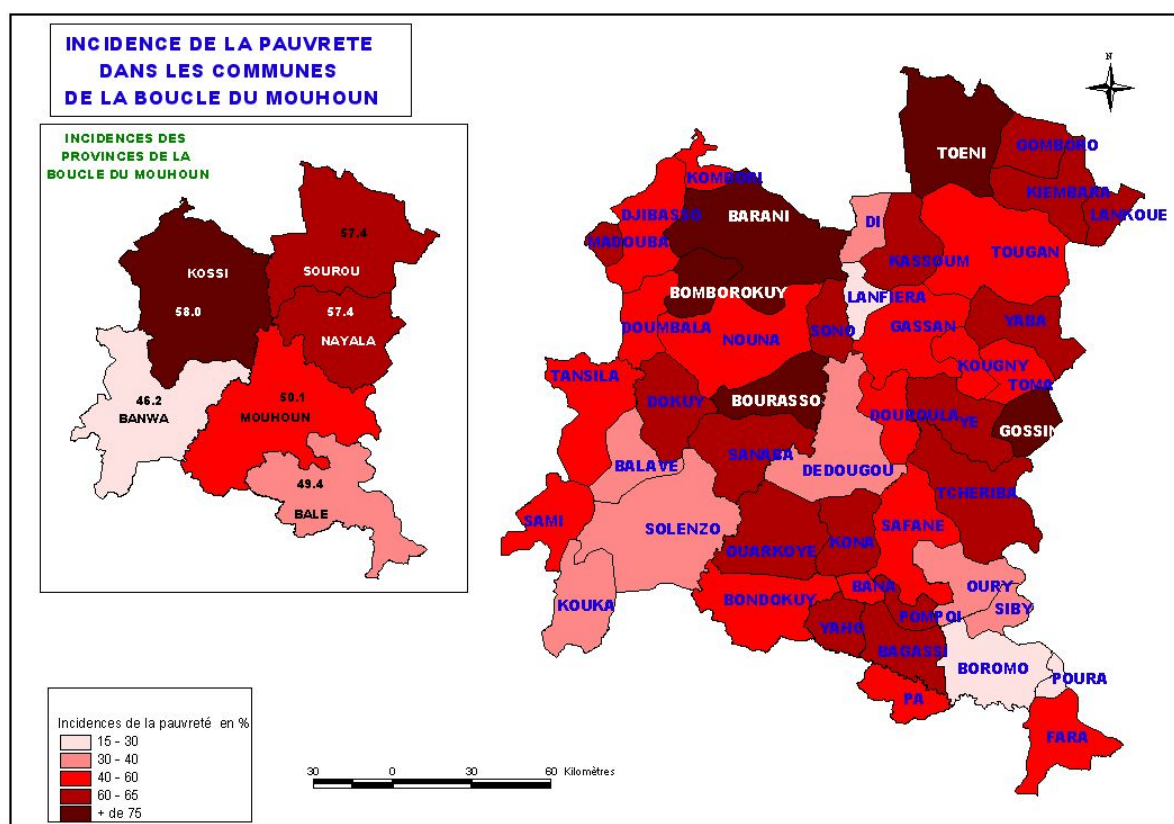
2.5 – PAUVRETE AU NIVEAU DE CHAQUE REGION

2.5.1 – Pauvreté dans la région de la Boucle du Mouhoun

La région de la Boucle du Mouhoun avec une incidence de pauvreté de 52,7% fait partie des régions les plus pauvres quoique cette région est dite cotonnière. Au niveau des provinces, les incidences sont comprises entre 46,2% pour le Banwa et 58% pour la Kossi.

Les provinces des Balé, du Mouhoun, du Sourou et du Nayala ont pour incidences respectivement 49,4%, 50,1% et 57,4%.

Carte 2.8 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région de la Boucle du Mouhoun



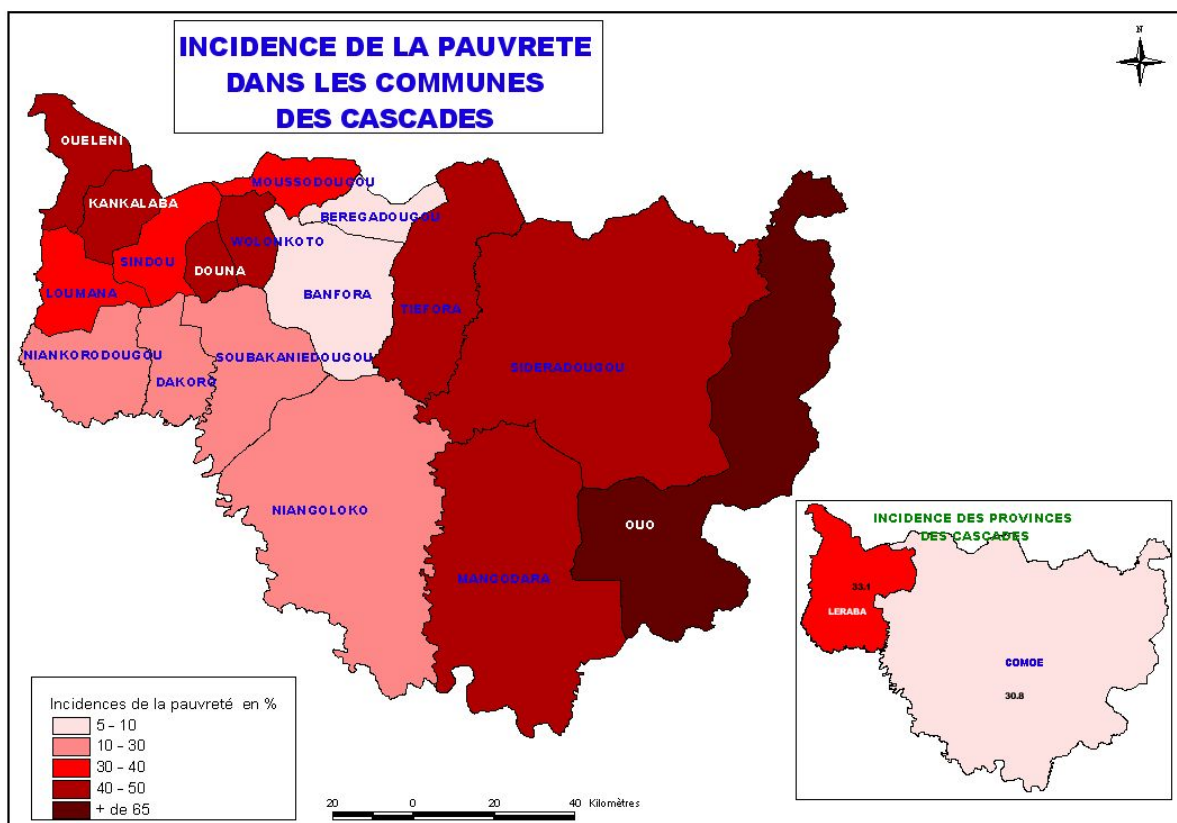
Mais l'examen de la carte des communes montre que certaines d'entre elles ont des niveaux d'incidence inférieurs à la moyenne nationale (Boromo, Poura, et Lanfiéra) avec 18,7 à 30,4%. Les niveaux de pauvreté les plus élevés s'observent à Toéni (Province du Sourou), Bourasso, Barani et Bomborokuy (Province de la Kossi), Gossina (Province du Nayala).

2.5.2 – Pauvreté dans la région des Cascades

La région des Cascades a une incidence de 31,3%. Cette région est située au Sud des Hauts Bassins dont le chef-lieu est Bobo-Dioulasso (la deuxième ville du pays) et au Nord de la Côte-d'Ivoire.

La région est composée de deux (2) provinces : la Comoé qui a 30,8% d'incidence et la Léraba avec 33,1% d'incidence.

Carte 2.9 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région des Cascades



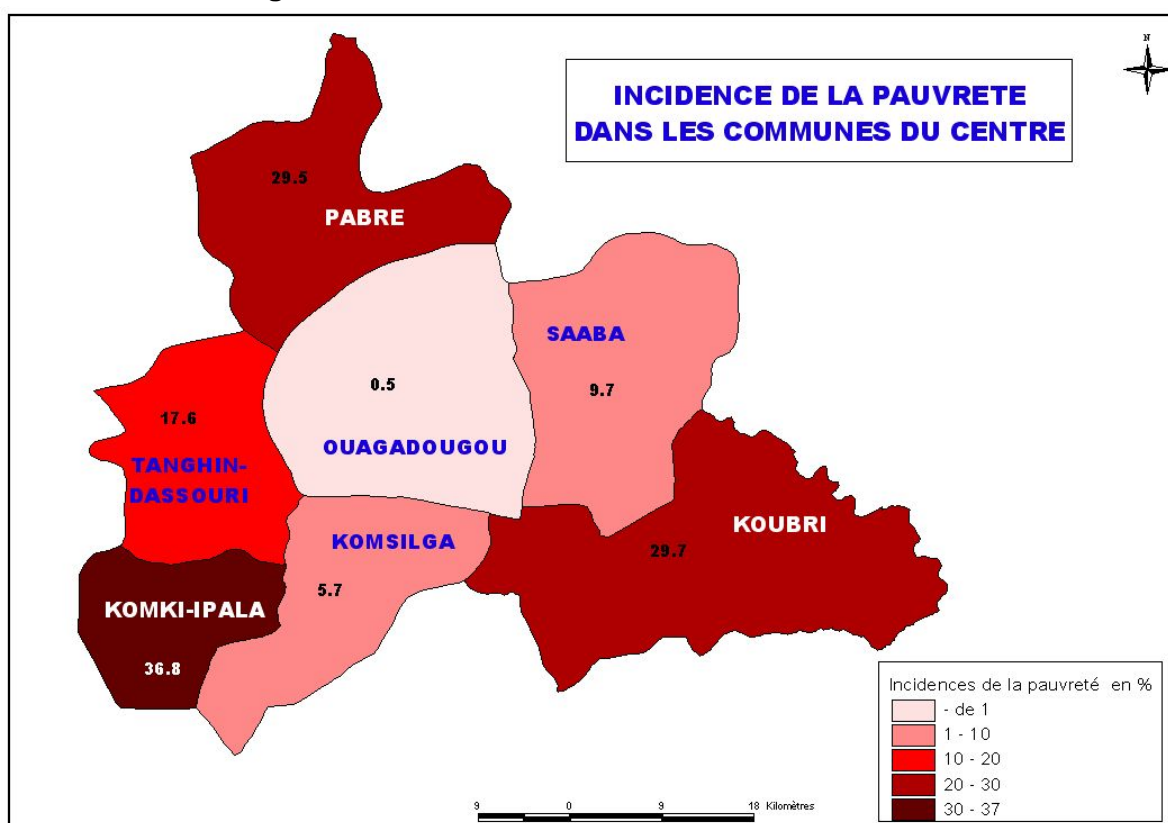
Au niveau des communes, on peut noter que les villes industrielles (Banfora et Bérégadougou) ont respectivement 7,9% et 10,8% d'incidence. Les communes de Niankorodougou, de Soubakaniédougou, de Dakoro et de Niangoloko, semblent profiter des avantages du Nord Cote-d'Ivoire. Il importe de mentionner que la commune de Niangoloko abrite la ville moyenne de Niangoloko, ce qui peut expliquer son bas niveau de pauvreté.

2.5.3 – Pauvreté dans la région du Centre

La région du Centre, composée de la seule province du Kadiogo, abrite la capitale Ouagadougou qui a une incidence de 0,5%.

Parmi les communes voisines de Ouagadougou, Komsilga et Saaba connaissent des incidences inférieures à 10%.

Carte 2.10 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre

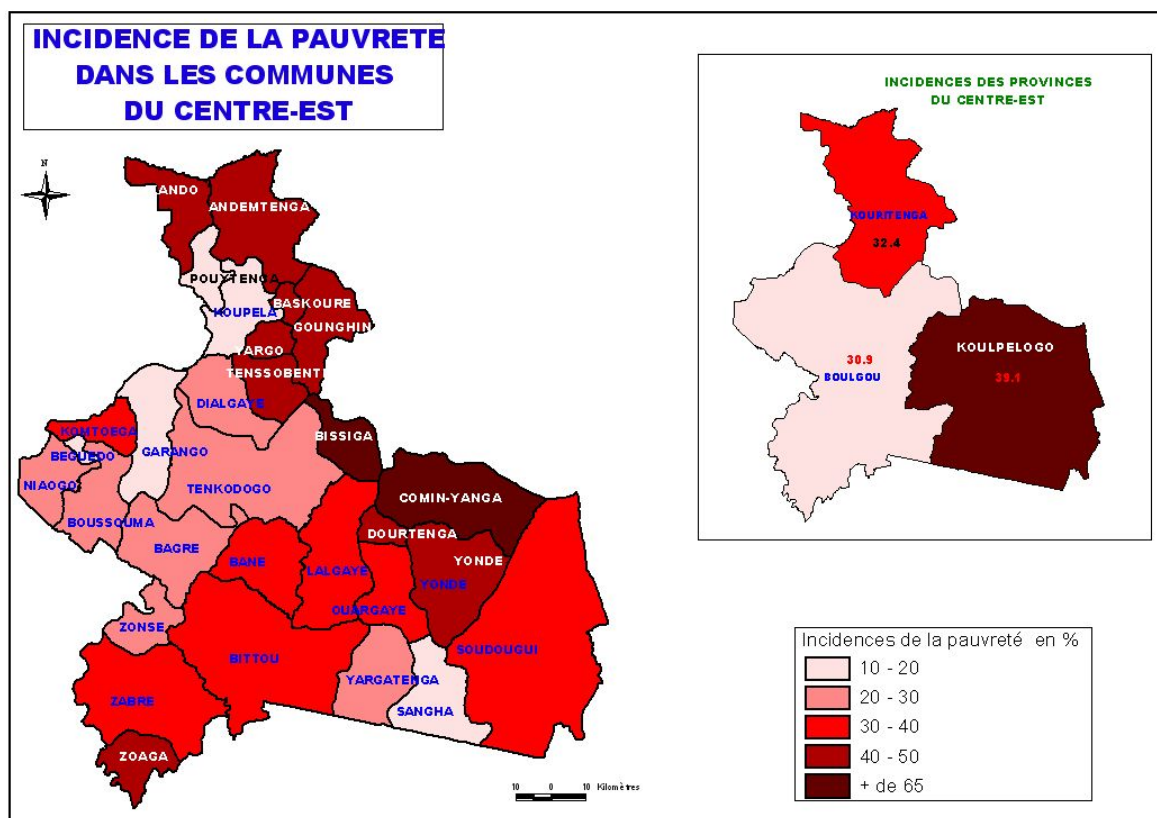


Trois des communes (Pabré, Tanghin-Dassouri et Koubri) ont moins de 30% d'incidence. Seule la commune de Komki-Ipala a une incidence de 36,8%, valeur proche de la moyenne nationale.

2.5.4 – Pauvreté dans la région du Centre-Est

La région du Centre-Est, située au Nord du Togo, a une incidence de 33,2%. Au niveau des provinces, le Boulgou, Chef-Lieu de la région a l'incidence la plus faible (30,9%). Elle est suivie du Kouritenga avec 32,4% et enfin le Koulpélogo qui a une incidence de 39,1%.

Carte 2.11 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Est



Au niveau des communes, celles qui ont les plus faibles incidences sont: Pouytenga, Koupéla et Garango qui sont toutes des villes moyennes.

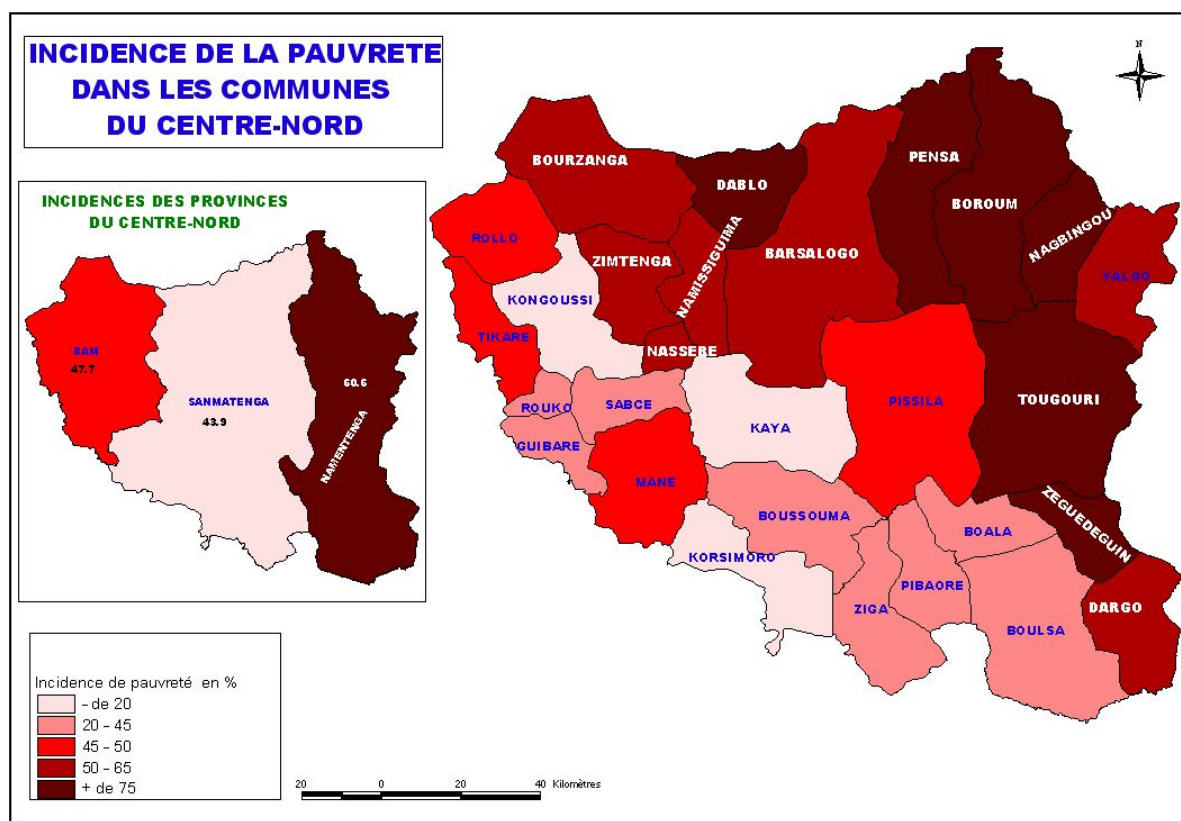
Le cas de Sangha s'expliquerait par sa proximité avec la frontière du Togo (Sinkancé). Les communes de Bissiga (province du Kouritenga), de Comin-Yanga (province du Koulpélogo) et celle de Zoaga (province du Boulgou) connaissent les incidences les plus élevées comprises entre 53,2 et 67,8%.

2.5.5 – Pauvreté dans la région du Centre-Nord

La région du Centre-Nord a une incidence de 49,4%. Au niveau de ses provinces, le Namentenga a l'incidence la plus élevée (56,6%) suivi du Bam (47,7%) et du Sanmatenga avec 43,9%.

En ce concerne les communes, Kaya, Kongoussi et Korsimoro ont les plus faibles incidences comprises entre 20 et 35%.

Carte 2.12 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Nord



Les communes dont l'incidence de pauvreté est comprise entre 45% et 50% sont au nombre de quatre (4). Il s'agit de :

- Rollo et Tikaré dans la province du Bam ;
- Mané et Pissila dans le sanmatenga.

Les niveaux les plus élevés (plus de 50%) s'observent dans les communes suivantes:

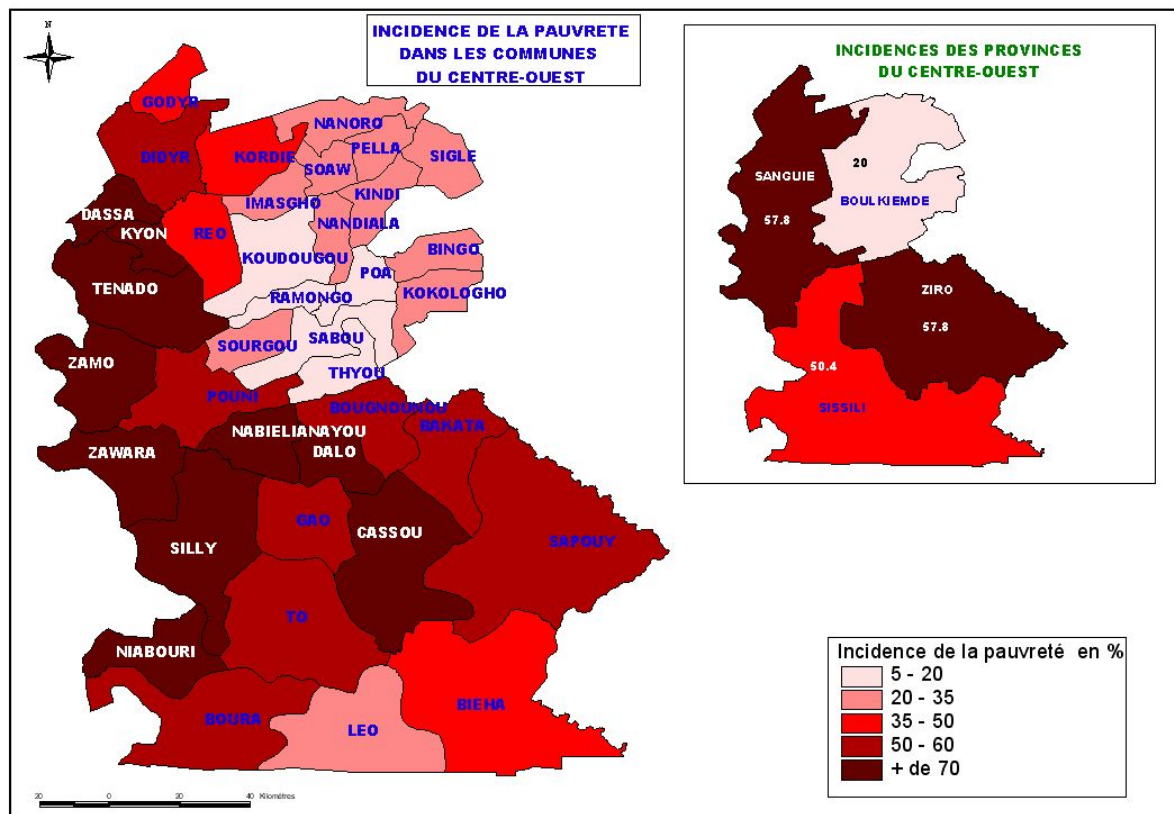
- Pensa et Dablo dans la province du Sanmatenga;
- Boroum, Nagbingou, Tougouri et zéguédéguin de la province du Namentenga.

2.5.6 – Pauvreté dans la région du Centre-Ouest

La région du Centre-Ouest a une incidence moyenne de 40,8% soit un niveau de pauvreté similaire à la moyenne nationale de 40,1%.

Au niveau des provinces, le Boulkiemdé enregistre la plus faible incidence (20%). La Sissili suit de loin avec 50,4% et les provinces du Sanguié et du Ziro ont chacune une incidence de 57,8%.

Carte 2.13 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Ouest



Cinq (5) des Communes ont des incidences de moins de 20%. Il s'agit de Koudougou (chef-Lieu de la région) et de ses communes voisines (Ramongo, Poa, Sabou et Thyon).

On note onze (11) communes dont l'incidence est comprise entre 20 et 35% (niveaux inférieurs à la moyenne nationale). La commune de Léo (Chef-Lieu de la province de la Sissili) se retrouve dans ce groupe.

Dix (10) communes ont des incidences supérieures à 70%. Il s'agit de :

- Cassou et Dalo dans le Ziro ;
- Niaboury, Silly et Nabiélianayou dans la province de la Sissili ;
- Zawara, Zamo, Ténado, Kyon et Dassa dans le Sanguié.

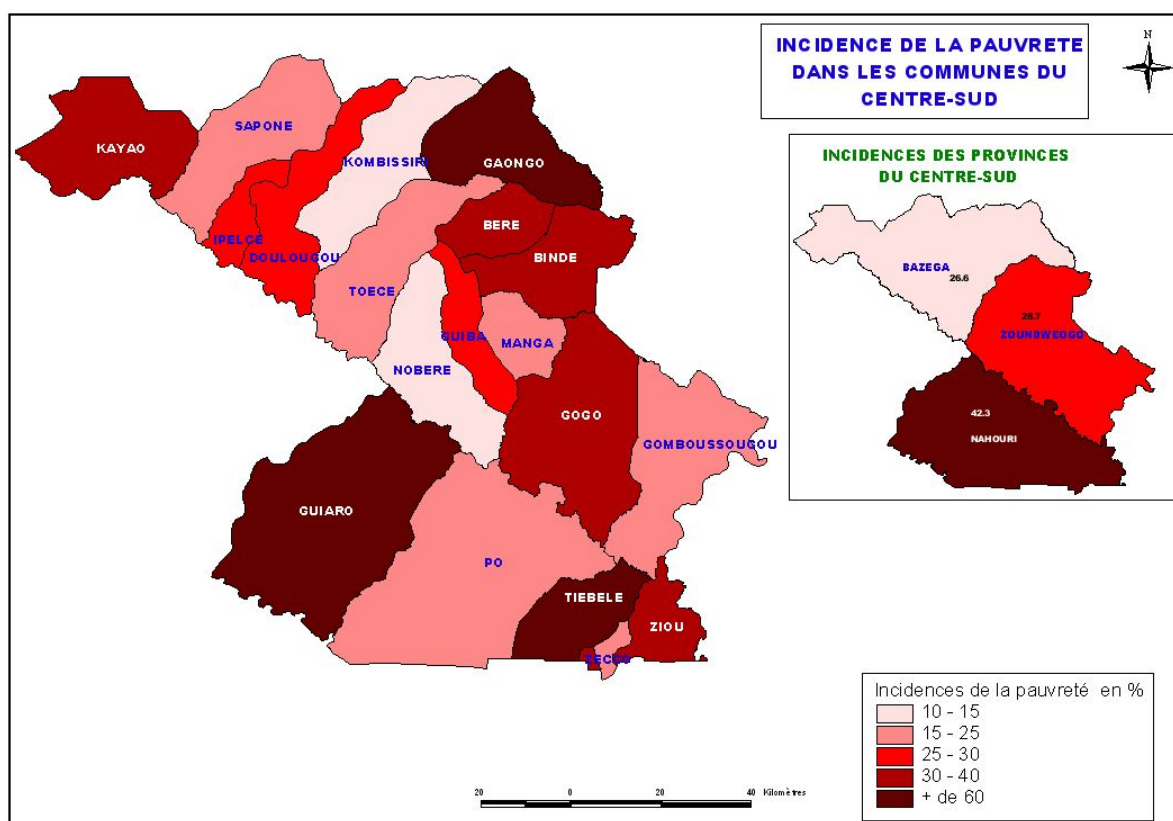
2.5.7 – Pauvreté dans la région du Centre-Sud

La région du Centre-Sud, frontalière avec Ouagadougou la capitale, a une incidence de 31,7%; moyenne inférieure à la moyenne nationale.

Au niveau des provinces, le Bazèga (26,6%) et le Zoundwéogo (28,7%) ont également des incidences en dessous de la moyenne nationale.

Par rapport aux communes, seulement deux (2) d'entre elles ont une incidence inférieure à 20%. Il s'agit de Kombissiri (chef-Lieu de la province du Bazèga) et Nobéré de la province du Zoundwéogo avec respectivement 14 et 17%.

Carte 2.14 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Centre-Sud



Trois (3) communes (Gaongo, Guiaro et Tiébélé) ont des taux de pauvreté supérieurs à 60%.

Les communes dont l'incidence avoisine le niveau national (entre 30 et 40%) sont :

- Ziou dans le Nahouri ;
- Gogo, Bindé et Béré dans le Zoundwéogo ;
- Kayao dans la province du Bazèga.

2.5.8 – Pauvreté dans la région de l'Est

La région de l'Est a une incidence de pauvreté de 67,7%. Elle figure parmi celles qui ont les niveaux d'incidence de pauvreté les plus élevés du pays.

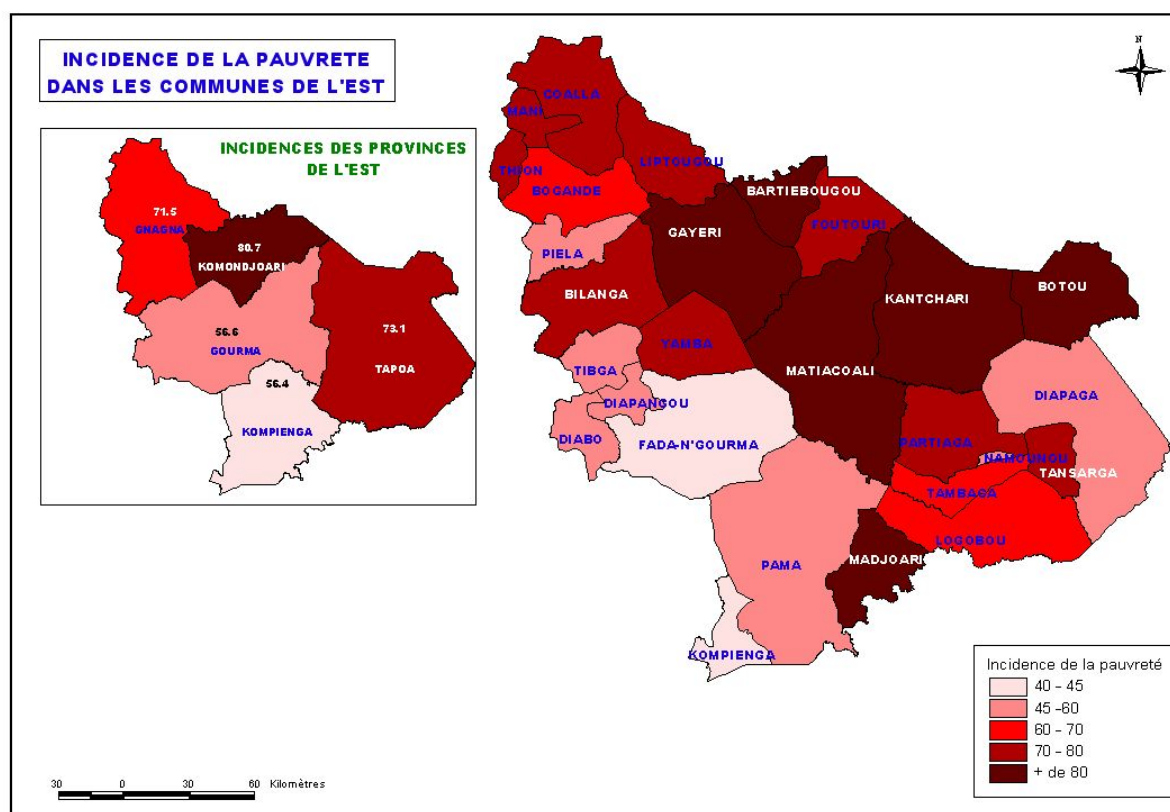
Au niveau des provinces, leurs incidences sont toutes supérieures à la moyenne nationale. Elles sont comprises entre 56,4% pour la Kompienga et 80,7% pour la Komondjoari. L'incidence du Gourma est la même que celle de la Kompienga (56,4%). Les provinces de la Tapoa et de la Gnagna ont respectivement 73,1 et 71,5% d'incidence de pauvreté.

Dans cette région, les niveaux de pauvreté de toutes les communes sont supérieurs à la moyenne nationale.

En classant les 27 communes de la région, sept (7) d'entre elles ont des incidences comprises entre 75 et 85 %.

La commune de Fada-N'Gourma (Chef-lieu de la région) et les deux autres communes (Kompienga et Namounou) ont des niveaux de pauvreté égaux à 43%.

Carte 2.15 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région de l'Est



Les communes à incidence de pauvreté supérieure à 80% sont au nombre de six (6) à savoir :

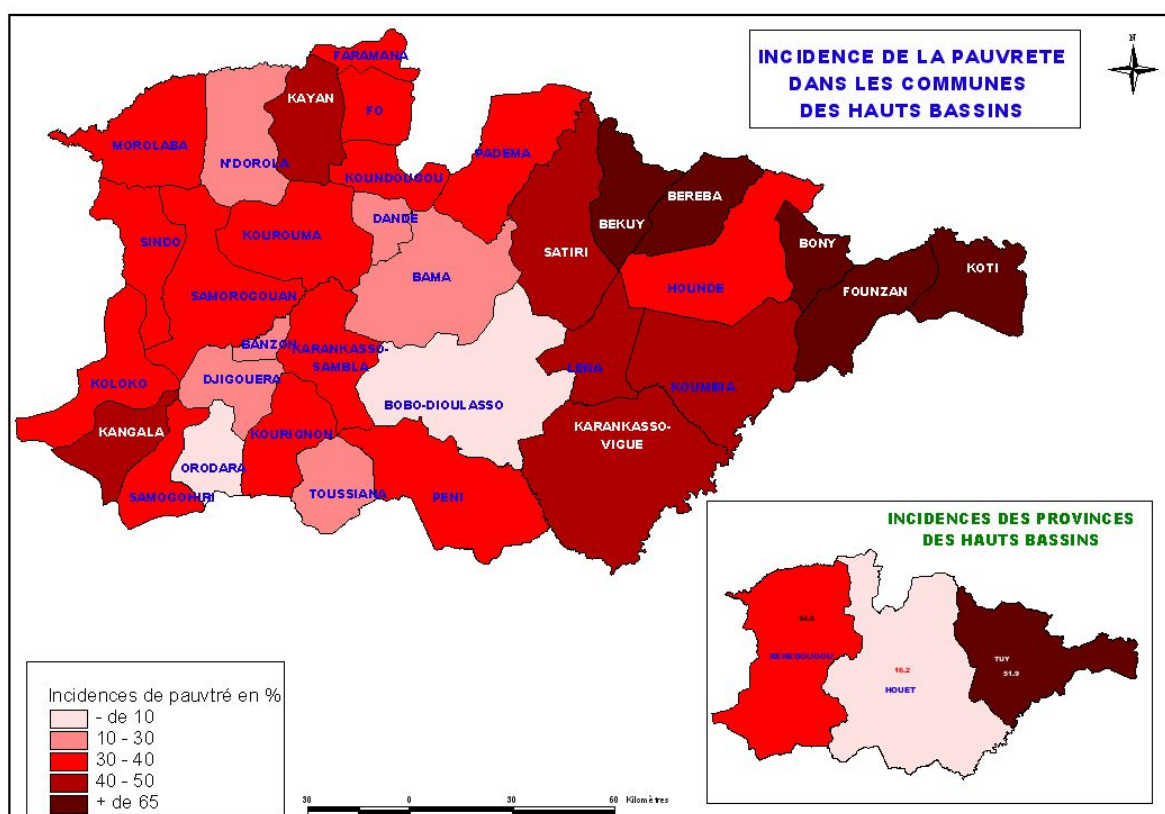
- Madjoari et Matiacoali dans la province du Gourma ;
- Botou et Kantchari dans la Tapoa ;
- Gayéri et Bartiébouguou dans la Komondjari.

Les communes dont les incidences se situent entre 60 et 80% sont au nombre de douze (12) : quatre (4) dans la Tapoa, une dans le Gourma (comune de Yamba), six (6) dans la Gnagna et une (Foutouri) dans la Komondjari.

2.5.9 – Pauvreté dans la région des Hauts Bassins

La région des Hauts Bassins présente une incidence de pauvreté de 25,1%. Au niveau des provinces, le Houet a une incidence de 16,2% et abrite Bobo-Dioulasso (4% d'incidence) la deuxième grande ville du Burkina. La province du Kéné Dougou (avec une incidence de 34,6%) précède celle du Tuy qui un taux de pauvreté de 51,9%.

Carte 2.16 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région des Hauts Bassins



En plus de Bobo-Dioulasso, c'est la commune de Orodara (province du Kéné Dougou) qui a une incidence de moins de 15%. Elle est exactement de 12,5%.

Les communes dont l'incidence est comprise entre 30 et 40 % sont au nombre de quatorze. Il s'agit de :

- Samogohiri, Koloko, kourignon, Samorogouan, Kourouma, Sindo et Morolaba dans la province du Kéné Dougou ;
- Péni, Karankasso-Sambla, Koundougou, Padéma, Fô et Faramana dans la province du Houet ;
- Houndé dans le Tuy.

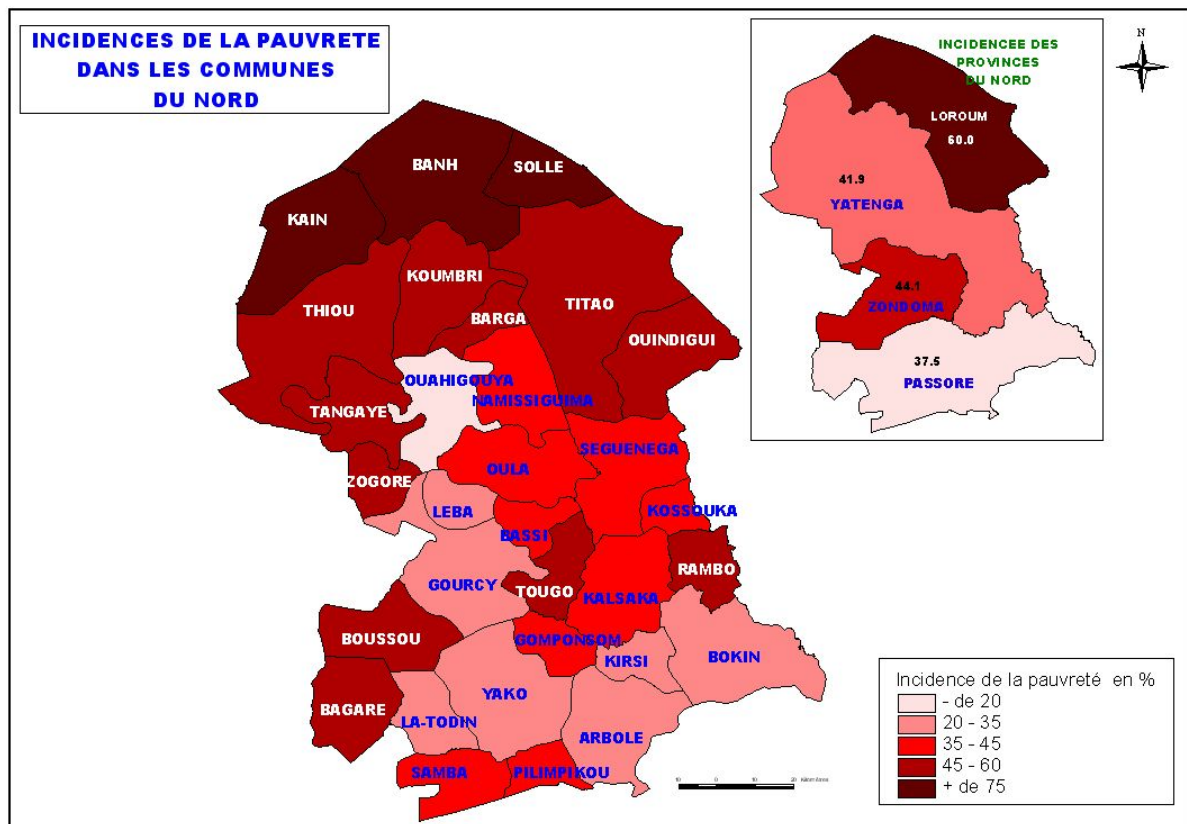
Les cinq (5) communes dont l'incidence dépasse 65% sont toutes situées dans la province de Tuy.

2.5.10 – Pauvreté dans la région du Nord

La région du Nord a une incidence de 43,2% supérieure à la moyenne nationale. Son Chef-Lieu Ouahigouya a une incidence de 15,7%.

Seule la province du Passoré a une incidence de 37,5% inférieure au niveau national. Les trois (3) autres provinces ont des taux de pauvreté compris entre 41,9% au Yatenga et 60% au Loroum en passant par le Zondoma (44,1%).

Carte 2.17 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Nord



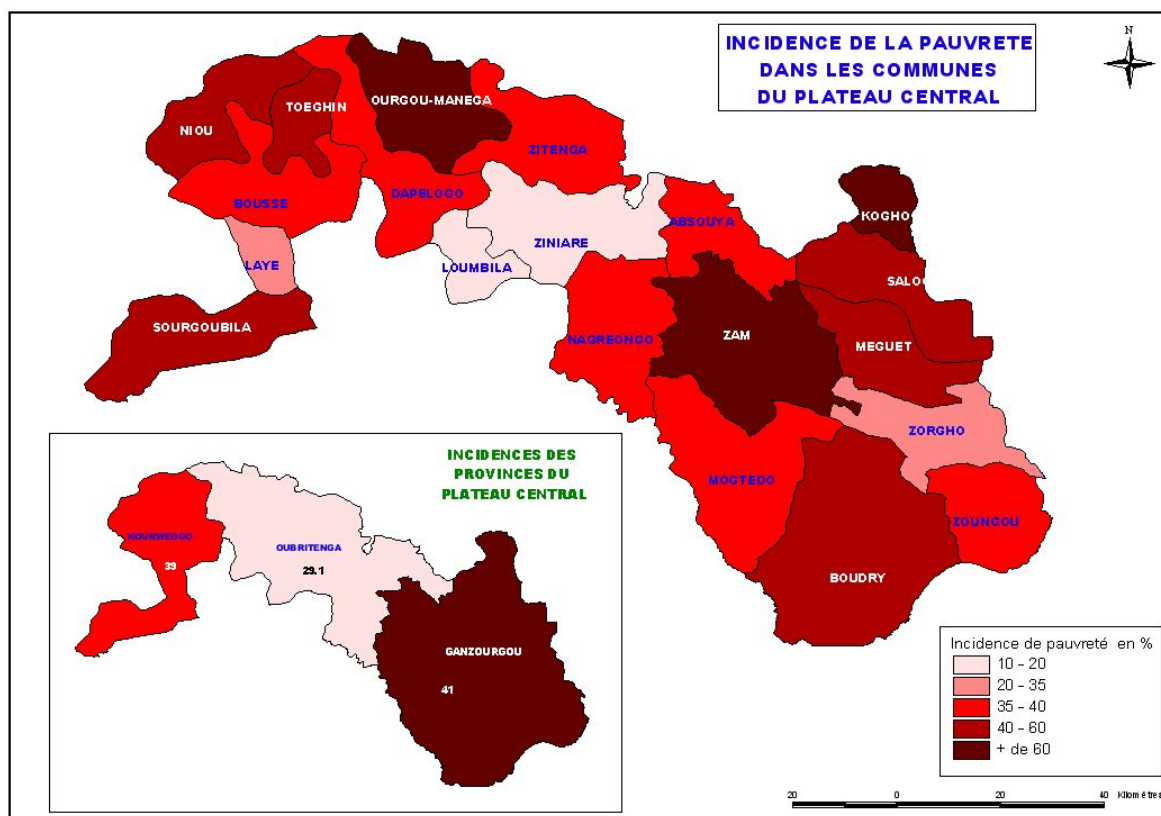
Au niveau des communes, quatorze (14) d'entre elles ont des incidences supérieures à la moyenne nationale (47 - 78%).Trois d'entre elles dépassent le cap de 65% et sont toutes frontalières au Mali. Il s'agit des communes de Kaïn, Banh, et Sollé.

2.5.11 – Pauvreté dans la région du Plateau Central

La région du Plateau Central, située au Nord -Est de la région du Centre, a une incidence de pauvreté de 36,5%.

Au niveau des provinces de la région, celle du Ganzourgou possède la plus forte incidence 41% presque égale à la moyenne nationale. Les provinces d'Ouhritenga et du Kourwéogo ont respectivement comme incidence 29,1% et 39%.

Carte 2.18 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Plateau Central



Les communes les moins pauvres de la région sont Ziniaré, chef lieu de la région avec une incidence de 10,3% et Loumbila (18,9%). Ces communes se trouvent respectivement à environ 35 et 15 kilomètres de Ouagadougou.

Le cas particulier de Laye (avec une incidence de 29%), commune située au Nord à environ 35 kilomètres de Ouagadougou, semble lié aux effets de proximité de la capitale politique du pays.

Au total, six (6) communes ont des niveaux proches de la moyenne nationale. Il s'agit de :

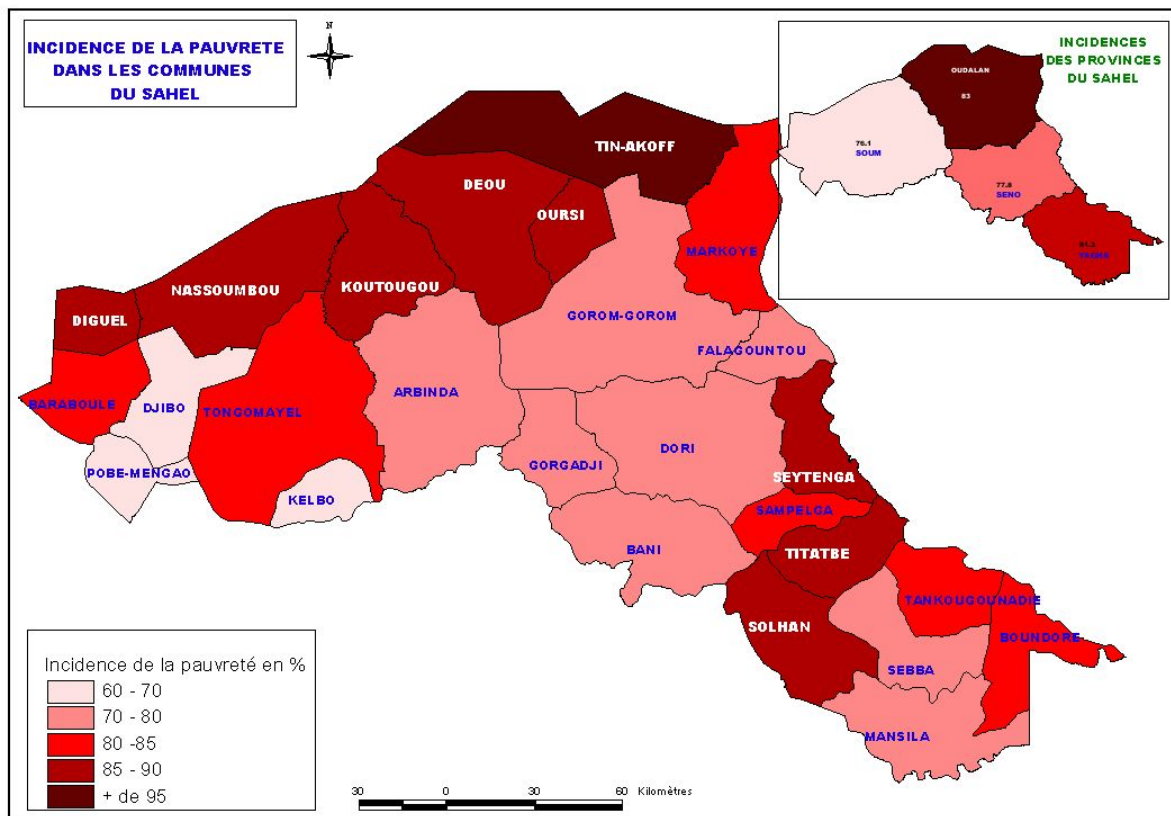
- Zoungou et Mogtédou de la province du Ganzourgou ;
- Absouya, Nagrengo, Zitenga et Dapélogo de la province d'Ouhritenga ;
- Boussé du Kourwéogo.
- Trois (3) communes (Ourgou-Manéga, Zam et Kogho) ont des incidences élevées de plus de 60 %.

2.5.12 – Pauvreté dans la région du Sahel

La région du Sahel présente la plus forte incidence (78,9%) soit presque deux fois la moyenne nationale.

Au niveau des provinces de la région les incidences vont de 76.1% au Soum à 83% à l'Oudalan en passant par le Seno (77,8%) et le Yagha (81,3%)

Carte 2.19 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Sahel



Au niveau des communes, toutes les incidences sont supérieures à 60%. La commune de Djibo (province du Soum) a la plus faible incidence (60,7%) et celle de Tin-Akoff (dans la province de l'Oudalan) culmine à 97%.

Les communes dont les incidences sont comprises entre 85 et 90% sont au nombre de huit dont :

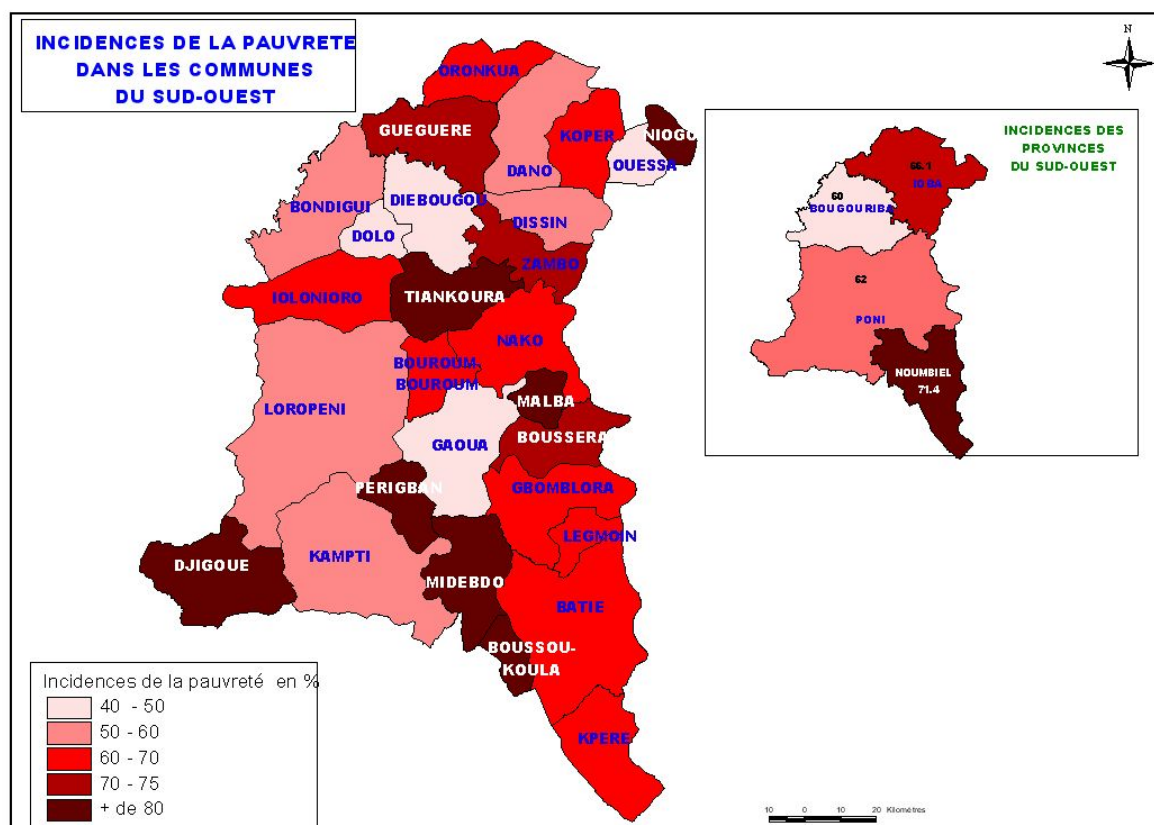
- Diguél, Nassoumbou et Koutougou dans le Soum () ;
- Déou et Oursi dans l'Oudalan ;
- Seytenga dans le Seno ;
- Titabé et Solhan au Yagha.

2.5.13 – Pauvreté dans la région du Sud-Ouest

La région du Sud-Ouest a une incidence de 64%. Elle est frontalière avec la Côte- d'Ivoire et le Ghana.

Au niveau des provinces, la province du Nounbiel présente la plus forte incidence (71,4%). Les trois autres provinces ont des incidences comprises entre 60% pour la Bougouriba et 66,1% aux Ioba avec 62% au Poni.

Carte 2.20 : Incidence (%) de la pauvreté des provinces et communes de la région du Sud-Ouest



Au niveau des communes, toutes les incidences sont au-dessus de la moyenne nationale. Ces incidences vont de 42,3% (Gaoua, Diébougou, Dolo et Ouessa) à 82,9% dans les communes de Tiankoura, Malba, Périgban, Djigoué, Midebdo et Boussoukoula.

Les communes ayant les plus faibles incidences (Gaoua, Diébougou, Dolo et Ouessa) peuvent se justifier de la manière suivante :

- Gaoua et Diébougou sont respectivement des chefs-lieux des provinces du Poni et de la Bougouriba ;
- Dolo est à 10 kilomètres de Diébougou ;
- Ouessa se trouve à la frontière avec le Ghana dont le site douanier de Hamélé peut apporter un plus.

2.6 – CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle à partir des données du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 a été possible par la construction d'un indicateur composite de pauvreté. Pour ce faire, les variables sur les caractéristiques de l'habitation et la possession de biens durables ont servi à la construction de cet indicateur grâce à la méthode « Analyse en Composantes Principales (ACP) ». L'indicateur composite a permis le calcul de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle non monétaire et d'élaborer des cartes de pauvreté des régions, des provinces et des communes.

En termes de régions, la pauvreté touche particulièrement celles du Sahel, de l'Est et du Sud-Ouest. La région du Centre qui abrite la capitale Ouagadougou est la moins touchée par le phénomène. Cependant, à partir du niveau provincial des disparités importantes sont mises à jour. Au niveau spatial le plus fin, à savoir la commune, des contrastes ou écarts importants de pauvreté sont observés. Les niveaux de pauvreté élevés sont associés à de médiocres caractéristiques d'habitat et d'assainissement (matériaux non durables ou précaires) et à de faibles possessions de biens durables. En revanche, des espaces marqués des matériaux durables d'habitat, de bonnes conditions d'assainissement et un meilleur niveau d'équipement en biens durables enregistrent les plus faibles taux de pauvreté, ce qui correspond le plus souvent aux centres urbains. Ainsi, les zones à faible incidence de pauvreté multidimensionnelle correspondent aux zones abritant les grands centres urbains où les matériaux définitifs sont de plus en plus utilisés dans l'habitat et où l'effort d'assainissement est plus important. Il importe toutefois de noter le rôle important des questions culturelles dans les caractéristiques de l'habitation et la possession de biens durables. Le cas du Sahel peut être illustratif à cet égard. Les résultats de la présente étude montrent que c'est la région la plus pauvre, tandis que les analyses monétaires aboutissent à un autre classement de la région. Bien que la région soit monétairement plus dotée à cause de l'importante de l'activité d'élevage, la même tradition d'élevage conduit les ménages à des habitudes d'habitats précaires à cause de la mobilité et des pratiques de transhumances associées aux types d'élevage pratiqués. Des facteurs culturels ou socioéconomiques similaires pourraient, dans les autres régions, expliquer des pratiques d'habitat, d'assainissement ou d'équipement qui prédisposent à une pauvreté multidimensionnelle élevée, malgré l'importance ou les opportunités du revenu monétaire.

La visualisation spatiale des disparités intra et inter régionales grâce à l'utilisation du système d'information géographique permettrait aux autorités régionales et communales de mieux cibler leurs actions de développement. Il serait alors souhaitable que des études spécifiques comparatives puissent être menées à partir des données du recensement général de la population et de l'habitation de 1996 afin de donner une esquisse de tendance du phénomène de pauvreté apprécié sur la base des recensements, en particulier sur les caractéristiques de l'habitation et la possession de biens durables.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES CHEFS DES MENAGES SELON LE STATUT DE PAUVRETE

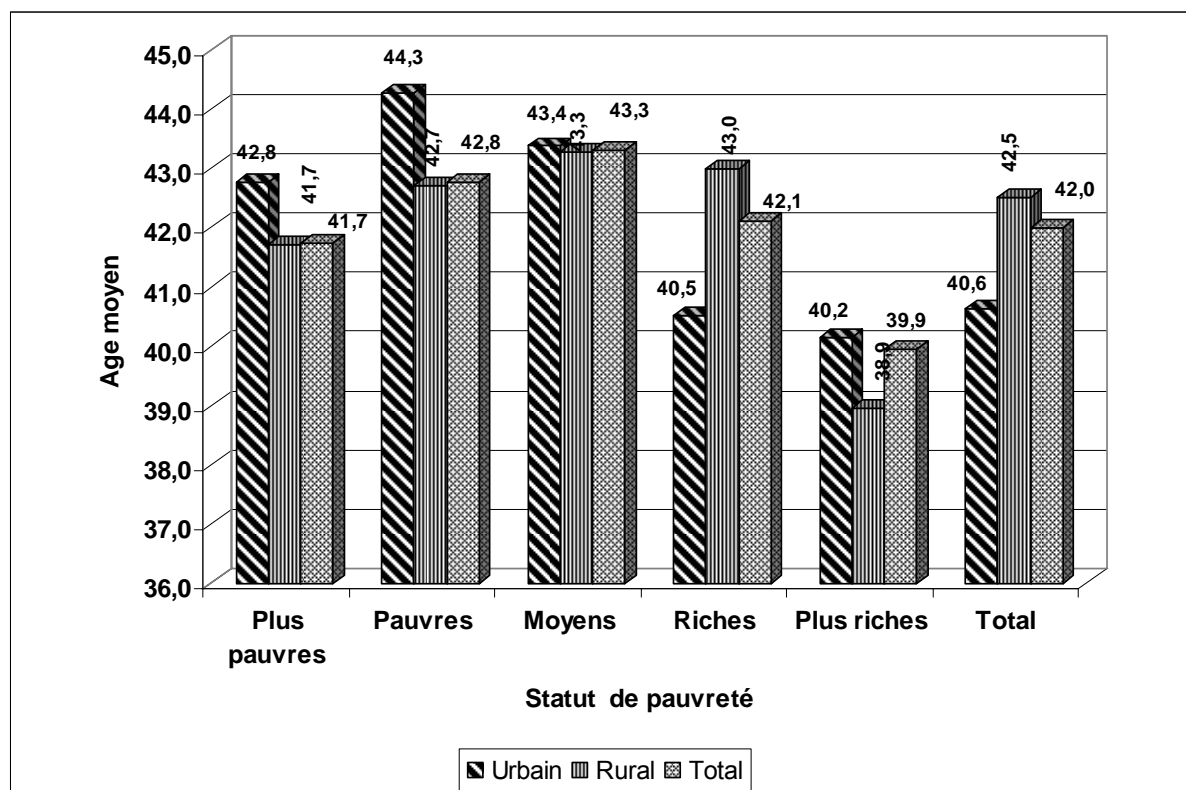
3.1 – CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES SELON LE STATUT DE PAUVRETE

3.1.1 – Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté

3.1.1.1. Age moyen des chefs de ménage selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence

A première vue, les âges moyens sont similaires entre les chefs des ménages pauvres (42,3 ans) et ceux des chefs de ménages non pauvres (41,8 ans). Dans le milieu urbain, les chefs de ménage non pauvres ont tendance à être plus jeunes (40,5 ans chez les riches et 40,2 ans chez les plus riches). Le milieu urbain offre un nombre plus important d'opportunités concourant à échapper plus rapidement à la trappe de la pauvreté (instruction, formation, emploi et salarisation du travail, confort de l'habitat...).

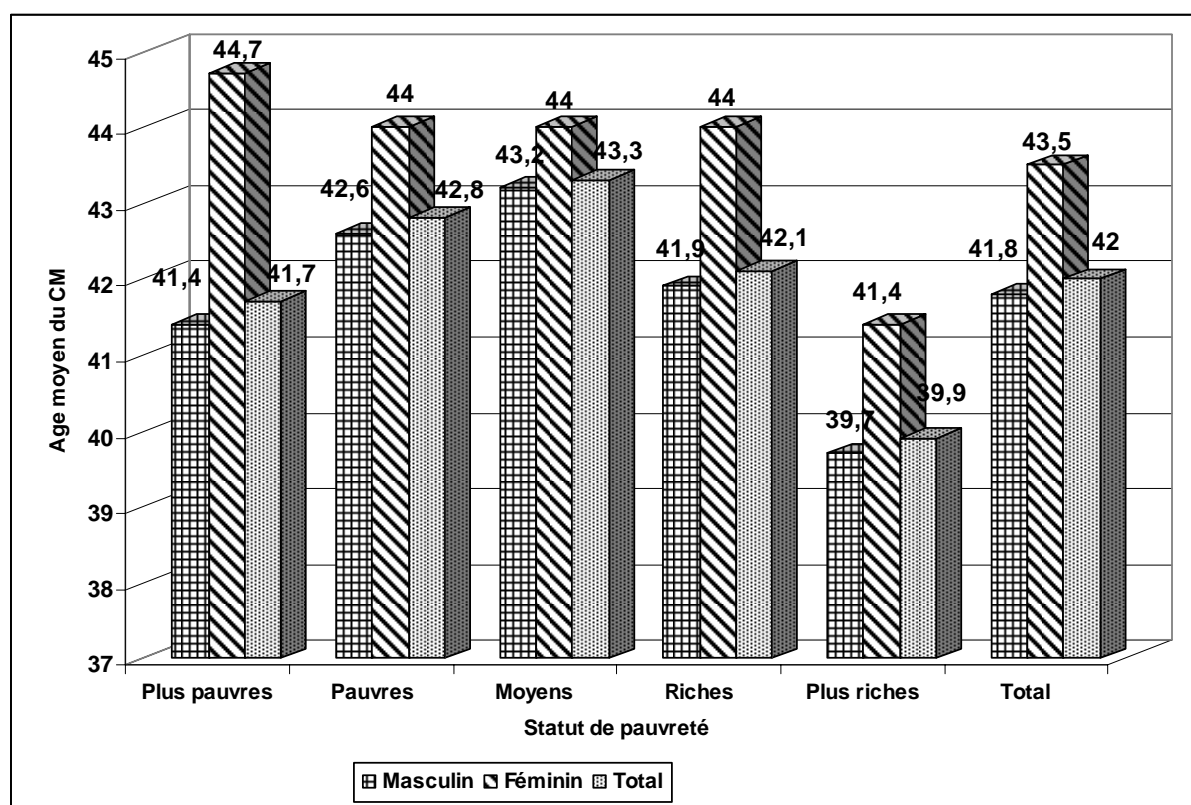
Graphique 3.1 : Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence



3.1.1.2. Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et le sexe

Le graphique 3.2 indique que, quel que soit le statut de pauvreté, l'âge moyen de la femme chef de ménage est plus élevé que celui de l'homme. En effet, au niveau des plus pauvres et des pauvres, l'âge moyen des femmes chefs de ménages est respectivement de 44,7 et 44 ans contre 41,4 et 42,6 pour les hommes. Le fait que la femme acquiert son statut de chef de ménages généralement à la suite du décès de son époux pourrait expliquer l'âge moyen plus élevé des femmes chefs de ménages.

Graphique 3.2 : Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et le sexe



3.1.1.3. Age moyen des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et la région

Au niveau des régions, l'âge moyen des chefs de ménage le plus élevé se retrouve dans le Nord (43,9), le Centre-Ouest (44 ans) le Plateau Central (44,3 ans) et le Centre-Sud avec 44,4 ans (cf. tableau 3.1).

Au niveau de l'ensemble des ménages pauvres (pauvres modérés et plus pauvres), la région de l'Est présente les âges moyens des chefs de ménages les plus bas (40 ans) tandis que la région du Sud-Ouest connaît les âges les plus élevés (44 ans).

Tableau 3.1 : Répartition des âges moyens des chefs de ménages selon la région et le statut de pauvreté.

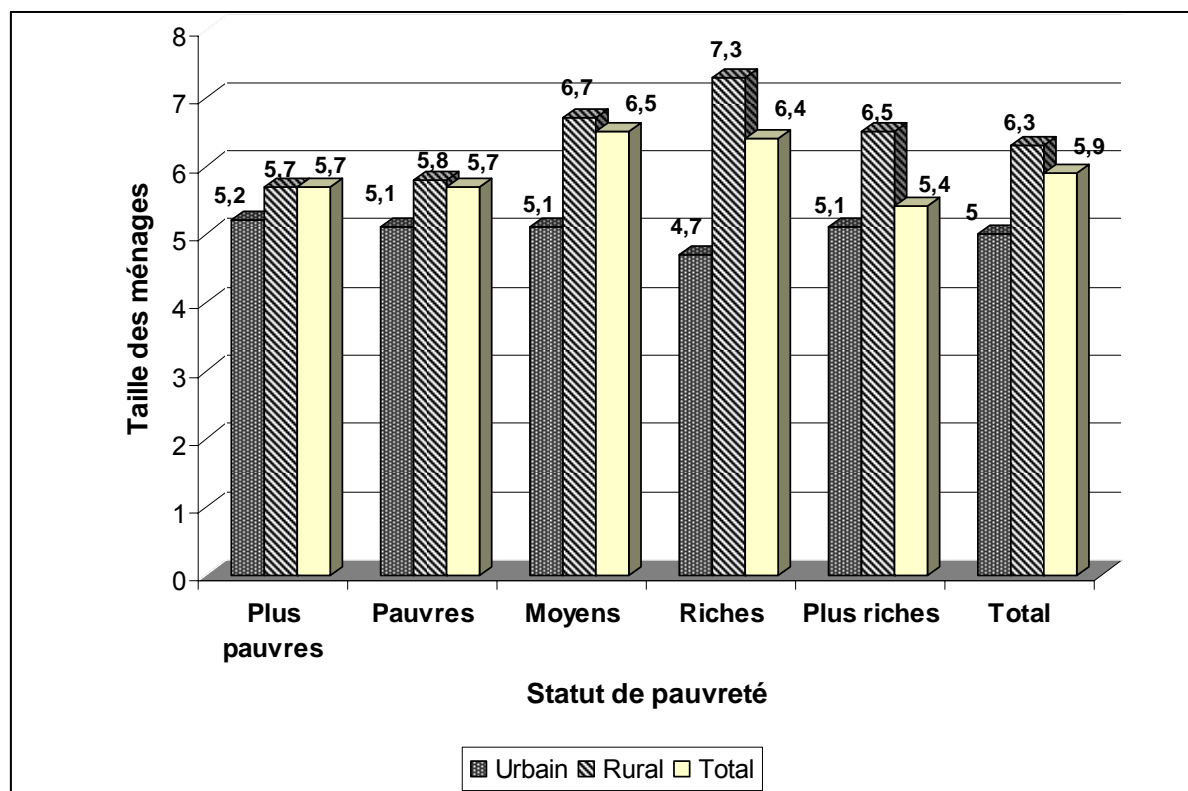
Régions	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Est	39,8	40,2	41,3	40,2	37,2	40,1
Centre	46,0	48,5	45,2	39,6	40,0	40,4
Hauts-Bassins	40,5	40,8	40,6	41,4	41,0	41,0
Sahel	40,8	41,3	41,9	41,5	37,9	41,1
Cascades	40,2	40,6	42,2	42,5	40,6	41,4
Boucle du Mouhoun	41,4	42,2	41,5	41,8	39,8	41,5
Centre-Est	41,9	43,5	42,3	42,4	39,5	42,3
Centre-Nord	42,1	43,1	44,8	43,1	38,8	43,1
Sud-Ouest	44,0	44,4	42,9	41,8	38,0	43,2
Nord	42,9	44,2	44,9	45,1	39,8	43,9
Centre-Ouest	43,9	44,3	45,6	44,3	39,6	44,0
Plateau-Central	44,1	45,5	45,4	43,4	39,2	44,3
Centre-Sud	43,8	46,4	45,3	43,6	38,3	44,4
Ensemble Burkina Faso	41,7	42,8	43,3	42,1	39,9	42,0

3.1.2. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté

3.1.2.1. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence

La taille d'un ménage renseigne sur le nombre de personnes qui le composent. Les ménages non pauvres (moyens, riches et très riches) ont des tailles qui varient entre 5,1 et 7,3. Ces tailles sont plus grandes que chez les plus pauvres et pauvres (5,1 à 5,8). Cela résulte surtout des ménages du milieu rural où les ménages non pauvres sont de plus grande taille. Par contre, les ménages vivant en milieu urbain ont une taille quasi égale voire une tendance à la baisse pour les non pauvres (cf. Graphique 3.3).

Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages pauvres par milieu de résidence et selon le statut de pauvreté

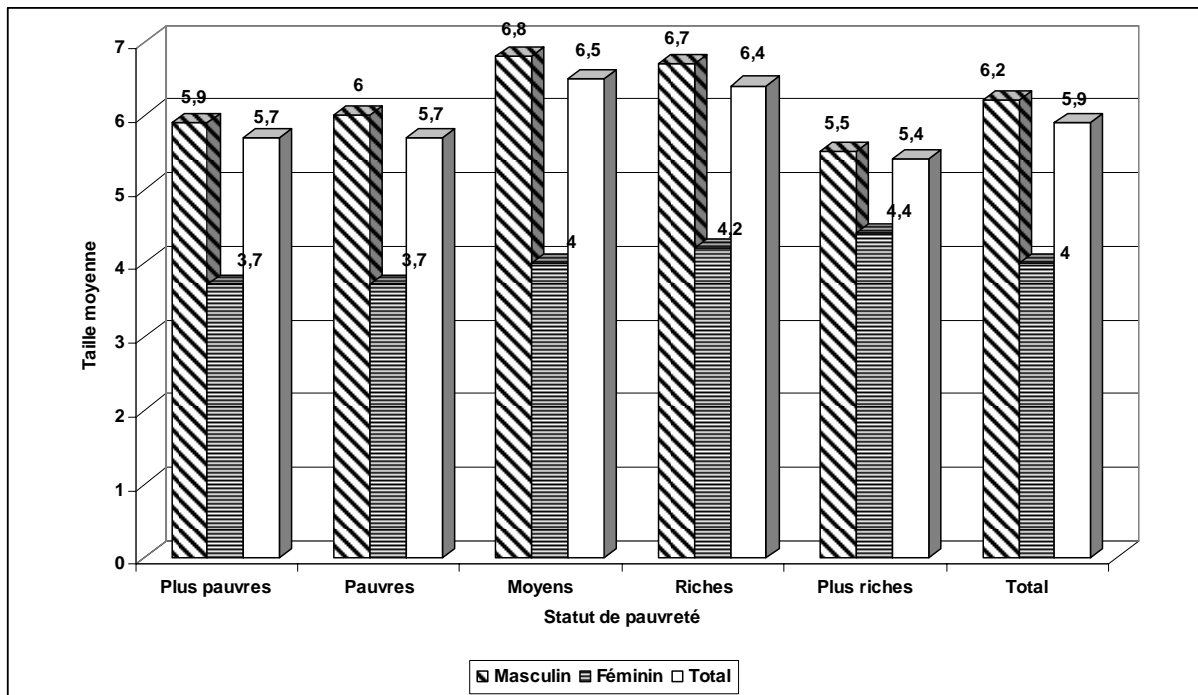


3.1.2.2. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté et le sexe

Les tailles moyennes des ménages dont le chef est homme sont plus élevées que celle des ménages dirigés par les femmes, quel que soit le statut de pauvreté. En effet, pour les chefs de ménages très pauvres on a une taille moyenne de 5,9 personnes contre seulement 3,7 de taille moyenne pour les ménage dont le chef est une femme.

Cette tendance est la même pour les ménages non pauvres où on a 6,8 et 4 personnes respectivement pour les chefs de ménage hommes et femmes.

Graphique 3.4 : Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté et le sexe du chef de ménage



3.1.2.3. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté et la région

Au niveau des régions, la plus petite taille moyenne des ménages se rencontre au Centre, mais la différence entre les tailles des ménages plus pauvres ou pauvres est faible (5,5 et 5,2).

Chez les ménages riches, les tailles sont plus élevées dans les régions du Centre-Nord (7,7), du Centre-Ouest (7,8), de l'Est (6,9) et du Plateau Central (7,2) (Cf. Tableau 3.2).

Tableau 3.2: Répartition des tailles moyennes des ménages selon la région et le statut de pauvreté des ménages

Régions	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Boucle du Mouhoun	5,3	5,3	6,3	6,7	6,2	5,8
Cascades	5,6	5,4	6,6	6,5	5,9	6,1
Centre	5,2	5,5	5,2	4,5	5,0	4,9
Centre-Est	5,7	5,7	6,1	6,5	6,0	6,1
Centre-Nord	6,3	6,3	7,2	7,7	5,8	6,7
Centre-Ouest	6,2	6,2	7,4	7,8	6,0	6,8
Centre-Sud	5,6	5,5	6,1	6,9	5,4	6,1
Est	6,1	6,1	7,1	6,9	5,1	6,3
Hauts-Bassins	5,3	5,2	6,1	6,0	5,6	5,7
Nord	5,9	5,9	6,9	7,4	5,8	6,5
Plateau-Central	6,0	6,0	6,7	7,2	6,1	6,5
Sahel	5,2	5,1	5,9	6,5	5,2	5,3
Sud-Ouest	6,1	5,9	6,4	6,2	4,9	6,0
Ensemble Burkina	5,7	5,7	6,5	6,4	5,4	5,9

3.2 – CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES CHEFS DE MENAGES SELON LE STATUT DE PAUVRETE

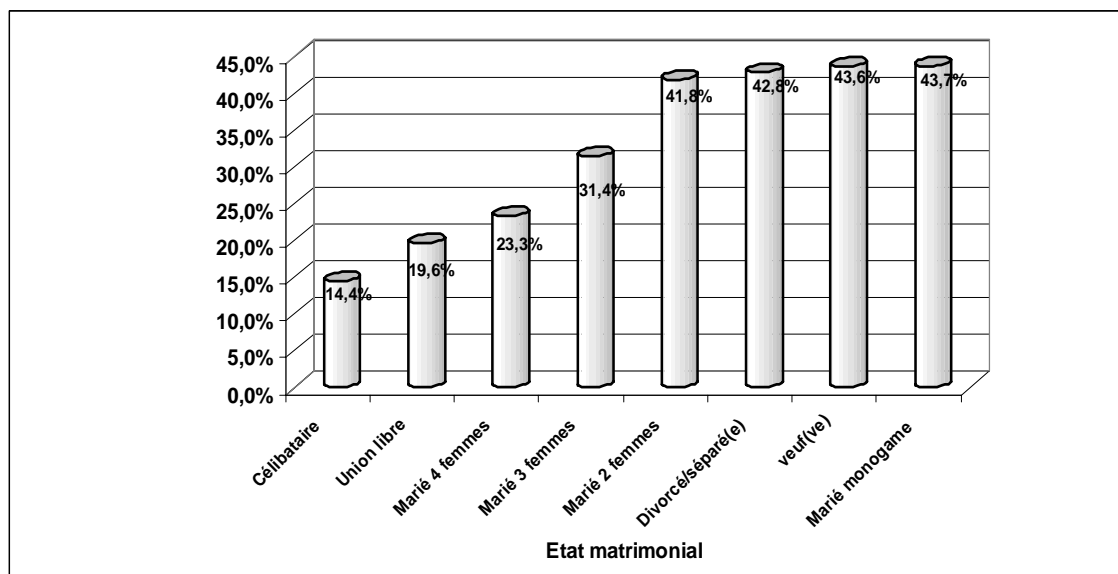
Etat matrimonial, niveau d'instruction et handicap sont les caractéristiques socio-culturelles retenues dans cette section de l'analyse de la situation de pauvreté au sein des ménages.

3.2.1 – Etat matrimonial des chefs de ménages et statut de pauvreté

L'intérêt porté sur une analyse articulée autour du fait que le chef soit un homme ou une femme revêt une grande importance à cause surtout des systèmes de valeurs sociales qui agissent de façon différenciée sur le bien-être des uns et des autres. Les inégalités de capacités entre hommes et femmes se retrouvent dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé et les droits (justice, accès au foncier agricole, héritage, etc.), toute chose conduisant à une inégalité devant la pauvreté.

Le graphique 3.5 fait ressortir que les chefs de ménage célibataires et en union libre ont des incidences plus faibles (respectivement 14,4 et 19,6%). On constate par ailleurs que les mariés (à une, deux femmes) les veufs et les divorcés ont des incidences supérieures à la moyenne nationale qui est de 40,1%.

Graphique 3.5 : Incidence de pauvreté selon l'état matrimonial des chefs de ménage



Il convient toutefois, d'éviter une quelconque affirmation car les raisons d'une telle situation ne sont pas fournies par les données du recensement.

3.2.1.1. Etat matrimonial des chefs de ménages selon le milieu de résidence

Par rapport au milieu de résidence, des plus pauvres au moyen en passant par les pauvres, la proportion des ménages est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre, au niveau des riches et plus riches, cette tendance est inversée.

En milieu rural, les plus faibles proportions se retrouvent, quel que soit l'état matrimonial, au niveau des riches.

En ce qui concerne les pauvres du milieu urbain, les plus faibles proportions se retrouvent chez les ménages dont le chef est célibataire ou vivant en union libre.

Tableau 3.3 : Proportion (%) des ménages selon l'état matrimonial des chefs de ménage, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Etat matrimonial	statut de pauvreté / milieu de résidence									
	Plus pauvres		Pauvres modérés		Moyens		Riches		Plus riches	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Célibataire	0,9	16,3	1,1	22,2	4,3	18,3	26,5	22,1	67,2	21,0
Marié monogame	1,9	24,6	3,3	33,2	6,3	23,3	25,5	14,9	63,1	3,9
Marié 2 femmes	2,9	18,9	4,9	27,7	9,9	28,5	28,0	21,0	54,3	3,9
Marié 3 femmes	2,5	13,1	3,4	21,4	8,8	30,4	28,1	28,9	57,2	6,2
Marié 4 femmes	2,2	9,3	2,6	16,2	8,1	29,1	25,0	35,9	62,0	9,4
veuf(ve)	2,3	24,2	4,5	38,1	11,2	24,2	32,5	12,3	49,5	1,3
Divorcé/séparé(e)	2,0	27,2	4,4	37,0	9,4	20,9	28,1	12,4	56,1	2,5
Union libre	1,3	20,6	1,5	25,4	4,1	22,8	24,4	18,5	68,8	12,6
ND	4,9	22,9	3,0	31,7	6,4	23,9	26,3	17,1	59,4	4,4
Ensemble	1,9	22,1	3,1	30,8	6,6	24,9	26,4	17,6	61,9	4,6

3.2.1.2. Etat matrimonial des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et le sexe

Tableau 3.4 : Proportion des ménages (%) selon l'état matrimonial des chefs des ménages, le statut de pauvreté et le sexe des chefs de ménage

Etat matrimonial	statut de pauvreté / sexe du chef de ménage									
	Plus pauvres		Pauvres modérés		Moyens		Riches		Plus riches	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Célibataire	6,6	3,3	8,8	5,0	9,5	5,9	26,1	18,1	49,0	67,7
Marié monogame	18,9	12,5	25,2	24,1	18,7	19,5	17,7	18,4	19,5	25,4
Marié 2 femmes	17,0	15,0	24,8	25,9	26,3	23,9	21,8	22,0	10,1	13,1
Marié 3 femmes	11,9	12,9	19,2	23,6	28,4	23,7	29,1	25,3	11,5	14,6
Marié 4 femmes	8,3	11,1	14,4	19,6	27,1	24,0	35,3	28,4	14,9	17,0
Veuf (ve)	21,8	15,7	29,5	26,2	18,0	20,2	15,8	19,8	14,8	18,1
Divorcé/séparé(e)	20,3	14,7	27,2	22,1	17,5	15,5	16,8	20,1	18,2	27,6
Union libre	8,7	10,2	10,4	15,2	11,3	12,5	22,5	18,0	47,1	44,2
Ensemble	17,1	13,4	23,4	23,3	20,1	19,0	20,0	19,8	19,4	24,5

3.2.1.3. Etat matrimonial des chefs de ménages selon le statut de pauvreté et la région

Dans les régions du Sahel (82,5%) et de l'Est (71,8%), les ménages ayant un chef marié monogame ont une forte incidence de pauvreté ; Il en est de même pour les ménages dont le chef est veuf ou veuve dans les régions du Sahel (80,2%) et du Sud-ouest (71).

L'analyse du contenu du tableau 3.5 renseigne que la région du Sahel détient le plus grand nombre de ménages pauvres (78,9%).

Tableau 3.5: Répartition des incidences de pauvreté (%) des ménages selon la région et l'état matrimonial des chefs des ménages

Région	Célibataire	Marié monogame	Marié 2 femmes	Marié 3 femmes	Marié 4 femmes	veuf(ve)	Divorcé/séparé(e)	Union libre	Total
Boucle du Mouhoun	35,3	56,6	45,3	33,0	23,8	66,4	64,4	50,8	52,7
Cascades	13,5	36,4	28,1	19,3	13,1	36,9	35,6	11,8	31,3
Centre	1,1	2,4	6,2	7,6	5,6	4,7	2,3	1,2	2,7
Centre-Est	19,6	36,0	30,7	21,4	13,5	36,9	37,4	35,8	33,2
Centre-Nord	21,8	53,7	48,2	40,0	31,2	56,6	53,5	27,8	49,4
Centre-Ouest	22,3	44,2	41,8	32,5	23,9	50,4	49,3	34,0	40,8
Centre-Sud	23,6	33,4	29,1	21,9	15,3	41,1	45,7	18,5	31,7
Est	33,5	71,8	67,3	53,4	41,0	66,5	62,6	51,9	67,7
Hauts-Bassins	11,4	27,4	26,0	17,5	14,3	27,4	30,2	11,8	25,1
Nord	17,7	47,9	40,6	29,3	20,5	52,6	50,7	19,4	43,2
Plateau-Central	19,4	39,0	35,2	28,1	20,3	47,2	47,8	33,9	36,5
Sahel	46,4	82,5	69,4	50,2	51,1	80,2	76,6	28,6	78,9
Sud-Ouest	37,1	67,3	65,4	57,1	43,9	71,0	68,1	46,3	64,0
Total	14,4	43,7	41,8	31,4	23,3	43,6	42,8	19,6	40,1

3.2.2 – Niveau d'instruction des chefs de ménages et le statut de pauvreté

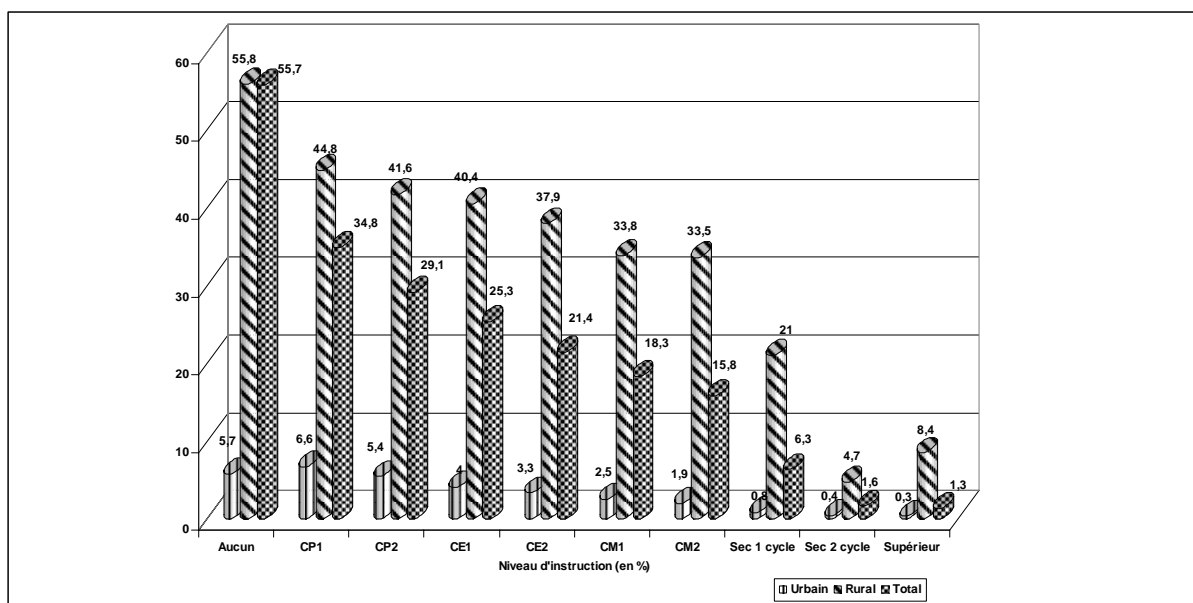
L'incidence de pauvreté non monétaire selon le niveau d'instruction renseigne que celle-ci évolue en sens inverse de la pauvreté c'est-à-dire que les ménages pauvres sont ceux dont le chef a un bas niveau d'instruction scolaire. Par la suite, tout semble indiquer que l'affranchissement de la pauvreté paraît être une prime à l'éducation. L'éducation demeure un problème majeur de développement et les actions de lutte contre la pauvreté trouverait ici un levier sûr pour actionner le développement : le lien entre niveau d'éducation des chefs de ménage -leaders d'opinion et décideurs dans leur cellule socio-économique- paraît très établi avec la pauvreté

3.2.2.1 Niveau d'instruction des chefs de ménages selon le milieu de résidence

Le graphique 3.6 indique un lien négatif entre le niveau d'éducation et la pauvreté d'une part et d'autre part le milieu de résidence et la pauvreté d'autre part. La concentration des chefs de ménage scolarisés surtout en milieu urbain (présence des opportunités multiples dont celui d'accéder à l'enseignement) fait de ce dernier un lieu où l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus faible qu'en milieu rural. En effet, en milieu urbain, les chefs de ménage qui sont « sans niveau » d'instruction ont une incidence de 5,7% contre 55,8% en milieu rural pour la même catégorie.

En milieu urbain les chefs de ménage qui ont le niveau primaire connaissent une incidence de la pauvreté variant entre 1,9% et 6,6%). Pour le même niveau en milieu rural, les incidences varient entre 33,5% et 44,8%.

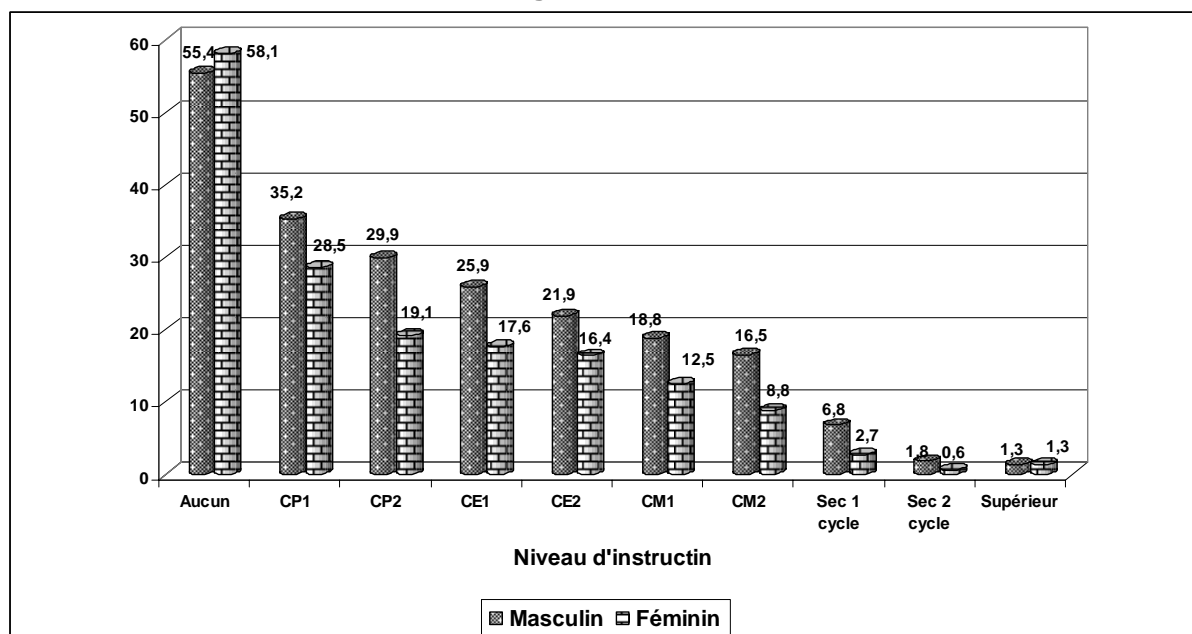
Graphique 3.6 : Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le milieu de résidence



3.2.2.2. Niveau d'instruction des chefs de ménages selon le sexe

Le graphique 3.7 indique que les incidences sont plus élevées pour les chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction, quel que soit le sexe. Pour les chefs de ménages sans niveau d'instruction, les ménages dirigés par les hommes ont une incidence plus faible (55,4%) que ceux dirigés par les femmes (58,1%). Lorsque le chef de ménage a un niveau d'instruction quelconque mais inférieur au supérieur, la situation est inversée et ce sont les ménages dirigés par des femmes qui ont des incidences de pauvreté plus faibles. Au niveau supérieur, l'incidence est la même dans les ménages dirigés aussi bien par les hommes que par les femmes.

Graphique 3.7 : Incidence de la pauvreté selon le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage



3.2.2.3. Niveau d'instructions des chefs de ménages selon la région

Les niveaux de pauvreté les plus bas (en moyenne inférieur à 10%) s'observent chez les ménages dirigés par des chefs de ménage dont le niveau correspond au moins à celui du second cycle de l'enseignement secondaire. A contrario, les chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction sont les plus affectés par la pauvreté et cela quelle que soit la région de résidence. Ainsi les ménages de la région Sahel (83,9%), de l'Est (74,1%) et du Sud-Ouest (73,6%) illustrent les plus fortes incidences dues surtout à l'absence d'éducation scolaire. (Cf. Tableau 3.6).

Tableau 3.6 : Incidences (%) de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage par région

Région	Aucun	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Sec 1 cycle	Sec 2 cycle	Supérieur	Total
Boucle du Mouhoun	59,3	54,9	51,4	50,7	46,4	42,7	38,4	20,0	3,9	4,2	52,7
Cascades	42,5	29,8	21,9	21,2	21,2	15,3	12,5	6,0	0,8	1,2	31,3
Centre	20,0	3,6	1,4	1,3	0,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,4	2,7
Centre-Est	41,0	21,2	20,5	18,2	16,0	14,8	12,8	6,7	0,9	2,3	33,2
Centre-Nord	56,6	37,4	31,4	26,6	28,8	23,5	17,7	10,9	1,9	4,0	49,4
Centre-Ouest	49,1	37,9	33,3	31,2	29,7	26,5	23,9	11,8	2,2	1,8	40,8
Centre-Sud	37,4	24,9	21,2	17,4	16,9	14,7	13,8	7,3	1,5	1,6	31,7
Est	74,1	55,1	48,9	43,9	36,2	35,2	30,8	15,5	4,3	7,0	67,7
Hauts-Bassins	43,8	28,6	22,0	19,1	16,3	15,3	9,6	4,9	1,3	1,2	25,1
Nord	50,8	35,2	32,5	30,3	28,0	26,7	26,3	13,9	3,2	6,0	43,2
Plateau-Central	41,7	26,8	23,1	20,1	20,8	16,0	15,7	7,8	1,7	1,9	36,5
Sahel	83,9	60,3	56,0	51,1	44,0	48,5	39,9	17,4	4,9	12,6	78,9
Sud-Ouest	73,6	56,5	56,8	50,3	47,0	45,8	38,1	18,6	3,8	3,5	64,0
Total	55,7	34,8	29,1	25,3	21,4	18,3	15,8	6,3	1,6	1,3	40,1

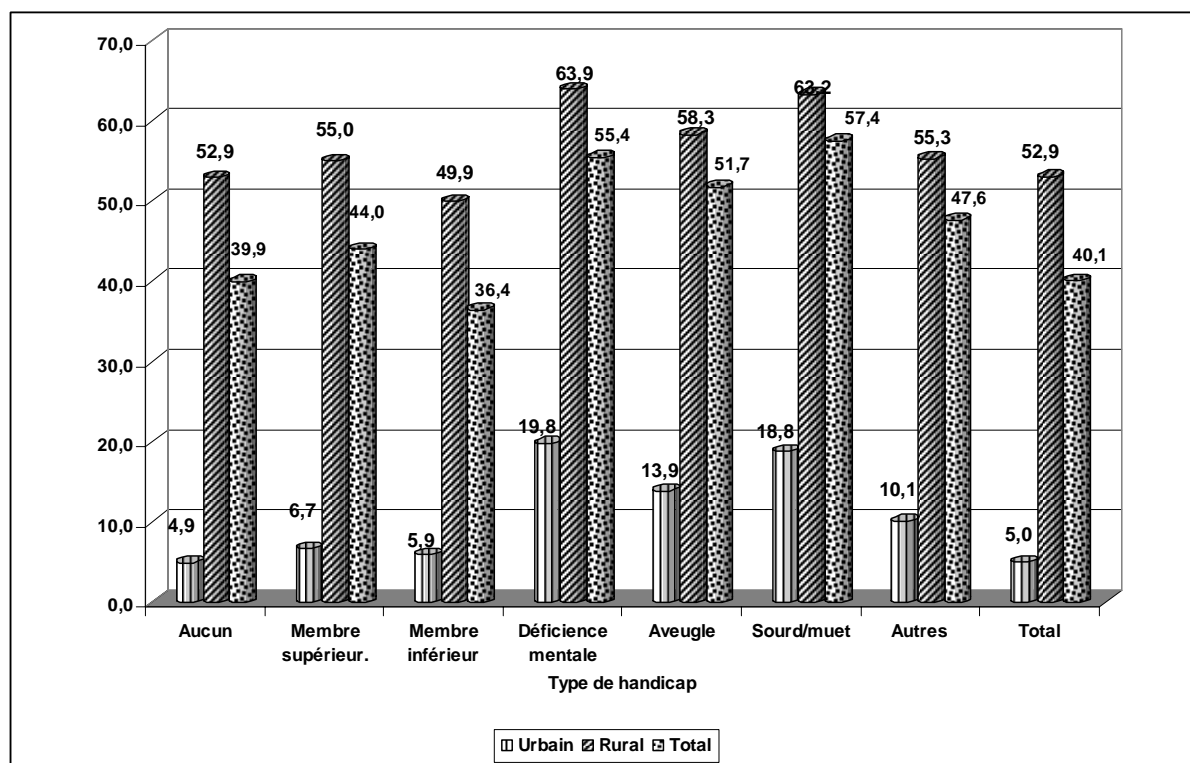
3.3. HANDICAP DU CHEF DE MENAGE ET STATUT DE PAUVRETE

Parmi les chefs de ménage ayant un handicap, ceux qui sont sourds et/ou muets sont les plus touchés par la pauvreté (57,4%) ; les ménages dont le chef est un homme sourd/muet (57,8%) sont plus pauvres que ceux dirigés par des femmes touchées par le même type de handicap (54,1%). On note par ailleurs que plus de la moitié des ménages dirigés par les déficient(e)s mentaux (55,4%) sont pauvres.

3.3.1 – Handicap du chef de ménage selon le milieu de résidence

L'examen du graphique 3.8 indique que les incidences de pauvreté sont plus élevées chez les chefs de ménage atteint des handicaps de déficience mentale et sourd/muet aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural on a respectivement pour ces deux types de handicap 63,9% et 63,2%. En milieu urbain, ces valeurs sont de 19,8% et 18,6%.

Graphique 3.8 : Incidence de la pauvreté selon le type de handicap du chef de ménage et le milieu de résidence

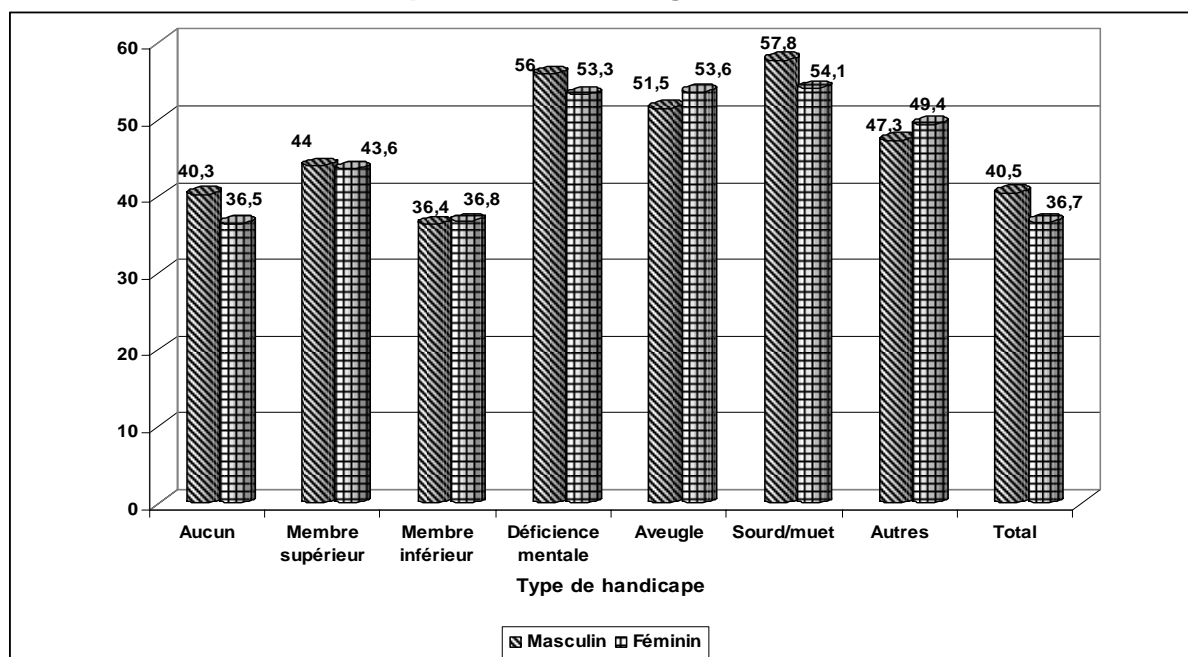


3.3.2 – Handicap du chef de ménage selon le sexe

Les incidences de la pauvreté des ménages selon le sexe du chef de ménage ne semblent pas véritablement discriminantes. En effet, quel que soit la nature du type de handicap, les incidences entre chefs de ménages hommes et femmes sont quasiment égales. Mais on peut noter que cette situation est surtout valable pour les types de handicap « membre supérieur » et « membre inférieur ». Lorsqu'il s'agit de « déficience mentale » ou « sourd/muet », les incidences sont plus élevées dans les ménages dirigés par les hommes que par ceux dirigés par des femmes.

Le graphique 3.9 fait ressortir également que, quelques différences, quoique faibles, apparaissent en faveur des ménages dirigés par les femmes quand le type de handicap est « aveugle » ou « autres ».

Graphique 3.9 : Incidence de pauvreté (en %) de selon le sexe et le type de handicap du chef de ménage



3.3.3 – Handicap du chef de ménage selon la région

Le tableau 3.7 montre que, quel soit le type de handicap, les incidences de pauvreté sont plus élevées dans les régions du Sahel, de l'Est, du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun. Les niveaux les plus importants sont observés au Sahel avec 84,9% pour les handicapés « sourd /muet ». Pour le même type de handicap on a 82,3% et 73,3% respectivement à l'Est et au Sud-Ouest.

La région du Centre a les niveaux les plus bas, quel que soit le type de handicap.

Tableau 3.7: Répartition des incidences de pauvreté (%) des ménages selon la région et le type de handicap

Région	Type de handicap							
	Aucun	Membre supérieur	Membre inférieur	Déficience mentale	Aveugle	Sourd/muet	Autres	Total
Boucle du Mouhoun	52,5	58,5	56,1	75,0	69,6	74,2	60,8	52,7
Cascades	31,2	35,2	28,1	36,0	43,6	49,7	40,4	31,3
Centre	2,6	8,7	4,7	17,2	8,8	15,5	6,1	2,7
Centre-Est	32,9	39,9	32,5	51,4	43,6	45,7	40,2	33,2
Centre-Nord	49,3	51,4	49,2	58,5	54,8	58,4	50,9	49,4
Centre-Ouest	40,5	41,1	38,0	54,5	51,6	59,8	48,5	40,8
Centre-Sud	31,4	36,3	34,0	50,9	43,4	42,9	39,0	31,7
Est	67,7	76,2	58,8	77,0	76,5	82,3	69,7	67,7
Hauts-Bassins	25,0	29,7	22,3	38,1	38,0	42,9	36,6	25,1
Nord	43,0	49,6	42,5	61,8	49,6	59,8	48,6	43,2
Plateau-Central	36,3	44,1	37,9	54,9	47,6	48,1	47,2	36,5
Sahel	78,9	72,4	69,1	84,7	83,5	84,9	80,1	78,9
Sud-Ouest	63,9	68,7	59,4	71,1	76,6	73,3	67,0	64,0
Total	39,9	44,0	36,4	55,4	51,7	57,4	47,6	40,1

3.4 – CONCLUSION PARTIELLE

L'analyse de la pauvreté (multidimensionnelle) des ménages a été faite à travers des caractéristiques socio-démographiques des chefs desdits ménages telles que l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, le handicap, etc.

Il en ressort qu'il n'existe pas une différence significative entre les âges moyens des chefs de ménages pauvres (42,3 ans) et ménages non pauvres (41,8 ans).

S'agissant de l'état matrimonial, la pauvreté affecte moins les ménages dont le chef est célibataire ou vivant en union libre. Du point de vue du milieu de résidence, la pauvreté est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain, quel que soit le niveau de pauvreté (« plus pauvres », « pauvres » et « moyens »). A contrario, les « riches » et « plus riches » se retrouvent plus nombreux dans le milieu urbain.

Dans les régions du Sahel (82,5%) et de l'Est (71,8%), les ménages ayant un chef marié monogame ont une forte incidence de pauvreté ; Il en est de même pour les ménages dont le chef est veuf ou veuve dans les régions du Sah el (80,2%) et du Sud-ouest (71%)

L'incidence de pauvreté non monétaire selon le niveau d'instruction renseigne que celui-ci évolue en sens inverse de la pauvreté c'est-à-dire que les ménages pauvres sont ceux dont le chef a un bas niveau d'instruction scolaire.

Les niveaux de pauvreté les plus bas (en moyenne inférieur à 10%) s'observent chez les ménages dont le chef a un niveau d'instruction égale au moins à celui du second cycle de l'enseignement secondaire. A contrario, les chefs de ménage n'ayant aucun niveau scolaire sont les plus affectés par la pauvreté et cela quelle que soit le sexe ou la région de résidence. Par ailleurs, alors que sur un plan d'ensemble, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dirigés par les hommes, on observe que, sans niveau d'instruction, les ménages dont le chef est un homme sont moins pauvres (55,4%), que ceux dont le chef est une femme (58,1%).

La pauvreté multidimensionnelle a une incidence plus élevée au sein des ménages dont le chef est atteint d'un handicap de déficience mentale ou de surdité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans ce domaine, les incidences de pauvreté selon le sexe du chef de ménage ne semblent pas véritablement discriminantes; quel que soit la nature du type de handicap, les incidences entre chefs de ménages hommes et femmes sont quasiment égales. Mais on peut noter que cette situation est surtout valable pour les types de handicap « membre supérieur » et « membre inférieur ». Lorsqu'il s'agit de « déficience mentale » ou « sourd/muet », les incidences sont plus élevées chez les chefs ménage dirigés par les hommes.

CHAPITRE 4 : PAUVRETE, HABITAT, LOGEMENT ET ASSAINISSEMENT

Certaines caractéristiques d'habitat, de logement et d'assainissement ont servi à mesurer la pauvreté multidimensionnelle analysée dans le chapitre 2. Il demeure toutefois important de montrer les écarts entre pauvres et non pauvres en matière d'habitat, de logement et d'assainissement. L'objet de ce chapitre 4 est d'examiner ces écarts et de mettre en évidence les types de changements dans l'habitat qui pourraient être promus ou soutenus par d'éventuelles stratégies de réduction de la pauvreté dans sa dimension « habitat et assainissement ».

4.1 – TYPES D'HABITAT DES MENAGES PAUVRES

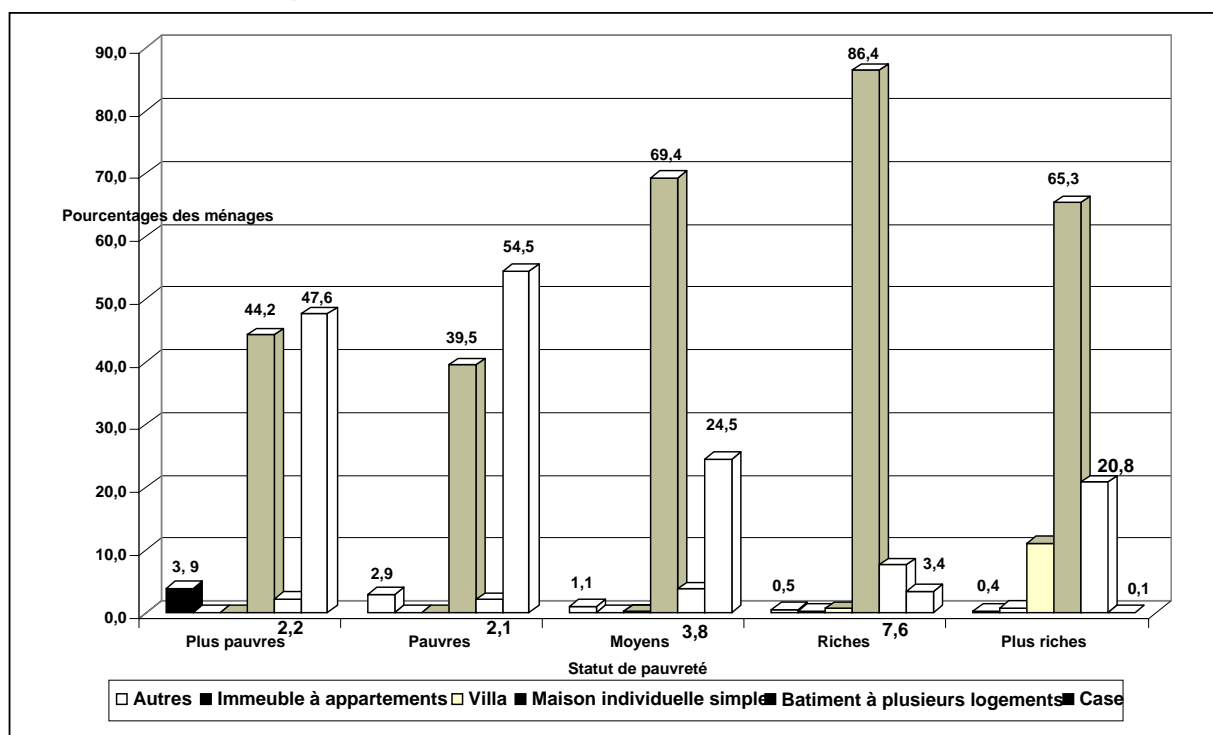
En examinant les tableaux 4.1 et 4.2, on note que chez les ménages non pauvres (moyens, riches et très riches), la structure de l'habitat change par rapport à celle des ménages pauvres (très pauvres et pauvres). En effet, au niveau national l'habitat dominant chez les ménages non pauvres est constitué de maisons individuelles simples (73,7% des ménages non pauvres), suivies par les bâtiments à plusieurs logements (10,7%) et les cases (9,3%) (Tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitat et le statut de pauvreté

Type d'habitat	Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre
Immeuble à appartements	0,3	0
Villa	3,9	0,1
Maison individuelle simple	73,7	41,5
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	10,7	2,1
Case	9,3	51,6
Autres	0,6	3,3
ND	1,3	1,4
Total	100,0	100,0

Les ménages pauvres vivent principalement dans deux types d'habitat : les cases et les maisons individuelles simples, les plus pauvres vivant dans les cases à 47,6% et les maisons individuelles simples à 44,2%. Quant aux pauvres, ces proportions sont de 54,5% et 39,5% (Graphique 4.1).

Graphique 4.1: Répartition (%) des ménages selon le type d'habitat et le statut de pauvreté



Par rapport au milieu urbain, les plus pauvres vivent dans des maisons individuelles simples (46,7%) et les cases (35,2%). En ce qui concerne les pauvres modérés, ces proportions sont de 45,8% et 48,3% (Tableau 4.2),

Pour le milieu rural, les deux types d'habitat concernent les proportions les plus élevées des ménages pauvres à savoir :

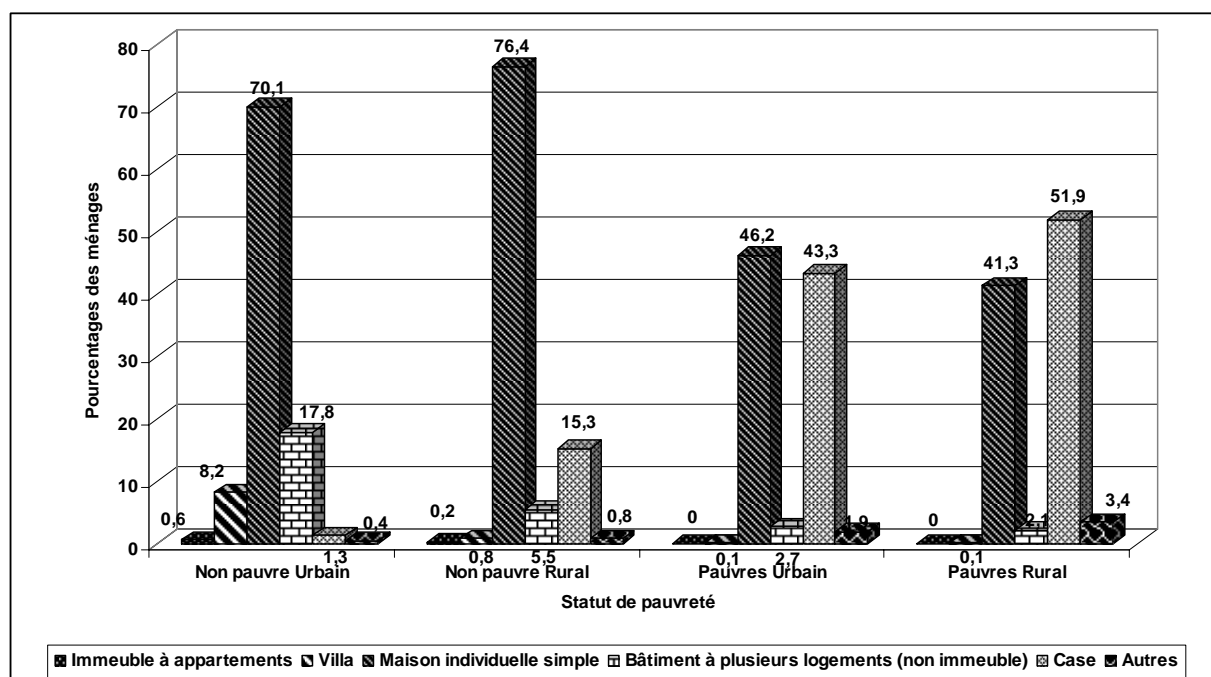
- 48% des ménages plus pauvres dans des cases et 44,2% des ménages dans des maisons individuelles ;
- Pour les pauvres modérés, ces proportions sont de 54,7% pour les cases et de 39,2% pour les maisons individuelles (tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Répartition (%) des ménages selon le type d'habitat et le statut de pauvreté par milieu de résidence

Type d'habitat par milieu	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Urbain						
Immeuble à appartements		0,0	0,0	0,2	0,8	0,5
Villa	0,1	0,1	0,2	0,9	12,1	7,7
Maison individuelle simple	46,7	45,8	77,8	85,5	62,7	68,9
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	2,5	2,8	5,0	10,4	22,4	17,1
Case	35,2	48,3	14,6	0,9	0,0	3,4
Autres	1,7	1,9	0,7	0,5	0,3	0,5
ND	13,8	1,0	1,6	1,7	1,7	1,9
Total	100	100	100	100	100	100
Rural						
Immeuble à appartements	0,0	0,0	0,0	0,3	0,6	0,1
Villa	0,1	0,1	0,1	0,5	6,0	0,4
Maison individuelle simple	44,2	39,2	68,6	86,9	78,3	57,8
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	2,2	2,1	3,7	6,1	13,0	3,7
Case	48,0	54,7	25,5	4,7	0,4	34,7
Autres	4,0	2,9	1,1	0,5	0,6	2,2
ND	1,5	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Total	100	100	100	100	100	100

Chez les non pauvres (moyens, riches et très riches) urbains deux types d'habitats sont dominants : (1) les maisons individuelles simples pour 70,1% des ménages non pauvres, (2) les bâtiments à plusieurs logements pour 17,8% des ménages non pauvres. Chez les non pauvres ruraux on retrouve aussi deux types d'habitats dominants : (1) les maisons individuelles simples pour 76,1% des ménages non pauvres, (2) les cases pour 15,3% des ménages non pauvres (Graphique 4.2).

Graphique 4.2 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le type d'habitat et le milieu de résidence



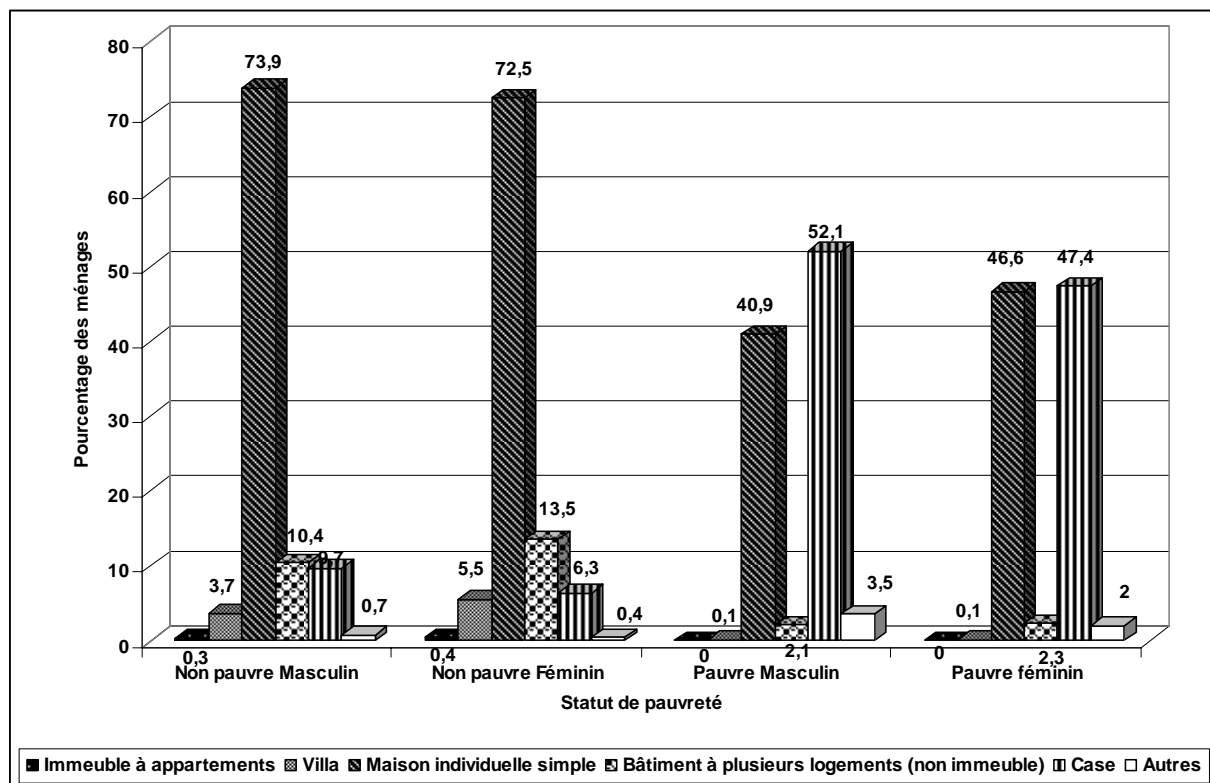
Au niveau régional (Cf. tableau A4.1 de l'annexe du chapitre 4), la dominance des cases chez les pauvres est observée dans huit (8) régions à savoir l'Est (91,3% des ménages pauvres), le Centre-Est (88,5%), le Plateau Central (80,6%), le Centre-Sud (79,5%), le Sud Ouest (68,5%), le Centre (63,7%), le Centre Nord (59,9%), les Cascades (55,5%). Au Sahel, il y a presque autant de ménages pauvres dans les cases (45,2%) que dans les maisons individuelles simples (45,0%). Dans les quatre autres régions, les pauvres habitent dans des maisons individuelles simples soit 85,6% des ménages pauvres au Mouhoun, 62,8% au Centre Ouest, 61,6% dans les Hauts bassins, 68,8% au Nord.

Chez les non pauvres, l'habitat dominant dans toutes les régions est constitué de « maisons individuelles simples ». Le pourcentage de ménages non pauvres qui y vivent, varient de 59,4% dans la région de l'Est à 87,3% dans la Boucle du Mouhoun. (Cf. tableau A4.1 de l'annexe du chapitre 4)

La répartition des ménages par sexe et par type d'habitat est donnée au graphique 4.3 et tableau 4.3. Elle montre une structure de l'habitat par sexe similaire à celle au niveau national. Que le chef de ménage est un homme ou une femme, on note une dominance des cases chez les ménages pauvres (52,1% des ménages pauvres dirigés par un homme, 47,4% des ménages pauvres dirigés par une femme). Les maisons individuelles simples constituent le deuxième type d'habitat des pauvres quel que soit le sexe du chef de ménage.

Chez les non pauvres, l'habitat dominant est constitué de maisons individuelles simples (73,9% des ménages non pauvres dirigés par un homme, 72,5% des ménages non pauvres dirigés par une femme), suivies par les bâtiments à plusieurs logements (10,4% des ménages non pauvres dirigés par un homme, 13,5% des ménages non pauvres dirigés par une femme).

Graphique 4.3 : Répartition des ménages (%) selon le statut de pauvreté, le type d'habitat et le sexe du chef de ménage.



Le tableau 4.3 indique que les ménages plus pauvres dirigés par des hommes occupent pour la plupart des cases (48,2%) et des maisons individuelles (43,6%). Pour les ménages pauvres modérés dirigés par des hommes, les tendances sont les mêmes à savoir les cases et les maisons individuelles simples pour respectivement 54,9% et 38,9% des ménages.

Pour ce qui concerne les ménages plus pauvres dirigés par des femmes, cette tendance est inversée avec 41,2% pour les cases et 51,4% pour les maisons individuelles. Cependant pour les ménages pauvres modérés, les maisons individuelles et les cases représentent respectivement 43,9% et 51% des ménages.

Chez les non pauvres, les maisons individuelles simples sont dominantes en particulier chez les riches et plus riches.

Tableau 4.3 : Répartition (%) des ménages selon le statut de pauvreté, le type d'habitat et le sexe du chef de ménage (CM)

Type habitat par sexe du chef de ménage	Statut de pauvreté					Ensemble
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Immeuble à appartements	0,0	0,0	0,0	0,2	0,8	0,2
Villa	0,1	0,1	0,1	0,6	10,7	2,3
Maison individuelle simple	43,6	38,9	68,7	86,5	66,3	60,5
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	2,2	2,1	3,8	7,3	20,2	7,0
Case	48,2	54,9	25,1	3,6	0,1	26,9
Autres	4,1	3,1	1,1	0,5	0,4	1,8
ND	1,9	1,0	1,0	1,2	1,6	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Immeuble à appartements		0,0	0,1	0,3	0,8	0,3
Villa	0,0	0,1	0,2	0,9	13,3	3,5
Maison individuelle simple	51,4	43,9	75,4	85,9	59,4	63,0
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	2,2	2,4	3,4	9,7	24,5	9,4
Case	41,2	51,0	19,3	1,6	0,0	21,4
Autres	2,7	1,6	0,7	0,3	0,3	1,0
ND	2,5	0,9	1,0	1,3	1,7	1,4
Total	100	100	100	100	100	100

Il convient de signaler que, quel que soit le statut de pauvreté, qu'il s'agisse des ménages dirigés par des hommes ou des femmes, les proportions sont faibles pour les immeubles et les villas.

L'analyse des types d'habitat des ménages pauvres et non pauvres montre que l'ascension hors de la pauvreté et vers des niveaux plus élevés se traduit, en termes d'habitat, par le passage de la case vers les maisons individuelles simples, puis les bâtiments non immeubles à plusieurs logements, puis vers les villas et les immeubles.

4.2 – MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DU BATIMENT PRINCIPAL

Les résultats du graphique 4.4 montrent que la pauvreté rime avec le banco et la paille. En effet, plus de 84% des ménages pauvres urbains et ruraux vivent dans des maisons dont les murs sont en banco. On ne rencontre pas de matériaux définitifs chez les pauvres.

Chez les non pauvres le banco reste dominant au niveau national (59,2% des ménages non pauvres) à cause de sa prépondérance dans les constructions rurales (99,3% des ménages non pauvres).

En milieu urbain, le banco concerne 32,1% des ménages non pauvres. Les constructions des non pauvres urbains sont majoritairement en dur (44,8% des ménages non pauvres urbains).

Graphique 4.4 : Répartition des ménages (%) selon statut de pauvreté, les matériaux de construction des murs du bâtiment principal des ménages et le milieu de résidence

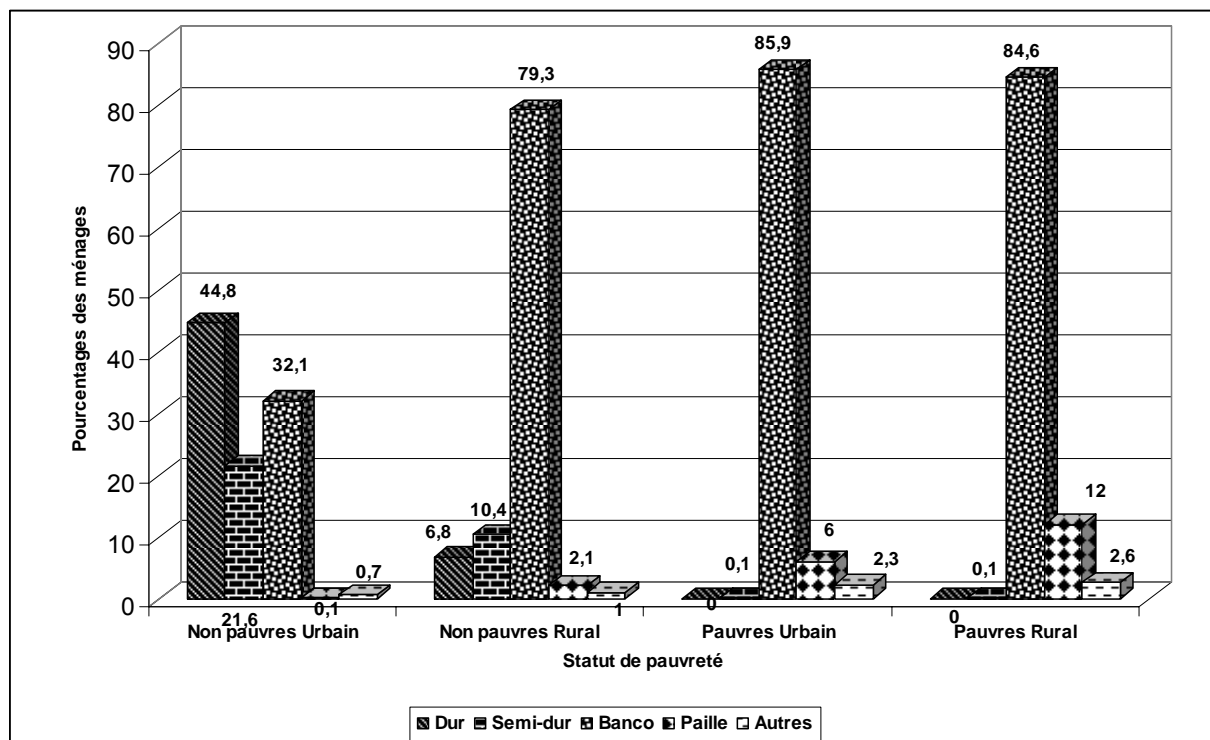


Tableau 4.4 : Répartition des ménages (%) selon la nature du mur du bâtiment principal, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Nature du mur	Statut de pauvreté											
	Plus pauvres		Pauvres modérés		Moyens		Riches		Plus riches		Ensemble	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Dur			0,0	0,0	0,5	0,4	14,8	7,6	62,4	38,6	42,6	3,2
Semi-dur			0,2	0,1	1,9	1,9	19,6	17,0	24,6	31,4	20,5	4,9
Banco	77,8	82,4	90,9	86,3	93,5	92,8	63,3	73,5	12,3	28,6	34,8	82,1
Paille	5,3	13,6	6,4	10,9	1,1	3,3	0,2	0,9	0,0	0,2	0,4	7,4
Autres	3,2	3,0	1,7	2,3	1,6	1,2	1,5	0,8	0,3	1,0	0,8	1,9
ND	13,7	1,0	0,8	0,4	1,5	0,4	0,7	0,3	0,4	0,3	0,8	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le banco constitue le matériau majoritaire de construction des murs dans toutes les régions chez les pauvres et les non pauvres sauf au Centre et dans les Hauts bassins à cause de l'influence des grandes villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso. Le banco concerne 32,6% des ménages non pauvres dans la région du Centre et 46,7% dans les Hauts bassins. Dans les onze (11) autres régions, les proportions des ménages dont les murs sont en

banco varient de 68,7% (Sahel) à 95,9% (Sud-Ouest) chez les pauvres contre 51,6% (Sud-Ouest) à 83,5% (Centre-sud) chez les non pauvres (tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Répartition des ménages (%) selon la nature des murs du bâtiment principal, le statut de pauvreté et la région

Région	Statut de pauvreté	Nature des murs						
		Dur	Semi-dur	Banco	Paille	Autres	ND	Total
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	10,3	12,3	75,7	0,4	1,0	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,2	95,6	2,4	1,2	0,5	100,0
Cascades	Non pauvre	25,2	16,9	56,3	0,6	0,6	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,0	93,3	4,7	1,2	0,8	100,0
Centre	Non pauvre	42,4	23,4	32,6	0,1	0,9	0,6	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	77,2	6,7	3,6	12,3	100,0
Centre-Est	Non pauvre	20,4	7,1	69,6	1,5	1,0	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	83,7	11,8	3,5	1,0	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	7,7	13,1	74,2	3,4	1,2	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,0	77,0	18,8	3,4	0,7	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	13,1	14,5	70,8	0,6	0,7	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	92,7	5,3	1,2	0,7	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	8,7	6,0	83,5	0,9	0,5	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	87,8	9,7	1,7	0,7	100,0
Est	Non pauvre	9,0	7,6	73,7	7,0	2,3	0,5	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	74,5	21,0	3,8	0,6	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	36,0	16,2	46,7	0,3	0,4	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	95,5	2,9	0,5	1,0	100,0
Nord	Non pauvre	9,5	13,1	75,9	0,5	0,5	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	91,9	5,8	1,5	0,8	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	8,8	10,9	76,9	1,6	1,4	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,0	86,8	8,7	3,1	1,4	100,0
Sahel	Non pauvre	6,3	7,3	77,7	5,8	2,5	0,5	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	68,7	25,4	5,2	0,6	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	17,5	26,1	51,6	3,9	0,4	0,5	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	95,9	2,9	0,5	0,7	100,0
Ensemble Burkina Faso	Non pauvre	23,0	15,2	59,2	1,3	0,9	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	84,7	11,8	2,6	0,8	100,0

La désagrégation par sexe du chef de ménage (Graphique 4.5) confirme la prédominance du banco dans la construction des murs aussi bien dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes. On peut noter que les ménages pauvres dirigés par des femmes utilisent proportionnellement plus de banco (+7,1 points de pourcentage) que leurs homologues dirigés par des hommes. La situation s'inverse chez les ménages non pauvres où les ménages dirigés par des femmes utilisent proportionnellement plus de matériaux définitifs (+ 11,8 points de pourcentage pour les matériaux en dur et +2,4 points de pourcentage pour le semi-dur) que les ménages dirigés par les hommes (Graphique 4.5).

Graphique 4.5 : Répartition des ménages (%) selon les matériaux de construction des murs du bâtiment principal, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.

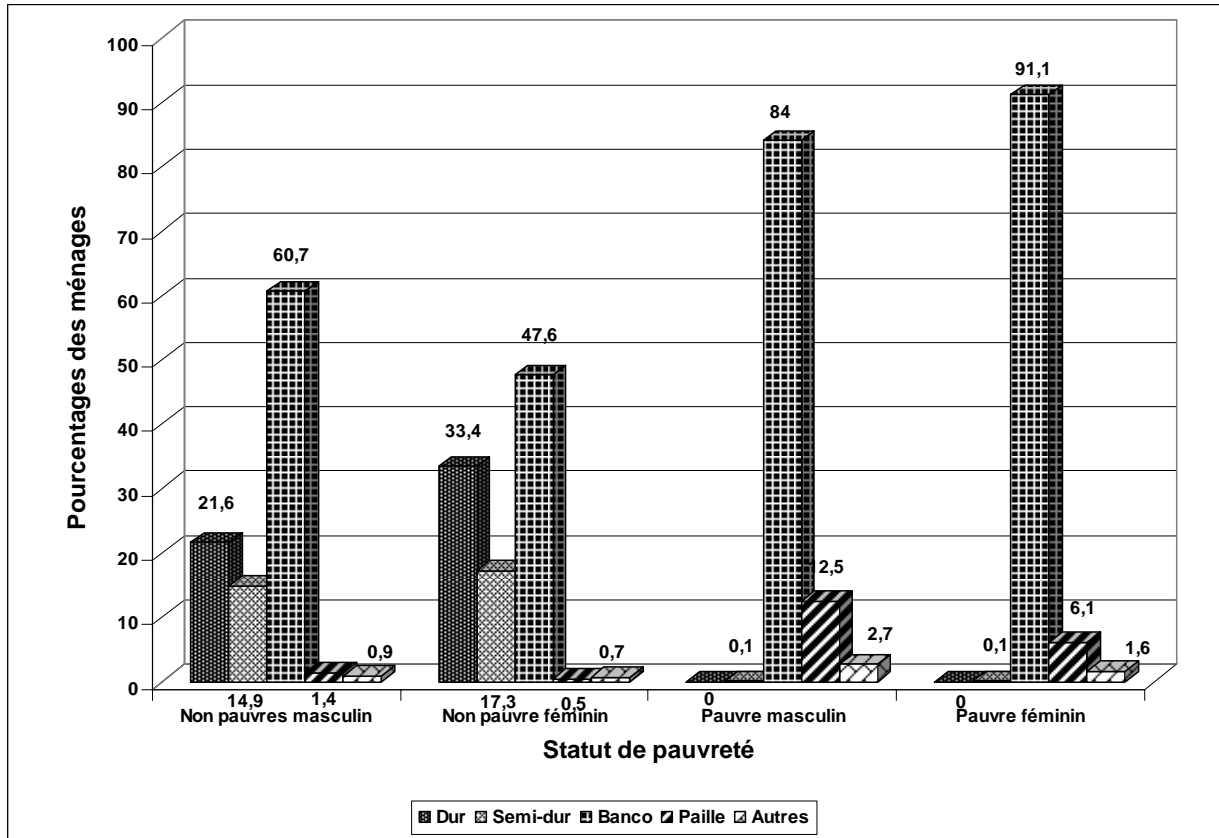


Tableau 4.6 : Répartition des ménages (%) selon la nature des murs, le statut de pauvreté et le sexe du chef de ménage (CM)

Nature des murs par sexe du CM	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Masculin						
Dur		0,0	0,4	8,8	56,8	12,9
Semi-dur		0,1	1,8	17,1	26,2	8,9
Banco	81,6	85,7	92,7	72,0	16,1	70,1
Paille	14,0	11,4	3,3	0,7	0,1	5,9
Autres	3,1	2,3	1,3	1,0	0,5	1,6
ND	1,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,6
Total	100	100	100	100	100	100
Féminin						
Dur		0,0	0,7	21,1	68,7	21,1
Semi-dur		0,2	2,7	24,7	22,7	11,0
Banco	89,3	92,2	93,6	52,6	7,9	63,6
Paille	6,6	5,8	1,4	0,3	0,0	2,6
Autres	2,0	1,4	1,1	0,9	0,3	1,1
ND	2,0	0,4	0,5	0,4	0,3	0,6
Total	100	100	100	100	100	100

4.3 – NATURE DU TOIT DU BATIMENT PRINCIPAL

Le tableau 4.7 montre que chez les non pauvres, la toiture en tôle est la plus dominante (76%) des ménages. La terre battue ne représente que 11% de cette catégorie (moyens, riches et plus riches). Le chaume concerne environ 10% des non pauvres.

Chez les pauvres, les toitures sont faites essentiellement de terre battue et de chaume. En effet, au niveau national, 45,8% des ménages pauvres ont leur toiture en terre battue contre 45,6% pour le chaume, soit près de 90,4% des ménages pauvres. Le béton est absent chez les pauvres. Les tôles ne sont présentes que chez 2,1% des ménages pauvres.

Tableau 4.7: Répartition des ménages (%) selon la nature du toit du bâtiment principal des ménages et le statut de pauvreté. Ensemble Burkina Faso

Nature du toit	Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre
Béton	0,5	
Tôle	76,0	2,1
Tuiles	0,9	0,1
Terre battue	11,4	45,8
Chaume	9,6	45,6
Autres	0,9	5,0
ND	0,7	1,4
Total	100,0	100,0

En milieu urbain, la majorité des toitures des non pauvres sont en tôle (93,5%) et seulement 2,4% en terre battue. Les pauvres du milieu urbain ont également la majorité de leurs toitures en tôle mais cette proportion est légèrement inférieure à 50% (graphique 4.6). Le tableau 4.8 montre que les toitures des bâtiments de la majorité des non pauvres urbains

sont en matériaux durables (béton, tôles et tuiles). Le béton est presque exclusif aux plus riches.

Pour ce qui est du milieu rural, les toitures des non pauvres sont également faites de tôles (63%). La terre battue et la chaume arrivent en deuxième et troisième positions chez les non pauvres avec respectivement 18% et 15,7%.

Par rapport aux pauvres du milieu rural, la chaume et la terre battue sont presque à égalité (45,7% et 45,9%), les toitures en tôle ne représentant que 2%.

Graphique 4.6 : Répartition des ménages (%) selon la nature du toit du bâtiment principal, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.

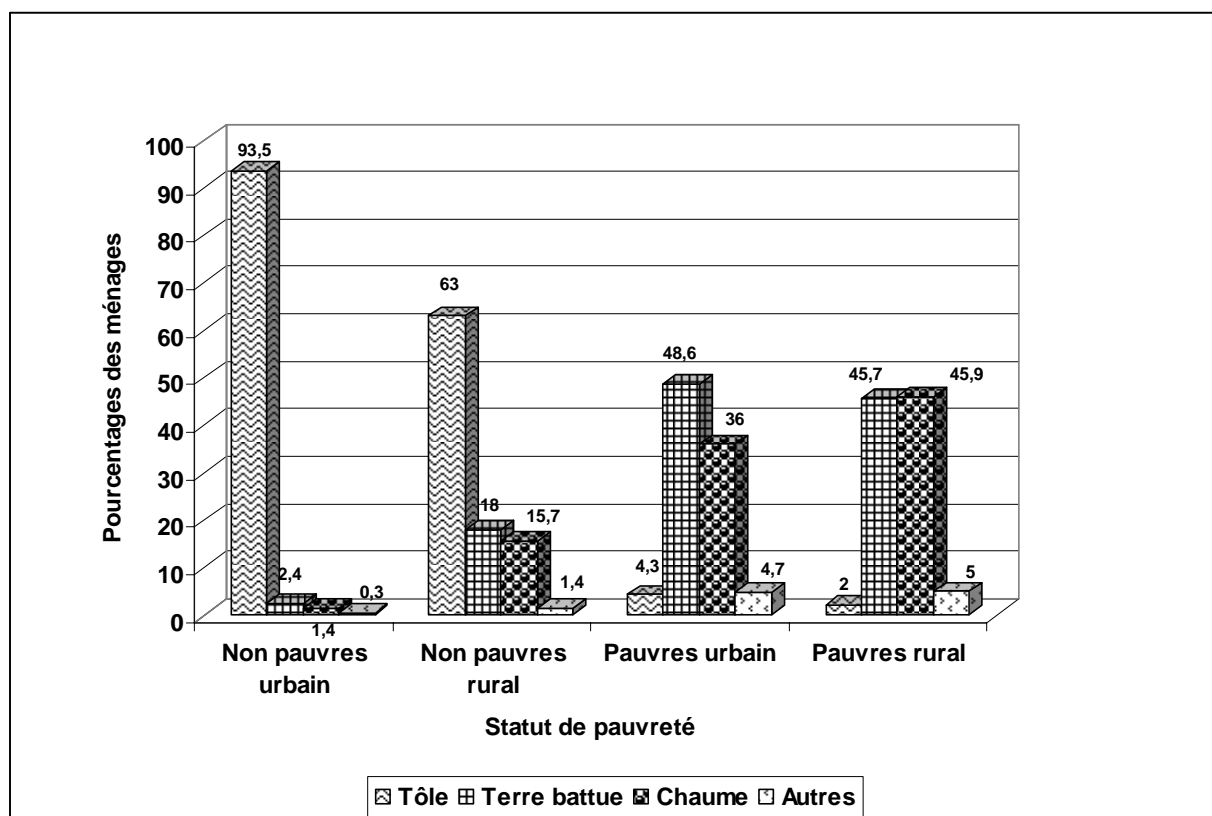


Tableau 4.8 : Répartition des ménages (%) selon la nature du toit, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Nature du toit	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Béton			0,0	0,1	1,8	1,1
Tôle		6,9	56,7	94,9	96,8	89,0
Tuiles		0,1	0,9	0,4	0,5	0,5
Terre battue	59,4	42,0	22,7	2,3	0,2	4,7
Chaume	22,7	44,2	15,1	1,2	0,1	3,2
Autres	3,8	5,3	2,3	0,2	0,1	0,5
ND	14,1	1,6	2,3	0,9	0,6	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Béton			0,0	0,0	0,3	0,0
Tôle		3,5	41,4	84,9	96,7	30,7
Tuiles		0,3	1,5	1,0	0,6	0,7
Terre battue	51,3	41,7	28,6	7,5	1,3	32,7
Chaume	41,4	49,1	25,6	5,7	0,6	31,7
Autres	5,8	4,5	2,1	0,6	0,3	3,3
ND	1,6	1,0	0,8	0,4	0,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au niveau régional (tableau A4.2 en annexe du chapitre 4) on note une dominance alternative de la terre battue ou du chaume chez les pauvres. Dans cinq régions, on rencontre une nette dominance de la terre battue. Il s'agit de la Boucle du Mouhoun (86% des ménages pauvres), le Sud Ouest (81,9%), le Nord (72,1%), les Hauts bassins (67,2%). Dans sept autres provinces la chaume est nettement dominante chez les ménages pauvres : ce sont les régions de l'Est (90,6%), du Centre-Est (89,5%), du Plateau Central (81,8%), des Cascades (76,9%), du Centre (66,1%), du Centre Sud (64,2%), du Centre Nord (60,9%). Dans la région du Sahel, on observe des proportions plus voisines entre la terre battue (48,1%) et la chaume (39,5%).

Chez les ménages non pauvres la toiture en tôles est dominante dans toutes les régions (58,9% à 96% des ménages non pauvres) sauf au Sahel où la terre battue est observée chez 58% des ménages non pauvres.

En analysant selon le sexe des chefs de ménage, on retrouve la même dominance de la terre battue et du chaume chez les ménages pauvres et les tôles chez les non pauvres (tableau 4.9). On note toutefois que la prévalence de la toiture en tôles est plus élevée de près de 10 points de pourcentage dans les ménages dirigés par des femmes.

Tableau 4.9 : Répartition des ménages (%) selon la nature du toit du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage

Nature du toit / Sexe du CM	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Béton			0,0	0,1	1,5	0,3
Tôle		3,1	40,8	87,7	96,7	45,3
Tuiles		0,2	1,5	0,8	0,5	0,6
Terre battue	50,5	41,4	29,3	6,1	0,4	25,5
Chaume	41,7	49,7	25,3	4,3	0,2	24,7
Autres	5,8	4,6	2,2	0,5	0,1	2,6
ND	1,9	1,0	0,9	0,6	0,5	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Béton			0,0	0,1	1,5	0,4
Tôle		7,7	59,5	94,4	97,1	55,5
Tuiles		0,4	1,5	0,5	0,5	0,6
Terre battue	61,7	44,1	17,3	2,3	0,2	22,3
Chaume	31,1	43,1	19,2	2,0	0,1	18,3
Autres	4,6	3,7	1,6	0,2	0,1	1,9
ND	2,6	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.4 – NATURE DU SOL DU BATIMENT PRINCIPAL

Chez les ménages pauvres (plus pauvres et pauvres modérés), le sol du bâtiment est principalement en terre battue (77,7% à 87% des ménages pauvres urbains et ruraux) et secondairement en sable (12,3% à 13,3% des ménages ruraux contre 6,8 à 7,5% des ménages pauvres urbains). Le carrelage et le ciment sont absents chez les plus pauvres (tableau 4.10).

Chez les non pauvres le ciment est dominant notamment chez les riches et plus riches. La terre battue vient en deuxième position particulièrement chez les ménages de niveau moyen. Les autres types de sol tels les carrelages sont marginaux.

Tableau 4.10 : Répartition des ménages (%) selon la nature du sol du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Carrelage		0,01	0,04	0,15	8,30	5,19
Ciment		2,78	34,72	85,77	88,47	79,83
Terre battue	77,71	87,00	58,71	11,59	1,93	12,34
Sable	6,83	7,53	3,19	0,99	0,36	1,06
Autres	0,97	0,51	0,39	0,22	0,12	0,19
ND	14,49	2,17	2,96	1,28	0,82	1,39
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Rural						
Carrelage		0,01	0,07	0,14	0,73	0,08
Ciment		1,27	23,85	69,93	93,17	22,91
Terre battue	83,59	84,14	70,14	27,26	4,83	66,88
Sable	13,29	12,29	4,08	1,47	0,61	8,03
Autres	1,25	0,90	0,49	0,32	0,11	0,74
ND	1,87	1,39	1,37	0,88	0,55	1,36
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Au niveau régional la terre battue est le type de sol le plus dominant chez les pauvres de toutes les régions sauf au Sahel où le sable est dominant pour 55,9% des ménages pauvres. Chez les non pauvres on peut distinguer deux groupes de régions. Dans le premier groupe le ciment est dominant et se compose de neuf (9) régions qui sont le Centre (82,7% des ménages non pauvres), le Centre Est (82,2%), le Centre Sud (82,1%), les Hauts bassins (64,7%), les Cascades (62,7%), le Centre Ouest (58,8%), l'Est (53,2%), le Plateau Central (50,5%), le Sud Ouest (48,9%). Dans le deuxième groupe la terre battue est dominante et on y compte quatre (4) régions qui sont la Bouche du Mouhoun (56,3% des ménages non pauvres), le Centre Nord (55,8%), le Nord (53,7%) et le Sahel (44,5%).

Tableau 4.11 : Répartition des ménages (%) selon la nature du sol du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et la région

Régions	Statut de pauvreté	Nature du sol du bâtiment principal						Total
		Carrelage	Ciment	Terre battue	Sable	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	0,2	41,9	56,3	0,5	0,2	0,8	100,0
	Pauvre	0,0	0,2	97,2	1,3	0,4	0,9	100,0
Cascades	Non pauvre	0,6	62,7	33,8	1,4	0,3	1,2	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	92,6	4,5	1,0	1,9	100,0
Centre	Non pauvre	7,4	82,7	7,8	0,6	0,3	1,1	100,0
	Pauvre		0,9	82,7	1,6	1,4	13,5	100,0
Centre-Est	Non pauvre	0,3	82,2	15,1	1,1	0,2	1,1	100,0
	Pauvre	0,0	7,6	81,8	6,9	0,9	2,8	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	0,3	40,6	55,8	1,6	0,5	1,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,1	88,9	7,6	1,6	1,8	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	0,5	58,8	38,4	1,1	0,2	1,0	100,0
	Pauvre	0,0	0,3	94,4	2,8	0,8	1,5	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	0,2	82,1	16,0	0,7	0,2	0,8	100,0
	Pauvre	0,0	2,7	89,1	4,7	1,4	2,2	100,0
Est	Non pauvre	0,4	53,2	41,6	3,1	0,3	1,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,3	86,9	10,1	1,0	1,7	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	2,8	64,7	30,4	0,9	0,1	1,1	100,0
	Pauvre		0,1	95,4	2,4	0,3	1,7	100,0
Nord	Non pauvre	0,4	43,4	53,7	1,0	0,5	1,0	100,0
	Pauvre	0,0	0,3	92,9	4,0	1,4	1,4	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	0,2	50,5	46,5	0,8	0,3	1,6	100,0
	Pauvre	0,0	0,2	92,7	3,1	1,3	2,7	100,0
Sahel	Non pauvre	0,5	20,8	44,5	31,8	1,3	1,1	100,0
	Pauvre	0,0	0,0	40,9	55,9	1,7	1,5	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	0,3	48,9	45,4	3,8	0,4	1,2	100,0
	Pauvre	0,0	0,2	96,2	1,8	0,4	1,4	100,0
Total	Non pauvre	2,4	63,2	31,1	1,9	0,3	1,1	100,0
	Pauvre	0,0	0,8	83,9	12,5	1,0	1,8	100,0

En considérant une désagrégation par sexe du chef de ménage (tableau 4.12), le type de sol est dominé par la terre battue chez les pauvres et le ciment chez les non pauvres quel que soit le sexe du chef de ménage. On note toutefois une avance des ménages non pauvres dirigés par des femmes avec un écart de 10 points de pourcentage dans l'adoption du ciment comme type de sol des maisons.

Tableau 4.12 : Répartition des ménages (%) selon la nature du sol du bâtiment principal des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage (CM)

Nature du sol / sexe du CM	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Carrelage		0,0	0,1	0,1	6,8	1,4
Ciment		1,2	23,0	74,1	89,4	37,1
Terre battue	83,1	84,1	70,9	23,1	2,6	53,2
Sable	13,4	12,4	4,1	1,3	0,4	6,4
Autres	1,3	0,9	0,5	0,3	0,1	0,6
ND	2,2	1,4	1,5	1,0	0,8	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Carrelage		0,0	0,1	0,1	8,7	2,2
Ciment		2,4	40,8	87,7	88,5	47,4
Terre battue	86,5	85,7	54,1	10,1	1,5	44,2
Sable	10,1	10,0	3,3	1,0	0,4	4,6
Autres	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	0,3
ND	2,8	1,4	1,5	0,9	0,8	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.5 – STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Les pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement. Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres (tableau 4.13).

Chez les non pauvres, le statut de propriétaire est également dominant mais d'autres formes de statut sont significativement représentées. En effet, en milieu urbain, la location simple prend de l'ampleur et concerne 26,6% des ménages urbains (soit 34,7% des plus riches) tandis que les hébergés représentent 11,3% des ménages urbains.

Tableau 4.13 : Répartition des ménages (%) selon le statut d'occupation du logement des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Désignation	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Urbain						
Propriétaire	77,1	86,0	76,6	65,7	49,9	57,5
Location vente	0,1	0,2	0,3	0,9	1,7	1,3
Location simple	1,3	2,6	7,8	17,1	34,7	26,6
Hébergé gratuitement	5,0	7,8	11,7	13,2	10,9	11,3
Autres	0,8	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5
ND	15,6	3,0	3,1	2,7	2,3	2,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Propriétaire	92,0	92,5	91,3	87,9	61,6	89,9
Location vente	0,0	0,0	0,1	0,3	1,5	0,2
Location simple	0,7	0,7	1,3	3,1	17,6	2,0
Hébergé gratuitement	2,8	2,8	3,8	5,3	14,3	4,0
Autres	0,7	0,6	0,5	0,6	2,5	0,7
ND	3,8	3,4	3,1	2,9	2,6	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au niveau régional (tableau 4.14), le statut de propriétaire est dominant dans toutes les régions aussi bien chez les ménages pauvres (82,5% à 93,7%) que chez les ménages non pauvres (61,5% à 87,2%). C'est seulement dans les régions abritant les grands centres urbains notamment le Centre et les Hauts bassins que la location simple dépasse 22% des ménages non pauvres.

Tableau 4.14 : Répartition des ménages (%) selon la région, le statut d'occupation du logement des ménages et le statut de pauvreté

Régions	Statut de pauvreté	Statut d'occupation du logement						Total
		Propriétaire	Location vente	Location simple	Hébergé gratuitement	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	81,5	0,4	8,8	6,9	0,3	2,0	100,0
	Pauvre	92,0	0,0	1,2	4,2	0,2	2,3	100,0
Cascades	Non pauvre	70,1	1,3	17,6	8,0	0,4	2,6	100,0
	Pauvre	87,5	0,1	1,3	6,7	0,7	3,8	100,0
Centre	Non pauvre	61,6	1,2	23,3	10,8	0,6	2,6	100,0
	Pauvre	82,5	0,0	0,5	2,3	0,8	13,9	100,0
Centre-Est	Non pauvre	84,7	0,2	5,4	5,7	0,5	3,4	100,0
	Pauvre	91,9	0,0	0,6	2,8	0,4	4,2	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	82,9	0,4	6,1	7,0	0,5	3,1	100,0
	Pauvre	92,3	0,0	0,5	2,1	0,6	4,4	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	80,6	0,6	8,5	6,9	0,8	2,6	100,0
	Pauvre	92,6	0,0	0,7	2,5	0,7	3,4	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	87,2	0,2	5,1	4,0	0,5	3,0	100,0
	Pauvre	93,6	0,0	0,3	2,1	0,3	3,7	100,0
Est	Non pauvre	81,8	0,8	9,3	4,2	0,8	3,2	100,0
	Pauvre	93,7	0,1	0,3	1,6	0,6	3,7	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	61,5	1,5	22,7	11,1	0,5	2,6	100,0
	Pauvre	88,1	0,1	1,2	6,4	0,4	3,8	100,0
Nord	Non pauvre	81,0	0,3	8,3	6,5	1,2	2,8	100,0
	Pauvre	91,4	0,0	0,8	2,9	1,2	3,6	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	86,0	0,1	4,9	4,7	0,7	3,5	100,0
	Pauvre	91,2	0,0	0,2	3,3	0,7	4,6	100,0
Sahel	Non pauvre	80,0	0,5	9,9	5,3	1,4	2,9	100,0
	Pauvre	93,5	0,1	0,9	1,2	0,9	3,4	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	71,9	0,7	13,7	9,9	0,9	2,9	100,0
	Pauvre	91,1	0,0	0,6	4,3	0,5	3,5	100,0
Total	Non pauvre	73,9	0,8	13,9	8,0	0,6	2,8	100,0
	Pauvre	92,0	0,0	0,7	3,0	0,6	3,7	100,0

Le statut de propriétaire est dominant aussi bien chez les ménages dirigés par les hommes que chez ceux dirigés par les femmes. Le régime de propriétaire est cependant moins répandu (5 à 10 points de pourcentage en moins) chez les ménages dirigés par les femmes comparés à ceux dirigés par les hommes.

Tableau 4.15 : Répartition des ménages (%) selon le statut d'occupation du logement des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage

Statut d'occupation du logement / Sexe	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Propriétaire	92,0	92,9	90,7	81,0	52,8	82,1
Location vente	0,0	0,0	0,1	0,5	1,6	0,5
Location simple	0,7	0,7	1,7	7,6	30,6	8,1
Hébergé gratuitement	2,5	2,5	3,9	7,7	11,7	5,6
Autres	0,7	0,5	0,5	0,5	0,9	0,6
ND	4,1	3,4	3,1	2,8	2,4	3,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Propriétaire	86,7	87,3	83,7	72,2	45,8	73,4
Location vente	0,1	0,1	0,2	0,7	1,9	0,7
Location simple	1,0	1,0	2,7	11,9	39,2	12,8
Hébergé gratuitement	6,8	7,5	9,5	11,6	9,7	9,1
Autres	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8
ND	4,6	3,3	3,2	2,8	2,5	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.6 – LIEU D'AISSANCE DU MENAGE

Chez les pauvres, le lieu d'aisance est principalement la brousse et la nature pour 83,4% à 98,0% des ménages pauvres. Les latrines simples ne sont pas utilisées par les plus pauvres mais seulement les pauvres modérés à des taux faibles : 2,4% des ménages pauvres modérés ruraux contre 7,2% chez leurs homologues urbains (tableau 4.16).

Chez les non pauvres, on observe une différence nette entre le milieu rural ou la brousse et la nature sont dominantes (82,8% des ménages pauvres et non pauvres) et le milieu urbain où ce sont plutôt les latrines simples qui sont les plus répandues (74,76% des ménages pauvres et non pauvres). Il faut noter 13,4% des ménages pauvres et non pauvres urbains utilisent la nature comme lieu d'aisance. Les autres lieux d'aisance pris individuellement concernent moins de 5% des ménages.

Tableau 4.16 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Lieu d'aisance / Milieu de résidence	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Chasse d'eau personnelle			0,2	0,2	4,9	3,1
Chasse d'eau en commun			0,7	1,7	5,9	4,1
Latrine simple		7,2	35,2	76,2	84,1	74,8
Latrine ventilée		0,1	0,5	1,1	3,1	2,2
Brousse/nature	83,4	89,4	57,0	17,1	1,1	13,4
Autres	2,6	2,3	4,8	2,7	0,3	1,3
ND	13,9	0,9	1,7	1,0	0,7	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Chasse d'eau personnelle			0,1	0,2	0,5	0,1
Chasse d'eau en commun			0,8	1,1	1,5	0,5
Latrine simple		2,4	19,0	33,0	72,3	14,6
Latrine ventilée		0,1	0,9	1,3	4,1	0,7
Brousse/nature	98,0	96,4	78,1	62,9	20,1	82,8
Autres	0,6	0,6	0,7	1,1	1,1	0,7
ND	1,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au niveau régional (tableau 4.17), le lieu d'aisance dominant reste la nature chez les pauvres dans toutes les régions (85,9% à 98,8% des ménages pauvres).

La situation des ménages non pauvres dans ce domaine met en évidence deux groupes de régions : le premier caractérisé par la dominance des latrines et le deuxième pour lequel la nature reste le principal lieu d'aisance. Dans le premier groupe à latrines dominantes on trouve cinq régions qui sont le Centre (76,7% des ménages non pauvres), les Hauts bassins (67,5%), les Cascades (53,5%), la Boucle du Mouhoun (51,9%), le Sahel (51%). Dans le deuxième groupe où la nature est le principal lieu d'aisance on trouve les huit (8) autres régions avec des pourcentages de ménages non pauvres variant de 50,5% (Sud-Ouest) à 80,5% (Centre Sud). Les autres lieux d'aisance sont rencontrés dans moins de 5% des ménages non pauvres.

Tableau 4.17 : Répartition des ménages (%) selon la région, le lieu d'aisance et le statut de pauvreté

Régions	Statut de pauvreté	Lieu d'aisance des ménages							Total
		Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple	Latrine ventilée	Brousse /nature	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	0,2	1,0	51,9	0,8	44,8	0,9	0,4	100,0
	Pauvre			5,1	0,1	93,3	0,8	0,7	100,0
Cascades	Non pauvre	1,0	1,1	53,5	0,8	42,1	1,0	0,5	100,0
	Pauvre			1,6	0,0	96,7	0,7	0,9	100,0
Centre	Non pauvre	4,2	4,7	76,7	3,1	8,7	1,6	1,0	100,0
	Pauvre			0,1	0,0	85,9	1,7	12,2	100,0
Centre-Est	Non pauvre	0,3	0,6	25,8	1,3	70,5	0,9	0,6	100,0
	Pauvre			0,3	0,0	98,2	0,4	1,1	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	0,2	0,8	36,2	4,4	56,8	1,0	0,6	100,0
	Pauvre			0,5	0,1	97,9	0,5	0,9	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	0,4	1,3	32,5	0,8	63,6	0,9	0,5	100,0
	Pauvre			0,4	0,0	98,3	0,5	0,8	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	0,1	0,4	17,3	0,7	80,5	0,7	0,4	100,0
	Pauvre			0,1	0,0	98,8	0,3	0,7	100,0
Est	Non pauvre	0,4	1,2	25,5	1,3	70,0	0,9	0,7	100,0
	Pauvre			0,1	0,0	98,8	0,3	0,8	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	1,8	4,8	67,5	1,5	23,2	0,5	0,6	100,0
	Pauvre			4,4	0,1	93,4	0,7	1,3	100,0
Nord	Non pauvre	0,2	1,2	43,6	0,8	52,6	1,0	0,5	100,0
	Pauvre			1,8	0,1	96,1	1,0	1,0	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	0,1	0,3	23,2	0,8	73,8	1,2	0,6	100,0
	Pauvre			0,1	0,0	97,8	0,7	1,4	100,0
Sahel	Non pauvre	0,3	2,5	51,0	1,6	43,0	1,0	0,5	100,0
	Pauvre			0,6	0,1	97,5	1,1	0,8	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	0,7	1,4	44,1	1,8	50,5	0,9	0,6	100,0
	Pauvre			0,8	0,1	97,7	0,4	1,1	100,0
Total	Non pauvre	1,5	2,4	50,3	1,8	42,3	1,0	0,7	100,0
	Pauvre			1,5	0,1	96,8	0,7	1,0	100,0

Chez les ménages pauvres, le lieu d'aisance le plus répandu reste la nature qu'il s'agisse des ménages dirigés par les hommes ou ceux dirigés par les femmes (tableau 4.18). Chez les non pauvres, les latrines simples restent dominantes avec un écart favorable aux ménages dirigés par les femmes.

Tableau 4.18 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage

Lieu d'aisance / Sexe du CM	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Masculin						
Chasse d'eau personnelle			0,1	0,2	4,0	0,8
Chasse d'eau en commun			0,8	1,3	5,0	1,4
Latrine simple		2,4	20,3	46,8	82,1	29,9
Latrine ventilée		0,1	0,9	1,2	3,2	1,1
Brousse/nature	97,7	96,4	76,4	48,2	4,7	65,1
Autres	0,7	0,6	1,0	1,7	0,5	0,9
ND	1,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Chasse d'eau personnelle			0,1	0,2	5,3	1,4
Chasse d'eau en commun			1,0	1,4	6,2	2,0
Latrine simple		3,9	21,5	60,8	82,5	37,3
Latrine ventilée		0,2	0,8	1,2	3,7	1,3
Brousse/nature	96,8	94,5	74,3	33,9	1,5	56,2
Autres	0,8	0,9	1,5	1,7	0,2	1,0
ND	2,4	0,5	0,7	0,7	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.7 – MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Chez les pauvres, deux modes d'évacuation des ordures se dégagent : (1) les tas d'immondices utilisés par 51,83% à 64,37% des ménages pauvres urbains ou ruraux, (2) la rue utilisée par 16,90% à 20,21% des ménages pauvres ruraux et urbains.

Chez les non pauvres les modes d'évacuation des ordures sont diversifiées avec toute fois une dominance des tas d'immondices (31,87% à 61,67% des ménages non pauvres ruraux ou urbains). Le deuxième mode est le ramassage privé chez les urbains notamment chez les plus riches (39,11% des ménages urbains plus riches) et la rue chez les ruraux. Le troisième mode est la rue chez les urbains contre le fossé chez les ruraux (tableau 4.19).

Tableau 4.19 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des ordures ménagères, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Modes d'évacuation des ordures / Milieu résidence	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Ramassage privé			0,5	2,4	39,1	24,9
Tas d'immondices	51,8	62,3	59,5	56,3	31,9	41,5
Fossé	6,5	6,8	9,6	10,6	6,2	7,6
Bac			0,3	1,9	9,0	6,1
Rue	17,4	19,7	20,1	21,5	10,2	14,3
Autres	10,5	10,6	8,7	6,5	3,1	4,7
ND	13,8	0,5	1,3	0,8	0,5	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Ramassage privé			1,8	1,7	1,9	0,9
Tas d'immondices	61,1	64,4	61,7	58,8	55,1	61,6
Fossé	5,1	8,1	13,2	16,0	14,5	10,4
Bac			2,0	3,4	6,5	1,4
Rue	20,2	16,9	13,3	12,8	15,3	16,0
Autres	12,4	10,4	7,5	6,9	6,3	9,3
ND	1,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les tas d'immondices constituent le principal mode d'évacuation des ordures des ménages pauvres comme des ménages non pauvres dans toutes les régions (tableau 4.20), exception faite de la région du Centre où le ramassage privé devance les autres formes. Le cas particulier de cette région s'explique par l'influence de la ville de Ouagadougou où le ramassage privé s'est développé ces dernières années.

Tableau 4.20 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des ordures ménagères des ménages, le statut de pauvreté et la région

Régions	Statut de pauvreté	Mode d'évacuation des ordures ménagères							Total
		Ramassage privé	Tas d'immondices	Fossé	Bac	Rue	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	3,4	57,6	12,9	3,3	18,9	3,5	0,3	100,0
	Pauvre		65,0	8,5		20,5	5,4	0,5	100,0
Cascades	Non pauvre	2,3	65,6	6,4	1,7	15,8	7,8	0,4	100,0
	Pauvre		68,1	3,6		14,0	13,5	0,8	100,0
Centre	Non pauvre	35,3	33,0	8,1	7,4	10,6	5,0	0,7	100,0
	Pauvre		66,9	4,4		8,7	7,9	12,0	100,0
Centre-Est	Non pauvre	1,5	61,6	14,7	2,9	14,9	4,1	0,4	100,0
	Pauvre		64,9	9,7		17,2	7,4	0,8	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	1,7	68,0	9,3	2,8	11,4	6,3	0,4	100,0
	Pauvre		73,1	4,4		12,1	9,8	0,7	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	2,4	59,5	19,7	4,0	8,9	5,1	0,4	100,0
	Pauvre		66,2	13,9		10,5	8,7	0,7	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	0,8	53,1	14,1	1,8	13,7	16,1	0,4	100,0
	Pauvre		61,4	7,4		17,5	13,0	0,7	100,0
Est	Non pauvre	4,2	59,3	7,0	3,8	19,6	5,6	0,5	100,0
	Pauvre		67,4	3,0		20,4	8,6	0,6	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	15,4	48,7	9,8	3,5	18,0	4,0	0,5	100,0
	Pauvre		66,0	6,3		18,8	7,7	1,2	100,0
Nord	Non pauvre	2,8	56,9	19,1	6,4	7,3	7,1	0,4	100,0
	Pauvre		63,8	15,1		10,6	9,8	0,8	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	1,6	62,7	15,7	2,9	8,2	8,4	0,5	100,0
	Pauvre		67,2	9,1		10,3	12,2	1,2	100,0
Sahel	Non pauvre	5,5	47,6	4,1	3,8	26,8	11,8	0,5	100,0
	Pauvre		41,3	0,9		32,0	25,2	0,7	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	2,1	60,0	10,1	3,2	17,3	6,7	0,5	100,0
	Pauvre		68,6	7,5		14,7	8,4	0,8	100,0
Total	Non pauvre	12,2	51,7	11,5	4,4	13,6	6,0	0,5	100,0
	Pauvre		62,8	6,8		18,3	11,2	0,9	100,0

Les résultats par sexe du Chef de ménage (tableau 4.21) montrent une situation similaire avec une nette dominance des tas d'immondices aussi bien dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

Tableau 4.21 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des ordures ménagères des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.

Mode d'évacuation / Milieu de résidence	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Ramassage privé			1,8	1,9	31,5	6,9
Tas d'immondices	60,6	64,1	61,3	57,8	36,5	56,3
Fossé	5,1	7,8	12,9	14,3	8,0	9,7
Bac			1,9	2,9	8,4	2,6
Rue	20,3	17,2	13,9	15,7	11,4	15,6
Autres	12,6	10,6	7,8	6,9	3,8	8,3
ND	1,6	0,3	0,5	0,5	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Ramassage privé			1,5	2,5	41,7	11,0
Tas d'immondices	63,3	66,1	62,8	58,9	31,0	55,1
Fossé	5,6	9,5	12,5	12,2	5,3	9,1
Bac			1,9	2,8	9,7	3,3
Rue	18,9	15,7	14,0	17,5	9,1	14,6
Autres	10,0	8,4	6,7	5,5	2,6	6,3
ND	2,2	0,3	0,5	0,5	0,5	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.8 – MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Deux modes d'évacuation des eaux usées sont dominantes : (1) la cours et, (2) la rue. Cette dominance prévaut chez les ménages pauvres comme les ménages non pauvres, en milieu rural comme en milieu urbain. L'évacuation dans les fosses sceptiques ne concerne que 8,7% des ménages urbains et 4,5% des ménages ruraux, soit des taux plus faibles chez les ménages pauvres. L'évacuation par les puits et les caniveaux n'est pratiquée que par moins de 5% des ménages, pauvres ou non pauvres (tableau 4.22).

Tableau 4.22 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'évacuation des eaux usées, le statut de pauvreté et le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées / Milieu de résidence	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Cour	38,5	40,7	32,5	29,1	19,5	23,9
Rue	33,8	40,3	47,5	58,6	58,1	56,5
Puits		0,8	0,7	0,8	2,7	1,9
Caniveau		0,1	0,3	0,8	2,7	1,9
Fosse septique		2,8	4,2	2,3	12,5	8,7
Autres	12,5	13,6	12,2	6,1	2,2	4,5
ND	15,1	1,8	2,6	2,4	2,3	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Cour	53,0	46,9	42,5	38,1	34,0	45,0
Rue	31,0	33,8	34,1	36,8	41,7	34,2
Puits		0,7	1,0	1,3	1,8	0,8
Caniveau		0,1	0,3	0,5	0,9	0,3
Fosse septique		3,3	6,7	7,9	9,5	4,5
Autres	13,2	13,3	13,6	13,9	10,7	13,4
ND	2,8	1,9	1,8	1,5	1,4	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les résultats au niveau régional (tableau 4.23) montrent que le mode le plus répandu chez les pauvres est la cour dans toutes les régions sauf au Centre Est où la rue prend la première place (42,8% des ménages pauvres).

Chez les ménages non pauvres, l'option d'évacuation dans la cour est dominante dans six régions tandis que la rue occupe la première place dans les sept autres régions. Il importe de noter l'importance de la modalité « autres modes d'évacuation » qui atteint 20% des ménages pauvres au Centre, au Nord et au Plateau central sans qu'on puisse y attacher un type particulier d'évacuation.

Tableau 4.23 : Répartition des ménages (%) selon la région, le mode d'évacuation des eaux usées des ménages et le statut de pauvreté

Régions	Statut de pauvreté	Mode d'évacuation des eaux usées							Total
		Cour	Rue	Puits	Caniveau	Fosse septique	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	46,5	40,0	1,2	0,5	5,6	4,9	1,2	100,0
	Pauvre	53,8	35,5	0,5	0,1	2,3	6,3	1,5	100,0
Cascades	Non pauvre	41,6	39,1	0,9	0,5	4,9	11,2	1,8	100,0
	Pauvre	57,3	23,5	0,2	0,1	2,0	14,5	2,4	100,0
Centre	Non pauvre	21,4	58,2	2,0	1,1	10,7	4,0	2,6	100,0
	Pauvre	42,4	21,8	0,6	0,0	1,0	20,9	13,2	100,0
Centre-Est	Non pauvre	29,7	49,4	1,1	0,3	7,4	10,4	1,6	100,0
	Pauvre	39,1	42,8	0,3	0,1	2,5	12,8	2,3	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	30,9	45,7	0,6	0,7	6,2	14,3	1,6	100,0
	Pauvre	42,9	38,2	0,2	0,1	1,3	14,8	2,5	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	41,6	31,8	1,5	0,7	10,0	12,7	1,6	100,0
	Pauvre	52,3	25,0	0,5	0,1	2,6	17,2	2,2	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	33,1	37,9	1,2	0,2	6,6	19,8	1,3	100,0
	Pauvre	44,6	36,9	0,3	0,1	1,8	14,7	1,8	100,0
Est	Non pauvre	43,5	42,4	1,3	0,3	2,9	7,4	2,1	100,0
	Pauvre	57,8	31,9	0,3	0,0	0,5	7,0	2,4	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	34,6	46,1	2,4	3,7	6,4	4,6	2,1	100,0
	Pauvre	56,6	29,9	0,5	0,1	1,4	8,9	2,7	100,0
Nord	Non pauvre	25,6	35,2	1,3	0,8	16,1	19,4	1,5	100,0
	Pauvre	34,2	33,5	0,5	0,1	7,3	22,2	2,1	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	37,9	32,0	0,9	0,5	8,4	18,7	1,7	100,0
	Pauvre	44,3	28,5	0,1	0,1	2,3	22,2	2,5	100,0
Sahel	Non pauvre	32,9	49,4	1,6	0,5	2,3	11,1	2,2	100,0
	Pauvre	42,7	36,1	0,5	0,0	0,3	17,8	2,5	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	55,1	30,0	0,8	0,8	3,0	8,0	2,3	100,0
	Pauvre	64,3	21,6	0,2	0,1	1,2	9,8	2,8	100,0
Total	Non pauvre	32,8	45,1	1,5	1,1	8,1	9,4	1,9	100,0
	Pauvre	49,1	32,8	0,4	0,1	1,9	13,3	2,4	100,0

On n'observe pas de différences importantes entre ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes en matière d'évacuation des eaux usées (tableau 4.24). Les deux types de ménages utilisent la rue et la cour comme modes principaux d'évacuation des eaux usées, qu'il s'agisse des pauvres comme des non pauvres.

Tableau 4.24 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage

Mode d'évacuation des eaux usées / Sexe du CM	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Cour	52,8	46,9	41,9	35,2	22,1	39,8
Rue	31,0	33,9	34,9	43,9	55,1	39,7
Puits		0,7	1,0	1,1	2,6	1,1
Caniveau		0,1	0,4	0,6	2,3	0,7
Fosse septique		3,2	6,6	6,0	11,9	5,6
Autres	13,2	13,4	13,4	11,4	3,9	11,1
ND	3,1	1,9	1,8	1,8	2,2	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Cour	50,7	44,8	38,8	32,3	20,8	36,1
Rue	32,5	34,8	38,9	50,2	56,6	43,7
Puits		0,7	0,8	1,1	2,4	1,1
Caniveau		0,2	0,3	0,8	3,0	1,0
Fosse septique		4,6	5,4	5,3	12,5	6,2
Autres	13,0	13,2	14,1	8,4	2,5	9,8
ND	3,8	1,8	1,7	1,9	2,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.9. MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Chez les pauvres, deux modes d'approvisionnement en eau sont dominants : (1) la pompe (forage) qui n'est pas accessible par les plus pauvres mais qui offre une eau potable à 55,5% des ménages pauvres modérés urbains et 68,6% des ménages pauvres modérés ruraux, (2) les puits ordinaires qui ne fournissent pas d'eau jugée potable mais qui approvisionnent 74,6% des ménages plus pauvres urbains et 75,5% des ménages plus pauvres ruraux. En cumulant les sources d'eau jugée potable (eau courante, borne fontaine, pompe, puits busé), on trouve que les ménages plus pauvres n'ont pas accès à l'eau potable, 79,6% des ménages pauvres modérés urbains utilisent une eau potable, 88,12% des ménages pauvres modérés ruraux ont également accès à l'eau potable. On notera que les pauvres ruraux ont plus accès à l'eau potable que leurs homologues urbains et cela grâce aux pompes (forages) qui ont bénéficié d'investissements publics multiformes ces dernières années. Ces efforts devraient se poursuivre car 7,2% des ménages ruraux, (22,5% des plus pauvres) continuent de s'approvisionner dans les rivières, marigots et barrages.

Chez les non pauvres, la source d'eau la plus répandue est le forage à cause de son importance en milieu rural. La deuxième source chez les non pauvres est la borne fontaine notamment chez les non pauvres urbains (25 à 53,5% des ménages). L'eau courante est le privilège des non pauvres urbains (41,9% des ménages plus riches urbains) et reste inaccessible aux pauvres urbains et en zone rurale (tableau 4.25).

Tableau 4.25 : Répartition des ménages (%) selon le mode d’approvisionnement en eau, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.

Mode d’approvisionnement en eau	Statut de pauvreté					
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	Total
Urbain						
Eau courante		0,2	1,8	6,7	41,9	27,8
Borne fontaine		11,3	25,0	53,5	46,7	45,1
Pompe (forage)		55,5	32,8	23,2	6,3	13,9
Puits busé		12,6	6,9	3,4	1,1	2,5
Puits ordinaire	74,6	18,7	30,7	12,0	3,4	9,3
Rivière marigot, barrage	10,5	1,0	1,2	0,3	0,0	0,4
Autres	0,7	0,2	0,4	0,2	0,1	0,2
ND	14,2	0,5	1,3	0,7	0,5	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Eau courante		0,1	0,6	0,9	2,5	0,5
Borne fontaine		1,6	1,6	3,9	10,0	2,1
Pompe (forage)		68,6	47,3	57,4	59,4	45,8
Puits busé		17,8	11,9	12,3	9,4	11,0
Puits ordinaire	75,5	10,1	32,9	22,8	17,4	32,8
Rivière marigot, barrage	22,5	1,6	5,1	2,4	0,9	7,2
Autres	0,4	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
ND	1,7	0,1	0,4	0,3	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les résultats au niveau régional (tableau 4.26) montrent deux principaux modes d’approvisionnement en eau chez les pauvres : (1) les puits ordinaires dans quatre régions à savoir la Boucle du Mouhoun (70% des ménages pauvres), les Hauts bassins (62%), le Nord (53,2%), le Centre Ouest (48,6%), (2) les forages (pompes) dans les neuf (9) autres régions.

Chez les non pauvres, trois (3) sources d’eau sont dominantes : (1) la borne fontaine dans la seule région du Centre (45% des ménages non pauvres), (2) les forages (pompes) qui constituent la principale source dans neuf régions, (3) les puits ordinaires qui n’offrent pas une eau jugée potable mais qui constituent la première source d’eau dans la Boucle du Mouhoun (53,7% des ménages non pauvres) et dans les Hauts Bassins (33%). Dans la région du Nord, les proportions de ménages non pauvres utilisant les forages et les puits ordinaires sont les mêmes (34,9%).

Tableau 4.26 : Répartition des ménages (%) selon le mode d’approvisionnement en eau des ménages, le statut de pauvreté et la région

Région	Statut de pauvreté	Mode d’approvisionnement								Total
		Eau courante	Borne fontaine	Pompe (forage)	Puits busé	Puits ordinaire	Rivière marigot, barrage	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	2,5	8,0	17,7	17,3	53,7	0,5	0,1	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	0,9	13,0	14,4	70,0	1,0	0,2	0,6	100,0
Cascades	Non pauvre	9,7	20,5	36,6	5,7	19,5	7,2	0,3	0,4	100,0
	Pauvre	0,2	1,6	40,7	5,4	25,0	25,6	0,7	0,8	100,0
Centre	Non pauvre	33,7	45,0	16,9	1,0	2,3	0,3	0,2	0,6	100,0
	Pauvre	0,1	1,5	40,3	5,6	27,6	12,0	0,8	12,1	100,0
Centre-Est	Non pauvre	2,7	14,1	53,1	10,9	13,8	4,9	0,1	0,4	100,0
	Pauvre	0,1	1,4	47,3	9,3	22,8	17,8	0,3	1,0	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	3,2	6,7	68,0	8,4	10,5	2,7	0,1	0,4	100,0
	Pauvre	0,1	1,1	62,7	10,3	17,8	7,1	0,1	0,8	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	6,6	10,9	42,0	10,9	28,4	0,8	0,0	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	0,6	38,0	8,9	48,6	3,0	0,1	0,8	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	1,7	9,5	63,0	11,3	11,3	2,9	0,1	0,3	100,0
	Pauvre	0,0	1,8	54,9	10,9	20,9	10,6	0,1	0,8	100,0
Est	Non pauvre	2,1	12,4	58,4	9,6	13,2	3,7	0,2	0,5	100,0
	Pauvre	0,0	0,7	47,1	11,2	31,1	8,9	0,1	0,8	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	18,2	28,5	12,8	5,4	33,0	1,7	0,1	0,5	100,0
	Pauvre	0,1	1,2	22,8	7,1	62,0	5,5	0,2	1,2	100,0
Nord	Non pauvre	4,0	11,7	34,9	13,2	34,9	0,8	0,1	0,4	100,0
	Pauvre	0,0	1,5	30,0	12,4	53,2	1,9	0,2	0,9	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	1,0	7,8	74,2	5,2	8,4	2,9	0,1	0,5	100,0
	Pauvre	0,1	1,6	69,2	5,8	14,4	7,4	0,2	1,3	100,0
Sahel	Non pauvre	4,6	16,0	51,1	9,5	13,1	5,1	0,2	0,5	100,0
	Pauvre	0,2	1,4	44,3	8,8	29,1	15,2	0,3	0,8	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	4,2	14,8	46,1	11,1	13,5	9,5	0,1	0,5	100,0
	Pauvre	0,0	0,9	36,0	11,3	18,0	32,7	0,1	1,0	100,0
Total	Non pauvre	13,0	21,9	35,5	7,7	19,1	2,2	0,1	0,5	100,0
	Pauvre	0,1	1,1	39,8	10,3	37,5	10,1	0,2	1,0	100,0

La désagrégation par sexe du chef de ménage (tableau 4.27) montre une situation similaire chez les pauvres entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes. Les types de sources d’eau et les proportions des ménages sont similaires avec une dominance des pompes (forages) et des puits ordinaires.

Chez les non pauvres, les sources d’approvisionnement en eau sont plus diversifiées marquées par une présence significative de l’eau courante et de la borne fontaine en particulier chez les plus riches. Pour ces deux sources d’eau, on note une avance

proportionnelle de près de 4 à 6 points de pourcentages en faveur des ménages dirigés par des femmes.

Tableau 4.27 : Répartition des ménages (%) selon le mode d’approvisionnement en eau (MAE) des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.

MAE / Sexe du CM	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Eau courante		0,1	0,7	2,8	33,8	7,3
Borne fontaine		1,9	3,3	20,3	40,8	13,1
Pompe (forage)		68,7	45,1	46,1	16,0	37,4
Puits busé		17,8	11,3	9,3	2,6	8,8
Puits ordinaire	75,3	9,8	33,9	19,2	6,1	27,0
Rivière marigot, barrage	22,3	1,6	5,1	1,7	0,2	5,6
Autres	0,4	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
ND	2,0	0,1	0,5	0,4	0,4	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Eau courante		0,1	1,0	4,4	44,8	12,1
Borne fontaine		2,3	7,5	31,6	38,6	17,7
Pompe (forage)		64,2	53,7	38,3	10,4	35,3
Puits busé		16,0	13,2	7,8	1,7	8,2
Puits ordinaire	77,2	15,5	21,8	16,4	3,8	22,3
Rivière marigot, barrage	19,7	1,6	2,2	1,0	0,1	3,7
Autres	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
ND	2,7	0,2	0,4	0,5	0,5	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.10 – MODE D’ECLAIRAGE

La lampe à pétrole est le mode d’éclairage dominant dans les ménages burkinabé. C’est le mode le plus répandu chez les pauvres (61,8% à 80,2% des ménages) et les non pauvres (34,9% à 93,7% des ménages), en zone rurale (71,34% des ménages pauvres et non pauvres) et en zone urbaine (56,2% des ménages pauvres et non pauvres).

Le deuxième mode d’éclairage est la lampe torche chez les pauvres (7,3% à 11,5% des ménages pauvres urbains, 21,1% à 22,4% des ménages pauvres ruraux) et l’électricité du réseau chez les non pauvres urbains notamment les plus riches (tableau 4.28).

Tableau 4.28 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'éclairage des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.

Mode d'éclairage	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Electricité du réseau			0,1	1,9	62,1	39,0
Electricité personnelle*			0,0	0,1	1,2	0,8
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2
Lampe à pétrole	72,7	80,2	90,2	93,7	34,9	56,2
Lampe à huile	1,2	1,5	0,6	0,3	0,1	0,3
Lampe torche	7,3	11,5	4,9	1,7	0,3	1,5
Bougie	0,1	0,1	0,5	0,6	0,3	0,4
Bois/paille	3,5	4,4	0,9	0,1	0,0	0,3
Autres	1,2	1,0	0,7	0,2	0,1	0,2
ND	14,0	1,1	2,0	1,2	0,8	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Electricité du réseau			0,0	0,3	6,9	0,4
Electricité personnelle*			0,1	1,0	12,1	0,8
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,1	0,2	0,5	0,1
Lampe à pétrole	61,8	63,5	78,7	85,6	75,6	71,3
Lampe à huile	3,0	2,2	1,3	0,7	0,3	1,8
Lampe torche	20,1	22,4	14,9	10,2	3,4	17,0
Bougie	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Bois/paille	12,6	10,2	3,5	0,9	0,1	7,0
Autres	0,8	0,7	0,5	0,2	0,2	0,6
ND			0,1	1,9	62,1	39,0
Total			0,0	0,1	1,2	0,8

*Electricité personnelle = Groupe, panneau solaire ou batterie

Au niveau régional (tableau 4.29), on retrouve la prépondérance de la lampe à pétrole comme principal mode d'éclairage chez les ménages pauvres (plus pauvres et pauvres modérés) comme les non pauvres (moyens, riches et plus riches). La seule exception vient de l'Est où la lampe torche est le principal mode d'éclairage chez les ménages pauvres (42,8% des ménages).

Le deuxième mode d'éclairage reste la lampe torche chez les ménages pauvres de toutes les régions à l'exception de l'Est où elle est la principale, du Sahel où elle est à égalité avec le bois/paille, du Sud-Ouest et des Hauts Bassins où la lampe à huile occupe la deuxième place. Chez les ménages non pauvres, l'électricité du réseau est le deuxième mode d'éclairage dans les régions du Centre, des Hauts bassins et des Cascades qui abritent les grandes villes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso et de Banfora.

Le troisième mode est le bois/paille chez les ménages pauvres notamment à l'Est (16,6% des ménages), au Centre Nord (15,3% des ménages), au Nord (12% des ménages). Dans les autres régions, le taux d'utilisation de ce mode est inférieur à 10% des ménages.

Tableau 4.29 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'éclairage des ménages, le statut de pauvreté et la région

Région	Statut de pauvreté	Mode d'éclairage						Total
		Élect. réseau	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe torche	Bois /paille	Autres ⁶	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	6,7	84,0	1,4	2,6	0,5	4,8	100,0
	Pauvre		84,2	4,9	5,7	3,1	2,1	100,0
Cascades	Non pauvre	14,1	81,1	0,3	0,9	0,1	3,5	100,0
	Pauvre		92,5	1,1	3,5	1,1	1,8	100,0
Centre	Non pauvre	38,7	56,8	0,2	1,2	0,1	3,0	100,0
	Pauvre		63,5	1,2	13,6	6,9	14,8	100,0
Centre-Est	Non pauvre	5,8	75,9	0,4	14,8	1,1	2,0	100,0
	Pauvre		59,1	1,0	30,7	6,7	2,5	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	7,2	67,7	0,5	18,8	3,8	2,0	100,0
	Pauvre		47,3	0,6	34,9	15,3	1,9	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	8,6	77,9	1,0	9,0	1,5	2,0	100,0
	Pauvre		73,5	4,4	15,0	5,2	1,9	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	4,6	80,4	0,8	10,3	2,1	1,8	100,0
	Pauvre		66,3	1,7	20,7	8,9	2,4	100,0
Est	Non pauvre	7,3	63,7	0,6	21,2	4,4	2,8	100,0
	Pauvre		38,2	0,7	42,8	16,6	1,7	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	28,6	66,1	0,9	1,0	0,1	3,3	100,0
	Pauvre		85,9	6,4	4,1	1,5	2,1	100,0
Nord	Non pauvre	9,0	72,3	0,5	13,0	2,9	2,3	100,0
	Pauvre		64,4	0,6	20,5	12,0	2,5	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	2,4	79,1	0,5	13,6	2,4	2,0	100,0
	Pauvre		60,4	1,0	26,1	9,7	2,8	100,0
Sahel	Non pauvre	9,0	71,2	0,7	11,3	5,0	2,8	100,0
	Pauvre		50,5	0,5	23,2	23,5	2,3	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	10,5	80,1	2,1	3,6	0,8	2,9	100,0
	Pauvre		77,7	7,7	6,0	6,3	2,3	100,0
Total	Non pauvre	17,9	70,0	0,6	7,3	1,3	2,9	100,0
	Pauvre		63,2	2,5	21,1	10,9	2,3	100,0

La désagrégation par sexe du chef de ménage (tableau 4.30) confirme la prédominance de la lampe à pétrole, suivie par la lampe torche chez les pauvres et l'électricité réseau chez les non pauvres, en particulier chez les plus riches. Les résultats indiquent que les ménages pauvres dirigés par des femmes utilisent proportionnellement plus de lampe à pétrole mais moins de lampe torche comparés à leurs homologues dirigés par des hommes. On observe un écart de + 6 points de pourcentage de taux de connexion au réseau électrique en faveur des ménages dirigés par des femmes.

⁶ Dans « Autres » ont été fusionnées les rubriques suivantes : Electricité personnelle, Lampe à gaz et Bougie et Non déclaré. Le tableau complet est en Annexe.

Tableau 4.30 : Répartition des ménages (%) selon le mode d'éclairage des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage

Mode d'éclairage / Sexe du CM	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Electricité du réseau			0,0	0,8	50,9	10,1
Electricité personnelle*			0,1	0,7	3,3	0,8
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2
Lampe à pétrole	61,5	63,0	79,0	87,9	43,3	67,1
Lampe à huile	2,6	1,9	1,2	0,6	0,2	1,3
Lampe torche	20,9	23,7	15,0	7,8	0,9	13,9
Bougie	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,1
Bois/paille	12,2	9,6	3,2	0,6	0,0	5,1
Autres	0,8	0,7	0,4	0,2	0,1	0,5
ND	1,9	1,0	0,9	0,9	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Electricité du réseau			0,1	1,5	65,5	16,4
Electricité personnelle*			0,1	0,2	1,4	0,4
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,2
Lampe à pétrole	68,8	72,8	86,7	93,4	31,4	68,8
Lampe à huile	6,6	3,8	1,5	0,6	0,1	2,2
Lampe torche	7,2	8,7	5,4	2,3	0,3	4,6
Bougie	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Bois/paille	13,4	12,6	4,5	0,5	0,0	5,7
Autres	1,3	1,1	0,7	0,2	0,1	0,6
ND	2,6	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Electricité personnelle = Groupe, panneau solaire ou batterie

4.11 – SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISINE

La principale source d'énergie de cuisine est le bois avec un foyer simple aussi bien chez les pauvres (82,67 à 96,83% des ménages pauvres) que chez les non pauvres (42,6% à 94,48% des ménages non pauvres). Le foyer amélioré est la seule source d'énergie réduisant la pression sur l'environnement et adopté par les pauvres mais à un taux très faible (seulement 1,61 à 1,94% des ménages pauvres).

C'est seulement chez les non pauvres urbains notamment chez les plus riches que d'autres sources secondaires d'énergie sont adoptées à des taux non négligeables par les ménages. Il s'agit du gaz (15,9% des ménages urbains, soit 24,15% des plus riches), du charbon de bois (10,15% des ménages urbains soit 14,18% des plus riches) et du bois en foyer amélioré (9,74% des ménages urbains).

Tableau 4.31 : Répartition des ménages (%) selon la principale source d'énergie pour la cuisine des ménages, le statut de pauvreté et le milieu de résidence.

Principale source d'énergie / Milieu de résidence	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Urbain						
Electricité				0,0	1,1	0,7
Gaz			0,0	0,5	24,2	15,1
Pétrole			0,2	0,5	0,5	0,5
Charbon de bois			0,7	5,0	14,2	10,2
Bois (foyer amélioré)	1,8	1,8	3,5	8,0	11,8	9,7
Bois (foyer simple)	82,7	94,5	88,8	76,2	42,5	56,8
Non concerné	0,9	1,9	4,2	7,1	4,1	4,7
Autres	1,0	1,3	1,6	2,1	1,1	1,4
ND	13,7	0,4	1,0	0,7	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural						
Electricité					0,1	0,0
Gaz			0,0	0,3	16,6	0,8
Pétrole			0,4	0,7	0,9	0,3
Charbon de bois			1,4	2,6	8,5	1,2
Bois (foyer amélioré)	1,6	1,9	2,4	3,4	5,8	2,4
Bois (foyer simple)	96,2	96,8	94,5	91,2	65,8	93,7
Non concerné	0,5	0,5	0,6	1,1	1,3	0,7
Autres	0,6	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
ND	1,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans toutes les régions, la source d'énergie dominante est le bois avec un foyer simple aussi bien chez les pauvres que les non pauvres (tableau 4.32).

Tableau 4.32 : Répartition des ménages (%) selon la source d'énergie pour la cuisine des ménages, le statut de pauvreté et la région.

Région	Statut de pauvreté	Source d'énergie pour la cuisine									Total
		Électricité	Gaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Autres	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	0,1	2,3	0,4	3,0	6,0	86,2	1,4	0,4	0,3	100,0
	Pauvre					3,1	95,3	0,9	0,2	0,4	100,0
Cascades	Non pauvre	0,3	2,7	0,9	4,3	12,2	76,0	2,3	0,8	0,4	100,0
	Pauvre					6,4	91,9	0,7	0,2	0,8	100,0
Centre	Non pauvre	0,7	20,8	0,6	10,0	8,2	51,9	5,6	1,4	0,7	100,0
	Pauvre					0,8	85,5	0,8	1,0	11,9	100,0
Centre-Est	Non pauvre	0,1	2,3	0,4	3,0	1,8	90,2	1,2	0,6	0,3	100,0
	Pauvre					0,8	97,2	0,6	0,5	0,8	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	0,1	3,4	0,5	2,7	2,5	88,9	1,2	0,5	0,3	100,0
	Pauvre					1,3	97,5	0,3	0,3	0,6	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	0,1	3,6	0,5	4,6	4,3	84,8	1,3	0,5	0,4	100,0
	Pauvre					2,3	96,2	0,6	0,3	0,6	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	0,0	3,1	0,3	2,4	2,2	89,4	1,0	1,2	0,3	100,0
	Pauvre					1,2	95,2	0,7	2,3	0,6	100,0
Est	Non pauvre	0,1	4,7	0,6	5,1	2,1	85,5	1,0	0,5	0,5	100,0
	Pauvre					1,0	97,9	0,2	0,3	0,6	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	0,6	5,4	0,5	9,7	11,6	68,0	2,8	0,8	0,5	100,0
	Pauvre					2,5	95,0	1,1	0,4	1,0	100,0
Nord	Non pauvre	0,1	3,5	0,5	3,0	4,9	86,0	1,1	0,6	0,3	100,0
	Pauvre					1,9	96,8	0,3	0,4	0,7	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	0,0	2,6	0,6	2,5	1,8	90,6	0,9	0,5	0,4	100,0
	Pauvre					0,9	97,1	0,3	0,5	1,2	100,0
Sahel	Non pauvre	0,1	4,7	1,2	4,4	4,2	83,5	0,9	0,6	0,5	100,0
	Pauvre					1,1	96,6	0,4	1,3	0,7	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	0,1	3,9	0,6	8,9	4,2	78,3	3,0	0,5	0,5	100,0
	Pauvre					1,6	96,7	0,7	0,2	0,8	100,0
Total	Non pauvre	0,3	7,8	0,5	6,0	6,1	75,4	2,6	0,8	0,5	100,0
	Pauvre					1,8	96,3	0,5	0,5	0,8	100,0

La désagrégation par sexe du chef de ménage confirme la prédominance du bois avec un foyer simple, comme source d'énergie de cuisine aussi bien dans les ménages dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes (tableau 4.33).

Tableau 4.33 : Répartition des ménages (%) selon la principale source d'énergie pour la cuisine des ménages, le statut de pauvreté et le sexe du Chef de ménage.

Principale source d'énergie / Sexe du CM	Statut de pauvreté					Total
	Plus pauvres	Pauvres modérés	Moyens	Riches	Plus riches	
Masculin						
Electricité				0,0	0,9	0,2
Gaz			0,0	0,3	22,1	4,4
Pétrole			0,4	0,6	0,6	0,3
Charbon de bois			1,3	3,4	12,5	3,4
Bois (foyer amélioré)	1,6	1,9	2,5	4,8	10,6	4,2
Bois (foyer simple)	95,9	96,8	94,0	85,8	47,5	84,3
Non concerné	0,5	0,6	1,0	3,5	4,1	1,9
Autres	0,6	0,5	0,5	1,1	1,1	0,7
ND	1,5	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin						
Electricité					1,1	0,3
Gaz			0,0	0,4	27,7	6,9
Pétrole			0,4	0,5	0,4	0,3
Charbon de bois			1,3	3,9	17,9	5,4
Bois (foyer amélioré)	2,2	2,3	3,1	6,8	12,2	5,7
Bois (foyer simple)	94,5	96,4	94,0	86,9	39,2	79,8
Non concerné	0,5	0,5	0,5	0,7	0,6	0,6
Autres	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,5
ND	2,2	0,3	0,4	0,4	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.12 – CONCLUSION PARTIELLE

Les ménages pauvres vivent principalement dans des cases et des maisons individuelles simples. Chez les ménages non pauvres, les maisons individuelles simples sont dominantes, suivie des bâtiments à plusieurs logements, puis des cases. Les murs des maisons des ménages pauvres sont en banco et en paille. On ne rencontre pas de matériaux définitifs chez les ménages pauvres. Le banco reste dominant chez les ménages non pauvres au niveau national à cause de sa prépondérance dans les constructions rurales. En zone urbaine les constructions des ménages non pauvres sont majoritairement en dur et le banco ne concerne qu'environ un tiers des ménages non pauvres.

La toiture des habitats des ménages pauvres est en terre battue ou en chaume aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Chez les ménages non pauvres, la toiture du bâtiment principal est principalement en tôles. Le sol du bâtiment des ménages pauvres est principalement en terre battue et secondairement en sable. Le carrelage est absent chez les ménages pauvres. Chez les ménages non pauvres le ciment est dominant et la terre battue vient en deuxième position. Les autres types de sol sont marginaux.

Les ménages pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement. Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres. Le statut de propriétaire est également dominant chez les ménages non pauvres mais d'autres formes de statut sont significativement représentées, notamment la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain et concerne moins d'un tiers des ménages non pauvres tandis que

ceux qui sont hébergés gratuitement atteignent environ un dixième des ménages non pauvres.

Le lieu d'aisance est principalement la brousse et la nature pour les ménages pauvres au niveau national, en zone rurale et en zone urbaine. Les latrines simples ne concernent que 1,5% des ménages pauvres au niveau national, 1,4% en milieu rural et 4,5% en zone urbaine. Chez les ménages non pauvres, on observe une différence nette entre le milieu rural où la brousse et la nature sont dominantes et le milieu urbain où ce sont plutôt les latrines simples qui sont les plus répandues.

Deux modes d'évacuation des ordures se dégagent chez les ménages pauvres : les tas d'immondices et la rue. Chez les ménages non pauvres, en plus de la dominance des tas d'immondices, on a aussi le ramassage privé chez les urbains, le fossé chez les ruraux et la rue qui est utilisée dans les deux milieux. Deux modes d'évacuation des eaux usées sont dominantes chez les ménages pauvres comme chez les ménages non pauvres : la cour et la rue. L'évacuation dans les fosses sceptiques ne concerne que 1,9% des ménages pauvres et 8,1% des ménages non pauvres.

L'accès à l'eau potable (eau courante, borne fontaine, pompe, puits busé) concerne plus des deux tiers des ménages pauvres modérés. Cependant, les ménages les plus pauvres n'ont pas accès à l'eau potable. Les efforts d'investissements publics devraient se poursuivre car plus d'un ménage rural très pauvre sur cinq continue de s'approvisionner dans les rivières, marigots et barrages. L'eau courante est le privilège des ménages non pauvres urbains et reste inaccessible aux ménages pauvres urbains et en zone rurale.

La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant dans les ménages pauvres et non pauvres, en zone rurale et en zone urbaine. Le deuxième mode d'éclairage est la lampe torche chez les ménages pauvres et l'électricité du réseau chez les ménages non pauvres. La principale source d'énergie de cuisine est le bois avec un foyer simple aussi bien chez les ménages pauvres que chez les non pauvres.

Ces résultats montrent des acquis importants en matière d'accès à l'eau potable mais aussi l'importance des problèmes d'assainissement dans les milieux urbains et ruraux au Burkina Faso. Les latrines sont marginalement utilisées tandis que les eaux usées et les ordures sont jetées dans des tas d'immondices, dans la rue ou dans la cour avec des risques importants pour la santé. De même la principale source d'énergie de cuisine reste le bois avec un foyer simple, ce qui entretiendra une pression importante sur les écosystèmes déjà fragilisés.

CHAPITRE 5 : PAUVRETÉ ET POSSESSION DE BIENS DURABLES

A L'image du chapitre 4 relatif à l'habitat, ce chapitre 5 met en évidence les écarts entre ménages pauvres et non pauvres dans la possession de biens durables en désagréant par milieu de résidence, par sexe du chef de ménage, par région, par province et par commune. Les efforts de sortie de la pauvreté multidimensionnelle par le biais de l'accès aux biens durables ou d'actifs pourraient cibler l'atténuation des écarts mis en évidence entre ménages pauvres et ménages non pauvres dans les sous groupes de population concernés.

5.1 – AU NIVEAU NATIONAL

En rappel, quinze biens durables ou actifs sont analysés (tableau 1) et peuvent être rangées en quatre catégories à savoir : (1) les moyens d'information et de communication et comprenant la radio, la télévision, le téléphone fixe, le téléphone cellulaire, l'ordinateur, la connexion internet, (2) les moyens de transport constitués de bicyclette, de mobylette, de voiture, de pirogue, de charrette, (3) les moyens de production agropastorale composés de chameau, de cheval, d'âne, (4) les moyens de confort représentés par le réfrigérateur.

Les résultats montrent que sur ces quinze (15) biens durables ou actifs, sept (7) sont absents chez les pauvres⁷ au niveau national, urbain, rural, régional. Ce sont les postes de télévision, le téléphone fixe, le téléphone cellulaire, les micro-ordinateurs, la connexion internet, le réfrigérateur, la voiture (graphique 5.2 et tableaux A5.1a, A5.1b et A5.1c en annexe du chapitre 5).

Les moyens d'information et de communication.

Parmi les six moyens d'information et de communication, ci-dessus listés la radio est le seul détenu par les pauvres.

La radio est le moyen d'information le plus répandu avec un écart important entre les ménages pauvres (0,48 radio par ménage pauvre) et les ménages non pauvre (0,98 radio par ménage non pauvre). Le nombre moyen de radio est relativement similaire chez les non pauvres avec 0,95 radio par ménage en milieu rural et 1,03 en milieu urbain. Chez les non pauvres, la moyenne en milieu rural est relativement plus élevée (0,49) que celle du milieu urbain (0,45).

Il y a en moyenne 0,25 poste téléviseur dans chaque ménage non pauvre (1 poste pour 4 ménages) soit 0,48 par ménage urbain et 0,08 par ménage rural. Les ménages pauvres ne possèdent pas de postes téléviseurs qu'ils soient urbains ou ruraux.

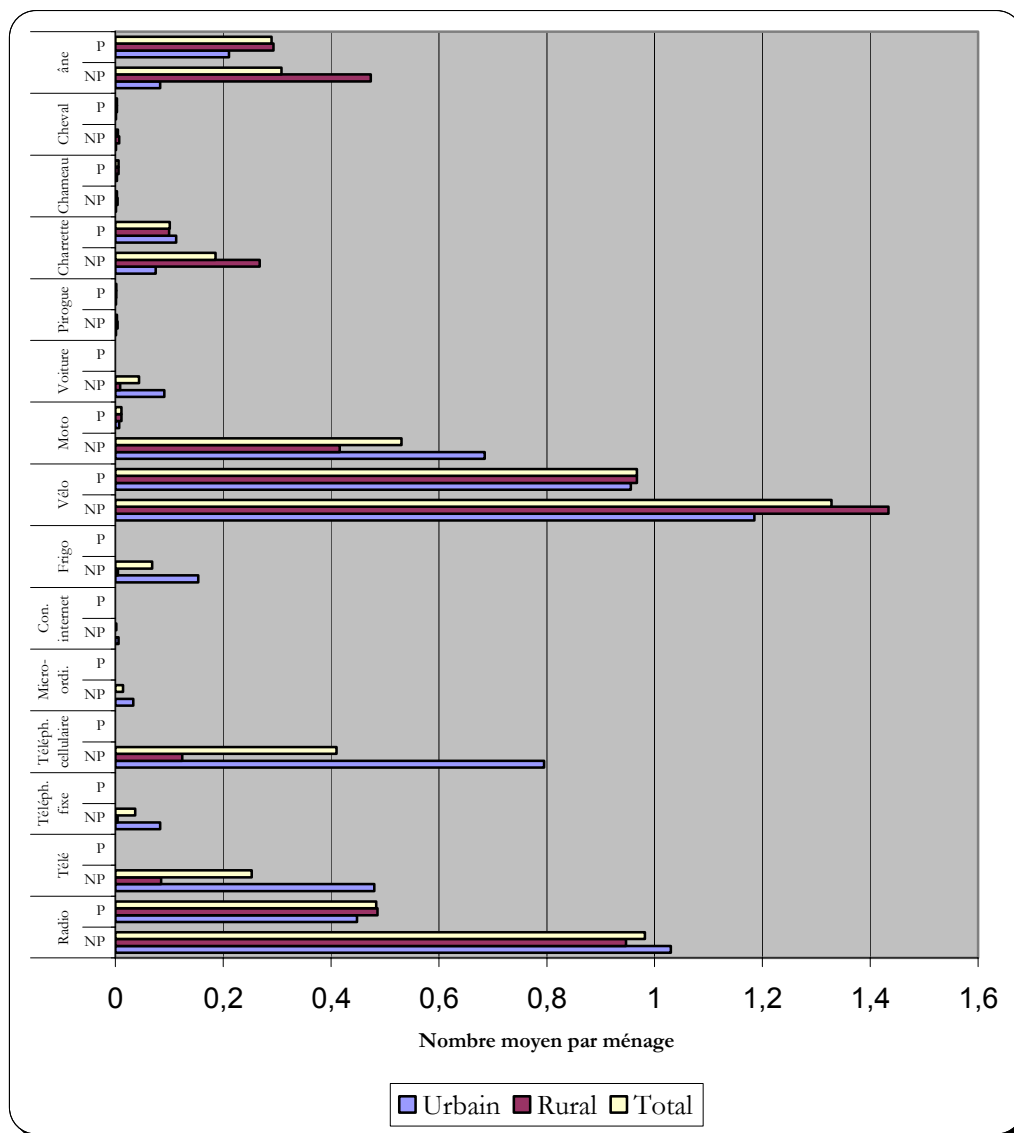
On compte en moyenne 4 téléphones fixes pour 100 ménages non pauvres, soit 4 postes pour 1000 ménages non pauvres en milieu rural et 8 postes pour 100 ménages non pauvres en milieu urbain.

Pour les ordinateurs, on a en moyenne 1 micro-ordinateur pour 100 ménages non pauvres équivalent à 3 ordinateurs pour 100 ménages non pauvres urbains et aucun ordinateur en milieu rural. La connexion internet est plus rare avec 2 connexions pour 1000 ménages non

⁷ Compte tenu de la grande taille des tableaux, les cinq modalités des quintiles ont été réduites à deux : (1) les pauvres qui rassemblent les plus pauvres et les pauvres modérés, (2) les non pauvres qui comprennent les moyens, les riches et les plus riches.

pauvres au niveau national à cause des connexions exclusivement urbaines (6 connexions pour 1000 ménages).

Graphique 5.1 : Nombre moyen de biens durables et d'actifs par ménage pauvre (P), ménage non pauvre (NP) et par milieu de résidence



Les moyens de transports.

Les résultats confirment que le Burkina Faso est un pays dominé par les deux roues : (1) la bicyclette et, (2) la mobylette. Le premier moyen de transport est la bicyclette avec en moyenne une (1) bicyclette par ménage pauvre au niveau national, rural et urbain. Chez les ménages non pauvres, on compte plus d'un vélo par ménage avec une moyenne rurale plus élevée que celle urbaine (14 vélos pour 10 ménages non pauvres ruraux contre 12 vélos pour 10 ménages urbains). Le deuxième moyen de transports des burkinabé est la mobylette avec en moyenne une (1) mobylette pour 10 ménages pauvres contre 5 motos pour 10 ménages non pauvres au niveau national, soit 4 motos pour 10 ménages ruraux et 7 motos pour 10 ménages urbains.

La voiture n'est rencontrée que dans les ménages non pauvres avec une moyenne nationale de 4 voitures pour 100 ménages non pauvres, soit 9 voitures pour 1000 ménages non pauvres ruraux et 9 voitures pour 100 ménages non pauvres urbains.

La charrette est un moyen de transport multifonctionnel pouvant servir d'outil de travail agropastoral en milieu rural ou être source de revenu dans divers transports (bois, agrégats de construction de bâtiments etc..). Chez les ménages pauvres on compte en moyenne 1 charrette pour 10 ménages quel que soit le milieu. Chez les non pauvres, on rencontre environ 2 charrettes pour 10 ménages au niveau national, 3 charrettes pour 10 ménages en zone rurale et 7 charrettes pour 100 ménages non pauvres urbains.

Concernant la pirogue, les moyennes sont faibles (2 pirogues pour 1000 ménages chez les pauvres et 3 pour 1000 chez les non pauvres) à cause de sa spécificité liée à la présence de réservoir d'eau de surface et à la pratique de la pêche.

Les moyens de production agropastorale. Les moyens de production agropastorale ont été représentés dans les données par les grands animaux notamment le chameau, le cheval et l'âne. De ces trois catégories d'animaux, l'âne est de loin le plus répandu y compris chez les pauvres. En effet au niveau national, on compte 3 ânes pour 10 ménages pauvres et autant dans les ménages non pauvres. En milieu rural, on dénombre également 3 ânes pour 10 ménages pauvres contre 5 ânes pour 10 ménages non pauvres. Le milieu urbain à cause de sa dominance non agropastoral en compte moins par ménage.

Le chameau est plus présent dans les ménages pauvres (6 chameaux pour 1000 ménages) que chez les non pauvres (3 chameaux pour 1000 ménages). De même, les données confirment le fait que le milieu rural soit plus doté que le milieu urbain aussi bien chez les pauvres (3 chameaux pour 1000 ménages) que chez les ménages non pauvres.

Le cheval est quand à lui plus présent chez les ménages non pauvres notamment ruraux (7 chevaux pour 1000 ménages ruraux non pauvres) comparés aux ménages pauvres (3 chevaux pour 1000 ménages ruraux pauvres).

Les moyens de confort. Les moyens de confort sont représentés par le réfrigérateur qui est absent chez les pauvres. La moyenne chez les non pauvres est de 7 frigos pour 100 ménages au niveau national, soit 15 frigos pour 100 ménages urbains et seulement 5 frigos pour 1000 ménages non ruraux.

La désagrégation du niveau d'équipement par sexe.

On peut noter que les ménages dirigés par des hommes sont plus équipés en vélo, mobylette, voiture, radio, charrette et ânes. En revanche, les ménages dirigés par des femmes présentent des taux moyens d'équipements plus élevés en réfrigérateurs, en téléphone fixes, en télévisions, en téléphone cellulaire (graphique 5.2).

5.2 – AU NIVEAU REGIONAL

Au niveau des moyens d'information et de communication, la radio est le moyen d'information le plus répandu dans les régions avec un écart important entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres. Les trois régions les plus dotées en particulier chez les pauvres sont : (1) les Cascades (1,05 radio par ménage non pauvre, 0,67 radio par ménage pauvre), (2) le Centre (1,06 radio par ménage non pauvre, 0,60 radio par ménage pauvre), (3) le Plateau Central (0,99 radio par ménage non pauvre, 0,62 radio par ménage pauvre).

Les trois régions les moins dotées sont : (1) le Sahel (0,84 radio par ménage non pauvre, 0,34 radio par ménage pauvre), (2) le Centre-Est (0,84 radio par ménage non pauvre, 0,44 radio par ménage pauvre), (3) la Bouche du Mouhoun (0,93 radio par ménage non pauvre, 0,44 radio par ménage pauvre)⁸.

La télévision est rencontrée seulement dans les ménages non pauvres. Les régions les plus dotées en postes téléviseurs sont : (1) le Centre (5 téléviseurs pour 10 ménages non pauvres), (2) les Hauts Bassins (3 téléviseurs pour 10 ménages non pauvres), (3) la Bouche du Mouhoun (2 téléviseurs pour 10 ménages non pauvres). Cette position est due à la présence de grands centres urbains dans ces régions.

Parmi les régions les moins dotées en téléviseurs on peut citer : le Plateau Central (8 téléviseurs pour 100 ménages non pauvres), (2) le Centre-Sud (9 téléviseurs pour 100 ménages non pauvres).

Les dotations en téléphone fixe, seulement observées chez les non pauvres, varient de 1 téléphone fixe pour 10 ménages non pauvres dans la région du Centre à 6 téléphones pour 1000 ménages non pauvres dans le Centre Sud. Les autres régions ont des valeurs intermédiaires entre ces deux extrêmes. Les milieux urbains sont plus dotés en téléphones fixes.

Les dotations en téléphone cellulaire sont de loin plus importantes que le fixe, bien qu'elles ne soient détenues que par les non pauvres. On dénombre un taux maximum de 9 téléphones cellulaires pour 10 ménages non pauvres dans la région du Centre à un minimum de 1 téléphone pour 10 ménages non pauvres dans le Centre Sud.

Les micro-ordinateurs et les connexions internet sont rares et ne sont rencontrées que dans certains ménages non pauvres urbains (0 à un maximum de 5 ordinateurs pour 100 ménages urbains dans le Centre contre 0 à un maximum de 9 connexions pour 1000 ménages urbains au Centre).

Dans toutes les régions, les moyens de transport sont également dominés par les deux roues : (1) la bicyclette et, (2) la mobylette. Le nombre moyen de bicyclettes par ménage varie de 0, à 1,70 chez les non pauvres et de 0,51 à 1,34 chez les pauvres. La région la plus dotée est le Plateau Central (1,69 vélo par ménage non pauvres et 1,28 vélo par ménage pauvre) tandis que la région la moins dotée est le Sahel (0,68 vélo par ménage non pauvre et 0,51 vélo par ménage pauvre). Concernant les mobylettes et les voitures, ce sont les régions à fortes concentrations urbaines comme les régions du Centre, des Hauts bassins, des Cascades qui arrivent en tête en terme de niveau d'équipement.

Le niveau d'équipement en charrettes est élevé au Plateau Central, suivi de la Boucle du Mouhoun, du Centre Est et de l'Est. Les régions les moins équipées en charrettes sont le Centre, le Sud Ouest et les Cascades. Les régions de concentration des chevaux sont la Boucle du Mouhoun, le Nord, le Sahel et l'Est. Pour les chameaux, c'est principalement le Sahel et le Nord.

⁸ Les tableaux A5.1a, A5.1b et A5.1c en annexes du chapitre 5 donnent le nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvre par région et par milieu de résidence.

5.3 – AU NIVEAU PROVINCIAL

Les provinces les plus pourvues⁹ en radios sont les provinces du Nahouri (1,13 radio par ménage non pauvre, 0,67 radio par ménage pauvre), du Ganzourgou (1,10 radio par ménage non pauvre, 0,72 radio par ménage pauvre), de la Léraba (1,07 radio par ménage non pauvre, 0,64 radio par ménage pauvre), de la Comoé (1,04 radio par ménage non pauvre, 0,69 radio par ménage pauvre). Les provinces les moins dotées sont la Yagha, l'Oudalan, la Kossi.

Les provinces les plus dotées en postes téléviseurs et en téléphones fixes sont celles abritant les grandes villes comme le Kadiogo, le Houet. Les provinces à grands centres urbains sont aussi les provinces de concentrations de téléphones cellulaires. Il importe également de signaler les cas de l'Oudalan et du Poni où le nombre moyen de téléphones cellulaires par ménage non pauvre dépasse celui du Yatenga ou du Boulkiemdé. Les régions les moins dotées en téléphones cellulaires sont la Kossi, la Yagha et le Koulpelogo. .

Les provinces les plus dotées en charrettes sont la Kossi, le Ziro, la Sissili, le Ganzourgou, les Balé. Les moins dotées sont le Poni, la Noumbiel, le Kadiogo, la Bougouriba.

La désagrégation par sexe¹⁰ montre que dans toutes les régions, les ménages dirigés par des hommes sont plus équipés en radio que ceux dirigés par des femmes. Pour la possession de télévision et de téléphone cellulaire, on rencontre des provinces où la moyenne est plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes (Bam, Comoé, Gnagna, Gourma, Houet, Namentenga, Oubritenga, Yatenga etc..).

Dans la majorité des provinces, le nombre moyen de réfrigérateurs est plus élevé dans les ménages dirigés par des femmes. Par contre, en ce qui concerne le nombre moyen de bicyclette et de mobylette, les ménages dirigés par les hommes ont une avance nette. Il en est de même pour le nombre moyen de charrette et d'ânes.

5.4 – AU NIVEAU COMMUNAL

Le nombre moyen¹¹ de radios par ménage pauvres varie de 7 radios pour 100 ménages dans la commune de Tin-Akoff à 8 radios pour 10 ménages dans les communes de Karan, Péni et Orodara. Chez les non pauvres, la moyenne varie de 5 radios pour 10 ménages dans la commune de Oursi à 14 radios pour 10 ménages à Banzon.

Il n'y a pas de télévision dans les ménages pauvres. En revanche, la moyenne chez les non pauvres varie de 9 postes téléviseurs sur 1000 ménages à 56 téléviseurs pour 100 ménages à Ouagagougou ou 50 pour 100 à Bobo Dioulasso.

Pour le téléphone cellulaire uniquement rencontré dans les ménages non pauvres, les moyennes vont de 2 cellulaires pour 100 ménages à Lanfiera, Kombori, Djibasso, Barani, Dablo à 99 cellulaires pour 100 ménages à Ouagadougou en passant par 73 pour 100 à Bobo Dioulasso, 53 pour 100 à Fada et Koudougou, 52 pour 100 à Kampti, 50 pour 100 à Gaoua et 46 pour 100 à Ouahigouya.

⁹ Les tableaux A5.3a, A5.3b et A5.3c en annexes du chapitre 5 donnent le nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et ménages non pauvres par province et par milieu de résidence

¹⁰ Les tableaux A5.4a, A5.4b et A5.4c en annexes du chapitre 5 donnent le nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvre par province et par sexe du chef de ménage.

¹¹ Les tableaux A5.5a, A5.5b et A5.5c en annexes du chapitre 5 donnent le nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par commune.

Le nombre moyen de vélos par ménage pauvres varie de 7 vélos pour 1000 ménages dans la commune de Tin-Akoff à 1,73 vélo par ménage dans la commune de Absouya. Chez les non pauvres, la moyenne varie de 5 vélos pour 100 ménages dans la commune de Tin-Akoff à 2,38 vélos par ménage à Tchériba.

Le nombre de réfrigérateurs varie de 0 à un maximum de 19 frigos pour 100 ménages non pauvres à Ouagadougou en passant par 13 pour 100 à Bobo Dioulasso, 11 pour 100 à Diapaga, 10 pour 100 à Fada, Ouahigouya et Dori, 9 pour 100 à Koudougou. On note un cas particulier de 17 frigos pour 100 ménages non pauvres à Falagountou.

5.5 – CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre 5 met l'accent sur les dimensions de pauvreté relatives à la possession des biens durables et analyse les écarts entre pauvres et non pauvres. L'atténuation de ces écarts représente un enjeu important de réduction de la pauvreté multidimensionnelle.

Sept types de biens durables sont absents chez les pauvres au niveau national, urbain, rural, régional et communal. Ce sont les postes de télévision, le téléphone fixe, le téléphone cellulaire, les micro-ordinateurs, la connexion internet, le réfrigérateur, la voiture.

Concernant les biens durables présents chez les ménages pauvres et ménages non pauvres, on note des écarts importants entre les deux groupes. On observe un niveau d'équipement en mobylette cinq fois plus élevé chez les non pauvres. On compte en moyenne 1 mobylette pour 10 ménages pauvres contre 5 motos pour 10 ménages non pauvres au niveau national, soit 4 motos pour 10 ménages ruraux et 7 motos pour 10 ménages urbains. L'écart entre pauvre et non pauvre est plus faible au niveau de la bicyclette avec en moyenne une bicyclette par ménage pauvre au niveau national, rural et urbain, contre plus d'un vélo par ménage non pauvre. Chez les pauvres on compte en moyenne 1 charrette pour 10 ménages quel que soit le milieu, contre environ 2 charrettes pour 10 ménages non pauvres au niveau national.

L'analyse au niveau régional, provincial et communal montre des disparités importantes à la fois entre pauvres et non pauvres mais aussi entre les entités géographiques.

Les efforts de sortie de la pauvreté multidimensionnelle par le biais de l'accès aux biens durables ou d'actifs pourraient cibler non seulement certains types de biens durables particulièrement absents ou déficitaires chez les pauvres, mais aussi certaines entités géographiques particulièrement sous équipées.

pauvres contre 5 motos pour 10 ménages non pauvres au niveau national (4 motos pour 10 ménages ruraux et 7 motos pour 10 ménages urbains).

L'analyse régionale, provinciale et communale montre des disparités importantes. Les décisions d'équipement étant essentiellement privées, la promotion d'un meilleur niveau de vie des ménages passent par : (1) la croissance des revenus et des opportunités de création de richesses des ménages, (2) la mise en places de facilités d'équipement et de financement des ménages, (3) la recherche et la réalisation d'opportunités de réduction des coûts des matériaux de construction. La plupart de ces actions étant déjà préconisées dans le CSLP, un des enjeux serait d'en évaluer l'effectivité et l'efficacité sur le terrain afin d'y apporter les correctifs souhaitables.

CONCLUSION

Dans le présent travail, une analyse de la pauvreté multidimensionnelle est faite à l'aide des données du recensement général de la population et de l'habitation de 2006. La pauvreté a été calculée suivant l'approche ACP incluant dix huit (18) variables ou dimensions de bien-être. Les résultats indiquent que 40,1% des ménages burkinabé sont touchés par la pauvreté. Cette incidence de la pauvreté est de 52,9% en milieu rural et 5% en milieu urbain. Globalement, les ménages urbains demeurent moins touchés par la pauvreté. En désagrégeant par sexe des chefs de ménage, on a une incidence de 36,7% au sein des ménages dirigés par les femmes contre 40,5% pour les ménages dirigés par les hommes. La cartographie régionale, provinciale et communale de cette pauvreté met en évidence des disparités importantes à résorber dans le cadre de la décentralisation. Pour comprendre les fondements de cette pauvreté, les analyses se sont focalisées sur les éléments constitutifs et explicatifs à savoir les conditions d'existence et les biens durables et actifs des ménages. Les écarts entre pauvres et non pauvres en termes de conditions d'existence et de possession de biens durables sont examinés afin de mettre en évidence les types ou objectifs d'actions pouvant contribuer à réduire la pauvreté multidimensionnelle.

Les pauvres vivent principalement dans deux types d'habitat : (1) les cases et, (2) les maisons individuelles simples. Chez les non pauvres, les maisons individuelles simples sont dominantes suivie des bâtiments à plusieurs logements, puis des cases.

La pauvreté rime avec le banco et la paille. On ne rencontre pas de matériaux définitifs chez les pauvres. Le banco reste dominant chez les non pauvres à cause de sa prépondérance dans les constructions rurales. En zone urbaine les constructions des non pauvres sont majoritairement en durs et le banco ne concerne que moins du tiers des ménages non pauvres.

La toiture des maisons des ménages pauvres est en terre battue ou en chaume aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Chez les ménages non pauvres, la toiture est en tôles.

Le sol du bâtiment des ménages pauvres est principalement en terre battue et secondairement en sable. Le carrelage est absent chez les ménages pauvres. Chez les ménages non pauvres le ciment est dominant et la terre battue vient en deuxième position. Les autres types de sol sont marginaux.

Les ménages pauvres sont propriétaires de leur logement. Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres. Le statut de propriétaire est également dominant chez les non pauvres mais d'autres formes de statut sont significativement représentées, notamment la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain et concerne 27,9% des ménages non pauvres tandis que les hébergés pour des raisons administratives ou sociales représentent 12% des ménages non pauvres.

Le lieu d'aisance est principalement la brousse et la nature pour les ménages pauvres ruraux et urbains. Cette situation apparemment paradoxale pour le milieu urbain s'explique par la classification administrative de certaines localités comme « villes » alors qu'elles ne remplissent pas les conditions d'infrastructures pour mériter cette classification. Les latrines simples ne concernent que moins de 5% des ménages pauvres. Chez les non pauvres, on observe une différence nette entre le milieu rural où la brousse et la nature sont dominantes et le milieu urbain où ce sont plutôt les latrines simples qui sont les plus répandues.

Deux modes d'évacuation des ordures se dégagent chez les ménages pauvres : les tas d'immondices et la rue. Chez les ménages non pauvres, en plus de la dominance des tas

d'immondices, on a aussi le ramassage privé qui concerne un ménage non pauvre urbain sur quatre, le fossé chez les ruraux, la rue aussi bien chez les urbains que chez les ruraux .

Deux modes d'évacuation des eaux usées sont dominantes : (1) la cours et, (2) la rue. Cette dominance prévaut chez les pauvres comme les non pauvres, en milieu rural comme en milieu urbain. L'évacuation dans les fosses sceptiques ne concerne que 1,9% des ménages pauvres et 8,1% des ménages non pauvres.

Les ménages les plus pauvres n'ont pas accès à l'eau potable, mais 79,6% des ménages pauvres modérés urbains utilisent une eau potable contre 88,1% des ménages pauvres modérés en zone rurale. Les efforts d'investissements publics devraient se poursuivre car les plus pauvres n'ont pas accès à l'eau potable mais aussi 7,2% des ménages ruraux, soit près de 22,5% des plus pauvres continuent de s'approvisionner dans les rivières, marigots et barrages. Les non pauvres s'approvisionnent dans les pompes ou forage et à la borne fontaine. L'eau courante est le privilège des non pauvres urbains (41,9% des ménages plus riches urbains) et reste inaccessible aux pauvres urbains et en zone rurale.

La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant dans les ménages pauvres et les non pauvres, en zone rurale et en zone urbaine. Le deuxième mode d'éclairage est la lampe torche chez les pauvres et l'électricité du réseau chez les non pauvres urbains.

La principale source d'énergie de cuisine est le bois avec un foyer simple aussi bien chez les pauvres que chez les non pauvres ruraux et urbains.

Sept biens durables ou actifs sont absents chez les pauvres au niveau national, urbain, rural, régional. Ce sont les postes de télévision, le téléphone fixe, le téléphone cellulaire, les micro-ordinateurs, la connexion internet, le réfrigérateur, la voiture.

La radio est le moyen d'information le plus répandu avec un écart important entre les ménages pauvres (0,48 radio par ménage pauvre) et les ménages non pauvre (0,98 radio par ménage non pauvre).

Il y a en moyenne 1 poste téléviseur pour 4 ménages non pauvres, soit un poste pour deux ménages urbains et 8 postes pour 100 ménages ruraux. On compte en moyenne 4 téléphones fixes pour 100 ménages non pauvres, soit 4 postes pour 1000 ménages non pauvres en milieu rural et 8 postes pour 100 ménages non pauvres en milieu urbain.

On compte en moyenne 1 micro-ordinateur pour 100 ménages non pauvres équivalent à 3 ordinateurs pour 100 ménages non pauvres urbains et aucun ordinateur en milieu rural. La connexion internet est plus rare avec 2 connexions pour 1000 ménages non pauvres au niveau national à cause des connexions exclusivement urbaines (6 connexions pour 1000 ménages).

Les résultats confirment que le Burkina Faso est un pays dominé par les deux roues : (1) la bicyclette et, (2) la mobylette. Le premier moyen de transport est la bicyclette avec en moyenne une bicyclette par ménage pauvre au niveau national, rural et urbain. Chez les non pauvres, on compte plus d'un vélo par ménage avec une moyenne rurale plus élevée que celle urbaine (14 vélos pour 10 ménages non pauvres ruraux contre 12 vélos pour 10 ménages urbains). Pour les mobylettes on a en moyenne 1 mobylette pour 10 ménages.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 **Cornia, Giovanni Andrea, Richard Jolly et Frances Stewart (1987).** *L'Ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance*, UNICEF, Economica, Paris, 372 p.
- 2 **Cosme Vodonou (2003).** Niveau de vie des populations et santé de reproduction, édition 2002
- 3 **Cosme Vodonou et Elise Ahoey (2002).** Pauvreté et fécondité au Bénin. *Revue d'économie et de statistique*, Insee
- 4 **Davis, Benjamin (2003),** *Choosing a method for poverty mapping*, FAO, Rome, 48 p.
- 5 **Deichmann, Uwe (1999),** Geographic aspects of inequality and poverty, <http://www.worldbank.org/poverty/inequal/index.htm>
- 6 **Dubois, Jean-Luc (1996).** «L'expérience du programme Dimensions sociales de l'ajustement. Apports méthodologiques et réflexions d'ensemble», *Cahiers Sciences Humaines*, Vol. 32, N° 2, p. 379-402.
- 7 **Filmer, Deon et Lant Pritchett (1999).** « The Effect of Household Wealth on Educational Attainment: Evidence from 35 Countries », *Population and Development Review*, Vol. 25, N° 1, p. 85-120.
- 8 **Filmer, Deon et Lant H. Pritchett (2001).** « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data-or Tears: an Application to Educational Enrollments in States India », *Demography*, Vol. 38, N° 1, p. 115-132.
- 9 **Foster, J.; Greer, J.; Thorbecke, E., 1984.** A Class of Decomposable Poverty Measures. *Econometrica* 52, 761-765.
- 10 **Rogers Gerry-** Poverty and population: approaches and evidences.
- 11 **Hagenaars, Aldi et Klaas De Vos (1988).** «The definition and measurement of poverty», *The Journal of Human Resources*, vol. 23, n° 2, p. 211-221.
- 12 **Hugon, Philippe (1990).** "Ajustement dans les pays en développement", in: Xavier Greffe et al. (éd.), *Encyclopédie économique*, Economica, Paris, pp. 2015-2056.
- 13 **INSTAT/Banque Mondiale (2003),** « Cartographie de la pauvreté à Madagascar », *Communication à la Conférence Développement économique, services sociaux et pauvreté à Madagascar*, Juin 2003, Antananarivo.
- 14 **Kanbur, Ravi et David Vines (2000).** «The World Bank and poverty reduction: past, present and future», in: Christopher L. GILBERT et David VINES (éd.), *The World Bank. Structure and Policies*, Oxford Policy Institute, Cambridge University Press, Cambridge, p. 87-107.
- 15 **Kobiané, Jean-François (1998).** «Essai de construction d'un profil de pauvreté des ménages à Ouagadougou à partir des caractéristiques de l'habitat », in : Francis Gendreau (éd.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF, Éditions ESTEM, Paris, p. 117-131.

- 16 **Kobiané, Jean-François (2003)**. «Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou », in : Maria Cosio, Richard Marcoux, Marc Pilon et André Quesnel (éd.), *Éducation, famille et dynamiques démographiques. Actes du séminaire international organisé à Ouagadougou du 15 au 19 novembre 1999*, CICREDUERD-FNUAP, pp. 153-182.
- 17 **Kobiané, Jean-François (2004)**. «Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages. Bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté/scolarisation », *Étude de la Population Africaine*, Vol. 19, Supplément A, pp. 265-282.
- 18 **Kobiané, Jean-François (2006)**. *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Monographie de l'Institut de démographie No. 19, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 306 p.
- 19 **MEDEV, 2004a**. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Burkina Faso, Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV), Janvier 2004.
- 20 **Montgomery, Mark R., Michele Gagnolati, Kathleen A. Burke et Edmundo Paredes (2000)**. «Measuring Living Standards with Proxy Variables », *Demography*, Vol. 37, N° 2, p. 155-174.
- 21 **Noumbissi Amadou et Jean-Paul Sanderson (1998)**. « Pauvreté et comportements démographiques au Cameroun : à la recherche d'un indicateur de pauvreté », in : Francis Gendreau (éd.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, AUPELF-UREF, Éditions ESTEM, Paris, p. 149-163.
- 22 **Paul, E., 2003**. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP): du neuf à l'horizon de l'aide au développement ? Pôle-Sud, Université de Liège.
- 23 **PNUD (1995)**. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Economica, Paris, 254 p.
- 24 **Roach, J. L., et J. K. Roach (éd.) (1972)**. *Poverty*, Penguin Education, USA.
- 25 **Ravallion, Martin (1996)**, *Comparaisons de la pauvreté*, LSMS document de travail N° 122, Banque Mondiale, Washington, 162 p.
- 26 **Sen, Amartya (1992)**, *Inequality Reexamined*, Harvard University Press.
- 27 **Richard Dackam Ngatchou (2004)**, Recensement général de la population et de l'habitation : des produits pour répondre aux besoins de programmes de développement, UNFPA-EAT1, Dakar 2004
- 28 **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, analyse des résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages 1998, Ouagadougou.
- 29 **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM), 2003, Ouagadougou.
- 30 **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté (EA/QUIBB), 2005, Ouagadougou.

- 31 **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des Ménages en 1998.
- 32 **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, 1994, ouagadougou.
- 33 **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso, 2000, Ouagadougou.
- 34 **World Bank Developpement report.2000/2001**, attacking poverty. September 2000

ANNEXES

Annexe 1 : Annexes du chapitre 1

Quelques détails techniques sur les résultats de la méthode d'Analyse en Composantes Principales (ACP)

Tableau A1.1 : Résultats des tests de KMO et de Bartlett

Type de test	Indicateur	Valeur
Kaiser-Meyer-Olkin Measure of Sampling Adequacy.		,918
Bartlett's Test of Sphericity	Approx. Chi-Square	15237939,197
	df	153
	Sig.	,000

Tableau A1.2: Valeurs des "Communalities" des variables

Variabes	Valeur Initiale	Valeur après extraction
1= Nature des murs	1,000	,648
2= Nature du toit	1,000	,682
3= Nature du sol	1,000	,705
4= Mode principal éclairage	1,000	,684
5= Source principale d'énergie pour cuisson	1,000	,410
6= Eau de boisson	1,000	,400
7= Type d'aisance	1,000	,578
8= Évacuation des ordures	1,000	,508
9= Évacuation eaux usées	1,000	,149
10= Radio	1,000	,612
11= Télévision	1,000	,659
12= Téléphone fixe	1,000	,537
13= Téléphone cellulaire	1,000	,611
14= Réfrigérateur	1,000	,604
15= Micro-ordinateur	1,000	,648
16= Connexion Internet	1,000	,667
17= Mobyette	1,000	,569
18= Voiture	1,000	,523

Extraction Method: Principal Component Analysis.

Tableau A1.3 : Contribution des composantes à la variance totale

Composantes	Valeurs propres			Extraction de la somme des carrés (Sums of Squared Loadings)		
	Total	% de la variance	% cumulatif	Total	% de la variance	% cumulatif
1	6,081	33,784	33,784	6,081	33,784	33,784
2	2,015	11,194	44,978	2,015	11,194	44,978
3	1,097	6,093	51,071	1,097	6,093	51,071
4	1,001	5,561	56,632			
5	,925	5,136	61,768			
6	,862	4,789	66,557			
7	,816	4,536	71,093			
8	,708	3,935	75,028			
9	,623	3,462	78,490			
10	,540	3,002	81,492			
11	,527	2,929	84,421			
12	,507	2,818	87,239			

13	,481	2,674	89,914		
14	,444	2,468	92,381		
15	,411	2,284	94,665		
16	,380	2,109	96,774		
17	,291	1,617	98,390		
18	,290	1,610	100,000		

Extraction Method: Principal Component Analysis.

Tableau A1.4. Matrice des composantes

Variables	Axes ou composantes			
	1	2	3	4
1= Nature des murs	,751	-,251	5,019E-02	-,136
2= Nature du toit	,630	-,422	,325	-1,830E-02
3= Nature du sol	,669	-,404	,297	-7,815E-02
4= Mode principal éclairage	,782	4,123E-02	-,251	-8,442E-02
5= Source principale d'énergie pour cuisson	,590	2,607E-02	-,128	-,211
6= Eau de boisson	,337	-,192	,240	-,438
7= Type d aisance	,681	-,304	,107	-,104
8= Évacuation des ordures	,622	8,587E-02	-,233	-,242
9= Évacuation eaux usées	,286	,217	-8,827E-02	-,111
10= Radio	,346	-,211	,159	,650
11= Télévision	,767	-1,278E-02	-,230	,136
12= Téléphone fixe	,507	,522	-7,440E-02	5,013E-02
13= Téléphone cellulaire	,753	-,120	-,126	,120
14= Réfrigérateur	,613	,443	-,178	2,761E-02
15= Micro-ordinateur	,368	,593	,401	1,747E-02
16= Connexion Internet	,197	,486	,625	2,458E-02
17= Mobylette	,588	-,172	-7,251E-02	,433
18= Voiture	,489	,528	-3,746E-02	6,051E-02

Extraction Method: Principal Component Analysis.

a 4 components extracted.

Annexe 2 : Annexes du chapitre 2

1. Incidence de la pauvreté par région selon le milieu de résidence du chef de ménage

Région	Incidence de pauvreté		
	Type de localité		
	Urbain	Rural	Total
Boucle du Mouhoun	,135	,568	,527
Cascades	,025	,401	,313
Centre	,005	,173	,027
Centre-Est	,103	,389	,332
Centre-Nord	,071	,541	,494
Centre-Ouest	,121	,464	,408
Centre-Sud	,083	,351	,317
Est	,208	,719	,677
Hauts-Bassins	,022	,411	,251
Nord	,094	,487	,432
Plateau-Central	,096	,394	,365
Sahel	,313	,825	,789
Sud-Ouest	,275	,697	,640
Total	,050	,529	,401

2. Incidence de la pauvreté par région selon le sexe du chef de ménage

REGION	Incidence de pauvreté		
	Sexe du CM		
	Masculin	Féminin	Total
BOUCLE DU MOUHOUN	,520	,595	,527
CASCADES	,314	,306	,313
CENTRE	,026	,032	,027
CENTRE-EST	,338	,294	,332
CENTRE-NORD	,493	,500	,494
CENTRE-OUEST	,409	,401	,408
CENTRE-SUD	,315	,329	,317
EST	,686	,527	,677
HAUTS-BASSINS	,255	,211	,251
NORD	,423	,491	,432
PLATEAU-CENTRAL	,359	,417	,365
SAHEL	,790	,773	,789
SUD-OUEST	,645	,610	,640
TOTAL	,405	,367	,401

3. Incidence de la pauvreté par province selon le milieu de résidence du chef de ménage

Province	Urbain	Rural	Total	Rural/urbain
KOMANDJOARI	0,59	0,827	0,807	1,4
SANGUIE	0,416	0,599	0,578	1,4
KOMPIENGA	0,404	0,585	0,564	1,4
IOBA	0,431	0,687	0,661	1,6
KOULPELOGO	0,246	0,398	0,391	1,6
NOUMBIEL	0,452	0,763	0,714	1,7
YAGHA	0,484	0,826	0,813	1,7
NAYALA	0,309	0,6	0,574	1,9
GNAGNA	0,372	0,73	0,715	2,0
LOROUM	0,325	0,643	0,6	2,0
ZIRO	0,285	0,606	0,578	2,1
ZOUNDWEOGO	0,139	0,304	0,287	2,2
LERABA	0,153	0,338	0,331	2,2
SOUM	0,357	0,8	0,761	2,2
ZONDOMA	0,212	0,486	0,441	2,3
TUY	0,226	0,584	0,519	2,6
BOUGOURIBA	0,243	0,701	0,6	2,9
BOULGOU	0,12	0,358	0,309	3,0
SENO	0,255	0,826	0,778	3,2
TAPOA	0,221	0,749	0,731	3,4
GANZOURGOU	0,125	0,434	0,41	3,5
BANWA	0,139	0,487	0,462	3,5
KOSSI	0,162	0,617	0,58	3,8
NAMENTENGA	0,165	0,635	0,606	3,8
KENEDOUGOU	0,095	0,37	0,346	3,9
KOURWEOGO	0,111	0,433	0,39	3,9
OULDALAN	0,216	0,859	0,83	4,0
SOUROU	0,149	0,615	0,574	4,1
BALE	0,119	0,523	0,494	4,4
BAM	0,11	0,522	0,477	4,7
SISSILI	0,119	0,569	0,504	4,8
PONI	0,134	0,689	0,62	5,1
OUBRITENGA	0,055	0,317	0,291	5,8
PASSORE	0,065	0,406	0,375	6,2
NAHOURI	0,078	0,498	0,423	6,4
KOURITENGA	0,068	0,438	0,324	6,4
BAZEGA	0,039	0,296	0,266	7,6
MOUHOUN	0,068	0,578	0,501	8,5
GOURMA	0,067	0,67	0,566	10,0
SANMATENGA	0,028	0,495	0,439	17,7
BOULKIEMDE	0,014	0,256	0,2	18,3
COMOE	0,02	0,425	0,308	21,3
YATENGA	0,021	0,497	0,419	23,7
KADIOGO	0,005	0,173	0,027	34,6

Province	Urbain	Rural	Total	Rural/urbain
HOUET	0,003	0,362	0,162	120,7
TOTAL	0,05	0,529	0,401	10,6

4. Incidence de la pauvreté par province selon le sexe du chef de ménage

Province	Masculin	Féminin	Total	Femme/homme
HOUET	0,169	0,107	0,162	0,6
GOURMA	0,583	0,390	0,566	0,7
COMOE	0,314	0,247	0,308	0,8
BOULGOU	0,320	0,262	0,309	0,8
NOUMBIEL	0,722	0,609	0,714	0,8
KOMANDJOARI	0,810	0,688	0,807	0,8
TAPOA	0,735	0,642	0,731	0,9
KOMPIENGA	0,568	0,502	0,564	0,9
GNAGNA	0,718	0,645	0,715	0,9
ZOUNDWEOGO	0,290	0,261	0,287	0,9
PONI	0,628	0,581	0,620	0,9
KOULPELOGO	0,393	0,366	0,391	0,9
SENO	0,783	0,738	0,778	0,9
SOUM	0,763	0,721	0,761	0,9
NAMENTENGA	0,608	0,578	0,606	1,0
SOUROU	0,576	0,555	0,574	1,0
YAGHA	0,813	0,801	0,813	1,0
OULDALAN	0,830	0,830	0,830	1,0
SISSILI	0,504	0,507	0,504	1,0
IOBA	0,661	0,667	0,661	1,0
GANZOURGOU	0,410	0,417	0,410	1,0
MOUHOUN	0,500	0,509	0,501	1,0
BOUGOURIBA	0,597	0,615	0,600	1,0
NAYALA	0,573	0,593	0,574	1,0
NAHOURI	0,421	0,438	0,423	1,0
KOURITENGA	0,321	0,338	0,324	1,1
BAM	0,475	0,501	0,477	1,1
ZIRO	0,577	0,609	0,578	1,1
KOSSI	0,576	0,616	0,580	1,1
SANMATENGA	0,436	0,470	0,439	1,1
BAZEGA	0,264	0,288	0,266	1,1
OUBRITENGA	0,289	0,317	0,291	1,1
SANGUIE	0,567	0,644	0,578	1,1
LOROUM	0,592	0,676	0,600	1,1
YATENGA	0,412	0,472	0,419	1,1
TUY	0,511	0,602	0,519	1,2
KADIOGO	0,026	0,032	0,027	1,2
ZONDOMA	0,426	0,538	0,441	1,3
PASSORE	0,357	0,455	0,375	1,3
BOULKIEMDE	0,190	0,244	0,200	1,3
BANWA	0,451	0,611	0,462	1,4
KENEDOUGOU	0,338	0,466	0,346	1,4
KOURWEOGO	0,363	0,506	0,390	1,4
BALE	0,467	0,669	0,494	1,4
LERABA	0,312	0,560	0,331	1,8
TOTAL	0,405	0,367	0,401	0,9

5. Incidence de la pauvreté par commune selon le sexe du chef de ménage

N°	PROVINCE	COMMUNES	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
1	KADIOGO	OUAGADOUGOU	0,5	0,5	0,5
2	HOJET	BOBO-DIOULASSO	4,1	3,4	4,0
3	KADIOGO	KOMSILGA	5,1	10,6	5,7
4	COMOE	BANFORA	8,0	7,8	7,9
5	BOULKIEMDE	KOUDOUGOU	8,0	9,1	8,2
6	KADIOGO	SAABA	9,8	8,4	9,7
7	KOURITENGA	POUYTENGA	9,7	12,4	10,0
8	OUBRITENGA	LOUMBILA	10,1	11,8	10,3
9	COMOE	BEREGADOUGOU	10,4	13,7	10,8
10	KENEDOUGOU	ORODARA	12,8	9,9	12,5
11	BOULKIEMDE	THYOU	13,0	18,0	13,9
12	ZOUNDWEOGO	NOBERE	13,8	15,8	14,0
13	YATENGA	OUAHIGOUYA	15,3	17,8	15,7
14	BOULKIEMDE	SABOU	15,2	18,5	15,8
15	BOULKIEMDE	RAMONGO	14,8	22,4	15,9
16	BOULGOU	BEGUEDO	16,9	13,8	16,0
17	BAZEGA	KOMBISSIRI	17,4	16,9	17,3
18	KADIOGO	TANGHIN-DASSOURI	15,6	28,8	17,6
19	BALE	POURA	18,8	18,0	18,7
20	BOULGOU	GARANGO	19,8	16,1	18,7
21	OUBRITENGA	ZINIARE	19,0	18,9	18,9
22	SANMATENGA	KAYA	19,5	21,8	19,8
23	KOULPELOGO	SANGHA	19,2	26,1	19,9
1	BAZEGA	TOECE	19,8	23,4	20,1
2	ZOUNDWEOGO	MANGA	20,9	16,3	20,4
3	KOURITENGA	KOUPELA	22,0	18,9	21,4
4	BOULKIEMDE	POA	20,3	32,1	21,8
5	NAHOURI	PO	22,5	18,6	22,0
6	NAHOURI	ZECCO	20,7	28,6	22,1
7	LERABA	DAKORO	21,3	40,4	22,3
8	BOULKIEMDE	KOKOLOGHO	19,9	36,4	23,1
9	LERABA	NIANKORODOUGOU	22,6	45,8	23,4
10	GANZOURGOU	ZORGHO	23,7	23,7	23,7
11	HOJET	TOUSSIANA	23,4	25,4	23,8
12	KENEDOUGOU	BANZON	23,5	27,7	23,8
13	ZOUNDWEOGO	GOMBOUSSOUGOU	24,5	22,7	24,1
14	HOJET	BAMA	24,8	24,7	24,8
15	BOULKIEMDE	SIGLE	23,5	31,5	24,9
16	BAZEGA	SAPONE	24,6	29,1	25,3
17	KOULPELOGO	YARGATENGA	25,4	28,3	25,6
18	SISSILI	LEO	26,1	21,5	25,7
19	BOULGOU	TENKODOGO	26,3	24,1	26,0
20	BOULGOU	BOUSSOUMA	28,6	21,7	26,3
21	SANMATENGA	BOUSSOUMA	28,6	21,7	26,3
22	COMOE	NIANGOLOKO	27,8	13,8	26,7
23	BAZEGA	IPELCE	26,3	34,1	26,9
24	BOULKIEMDE	IMASGHO	26,8	29,5	27,3
25	BALE	BOROMO	27,8	24,1	27,4
26	COMOE	SOUBAKANIEDOUGOU	25,9	51,3	27,6

27	KENEDOUGOU	N'DOROLA	26,7	47,5	28,0
28	KOURWEOGO	LAYE	25,8	40,8	29,0
29	KADIOGO	PABRE	28,7	36,0	29,5
30	BOULKIEMDE	BINGO	27,5	42,3	29,6
31	KADIOGO	KOUBRI	29,7	28,8	29,7
32	KENEDOUGOU	DJIGOUERA	29,7	29,6	29,7
33	HOUET	DANDE	28,6	48,0	30,0
34	KOURITENGA	DIALGAYE	30,2	28,9	30,0
35	PASSORE	YAKO	29,0	34,1	30,0
36	BAZEGA	DOULOUGOU	29,1	40,1	30,1
37	SOUROU	LANFIERA	29,8	39,3	30,4
38	BOULKIEMDE	PELLA	29,4	42,2	30,9
1	BOULGOU	ZONSE	31,0	30,9	31,0
2	ZOUNDWEOGO	GUIBA	30,5	38,4	31,2
3	BOULGOU	NIAOGO	34,7	21,1	31,4
4	BOULKIEMDE	SOURGOU	30,6	36,3	31,7
5	BOULGOU	BAGRE	32,0	31,2	31,9
6	BOULKIEMDE	NANDIALA	30,1	43,2	32,1
7	LERABA	LOUMANA	30,9	58,3	32,2
8	COMOE	MOUSSODOUGOU	30,7	44,1	32,4
9	LERABA	SINDOU	30,0	51,3	32,4
10	HOUET	PADEMA	32,3	54,5	32,9
11	KENEDOUGOU	SAMOGOHIRI	32,1	56,6	33,3
12	PASSORE	ARBOLE	32,0	39,2	33,4
13	BOULKIEMDE	SOAW	32,8	37,4	33,6
14	HOUET	KOUNDOUGOU	33,6	39,4	33,8
15	BAM	KONGOSSI	34,4	30,8	34,0
16	BOULKIEMDE	NANORO	33,0	40,1	34,1
17	KENEDOUGOU	SINDO	32,6	69,2	34,1
18	BOULGOU	BITTOU	35,1	25,1	34,2
19	ZOUNDWEOGO	BINDE	34,6	31,0	34,3
20	KOULPELOGO	OUARGAYE	34,3	35,0	34,4
21	KENEDOUGOU	KOURIGNON	34,3	41,8	34,6
22	OUBRITENGA	DAPELOGO	33,4	45,2	34,6
23	SANMATENGA	KORSIMORO	33,3	47,2	34,6
24	KOURWEOGO	BOUSSE	33,2	41,1	34,7
25	BOULKIEMDE	KINDI	31,6	49,0	35,1
26	GANZOURGOU	MOGTEDO	35,6	30,1	35,2
		KARANKASSO-SAMBLA			
27	HOUET	KARANKASSO-SAMBLA	34,8	51,2	35,3
28	HOUET	FARAMANA	33,4	66,3	35,4
29	BANWA	KOUKA	34,4	54,6	35,6
30	GANZOURGOU	ZOUNGOU	35,8	35,6	35,7
31	ZONDOMA	GOURCY	33,7	47,0	35,8
32	OUBRITENGA	ZITENGA	35,1	45,5	35,9
33	ZONDOMA	LEBA	33,5	51,1	36,3
34	BOULGOU	ZABRE	36,6	36,8	36,6
35	MOUHOUN	DEDOUGOU	37,5	30,3	36,6
36	KADIOGO	KOMKI-IPALA	32,0	61,5	36,8
37	OUBRITENGA	NAGREONGO	36,8	37,5	36,8
38	PASSORE	LA-TODIN	33,7	49,3	36,9
39	KENEDOUGOU	KOLOKO	37,5	31,5	37,2

40	BAZEGA	KAYAO	36,4	46,8	37,3
41	BOULGOU	KOMTOEGA	39,2	31,0	37,3
42	ZOUNDWEOGO	BERE	37,1	40,4	37,3
43	BOULGOU	BANE	37,6	35,9	37,4
44	PASSORE	BOKIN	35,5	51,2	37,7
45	OUBRITENGA	ABSOUYA	37,1	49,8	37,9
46	NAHOURI	ZIOU	36,8	43,1	38,1
47	NAHOURI	ZIOU	36,8	43,1	38,1
48	PASSORE	KIRSI	34,7	52,4	38,3
49	TUY	HOUNDE	38,9	47,0	39,6
50	BALE	SIBY	39,8	38,9	39,7
51	SOUROU	DI	39,3	44,4	39,7
1	BAM	GUIBARE	38,9	60,5	40,5
2	LERABA	DOUNA	32,9	63,1	40,9
3	PASSORE	PILIMPIKOU	37,5	52,7	40,9
4	COMOE	TIEFORA	39,9	53,8	41,0
5	HOUET	FO	39,5	61,9	41,0
6	HOUET	PENI	42,0	22,5	41,0
7	KENEDOUGOU	SAMOROGOUAN	40,1	63,2	41,2
8	KOULPELOGO	SOUDOUGUI	41,2	43,0	41,3
9	KENEDOUGOU	MOROLABA	38,5	67,1	41,4
10	KOURWEOGO	NIOU	38,8	51,7	41,4
11	KENEDOUGOU	KOUROUMA	40,5	66,8	41,5
12	ZONDOMA	BASSI	40,4	54,0	42,0
13	BAM	SABCE	41,8	47,3	42,1
14	ZOUNDWEOGO	GOGO	41,9	45,0	42,1
15	PONI	GAOUA	41,4	44,9	42,3
16	GANZOURGOU	SALOGO	40,6	64,3	42,4
17	PASSORE	GOMPONSOM	41,4	48,4	42,5
18	KOURWEOGO	TOEGHIN	39,1	60,5	42,7
19	BAM	ROUKO	41,2	58,2	42,8
20	YATENGA	SEGUENEGA	42,8	46,3	43,0
21	GOURMA	FADA-N'GOURMA	45,5	19,0	43,2
22	KOULPELOGO	LALGAYE	43,8	32,1	43,2
23	BANWA	SOLENZO	42,4	56,4	43,3
24	KOMPIENGA	KOMPIENGA	43,2	44,1	43,3
25	BALE	OURY	40,6	72,1	44,1
26	BANWA	BALAVE	42,9	55,3	44,3
27	KOURWEOGO	SOURGOUBILA	40,5	60,1	44,3
28	SANMATENGA	PIBAORE	43,5	59,1	44,4
29	HOUET	KARANKASSO-VIGUE	44,5	48,5	44,6
30	IOBA	OUESSA	44,9	46,0	45,0
31	KENEDOUGOU	KANGALA	44,2	54,1	45,0
32	PASSORE	SAMBA	42,4	55,1	45,0
33	NAMENTENGA	BOALA	44,0	63,0	45,5
34	YATENGA	KALSAKA	43,2	65,6	45,5
35	KOURITENGA	GOUNGHIN	47,1	41,3	46,2
36	LERABA	WOLONKOTO	47,1	46,4	47,0
37	BOULGOU	ZOAGA	46,9	48,7	47,1
38	TUY	KOUMBIA	46,2	56,1	47,1
39	GANZOURGOU	MEGUET	45,9	56,2	47,2

40	HOUET	LENA	45,2	66,3	47,2
41	SISSILI	BIEHA	47,4	41,8	47,2
42	YATENGA	KOSSOUKA	45,4	61,7	47,2
43	GANZOURGOU	BOUDRY	47,0	51,0	47,3
44	KOULPELOGO	DOURTENGA	47,0	50,6	47,3
45	KOURITENGA	YARGO	46,9	50,1	47,4
46	SANGUIE	KORDIE	45,1	59,5	47,5
47	MOUHOUN	SAFANE	45,3	75,1	47,6
48	YATENGA	OULA	45,1	63,8	47,7
49	COMOE	MANGODARA	48,0	47,1	47,9
50	SANMATENGA	ZIGA	47,0	60,5	47,9
51	NAMENTENGA	BOULSA	47,9	48,2	48,0
52	SANGUIE	REO	47,2	52,6	48,1
53	LERABA	OUELENI	47,0	71,0	48,4
54	BAZEGA	GAONGO	48,4	50,9	48,5
55	HOUET	SATIRI	47,6	66,2	48,7
56	KENEDOUGOU	KAYAN	47,3	76,9	49,2
57	KOURITENGA	KANDO	48,9	56,8	49,5
58	COMOE	SIDERADOUGOU	49,6	50,9	49,6
59	NAYALA	GASSAN	49,2	54,8	49,8
1	YATENGA	BARGA	49,3	58,2	50,2
2	NAYALA	TOMA	51,8	39,7	50,5
3	KOSSI	NOUNA	51,0	47,1	50,6
4	KOURITENGA	TENSOBENTENGA	49,1	56,4	50,6
5	GANZOURGOU	ZAM	50,5	53,6	50,7
6	LERABA	KANKALABA	50,1	61,2	50,7
7	SANMATENGA	MANE	50,0	60,2	50,7
8	BOUGOURIBA	DOLO	48,0	66,4	50,9
9	LOROUM	TITAO	49,5	63,5	51,0
10	BALE	FARA	50,0	63,3	51,1
11	LOROUM	OUIINDIGUI	49,1	66,7	51,1
12	KOULPELOGO	YONDE	51,4	47,7	51,2
13	BOUGOURIBA	DIEBOUGOU	52,5	42,7	51,3
14	OUBRITENGA	OURGOU-MANEGA	50,2	65,2	51,4
15	SANGUIE	GODYR	48,7	65,0	51,5
16	YATENGA	ZOGORE	50,5	58,8	51,5
17	KOSSI	DJIBASSO	50,3	60,1	51,9
18	BANWA	SAMI	51,6	72,3	52,5
19	GOURMA	DIABO	52,9	50,3	52,5
20	KOURITENGA	ANDEMTENGA	51,8	60,0	52,7
21	ZIRO	GAO	52,5	60,5	52,9
22	KOSSI	KOMBORI	52,0	61,9	53,0
23	SANMATENGA	PISSILA	51,5	64,3	53,0
24	KOURITENGA	BASKOURE	50,2	61,8	53,2
25	YATENGA	TANGAYE	51,6	67,7	53,3
26	YATENGA	RAMBO	51,6	71,0	53,6
27	MOUHOUN	BONDOKUY	53,7	53,7	53,7
28	ZIRO	BAKATA	52,8	79,1	53,8
29	BAM	TIKARE	53,6	59,4	54,0
30	BAM	ROLLO	52,6	64,7	54,1
31	SANGUIE	POUNI	52,7	61,8	54,4

32	KOSSI	DOUMBALA	54,4	60,5	54,9
33	NAHOURI	GUIARO	55,0	55,4	55,0
34	SOUROU	TOUGAN	56,3	46,6	55,1
35	NAYALA	KOUGNY	55,7	55,3	55,7
36	TUY	BEREBA	54,5	66,2	55,7
37	ZIRO	SAPOUY	56,2	50,0	55,9
38	BALE	BANA	52,6	83,2	56,0
39	BANWA	TANSILA	54,7	71,7	56,1
40	GOURMA	DIAPANGO	57,4	47,0	56,3
41	TAPOA	NAMOUNOU	56,8	52,7	56,5
42	TUY	BEKUY	55,8	71,1	56,8
43	BAM	ZIMTENZA	56,6	62,6	56,9
44	NAMENTENGA	YALGO	58,3	37,3	57,0
45	MOUHOUN	DOUROULA	57,5	51,5	57,1
46	BALE	PA	54,2	69,9	57,3
47	SISSILI	TO	57,4	62,1	57,6
48	ZONDOMA	TOUGO	56,4	68,8	57,8
49	SANGUIE	DIDYR	57,1	66,2	57,9
50	SANMATENGA	BARSALOGHO	58,1	55,8	57,9
51	IOBA	DANO	58,4	56,6	58,1
52	BAM	NASSERE	57,1	66,5	58,4
53	ZIRO	BOUGNOUNOU	58,7	56,4	58,4
54	SOUROU	LANKOUE	58,6	61,7	59,0
55	GNAGNA	PIELA	59,6	50,4	59,1
56	BALE	POMPOI	57,1	80,2	59,3
57	NAMENTENGA	DARGO	59,4	62,6	59,6
58	PONI	KAMPTI	60,8	52,1	59,6
59	PASSORE	BAGARE	58,0	72,3	59,8
60	SISSILI	BOURA	59,8	65,6	60,2
1	MOUHOUN	OUARKOYE	60,7	55,4	60,3
2	YATENGA	KOUMBRI	58,6	76,4	60,5
3	KOMPIENGA	PAMA	61,5	48,0	60,6
4	SOU	DJIBO	61,7	45,2	60,7
5	YATENGA	THIOU	60,1	70,1	60,9
6	NAYALA	YE	60,3	78,8	61,2
7	SOU	POBE-MENGAO	61,2	61,7	61,2
8	GOURMA	TIBGA	63,0	52,4	61,5
9	TAPOA	DIAPAGA	63,5	35,7	61,6
10	KOSSI	MADOUBA	57,9	80,2	61,8
11	MOUHOUN	KONA	60,2	84,2	61,8
12	GANZOURGOU	KOGHO	61,4	69,0	62,0
13	IOBA	DISSIN	61,6	64,3	62,0
14	SANGUIE	ZAWARA	59,6	80,0	62,0
15	BAM	BOURZANGA	62,2	61,9	62,2
16	KOSSI	SONO	61,0	76,4	62,5
17	KOSSI	DOKUY	62,1	79,8	62,9
18	MOUHOUN	TCHERIBA	61,7	84,3	63,3
19	TUY	BONY	62,8	67,7	63,3
20	ZIRO	DALO	61,3	80,9	63,4
21	BOUGOURIBA	BONDIGUI	62,9	78,5	63,9
22	ZIRO	CASSOU	63,9	63,7	63,9

23	PONI	LOROPENI	64,2	63,2	64,0
24	ZONDOMA	BOUSSOU	63,2	72,0	64,1
25	BALE	BAGASSI	59,3	83,3	64,2
26	NAHOURI	TIEBELE	63,4	68,7	64,2
27	NAYALA	YABA	63,7	72,0	64,4
28	SANMATENGA	NAMISSIGUIMA	63,6	70,9	64,7
29	YATENGA	NAMISSIGUIMA	63,6	70,9	64,7
30	KOULPELOGO	COMIN-YANGA	65,1	59,0	64,9
31	SOUROU	KIEMBARA	64,2	72,9	65,0
32	BANWA	SANABA	64,3	76,9	65,1
33	SOUROU	KASSOUM	66,7	49,0	65,1
34	TUY	FOUNZAN	64,4	74,9	65,2
35	BALE	YAHOU	62,9	80,2	65,6
36	PONI	BOUROUM-BOUROUM	64,0	71,1	66,0
37	SANGUIE	TENADO	65,0	71,5	66,0
38	TUY	KOTI	65,1	80,8	66,0
39	SISSILI	NEBIELIANAYOU	65,3	71,5	66,2
40	SOUM	KELBO	66,6	59,2	66,3
41	TAPOA	LOGOBOU	65,9	73,5	66,4
42	SOUROU	GOMBORO	65,9	80,3	66,9
43	SANGUIE	DASSA	66,9	68,2	67,0
44	SISSILI	NIABOURI	66,6	77,7	67,0
45	NAMENTENGA	TOUGOURI	67,2	67,1	67,2
46	NOUMBIEL	LEGMOIN	67,6	65,2	67,4
47	SISSILI	SILLY	66,2	82,6	67,4
48	BOULGOU	BISSIGA	68,1	64,9	67,8
49	NOUMBIEL	BATIE	69,0	52,7	67,8
50	NAYALA	GOSSINA	67,4	82,2	68,3
51	GNAGNA	BOGANDE	69,2	48,4	68,4
52	PONI	GBOMBLORA	70,9	49,4	68,4
53	NOUMBIEL	KPERE	68,3	75,8	68,5
54	SANMATENGA	DABLO	68,5	70,5	68,6
55	KOSSI	BOMBOROKUY	69,4	63,6	68,8
56	SANGUIE	KYON	68,0	75,1	68,8
57	COMOE	OJO	68,6	75,0	68,9
58	KOSSI	BARANI	68,2	82,1	68,9
1	NAMENTENGA	BOUROUM	69,9	77,3	70,2
2	PONI	NAKO	69,6	73,6	70,3
3	IOBA	ORONKUA	70,1	75,4	70,5
4	IOBA	KOPER	70,3	73,2	70,6
5	SANMATENGA	PENSA	70,6	72,8	70,6
6	BOUGOURIBA	IOLONIORO	70,9	69,5	70,7
7	TAPOA	TAMBAGA	71,4	75,4	71,6
8	PONI	BOUSSERA	73,3	69,3	72,6
9	KOSSI	BOURASSO	71,7	82,3	72,8
10	LOROUM	SOLLE	72,7	73,8	72,8
11	GNAGNA	LIPTOUGOU	72,9	75,3	73,0
12	GNAGNA	MANI	73,4	65,1	73,0
13	SANGUIE	ZAMO	71,1	84,7	73,0
14	NAMENTENGA	ZEGUEDEGUIN	74,1	70,9	73,9
15	TAPOA	PARTIAGA	74,0	76,9	74,1

16	GNAGNA	BILANGA	75,1	75,5	75,2
17	IOBA	ZAMBO	75,0	79,2	75,2
18	SENO	BANI	74,9	78,6	75,3
19	YATENGA	KAIN	75,2	88,6	75,6
20	SENO	DORI	76,8	68,3	75,7
21	IOBA	GUEGUERE	74,9	85,2	75,9
22	TAPOA	TANSARGA	75,7	80,6	75,9
23	GOURMA	YAMBA	77,8	71,1	77,6
24	GNAGNA	COALLA	77,7	78,2	77,7
25	KOMONDJARI	FOUTOURI	77,7	75,7	77,7
26	YAGHA	SEBBA	78,5	65,9	77,8
27	SENO	GORGADJI	77,8	79,0	77,9
28	LOROUM	BANH	78,0	80,8	78,1
29	YAGHA	MANSILA	78,1	77,4	78,1
30	PONI	MALBA	79,2	73,8	78,3
31	NAMENTENGA	NAGBINGOU	78,1	88,7	78,4
32	BOUGOURIBA	TIANKOURA	77,2	82,8	78,6
33	GNAGNA	THION	78,6	77,8	78,6
34	SENO	FALAGOUNTOU	78,7	82,8	79,1
35	SOUM	ARBINDA	79,0	83,3	79,1
36	IOBA	NIEGO	79,7	75,3	79,4
37	OUDALAN	GOROM-GOROM	79,9	76,9	79,5
38	SOUROU	TOENI	79,1	85,7	79,5
39	PONI	PERIGBAN	81,8	74,4	80,3
40	TAPOA	KANTCHARI	81,4	52,2	80,3
41	YAGHA	BOUNDORE	80,7	82,0	80,7
42	GOURMA	MATIACOALI	81,3	68,0	80,8
43	KOMONDJARI	GAYERI	81,3	66,7	80,9
44	NOUMBIEL	BOUSSOUKOULA	81,4	94,1	81,8
45	OUDALAN	MARKOYE	82,3	83,2	82,4
46	PONI	DJIGOUE	82,3	84,9	82,4
47	KOMPIENGA	MADJOARI	82,2	87,4	82,5
48	SENO	SAMPELGA	82,9	81,0	82,7
49	YAGHA	TANKOUGOUNADIE	82,4	89,9	82,7
50	NOUMBIEL	MIDEBDO	83,3	71,1	82,9
51	SOUM	TONGOMAYEL	83,1	77,0	82,9
52	KOMONDJARI	BARTIEBOUGOU	83,5	67,7	83,0
53	SOUM	BARABOULE	82,6	88,4	83,1
54	TAPOA	BOTOU	83,5	81,6	83,4
55	OUDALAN	DEOU	84,8	85,6	84,9
56	YAGHA	SOLHAN	86,1	91,2	86,4
57	YAGHA	TITABE	86,7	88,5	86,7
58	SOUM	KOUTOUGOU	87,2	77,6	86,8
59	SOUM	NASSOUMBOU	86,7	91,7	86,9
60	SENO	SEYTENGA	87,2	83,8	87,0
61	OUDALAN	OURSIS	87,3	94,1	88,5
62	SOUM	DIGUEL	88,5	89,3	88,7
63	OUDALAN	TIN-AKOFF	96,6	99,2	97,0

Annexe 3 : Annexes du chapitre 3

Tableau 3.1 : Répartition des âges moyens des chefs de ménages par région et selon le statut de pauvreté.

Région	Type de localité	Age du CM		
		Non pauvre	Pauvre	Total
Boucle du Mouhoun	Urbain	41,29	44,15	41,68
	Rural	41,29	41,64	41,49
	Total	41,29	41,70	41,50
Cascades	Urbain	41,00	45,52	41,11
	Rural	42,31	40,35	41,52
	Total	41,87	40,45	41,43
Centre	Urbain	39,90	41,92	39,91
	Rural	42,23	48,59	43,33
	Total	40,16	47,47	40,35
Centre-Est	Urbain	40,96	44,73	41,35
	Rural	42,25	42,88	42,49
	Total	41,90	42,99	42,26
Centre-Nord	Urbain	40,71	45,62	41,05
	Rural	43,83	42,84	43,29
	Total	43,25	42,88	43,07
Centre-Ouest	Urbain	40,93	44,71	41,39
	Rural	44,77	44,12	44,47
	Total	43,84	44,15	43,97
Centre-Sud	Urbain	41,40	49,23	42,05
	Rural	44,31	45,61	44,77
	Total	43,82	45,73	44,42
Est	Urbain	38,82	40,80	39,23
	Rural	40,61	40,02	40,19
	Total	40,25	40,04	40,11
Hauts-Bassins	Urbain	41,24	41,33	41,24
	Rural	40,85	40,61	40,75
	Total	41,06	40,64	40,95
Nord	Urbain	41,96	44,32	42,18
	Rural	44,72	43,60	44,17
	Total	44,11	43,62	43,90
Plateau-Central	Urbain	41,79	48,28	42,41
	Rural	44,11	45,17	44,53
	Total	43,79	45,25	44,33
Sahel	Urbain	42,06	42,40	42,17
	Rural	40,99	41,02	41,02
	Total	41,23	41,06	41,10
Sud-Ouest	Urbain	39,40	43,21	40,45
	Rural	42,18	44,29	43,65
	Total	41,42	44,23	43,22
Total	Urbain	40,48	43,69	40,64
	Rural	42,75	42,28	42,50
	Total	41,78	42,33	42,00

Tableau 3.2 : Répartition des incidences de pauvreté selon l'état matrimonial des chefs des ménages pauvres par milieu de résidence et pour l'ensemble du pays.

Etat matrimonial CM	Incidence de pauvreté		
	Sexe du CM		
	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	0,154	0,083	0,144
Marié monogame	0,441	0,367	0,437
Marié 2 femmes	0,418	0,410	0,418
Marié 3 femmes	0,311	0,364	0,314
Marié 4 femmes	0,227	0,306	0,233
veuf(ve)	0,514	0,418	0,436
Divorcé/séparé(e)	0,475	0,368	0,428
Union libre	0,191	0,253	0,196
9	0,390	0,353	0,383
Total	0,405	0,367	0,401

Tableau 3.3 : Répartition de l'incidence de pauvreté selon le type de handicap et le sexe du chef de ménage

Type de localité	Handicap du CM	Sexe du CM		
		Masculin	Féminin	Total
Urbain	Aucun	0,05	0,04	0,05
	Membre supér.	0,05	0,08	0,06
	Membre infér.	0,05	0,05	0,05
	Déficiência mentale	0,17	0,18	0,17
	Aveugle	0,14	0,10	0,13
	Sourd/muet	0,18	0,14	0,18
	Autres	0,10	0,10	0,10
	Total	0,05	0,04	0,05
Rural	Aucun	0,54	0,52	0,54
	Membre supér.	0,54	0,59	0,54
	Membre infér.	0,49	0,55	0,50
	Déficiência mentale	0,61	0,62	0,61
	Aveugle	0,55	0,65	0,56
	Sourd/muet	0,60	0,63	0,60
	Autres	0,54	0,59	0,55
	Total	0,54	0,52	0,54
Total	Aucun	0,41	0,34	0,40
	Membre supér.	0,43	0,40	0,43
	Membre infér.	0,37	0,35	0,36
	Déficiência mentale	0,54	0,50	0,53
	Aveugle	0,50	0,51	0,50
	Sourd/muet	,55	0,52	0,55
	Autres	0,47	0,46	0,47
	Total	0,41	0,35	0,41

Tableau 3.4 : Répartition de l'incidence de pauvreté selon le type de handicap du chef de ménage et la région de résidence.

		Sexe du CM			
		Incidence de pauvreté			
Handicap du CM	Région	Masculin	Féminin	Total	
Aucun	Boucle du Mouhoun	0,52	0,54	0,53	
	Cascades	0,35	0,29	0,34	
	Centre	0,03	0,03	0,03	
	Centre-Est	0,31	0,25	0,30	
	Centre-Nord	0,50	0,48	0,50	
	Centre-Ouest	0,44	0,40	0,43	
	Centre-Sud	0,32	0,30	0,31	
	Est	0,69	0,51	0,68	
	Hauts-Bassins	0,28	0,20	0,27	
	Nord	0,44	0,45	0,44	
	Plateau-Central	0,37	0,40	0,37	
	Sahel	0,78	0,76	0,78	
	Sud-Ouest	0,65	0,59	0,64	
	Total		0,41	,34	0,40
	Membre supér.	Boucle du Mouhoun	0,54	,59	0,55
		Cascades	,40	,14	0,37
		Centre	,10	,05	0,09
Centre-Est		,36	,39	0,36	
Centre-Nord		,48	,62	,49	
Centre-Ouest		,42	,38	,42	
Centre-Sud		,34	,36	,35	
Est		,77	,83	,77	
Hauts-Bassins		,26	,37	,28	
Nord		,48	,58	,49	
Plateau-Central		,43	,47	,43	
Sahel		,72	,58	,71	
Sud-Ouest		,74	,54	,70	
Total			,43	,40	,43
Membre infér.		Boucle du Mouhoun	,54	,56	,54
		Cascades	,31	,35	,31
		Centre	,05	,06	,05
	Centre-Est	,31	,23	,30	
	Centre-Nord	,49	,43	,49	
	Centre-Ouest	,40	,44	,41	
	Centre-Sud	,33	,34	,33	
	Est	,61	,45	,59	
	Hauts-Bassins	,22	,27	,23	
	Nord	,42	,52	,43	
	Plateau-Central	,38	,40	,38	
	Sahel	,67	,62	,66	
	Sud-Ouest	,60	,56	,60	
	Total		,37	,35	,36
	Déficiência mentale	Boucle du Mouhoun	,68	,75	,70
		Cascades	,31	,44	,35
		Centre	,15	,12	,14

	Centre-Est	,48	,37	,45
	Centre-Nord	,57	,58	,58
	Centre-Ouest	,54	,57	,54
	Centre-Sud	,47	,51	,48
	Est	,78	,64	,76
	Hauts-Bassins	,37	,34	,37
	Nord	,57	,57	,57
	Plateau-Central	,55	,52	,54
	Sahel	,85	,76	,84
	Sud-Ouest	,71	,69	,70
	Total	,54	,50	,53
Aveugle	Boucle du Mouhoun	,61	,73	,63
	Cascades	,44	,52	,45
	Centre	,09	,08	,09
	Centre-Est	,39	,36	,39
	Centre-Nord	,54	,50	,54
	Centre-Ouest	,53	,50	,53
	Centre-Sud	,40	,49	,41
	Est	,76	,73	,75
	Hauts-Bassins	,36	,43	,37
	Nord	,48	,56	,48
	Plateau-Central	,46	,54	,47
	Sahel	,82	,78	,81
	Sud-Ouest	,76	,80	,76
	Total	,50	,51	,50
Sourd/muet	Boucle du Mouhoun	,69	,70	,69
	Cascades	,48	,52	,48
	Centre	,16	,12	,16
	Centre-Est	,40	,46	,40
	Centre-Nord	,57	,54	,57
	Centre-Ouest	,60	,52	,59
	Centre-Sud	,41	,47	,41
	Est	,81	,46	,80
	Hauts-Bassins	,39	,58	,42
	Nord	,55	,52	,55
	Plateau-Central	,46	,61	,47
	Sahel	,83	,79	,83
	Sud-Ouest	,73	,66	,72
	Total	,55	,52	,55
Autres	Boucle du Mouhoun	,55	,66	,57
	Cascades	,43	,53	,44
	Centre	,07	,06	,07
	Centre-Est	,37	,35	,37
	Centre-Nord	,51	,41	,50
	Centre-Ouest	,50	,51	,50
	Centre-Sud	,38	,38	,38
	Est	,69	,73	,70
	Hauts-Bassins	,40	,32	,39
	Nord	,46	,52	,47
	Plateau-Central	,46	,45	,46
	Sahel	,78	,72	,78

Total	Sud-Ouest	,68	,61	,67
	Total	,47	,46	,47
	Boucle du Mouhoun	,53	,54	,53
	Cascades	,35	,29	,34
	Centre	,03	,03	,03
	Centre-Est	,31	,25	,30
	Centre-Nord	,50	,48	,50
	Centre-Ouest	,44	,40	,44
	Centre-Sud	,32	,31	,32
	Est	,69	,51	,68
	Hauts-Bassins	,28	,20	,27
	Nord	,44	,45	,44
	Plateau-Central	,37	,40	,37
	Sahel	,78	,76	,78
	Sud-Ouest	,65	,59	,65
	Total	,41	,35	,41

Annexe 4 : Annexes du chapitre 4

Tableau A4.1 : Répartition (%) des ménages pauvres et non pauvres par type d'habitat par région.

Régions	Statut de pauvreté	Types d'habitat							Total
		Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	0,5	0,1	1,6	87,3	7,4	2,2	0,8	100,0
	Pauvre	0,9	0,0	0,0	85,6	3,6	8,9	0,9	100,0
Cascades	Non pauvre	0,6	0,1	2,0	72,0	13,9	10,3	1,1	100,0
	Pauvre	1,8		0,1	38,7	2,7	55,5	1,3	100,0
Centre	Non pauvre	0,4	0,7	9,7	71,1	15,7	0,6	1,7	100,0
	Pauvre	2,5	0,0	0,1	21,0	0,7	63,7	12,0	100,0
Centre-Est	Non pauvre	0,4	0,2	1,5	62,7	5,4	28,7	1,1	100,0
	Pauvre	2,4	0,0	0,0	7,3	0,5	88,5	1,3	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	0,8	0,3	0,8	80,2	5,4	11,4	1,1	100,0
	Pauvre	4,9	0,0	0,1	33,3	0,7	59,9	1,2	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	0,9	0,3	2,3	83,8	7,1	4,6	1,1	100,0
	Pauvre	2,7	0,0	0,1	62,8	2,7	30,5	1,1	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	0,7	0,1	1,1	67,5	3,7	26,2	0,8	100,0
	Pauvre	5,1		0,1	13,7	0,8	79,5	0,9	100,0
Est	Non pauvre	0,6	0,2	1,3	59,4	5,4	31,9	1,2	100,0
	Pauvre	2,4	0,0	0,1	4,6	0,4	91,3	1,2	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	0,5	0,3	4,9	69,5	20,3	3,1	1,3	100,0
	Pauvre	2,0		0,1	61,6	5,1	29,6	1,6	100,0
Nord	Non	1,1	0,3	1,7	84,0	7,1	4,8	1,2	100,0

	pauvre								
	Pauvre	4,2	0,0	0,1	68,8	1,3	24,3	1,4	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	0,6	0,2	1,2	78,6	3,8	14,6	1,1	100,0
	Pauvre	2,7	0,0	0,1	13,6	1,5	80,6	1,5	100,0
Sahel	Non pauvre	2,2	0,2	1,4	78,8	4,7	11,5	1,3	100,0
	Pauvre	7,1	0,0	0,1	45,0	1,3	45,2	1,2	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	1,4	0,1	1,2	66,6	12,7	16,5	1,4	100,0
	Pauvre	1,8	0,0	0,0	21,4	6,6	68,5	1,7	100,0
Total	Non pauvre	0,6	0,3	3,9	73,7	10,7	9,3	1,3	100,0
	Pauvre	3,3	0,0	0,1	41,5	2,1	51,6	1,4	100,0

Tableau A4.2 : Répartition (%) des ménages pauvres et non pauvres selon la nature du toit du bâtiment principal des ménages et la région.

Régions	Statut de pauvreté								Total
		Autres	Béton	Tôle	Tuiles	Terre battue	Chaume	ND	
Boucle du Mouhoun	Non pauvre	0,6	0,1	60,3	0,9	35,7	2,0	0,5	100,0
	Pauvre	1,8		3,0	0,2	86,0	8,2	0,9	100,0
Cascades	Non pauvre	2,1	0,1	74,9	1,4	2,8	18,2	0,5	100,0
	Pauvre	8,0		1,4	0,2	12,2	76,9	1,3	100,0
Centre	Non pauvre	0,2	1,5	96,0	0,6	0,2	0,7	0,8	100,0
	Pauvre	6,5		7,3	0,5	6,1	66,1	13,5	100,0
Centre-Est	Non pauvre	1,3	0,1	64,9	0,6	0,6	31,6	0,9	100,0
	Pauvre	4,5		1,4	0,1	2,6	89,5	2,0	100,0
Centre-Nord	Non pauvre	0,8	0,1	73,3	1,3	11,7	12,2	0,5	100,0
	Pauvre	4,8		1,6	0,1	31,3	60,9	1,3	100,0
Centre-Ouest	Non pauvre	0,6	0,1	78,2	1,0	15,7	3,9	0,5	100,0
	Pauvre	3,3		4,6	0,1	66,3	24,4	1,3	100,0
Centre-Sud	Non pauvre	1,0	0,0	67,0	0,8	5,6	25,0	0,6	100,0
	Pauvre	5,5		1,3	0,0	27,6	64,2	1,3	100,0
Est	Non pauvre	2,2	0,1	58,9	1,0	2,2	34,9	0,7	100,0
	Pauvre	4,4		0,5	0,1	3,3	90,6	1,2	100,0
Hauts-Bassins	Non pauvre	0,7	0,7	82,8	0,8	11,2	3,2	0,6	100,0
	Pauvre	3,5		5,9	0,4	67,2	21,6	1,5	100,0
Nord	Non pauvre	1,2	0,1	63,8	1,3	30,1	3,0	0,5	100,0
	Pauvre	4,3		3,1	0,2	72,1	18,9	1,3	100,0
Plateau-Central	Non pauvre	1,2	0,0	79,5	0,9	2,0	15,8	0,6	100,0
	Pauvre	5,9		2,3	0,1	7,8	81,8	2,1	100,0
Sahel	Non	3,5	0,1	24,6	2,9	58,0	10,0	0,9	100,0

	pauvre								
	Pauvre	10,9		0,1	0,1	48,1	39,5	1,2	100,0
Sud-Ouest	Non pauvre	1,2	0,1	71,2	1,0	19,1	6,8	0,6	100,0
	Pauvre	2,2		1,3	0,1	81,9	13,4	1,2	100,0
Total	Non pauvre	0,9	0,5	76,0	0,9	11,4	9,6	0,7	100,0
	Pauvre	5,0		2,1	0,1	45,8	45,6	1,4	100,0

Annexe 5 : Annexes du chapitre 5

Tableau A5.1a : Répartition du nombre moyen de biens durables des ménages par statut de pauvreté, par milieu de résidence et pour l'ensemble du pays.

Région	Milieu	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Boucle du Mouhoun	Urbain	0,932	0,321	0,384	0,00	0,041	0,00	0,494	0,00	0,013	0,00	0,004	0,00
	Rural	0,930	0,443	0,163	0,00	0,004	0,00	0,112	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,930	0,440	0,201	0,00	0,010	0,00	0,178	0,00	0,002	0,00	0,001	0,00
Cascades	Urbain	0,990	0,592	0,375	0,00	0,039	0,00	0,521	0,00	0,011	0,00	0,002	0,00
	Rural	1,073	0,676	0,092	0,00	0,003	0,00	0,082	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	1,046	0,674	0,187	0,00	0,015	0,00	0,229	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
Centre	Urbain	1,073	0,522	0,555	0,00	0,115	0,00	0,990	0,00	0,049	0,00	0,009	0,00
	Rural	0,989	0,602	0,134	0,00	0,008	0,00	0,233	0,00	0,003	0,00	0,001	0,00
	Total	1,064	0,595	0,509	0,00	0,103	0,00	0,907	0,00	0,044	0,00	0,008	0,00
Centre-Est	Urbain	0,955	0,473	0,255	0,00	0,026	0,00	0,474	0,00	0,008	0,00	0,001	0,00
	Rural	0,799	0,437	0,044	0,00	0,001	0,00	0,155	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,841	0,439	0,101	0,00	0,008	0,00	0,241	0,00	0,002	0,00	0,000	0,00
Centre-Nord	Urbain	0,975	0,515	0,348	0,00	0,055	0,00	0,494	0,00	0,015	0,00	0,003	0,00
	Rural	0,905	0,503	0,058	0,00	0,004	0,00	0,101	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,918	0,503	0,111	0,00	0,013	0,00	0,174	0,00	0,003	0,00	0,001	0,00
Centre-Ouest	Urbain	1,060	0,559	0,376	0,00	0,051	0,00	0,571	0,00	0,019	0,00	0,003	0,00
	Rural	0,986	0,541	0,078	0,00	0,005	0,00	0,099	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	1,004	0,541	0,151	0,00	0,016	0,00	0,214	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
Centre-Sud	Urbain	1,021	0,530	0,261	0,00	0,025	0,00	0,383	0,00	0,011	0,00	0,001	0,00
	Rural	0,938	0,585	0,054	0,00	0,002	0,00	0,104	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,953	0,584	0,090	0,00	0,006	0,00	0,152	0,00	0,002	0,00	0,000	0,00
Est	Urbain	1,082	0,485	0,410	0,00	0,058	0,00	0,661	0,00	0,023	0,00	0,004	0,00
	Rural	0,915	0,467	0,058	0,00	0,005	0,00	0,137	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00
	Total	0,948	0,467	0,128	0,00	0,015	0,00	0,241	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
Hauts-Bassins	Urbain	1,004	0,483	0,517	0,00	0,064	0,00	0,748	0,00	0,018	0,00	0,003	0,00
	Rural	1,058	0,578	0,122	0,00	0,003	0,00	0,145	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	1,029	0,575	0,334	0,00	0,036	0,00	0,469	0,00	0,010	0,00	0,002	0,00
Nord	Urbain	0,936	0,463	0,371	0,00	0,051	0,00	0,508	0,00	0,015	0,00	0,002	0,00
	Rural	0,963	0,548	0,063	0,00	0,003	0,00	0,083	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,957	0,545	0,132	0,00	0,014	0,00	0,178	0,00	0,003	0,00	0,000	0,00
Plateau-Central	Urbain	0,918	0,501	0,209	0,00	0,024	0,00	0,406	0,00	0,008	0,00	0,001	0,00
	Rural	1,002	0,627	0,061	0,00	0,003	0,00	0,124	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,991	0,624	0,081	0,00	0,006	0,00	0,162	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00

Région	Milieu	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Sahel	Urbain	0,846	0,322	0,381	0,00	0,059	0,00	0,539	0,00	0,018	0,00	0,004	0,00
	Rural	0,833	0,343	0,087	0,00	0,010	0,00	0,145	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,836	0,342	0,154	0,00	0,021	0,00	0,234	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
Sud-Ouest	Urbain	0,961	0,408	0,351	0,00	0,041	0,00	0,527	0,00	0,014	0,00	0,003	0,00
	Rural	0,930	0,489	0,070	0,00	0,004	0,00	0,156	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,938	0,484	0,147	0,00	0,014	0,00	0,257	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
Total	Urbain	1,030	0,448	0,480	0,00	0,083	0,00	0,795	0,00	0,033	0,00	0,006	0,00
	Rural	0,947	0,486	0,085	0,00	0,004	0,00	0,124	0,00	0,000	0,00	0,000	0,00
	Total	0,982	0,484	0,253	0,00	0,037	0,00	0,410	0,00	0,014	0,00	0,002	0,00

Source : nos résultats

Tableau A5.1b : Répartition du nombre moyen de biens durables des ménages par statut de pauvreté, par milieu de résidence et pour l'ensemble du pays.

Région	Type de localité	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Boucle du Mouhoun	Urbain	0,106	0,000	1,559	1,157	0,494	0,008	0,035	0,000	0,002	0,001
	Rural	0,005	0,000	1,595	1,085	0,453	0,017	0,008	0,000	0,009	0,004
	Total	0,022	0,000	1,589	1,087	0,460	0,017	0,012	0,000	0,008	0,004
Cascades	Urbain	0,101	0,000	0,857	0,827	0,546	0,004	0,047	0,000	0,001	0,000
	Rural	0,006	0,000	1,286	1,003	0,617	0,019	0,009	0,000	0,002	0,001
	Total	0,038	0,000	1,143	1,000	0,593	0,019	0,022	0,000	0,002	0,001
Centre	Urbain	0,192	0,000	1,241	1,002	0,809	0,008	0,128	0,000	0,001	0,000
	Rural	0,012	0,000	1,751	1,368	0,399	0,009	0,014	0,000	0,004	0,002
	Total	0,172	0,000	1,297	1,339	0,764	0,009	0,116	0,000	0,002	0,002
Centre-Est	Urbain	0,084	0,000	1,310	0,974	0,383	0,003	0,037	0,000	0,001	0,001
	Rural	0,004	0,000	1,406	1,037	0,217	0,006	0,006	0,000	0,004	0,001
	Total	0,026	0,000	1,380	1,033	0,262	0,006	0,015	0,000	0,003	0,001
Centre-Nord	Urbain	0,101	0,000	1,125	0,902	0,531	0,002	0,036	0,000	0,003	0,006
	Rural	0,004	0,000	1,207	0,958	0,392	0,006	0,008	0,000	0,003	0,001
	Total	0,022	0,000	1,192	0,958	0,417	0,006	0,013	0,000	0,003	0,001
Centre-Ouest	Urbain	0,104	0,000	1,614	1,113	0,663	0,015	0,041	0,000	0,001	0,000
	Rural	0,003	0,000	1,578	1,104	0,460	0,013	0,007	0,000	0,001	0,000
	Total	0,028	0,000	1,587	1,104	0,510	0,013	0,015	0,000	0,001	0,000
Centre-Sud	Urbain	0,100	0,000	1,348	1,008	0,381	0,000	0,039	0,000	0,001	0,001
	Rural	0,004	0,000	1,756	1,176	0,266	0,007	0,005	0,000	0,002	0,001
	Total	0,021	0,000	1,686	1,170	0,285	0,006	0,011	0,000	0,002	0,001
Est	Urbain	0,148	0,000	1,464	0,982	0,564	0,006	0,055	0,000	0,003	0,005
	Rural	0,010	0,000	1,337	1,030	0,484	0,012	0,014	0,000	0,007	0,002
	Total	0,037	0,000	1,362	1,029	0,500	0,012	0,023	0,000	0,006	0,002
Hauts-Bassins	Urbain	0,137	0,000	0,884	1,299	0,640	0,023	0,073	0,000	0,001	0,000
	Rural	0,005	0,000	1,434	1,098	0,486	0,020	0,012	0,000	0,003	0,001

Région	Type de localité	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	0,076	0,000	1,139	1,104	0,569	0,020	0,045	0,000	0,002	0,001
Nord	Urbain	0,105	0,000	1,113	0,873	0,584	0,006	0,040	0,000	0,001	0,000
	Rural	0,002	0,000	1,225	0,912	0,465	0,011	0,009	0,000	0,002	0,000
	Total	0,025	0,000	1,200	0,910	0,492	0,011	0,016	0,000	0,001	0,000
Plateau-Central	Urbain	0,066	0,000	1,559	1,201	0,452	0,007	0,023	0,000	0,001	0,000
	Rural	0,003	0,000	1,716	1,282	0,445	0,005	0,008	0,000	0,005	0,002
	Total	0,012	0,000	1,694	1,280	0,446	0,005	0,010	0,000	0,004	0,002
Sahel	Urbain	0,133	0,000	0,522	0,435	0,463	0,006	0,049	0,000	0,003	0,003
	Rural	0,009	0,000	0,728	0,511	0,454	0,010	0,009	0,000	0,003	0,001
	Total	0,037	0,000	0,681	0,509	0,456	0,010	0,018	0,000	0,003	0,001
Sud-Ouest	Urbain	0,109	0,000	0,988	0,966	0,492	0,004	0,035	0,000	0,002	0,000
	Rural	0,004	0,000	1,207	1,000	0,356	0,005	0,007	0,000	0,003	0,001
	Total	0,033	0,000	1,147	0,998	0,393	0,005	0,015	0,000	0,003	0,001
Total	Urbain	0,154	0,000	1,185	0,956	0,685	0,007	0,091	0,000	0,001	0,001
	Rural	0,005	0,000	1,434	0,967	0,416	0,011	0,009	0,000	0,004	0,002
	Total	0,068	0,000	1,328	0,967	0,531	0,011	0,044	0,000	0,003	0,002

Tableau A5.1c : Répartition du nombre moyen de biens durables des ménages par statut de pauvreté, par milieu de résidence et pour l'ensemble du pays.

Région	Type de localité	Charrette		Chameau		Cheval		âne	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Boucle du Mouhoun	Urbain	0,180	0,178	0,001	0,002	0,002	0,001	0,243	0,318
	Rural	0,374	0,153	0,003	0,002	0,025	0,010	0,589	0,322
	Total	0,341	0,153	0,003	0,002	0,021	0,010	0,529	0,322
Cascades	Urbain	0,045	0,018	0,000	0,000	0,001	0,000	0,034	0,010
	Rural	0,110	0,022	0,001	0,000	0,001	0,000	0,057	0,016
	Total	0,088	0,022	0,000	0,000	0,001	0,000	0,049	0,016
Centre	Urbain	0,030	0,060	0,001	0,001	0,001	0,000	0,024	0,087
	Rural	0,221	0,182	0,001	0,001	0,003	0,001	0,390	0,464
	Total	0,050	0,172	0,001	0,001	0,001	0,001	0,064	0,435
Centre-Est	Urbain	0,230	0,177	0,002	0,000	0,002	0,001	0,272	0,306
	Rural	0,272	0,123	0,002	0,001	0,004	0,002	0,421	0,323
	Total	0,260	0,127	0,002	0,001	0,003	0,002	0,381	0,322
Centre-Nord	Urbain	0,144	0,129	0,003	0,002	0,001	0,001	0,150	0,202
	Rural	0,290	0,097	0,003	0,001	0,006	0,002	0,484	0,240
	Total	0,263	0,098	0,003	0,001	0,005	0,002	0,422	0,239
Centre-Ouest	Urbain	0,140	0,087	0,001	0,000	0,001	0,000	0,162	0,188
	Rural	0,260	0,103	0,001	0,001	0,002	0,001	0,541	0,310
	Total	0,231	0,102	0,001	0,001	0,002	0,001	0,449	0,304
Centre-Sud	Urbain	0,259	0,192	0,003	0,001	0,003	0,001	0,390	0,419

Région	Type de localité	Charrette		Chameau		Cheval		âne	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Rural	0,240	0,115	0,002	0,001	0,002	0,001	0,652	0,464
	Total	0,244	0,118	0,002	0,001	0,002	0,001	0,607	0,463
Est	Urbain	0,225	0,111	0,003	0,001	0,005	0,002	0,270	0,260
	Rural	0,273	0,082	0,003	0,002	0,007	0,003	0,667	0,382
	Total	0,264	0,082	0,003	0,002	0,007	0,003	0,588	0,379
Hauts-Bassins	Urbain	0,039	0,130	0,001	0,000	0,001	0,001	0,040	0,141
	Rural	0,265	0,093	0,002	0,001	0,002	0,000	0,308	0,116
	Total	0,143	0,094	0,002	0,001	0,001	0,000	0,164	0,117
Nord	Urbain	0,127	0,083	0,002	0,001	0,003	0,003	0,154	0,205
	Rural	0,253	0,089	0,008	0,006	0,018	0,007	0,484	0,293
	Total	0,225	0,089	0,007	0,006	0,015	0,007	0,411	0,290
Plateau-Central	Urbain	0,310	0,205	0,003	0,000	0,002	0,000	0,404	0,443
	Rural	0,360	0,172	0,003	0,001	0,003	0,002	0,742	0,568
	Total	0,354	0,173	0,003	0,001	0,003	0,002	0,696	0,564
Sahel	Urbain	0,211	0,106	0,018	0,017	0,009	0,001	0,236	0,192
	Rural	0,255	0,097	0,038	0,033	0,008	0,004	0,392	0,333
	Total	0,245	0,097	0,033	0,032	0,008	0,004	0,357	0,329
Sud-Ouest	Urbain	0,049	0,008	0,000	0,000	0,000	0,000	0,016	0,010
	Rural	0,058	0,011	0,001	0,000	0,000	0,000	0,036	0,009
	Total	0,056	0,011	0,001	0,000	0,000	0,000	0,031	0,009
Total	Urbain	0,075	0,113	0,001	0,003	0,001	0,001	0,083	0,211
	Rural	0,268	0,100	0,004	0,006	0,007	0,003	0,474	0,293
	Total	0,186	0,101	0,003	0,006	0,005	0,003	0,308	0,290

Tableau A5.2a : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par sexe du Chef de ménage et par région.

Région	Sexe du CM	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Boucle du Mouhoun	Masculin	0,966	0,480	0,203	0,00	0,010	0,000	0,177	0,00	0,002	0,00	0,001	0,00
	Féminin	0,529	0,113	0,176	0,00	0,018	0,000	0,184	0,00	0,003	0,00	0,001	0,00
	Total	0,930	0,440	0,201	0,00	0,010	0,000	0,178	0,00	0,002	0,00	0,001	0,00
Cascades	Masculin	1,083	0,716	0,183	0,00	0,014	0,000	0,224	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
	Féminin	0,673	0,239	0,219	0,00	0,026	0,000	0,281	0,00	0,007	0,00	0,002	0,00
	Total	1,046	0,674	0,187	0,00	0,015	0,000	0,229	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
Centre	Masculin	1,090	0,672	0,511	0,00	0,099	0,000	0,917	0,00	0,045	0,00	0,008	0,00
	Féminin	0,897	0,196	0,499	0,00	0,127	0,000	0,842	0,00	0,037	0,00	0,006	0,00
	Total	1,064	0,595	0,509	0,00	0,103	0,000	0,907	0,00	0,044	0,00	0,008	0,00
Centre-Est	Masculin	0,920	0,488	0,107	0,00	0,008	0,000	0,254	0,00	0,003	0,00	0,000	0,00
	Féminin	0,440	0,137	0,070	0,00	0,007	0,000	0,173	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00
	Total	0,841	0,439	0,101	0,00	0,008	0,000	0,241	0,00	0,002	0,00	0,000	0,00
Centre-Nord	Masculin	0,951	0,534	0,109	0,00	0,012	0,000	0,171	0,00	0,003	0,00	0,001	0,00

Région	Sexe du CM	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Féminin	0,530	0,150	0,138	0,00	0,025	0,000	0,207	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
	Total	0,918	0,503	0,111	0,00	0,013	0,000	0,174	0,00	0,003	0,00	0,001	0,00
Centre-Ouest	Masculin	1,069	0,598	0,152	0,00	0,016	0,000	0,214	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
	Féminin	0,583	0,162	0,144	0,00	0,021	0,000	0,213	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
	Total	1,004	0,541	0,151	0,00	0,016	0,000	0,214	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
Centre-Sud	Masculin	1,006	0,628	0,091	0,00	0,006	0,000	0,154	0,00	0,002	0,00	0,000	0,00
	Féminin	0,525	0,246	0,080	0,00	0,008	0,000	0,131	0,00	0,001	0,00	0,001	0,00
	Total	0,953	0,584	0,090	0,00	0,006	0,000	0,152	0,00	0,002	0,00	0,000	0,00
Est	Masculin	0,976	0,479	0,125	0,00	0,014	0,000	0,235	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
	Féminin	0,630	0,205	0,171	0,00	0,030	0,000	0,305	0,00	0,006	0,00	0,002	0,00
	Total	0,948	0,467	0,128	0,00	0,015	0,000	0,241	0,00	0,005	0,00	0,001	0,00
Hauts-Bassins	Masculin	1,059	0,613	0,330	0,00	0,033	0,000	0,464	0,00	0,010	0,00	0,002	0,00
	Féminin	0,773	0,157	0,370	0,00	0,062	0,000	0,514	0,00	0,011	0,00	0,002	0,00
	Total	1,029	0,575	0,334	0,00	0,036	0,000	0,469	0,00	0,010	0,00	0,002	0,00
Nord	Masculin	1,017	0,616	0,131	0,00	0,013	0,000	0,178	0,00	0,003	0,00	0,000	0,00
	Féminin	0,518	0,155	0,136	0,00	0,019	0,000	0,173	0,00	0,004	0,00	0,000	0,00
	Total	0,957	0,545	0,132	0,00	0,014	0,000	0,178	0,00	0,003	0,00	0,000	0,00
Plateau-Central	Masculin	1,045	0,688	0,082	0,00	0,006	0,000	0,164	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00
	Féminin	0,517	0,190	0,074	0,00	0,006	0,000	0,151	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00
	Total	0,991	0,624	0,081	0,00	0,006	0,000	0,162	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00
Sahel	Masculin	0,863	0,357	0,154	0,00	0,021	0,000	0,235	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
	Féminin	0,558	0,169	0,151	0,00	0,021	0,000	0,227	0,00	0,002	0,00	0,000	0,00
	Total	0,836	0,342	0,154	0,00	0,021	0,000	0,234	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
Sud-Ouest	Masculin	1,016	0,534	0,156	0,00	0,014	0,000	0,274	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
	Féminin	0,497	0,155	0,096	0,00	0,012	0,000	0,164	0,00	0,001	0,00	0,000	0,00
	Total	0,938	0,484	0,147	0,00	0,014	0,000	0,257	0,00	0,004	0,00	0,001	0,00
Total	Masculin	1,024	0,521	0,252	0,00	0,035	0,000	0,409	0,00	0,014	0,00	0,002	0,00
	Féminin	0,661	0,160	0,259	0,00	0,053	0,000	0,413	0,00	0,014	0,00	0,002	0,00
	Total	0,982	0,484	0,253	0,00	0,037	0,000	0,410	0,000	0,014	0,00	0,002	0,00

Tableau A5.2b : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par sexe du Chef de ménage et par région.

Région	Sexe du CM	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobyette		Voiture			Pirogue
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté			Statut de pauvreté
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre		Non pauvre
Boucle du Mouhoun	Masculin	0,020	0,000	1,645	1,164	0,481	0,019	0,012	0,000		0,009
	Féminin	0,048	0,000	0,956	0,455	0,232	0,003	0,011	0,000		0,002
	Total	0,022	0,000	1,589	1,087	0,460	0,017	0,012	0,000		0,008
Cascades	Masculin	0,034	0,000	1,195	1,057	0,622	0,020	0,023	0,000		0,002
	Féminin	0,073	0,000	0,619	0,413	0,300	0,005	0,014	0,000		0,001
	Total	0,038	0,000	1,143	1,000	0,593	0,019	0,022	0,000		0,002

Région	Sexe du CM	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobyette		Voiture		Pirogue
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre
Centre	Masculin	0,165	0,000	1,343	1,487	0,782	0,010	0,121	0,000	0,002
	Féminin	0,220	0,000	1,000	0,567	0,647	0,005	0,083	0,000	0,002
	Total	0,172	0,000	1,297	1,339	0,764	0,009	0,116	0,000	0,002
Centre-Est	Masculin	0,026	0,000	1,486	1,127	0,289	0,007	0,017	0,000	0,004
	Féminin	0,025	0,000	0,835	0,447	0,122	0,001	0,005	0,000	0,001
	Total	0,026	0,000	1,380	1,033	0,262	0,006	0,015	0,000	0,003
Centre-Nord	Masculin	0,020	0,000	1,238	1,016	0,433	0,007	0,013	0,000	0,003
	Féminin	0,047	0,000	0,647	0,297	0,235	0,002	0,006	0,000	0,000
	Total	0,022	0,000	1,192	0,958	0,417	0,006	0,013	0,000	0,003
Centre-Ouest	Masculin	0,026	0,000	1,680	1,206	0,545	0,014	0,016	0,000	0,001
	Féminin	0,039	0,000	0,980	0,416	0,276	0,002	0,007	0,000	0,001
	Total	0,028	0,000	1,587	1,104	0,510	0,013	0,015	0,000	0,001
Centre-Sud	Masculin	0,020	0,000	1,793	1,260	0,305	0,007	0,012	0,000	0,002
	Féminin	0,028	0,000	0,833	0,490	0,128	0,001	0,004	0,000	0,001
	Total	0,021	0,000	1,686	1,170	0,285	0,006	0,011	0,000	0,002
Est	Masculin	0,034	0,000	1,405	1,054	0,520	0,013	0,024	0,000	0,006
	Féminin	0,068	0,000	0,879	0,475	0,266	0,002	0,010	0,000	0,001
	Total	0,037	0,000	1,362	1,029	0,500	0,012	0,023	0,000	0,006
Hauts-Bassins	Masculin	0,071	0,000	1,192	1,166	0,588	0,021	0,046	0,000	0,002
	Féminin	0,119	0,000	0,682	0,425	0,404	0,003	0,034	0,000	0,000
	Total	0,076	0,000	1,139	1,104	0,569	0,020	0,045	0,000	0,002
Nord	Masculin	0,023	0,000	1,270	1,019	0,526	0,012	0,017	0,000	0,002
	Féminin	0,038	0,000	0,682	0,307	0,243	0,003	0,007	0,000	0,000
	Total	0,025	0,000	1,200	0,910	0,492	0,011	0,016	0,000	0,001
Plateau-Central	Masculin	0,011	0,000	1,787	1,391	0,474	0,006	0,011	0,000	0,004
	Féminin	0,018	0,000	0,893	0,528	0,204	0,001	0,004	0,000	0,002
	Total	0,012	0,000	1,694	1,280	0,446	0,005	0,010	0,000	0,004
Sahel	Masculin	0,036	0,000	0,718	0,540	0,479	0,011	0,019	0,000	0,003
	Féminin	0,050	0,000	0,302	0,152	0,215	0,002	0,008	0,000	0,001
	Total	0,037	0,000	0,681	0,509	0,456	0,010	0,018	0,000	0,003
Sud-Ouest	Masculin	0,034	0,000	1,247	1,095	0,429	0,006	0,017	0,000	0,003
	Féminin	0,027	0,000	0,581	0,353	0,191	0,001	0,005	0,000	0,000
	Total	0,033	0,000	1,147	0,998	0,393	0,005	0,015	0,000	0,003
Total	Masculin	0,064	0,000	1,393	1,033	0,554	0,012	0,045	0,000	0,003
	Féminin	0,099	0,000	0,838	0,379	0,356	0,002	0,031	0,000	0,001
	Total	0,068	0,000	1,328	0,967	0,531	0,011	0,044	0,000	0,003

Tableau A5.2c : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par sexe du Chef de ménage et par région.

Région	Sexe du CM	Charrette		Chameau		Cheval		âne	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Boucle du Mouhoun	Masculin	0,361	0,167	0,003	0,002	0,022	0,011	0,562	0,350
	Féminin	0,111	0,043	0,001	0,000	0,010	0,005	0,162	0,088
	Total	0,341	0,153	0,003	0,002	0,021	0,010	0,529	0,322
Cascades	Masculin	0,094	0,023	0,000	0,000	0,001	0,000	0,052	0,017
	Féminin	0,028	0,007	0,000	0,000	0,001	0,000	0,021	0,006
	Total	0,088	0,022	0,000	0,000	0,001	0,000	0,049	0,016
Centre	Masculin	0,054	0,195	0,001	0,001	0,001	0,001	0,070	0,490
	Féminin	0,027	0,053	0,000	0,000	0,001	0,000	0,023	0,141
	Total	0,050	0,172	0,001	0,001	0,001	0,001	0,064	0,435
Centre-Est	Masculin	0,294	0,141	0,002	0,001	0,004	0,002	0,433	0,361
	Féminin	0,089	0,036	0,000	0,000	0,000	0,001	0,115	0,081
	Total	0,260	0,127	0,002	0,001	0,003	0,002	0,381	0,322
Centre-Nord	Masculin	0,277	0,105	0,003	0,001	0,006	0,002	0,448	0,255
	Féminin	0,095	0,021	0,002	0,000	0,002	0,001	0,118	0,058
	Total	0,263	0,098	0,003	0,001	0,005	0,002	0,422	0,239
Centre-Ouest	Masculin	0,257	0,114	0,001	0,001	0,002	0,001	0,503	0,340
	Féminin	0,064	0,023	0,000	0,000	0,000	0,000	0,097	0,062
	Total	0,231	0,102	0,001	0,001	0,002	0,001	0,449	0,304
Centre-Sud	Masculin	0,264	0,129	0,002	0,001	0,002	0,001	0,656	0,502
	Féminin	0,079	0,033	0,000	0,000	0,000	0,001	0,213	0,165
	Total	0,244	0,118	0,002	0,001	0,002	0,001	0,607	0,463
Est	Masculin	0,277	0,085	0,003	0,002	0,007	0,003	0,623	0,389
	Féminin	0,115	0,030	0,001	0,000	0,001	0,001	0,195	0,155
	Total	0,264	0,082	0,003	0,002	0,007	0,003	0,588	0,379
Hauts-Bassins	Masculin	0,156	0,100	0,002	0,001	0,001	0,000	0,180	0,125
	Féminin	0,031	0,025	0,000	0,000	0,001	0,001	0,030	0,032
	Total	0,143	0,094	0,002	0,001	0,001	0,000	0,164	0,117
Nord	Masculin	0,247	0,103	0,008	0,006	0,016	0,008	0,451	0,331
	Féminin	0,067	0,015	0,002	0,002	0,001	0,001	0,115	0,061
	Total	0,225	0,089	0,007	0,006	0,015	0,007	0,411	0,290
Plateau-Central	Masculin	0,379	0,192	0,003	0,001	0,003	0,002	0,748	0,622
	Féminin	0,137	0,049	0,001	0,000	0,001	0,000	0,251	0,174
	Total	0,354	0,173	0,003	0,001	0,003	0,002	0,696	0,564
Sahel	Masculin	0,256	0,102	0,036	0,033	0,008	0,004	0,374	0,332
	Féminin	0,130	0,045	0,007	0,022	0,002	0,002	0,178	0,302
	Total	0,245	0,097	0,033	0,032	0,008	0,004	0,357	0,329
Sud-Ouest	Masculin	0,062	0,012	0,001	0,000	0,000	0,000	0,035	0,010
	Féminin	0,019	0,001	0,000	0,000	0,001	0,000	0,008	0,001
	Total	0,056	0,011	0,001	0,000	0,000	0,000	0,031	0,009
Total	Masculin	0,202	0,109	0,003	0,007	0,005	0,004	0,337	0,311
	Féminin	0,061	0,029	0,001	0,003	0,001	0,001	0,088	0,105

Région	Sexe du CM	Charrette		Chameau		Cheval		âne	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	0,186	0,101	0,003	0,006	0,005	0,003	0,308	0,290

Tableau A5.3a : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par milieu de résidence et par province.

Province	Type de localité	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Bam	Urbain	0,976	0,562	0,293	0,00	0,050	0,00	0,485	0,00	0,017	0,000	0,005	0,00
	Rural	0,970	0,568	0,064	0,00	0,003	0,00	0,099	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,971	0,568	0,106	0,00	0,012	0,00	0,170	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
Bazega	Urbain	0,896	0,443	0,170	0,00	0,024	0,00	0,275	0,00	0,009	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,971	0,585	0,050	0,00	0,002	0,00	0,096	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,960	0,583	0,068	0,00	0,006	0,00	0,123	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Bougouriba	Urbain	0,899	0,417	0,353	0,00	0,050	0,00	0,530	0,00	0,016	0,000	0,003	0,00
	Rural	1,016	0,474	0,080	0,00	0,000	0,00	0,087	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	0,968	0,469	0,194	0,00	0,021	0,00	0,272	0,00	0,007	0,000	0,001	0,00
Boulgou	Urbain	0,888	0,402	0,239	0,00	0,015	0,00	0,465	0,00	0,012	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,749	0,385	0,045	0,00	0,002	0,00	0,207	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,786	0,387	0,096	0,00	0,005	0,00	0,275	0,00	0,003	0,000	0,000	0,00
Boulkiemde	Urbain	1,065	0,154	0,450	0,00	0,065	0,00	0,672	0,00	0,024	0,000	0,003	0,00
	Rural	0,956	0,462	0,059	0,00	0,005	0,00	0,087	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,987	0,458	0,171	0,00	0,022	0,00	0,255	0,00	0,007	0,000	0,001	0,00
Comoe	Urbain	0,986	0,607	0,380	0,00	0,039	0,00	0,523	0,00	0,012	0,000	0,002	0,00
	Rural	1,076	0,688	0,094	0,00	0,004	0,00	0,069	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	1,039	0,687	0,212	0,00	0,018	0,00	0,257	0,00	0,005	0,000	0,001	0,00
Ganzourgu	Urbain	1,065	0,732	0,187	0,00	0,026	0,00	0,420	0,00	0,008	0,000	0,001	0,00
	Rural	1,100	0,718	0,070	0,00	0,003	0,00	0,149	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,096	0,719	0,083	0,00	0,005	0,00	0,180	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
Gnagna	Urbain	0,864	0,370	0,286	0,00	0,035	0,00	0,525	0,00	0,020	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,834	0,407	0,050	0,00	0,004	0,00	0,152	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,837	0,406	0,072	0,00	0,006	0,00	0,185	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Gourma	Urbain	1,138	0,632	0,467	0,00	0,072	0,00	0,726	0,00	0,024	0,000	0,005	0,00
	Rural	0,938	0,516	0,054	0,00	0,004	0,00	0,131	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,012	0,518	0,207	0,00	0,029	0,00	0,352	0,00	0,009	0,000	0,002	0,00
Houet	Urbain	1,009	0,269	0,540	0,00	0,068	0,00	0,782	0,00	0,019	0,000	0,003	0,00
	Rural	1,079	0,644	0,104	0,00	0,002	0,00	0,146	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,033	0,642	0,393	0,00	0,046	0,00	0,567	0,00	0,013	0,000	0,002	0,00
Kadiogo	Urbain	1,073	0,522	0,555	0,00	0,115	0,00	0,990	0,00	0,049	0,000	0,009	0,00
	Rural	0,989	0,602	0,134	0,00	0,008	0,00	0,233	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
	Total	1,064	0,595	0,509	0,00	0,103	0,00	0,907	0,00	0,044	0,000	0,008	0,00
Kenedougou	Urbain	1,078	0,718	0,310	0,00	0,042	0,00	0,449	0,00	0,010	0,000	0,004	0,00
	Rural	1,033	0,530	0,128	0,00	0,005	0,00	0,121	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,039	0,534	0,151	0,00	0,009	0,00	0,161	0,00	0,002	0,000	0,001	0,00

Province	Type de localité	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Kossi	Urbain	0,885	0,207	0,317	0,00	0,025	0,00	0,386	0,00	0,013	0,000	0,005	0,00
	Rural	0,790	0,343	0,104	0,00	0,001	0,00	0,047	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,805	0,340	0,138	0,00	0,005	0,00	0,101	0,00	0,002	0,000	0,001	0,00
Kouritenga	Urbain	1,038	0,657	0,282	0,00	0,040	0,00	0,496	0,00	0,006	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,913	0,590	0,053	0,00	0,002	0,00	0,112	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,966	0,595	0,150	0,00	0,018	0,00	0,275	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Mouhoun	Urbain	0,975	0,340	0,488	0,00	0,047	0,00	0,613	0,00	0,018	0,000	0,005	0,00
	Rural	1,014	0,532	0,230	0,00	0,007	0,00	0,143	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,003	0,528	0,303	0,00	0,018	0,00	0,276	0,00	0,005	0,000	0,002	0,00
Nahouri	Urbain	1,199	0,627	0,340	0,00	0,028	0,00	0,439	0,00	0,015	0,000	0,002	0,00
	Rural	1,108	0,698	0,053	0,00	0,003	0,00	0,101	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	1,133	0,696	0,134	0,00	0,010	0,00	0,196	0,00	0,005	0,000	0,001	0,00
Namentenga	Urbain	0,912	0,522	0,197	0,00	0,022	0,00	0,351	0,00	0,013	0,000	0,002	0,00
	Rural	0,847	0,478	0,050	0,00	0,005	0,00	0,127	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,855	0,479	0,069	0,00	0,007	0,00	0,156	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Oubritenga	Urbain	0,855	0,365	0,295	0,00	0,034	0,00	0,488	0,00	0,013	0,000	0,002	0,00
	Rural	0,928	0,572	0,056	0,00	0,003	0,00	0,112	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,918	0,568	0,088	0,00	0,007	0,00	0,162	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Oudalan	Urbain	1,010	0,608	0,367	0,00	0,080	0,00	0,653	0,00	0,025	0,000	0,008	0,00
	Rural	0,875	0,334	0,104	0,00	0,016	0,00	0,307	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,903	0,338	0,158	0,00	0,029	0,00	0,378	0,00	0,005	0,000	0,002	0,00
Passore	Urbain	0,829	0,226	0,303	0,00	0,036	0,00	0,433	0,00	0,012	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,872	0,412	0,062	0,00	0,003	0,00	0,084	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,866	0,409	0,094	0,00	0,007	0,00	0,130	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Poni	Urbain	0,979	0,493	0,419	0,00	0,045	0,00	0,607	0,00	0,016	0,000	0,002	0,00
	Rural	0,913	0,462	0,069	0,00	0,004	0,00	0,220	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,932	0,463	0,168	0,00	0,016	0,00	0,330	0,00	0,005	0,000	0,001	0,00
Sanguie	Urbain	1,125	0,668	0,195	0,00	0,024	0,00	0,359	0,00	0,010	0,000	0,001	0,00
	Rural	1,066	0,566	0,113	0,00	0,011	0,00	0,121	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,076	0,574	0,126	0,00	0,013	0,00	0,158	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Sanmatenga	Urbain	0,990	0,418	0,407	0,00	0,065	0,00	0,534	0,00	0,015	0,000	0,003	0,00
	Rural	0,901	0,490	0,058	0,00	0,004	0,00	0,090	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,919	0,489	0,131	0,00	0,017	0,00	0,182	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
Seno	Urbain	0,860	0,379	0,485	0,00	0,066	0,00	0,623	0,00	0,025	0,000	0,005	0,00
	Rural	0,796	0,403	0,080	0,00	0,006	0,00	0,122	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,814	0,403	0,194	0,00	0,023	0,00	0,263	0,00	0,007	0,000	0,001	0,00
Sissili	Urbain	1,006	0,455	0,282	0,00	0,032	0,00	0,394	0,00	0,011	0,000	0,003	0,00
	Rural	0,943	0,542	0,110	0,00	0,003	0,00	0,088	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,959	0,539	0,154	0,00	0,010	0,00	0,166	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
Soum	Urbain	0,781	0,266	0,314	0,00	0,041	0,00	0,431	0,00	0,008	0,000	0,002	0,00
	Rural	0,927	0,354	0,104	0,00	0,009	0,00	0,122	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,893	0,350	0,154	0,00	0,016	0,00	0,195	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Sourou	Urbain	0,751	0,209	0,390	0,00	0,080	0,00	0,437	0,00	0,017	0,000	0,005	0,00
	Rural	0,876	0,424	0,141	0,00	0,006	0,00	0,050	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,854	0,419	0,185	0,00	0,019	0,00	0,119	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
Tapoa	Urbain	0,982	0,580	0,349	0,00	0,032	0,00	0,623	0,00	0,025	0,000	0,003	0,00
	Rural	0,997	0,527	0,067	0,00	0,008	0,00	0,119	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00

Province	Type de localité	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	0,995	0,527	0,096	0,00	0,010	0,00	0,170	0,00	0,003	0,000	0,000	0,00
Yatenga	Urbain	0,975	0,361	0,471	0,00	0,066	0,00	0,608	0,00	0,019	0,000	0,003	0,00
	Rural	1,030	0,623	0,066	0,00	0,004	0,00	0,081	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,015	0,621	0,177	0,00	0,021	0,00	0,226	0,00	0,005	0,000	0,001	0,00
Zoundwéogo	Urbain	0,930	0,489	0,266	0,00	0,020	0,00	0,438	0,00	0,009	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,826	0,461	0,059	0,00	0,002	0,00	0,112	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,839	0,463	0,084	0,00	0,004	0,00	0,152	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
Bale	Urbain	0,826	0,374	0,405	0,00	0,026	0,00	0,523	0,00	0,014	0,000	0,000	0,00
	Rural	0,816	0,345	0,245	0,00	0,005	0,00	0,188	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,817	0,345	0,265	0,00	0,007	0,00	0,229	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Banwa	Urbain	1,263	0,668	0,250	0,00	0,015	0,00	0,411	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
	Rural	1,095	0,566	0,106	0,00	0,001	0,00	0,118	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,115	0,569	0,123	0,00	0,003	0,00	0,152	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
Ioba	Urbain	0,976	0,401	0,254	0,00	0,033	0,00	0,407	0,00	0,011	0,000	0,004	0,00
	Rural	0,921	0,538	0,073	0,00	0,004	0,00	0,123	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,931	0,529	0,104	0,00	0,009	0,00	0,171	0,00	0,002	0,000	0,001	0,00
Komandjoari	Urbain	1,179	0,428	0,219	0,00	0,016	0,00	0,474	0,00	0,018	0,000	0,002	0,00
	Rural	0,929	0,372	0,018	0,00	0,001	0,00	0,067	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,973	0,376	0,053	0,00	0,004	0,00	0,138	0,00	0,003	0,000	0,000	0,00
Kompieंगा	Urbain	1,119	0,544	0,345	0,00	0,034	0,00	0,499	0,00	0,024	0,000	0,004	0,00
	Rural	0,925	0,506	0,095	0,00	0,004	0,00	0,176	0,00	0,005	0,000	0,000	0,00
	Total	0,956	0,509	0,134	0,00	0,009	0,00	0,227	0,00	0,008	0,000	0,001	0,00
Koumpéogo	Urbain	0,808	0,360	0,134	0,00	0,006	0,00	0,346	0,00	0,003	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,794	0,361	0,035	0,00	0,000	0,00	0,092	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,795	0,361	0,040	0,00	0,001	0,00	0,106	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
Kourwéogo	Urbain	0,810	0,231	0,118	0,00	0,006	0,00	0,270	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
	Rural	0,924	0,475	0,048	0,00	0,002	0,00	0,088	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,902	0,466	0,061	0,00	0,003	0,00	0,123	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
Leraba	Urbain	1,115	0,545	0,227	0,00	0,027	0,00	0,451	0,00	0,004	0,000	0,000	0,00
	Rural	1,066	0,636	0,088	0,00	0,001	0,00	0,111	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,068	0,635	0,095	0,00	0,002	0,00	0,129	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
Loroum	Urbain	1,096	0,650	0,092	0,00	0,028	0,00	0,281	0,00	0,002	0,000	0,001	0,00
	Rural	1,016	0,535	0,054	0,00	0,000	0,00	0,081	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,034	0,544	0,063	0,00	0,007	0,00	0,127	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
Nayala	Urbain	0,716	0,242	0,240	0,00	0,050	0,00	0,384	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
	Rural	0,951	0,478	0,153	0,00	0,006	0,00	0,101	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,918	0,467	0,165	0,00	0,012	0,00	0,141	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
Noumbiel	Urbain	1,021	0,335	0,222	0,00	0,015	0,00	0,382	0,00	0,004	0,000	0,001	0,00
	Rural	0,895	0,453	0,049	0,00	0,004	0,00	0,098	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,933	0,441	0,100	0,00	0,007	0,00	0,182	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Tuy	Urbain	0,867	0,441	0,256	0,00	0,008	0,00	0,388	0,00	0,005	0,000	0,001	0,00
	Rural	1,034	0,525	0,170	0,00	0,004	0,00	0,193	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,985	0,519	0,195	0,00	0,005	0,00	0,250	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00
Yagha	Urbain	0,767	0,204	0,205	0,00	0,088	0,00	0,430	0,00	0,017	0,000	0,003	0,00
	Rural	0,642	0,228	0,043	0,00	0,012	0,00	0,065	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,655	0,227	0,060	0,00	0,020	0,00	0,104	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Ziro	Urbain	1,033	0,430	0,178	0,00	0,008	0,00	0,366	0,00	0,001	0,000	0,000	0,00

Province	Type de localité	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Rural	1,047	0,576	0,067	0,00	0,002	0,00	0,129	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,045	0,570	0,083	0,00	0,003	0,00	0,163	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
Zondoma	Urbain	0,801	0,356	0,201	0,00	0,021	0,00	0,319	0,00	0,008	0,000	0,000	0,00
	Rural	0,927	0,542	0,063	0,00	0,001	0,00	0,087	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,897	0,527	0,095	0,00	0,006	0,00	0,141	0,00	0,002	0,000	0,000	0,00
Total	Urbain	1,030	0,448	0,480	0,00	0,083	0,00	0,795	0,00	0,033	0,000	0,006	0,00
	Rural	0,947	0,486	0,085	0,00	0,004	0,00	0,124	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,982	0,484	0,253	0,00	0,037	0,00	0,410	0,00	0,014	0,000	0,002	0,00

Tableau A5.3b : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par milieu de résidence et par province.

Province	Type de localité	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Bam	Urbain	0,233	0,216	0,002	0,004	0,002	0,002	0,246	0,265
	Rural	0,305	0,115	0,003	0,001	0,007	0,002	0,486	0,286
	Total	0,292	0,118	0,003	0,001	0,006	0,002	0,442	0,285
Bazega	Urbain	0,323	0,202	0,002	0,000	0,003	0,000	0,488	0,509
	Rural	0,290	0,133	0,003	0,000	0,003	0,001	0,937	0,743
	Total	0,295	0,135	0,002	0,000	0,003	0,001	0,868	0,739
Bougouriba	Urbain	0,061	0,016	0,000	0,000	0,000	0,000	0,027	0,012
	Rural	0,093	0,017	0,004	0,000	0,001	0,000	0,071	0,018
	Total	0,080	0,017	0,002	0,000	0,001	0,000	0,053	0,017
Boulgou	Urbain	0,270	0,206	0,002	0,000	0,002	0,001	0,356	0,379
	Rural	0,301	0,153	0,002	0,001	0,005	0,002	0,424	0,286
	Total	0,293	0,158	0,002	0,001	0,004	0,002	0,406	0,293
Boulkiemde	Urbain	0,082	0,097	0,000	0,000	0,001	0,000	0,074	0,130
	Rural	0,198	0,071	0,001	0,001	0,002	0,001	0,472	0,317
	Total	0,165	0,071	0,001	0,001	0,002	0,001	0,358	0,315
Comoe	Urbain	0,044	0,008	0,000	0,000	0,001	0,000	0,034	0,010
	Rural	0,110	0,022	0,001	0,000	0,001	0,000	0,069	0,019
	Total	0,082	0,022	0,000	0,000	0,001	0,000	0,055	0,019
Ganzourgou	Urbain	0,288	0,196	0,005	0,000	0,001	0,000	0,339	0,387
	Rural	0,395	0,188	0,004	0,001	0,004	0,002	0,652	0,506
	Total	0,382	0,188	0,004	0,001	0,003	0,002	0,616	0,503
Gnagna	Urbain	0,243	0,116	0,000	0,000	0,008	0,005	0,330	0,270
	Rural	0,286	0,092	0,003	0,002	0,005	0,002	0,643	0,325
	Total	0,282	0,093	0,003	0,002	0,005	0,002	0,615	0,323
Gourma	Urbain	0,220	0,222	0,004	0,000	0,004	0,000	0,242	0,341
	Rural	0,293	0,092	0,002	0,002	0,004	0,001	0,744	0,494
	Total	0,266	0,095	0,003	0,002	0,004	0,001	0,557	0,491
Houet	Urbain	0,026	0,092	0,001	0,000	0,001	0,000	0,027	0,085
	Rural	0,254	0,098	0,003	0,002	0,002	0,000	0,314	0,136
	Total	0,103	0,098	0,002	0,002	0,001	0,000	0,124	0,135

Province	Type de localité	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Kadiogo	Urbain	0,030	0,060	0,001	0,001	0,001	0,000	0,024	0,087
	Rural	0,221	0,182	0,001	0,001	0,003	0,001	0,390	0,464
	Total	0,050	0,172	0,001	0,001	0,001	0,001	0,064	0,435
Kenedougou	Urbain	0,037	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,030	0,010
	Rural	0,254	0,101	0,002	0,001	0,002	0,001	0,343	0,143
	Total	0,228	0,099	0,001	0,001	0,002	0,001	0,305	0,139
Kossi	Urbain	0,285	0,293	0,002	0,000	0,002	0,002	0,361	0,456
	Rural	0,497	0,244	0,005	0,001	0,104	0,035	0,749	0,438
	Total	0,463	0,245	0,004	0,001	0,087	0,034	0,687	0,439
Kouritenga	Urbain	0,191	0,161	0,002	0,000	0,002	0,000	0,185	0,216
	Rural	0,321	0,135	0,001	0,001	0,002	0,002	0,590	0,495
	Total	0,266	0,136	0,002	0,001	0,002	0,002	0,418	0,477
Mouhoun	Urbain	0,089	0,117	0,000	0,002	0,000	0,000	0,108	0,180
	Rural	0,371	0,125	0,002	0,001	0,003	0,002	0,578	0,250
	Total	0,290	0,125	0,002	0,001	0,002	0,002	0,444	0,249
Nahouri	Urbain	0,179	0,089	0,006	0,000	0,004	0,000	0,245	0,179
	Rural	0,241	0,124	0,002	0,001	0,001	0,001	0,457	0,284
	Total	0,224	0,123	0,003	0,001	0,002	0,001	0,397	0,281
Namentenga	Urbain	0,196	0,061	0,010	0,000	0,003	0,000	0,245	0,186
	Rural	0,220	0,072	0,005	0,001	0,003	0,001	0,355	0,159
	Total	0,217	0,072	0,006	0,001	0,003	0,001	0,341	0,160
Oubritenga	Urbain	0,344	0,301	0,003	0,000	0,002	0,000	0,433	0,485
	Rural	0,351	0,180	0,003	0,001	0,002	0,002	0,825	0,654
	Total	0,350	0,182	0,003	0,001	0,002	0,002	0,773	0,651
Oudalan	Urbain	0,183	0,071	0,012	0,008	0,011	0,000	0,262	0,208
	Rural	0,293	0,095	0,079	0,094	0,019	0,009	0,668	0,844
	Total	0,270	0,094	0,065	0,093	0,018	0,009	0,585	0,837
Passore	Urbain	0,211	0,106	0,006	0,000	0,003	0,004	0,293	0,396
	Rural	0,300	0,130	0,003	0,000	0,016	0,007	0,680	0,517
	Total	0,288	0,130	0,003	0,000	0,014	0,007	0,629	0,515
Poni	Urbain	0,031	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,012
	Rural	0,016	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,007	0,002
	Total	0,020	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,005	0,003
Sanguie	Urbain	0,060	0,024	0,000	0,000	0,000	0,000	0,089	0,059
	Rural	0,204	0,060	0,002	0,001	0,001	0,001	0,388	0,164
	Total	0,181	0,057	0,002	0,000	0,001	0,001	0,340	0,155
Sanmatenga	Urbain	0,097	0,096	0,001	0,000	0,001	0,000	0,089	0,118
	Rural	0,313	0,108	0,002	0,001	0,007	0,002	0,540	0,278
	Total	0,268	0,107	0,002	0,001	0,006	0,002	0,446	0,277
Seno	Urbain	0,164	0,116	0,007	0,020	0,006	0,000	0,158	0,253
	Rural	0,260	0,127	0,014	0,011	0,004	0,003	0,344	0,222
	Total	0,233	0,127	0,012	0,011	0,005	0,002	0,292	0,223
Sissili	Urbain	0,346	0,202	0,001	0,000	0,001	0,000	0,433	0,372
	Rural	0,414	0,147	0,002	0,000	0,001	0,001	0,729	0,348
	Total	0,397	0,149	0,001	0,000	0,001	0,001	0,653	0,349
Soum	Urbain	0,268	0,120	0,034	0,022	0,011	0,001	0,306	0,176
	Rural	0,276	0,098	0,045	0,019	0,005	0,002	0,372	0,204

Province	Type de localité	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	0,274	0,099	0,042	0,019	0,007	0,002	0,357	0,203
Sourou	Urbain	0,185	0,227	0,001	0,004	0,003	0,000	0,252	0,419
	Rural	0,346	0,142	0,011	0,006	0,020	0,008	0,673	0,422
	Total	0,318	0,144	0,009	0,006	0,017	0,008	0,599	0,422
Tapoa	Urbain	0,239	0,107	0,000	0,000	0,000	0,000	0,311	0,332
	Rural	0,267	0,067	0,003	0,001	0,013	0,005	0,733	0,428
	Total	0,264	0,067	0,003	0,001	0,012	0,005	0,690	0,427
Yatenga	Urbain	0,055	0,053	0,000	0,000	0,001	0,000	0,048	0,038
	Rural	0,218	0,071	0,009	0,004	0,010	0,003	0,327	0,178
	Total	0,173	0,071	0,007	0,004	0,008	0,003	0,250	0,177
Zoundweogo	Urbain	0,289	0,260	0,001	0,002	0,000	0,002	0,469	0,556
	Rural	0,193	0,089	0,001	0,000	0,002	0,001	0,478	0,410
	Total	0,205	0,097	0,001	0,001	0,002	0,001	0,476	0,418
Bale	Urbain	0,252	0,170	0,002	0,000	0,001	0,000	0,331	0,327
	Rural	0,382	0,127	0,002	0,001	0,002	0,001	0,522	0,205
	Total	0,366	0,128	0,002	0,001	0,002	0,001	0,498	0,207
Banwa	Urbain	0,208	0,113	0,001	0,005	0,001	0,000	0,291	0,188
	Rural	0,327	0,126	0,001	0,001	0,003	0,001	0,457	0,204
	Total	0,313	0,126	0,001	0,001	0,003	0,001	0,438	0,204
Ioba	Urbain	0,079	0,011	0,002	0,001	0,000	0,000	0,040	0,013
	Rural	0,104	0,022	0,001	0,000	0,000	0,000	0,063	0,015
	Total	0,100	0,022	0,001	0,000	0,000	0,000	0,059	0,015
Komandjoari	Urbain	0,119	0,025	0,000	0,000	0,002	0,003	0,190	0,165
	Rural	0,220	0,046	0,005	0,007	0,005	0,001	0,608	0,227
	Total	0,202	0,045	0,004	0,007	0,005	0,001	0,535	0,223
Kompienga	Urbain	0,267	0,092	0,003	0,005	0,024	0,002	0,387	0,221
	Rural	0,212	0,097	0,001	0,003	0,009	0,004	0,400	0,313
	Total	0,220	0,097	0,002	0,003	0,011	0,004	0,398	0,306
Koumpelogo	Urbain	0,185	0,079	0,001	0,000	0,001	0,004	0,267	0,174
	Rural	0,172	0,064	0,001	0,000	0,003	0,001	0,266	0,205
	Total	0,173	0,064	0,001	0,000	0,003	0,001	0,266	0,204
Kourweogo	Urbain	0,292	0,158	0,001	0,000	0,002	0,000	0,450	0,502
	Rural	0,298	0,124	0,002	0,001	0,003	0,001	0,783	0,605
	Total	0,297	0,125	0,002	0,001	0,003	0,001	0,719	0,601
Leraba	Urbain	0,064	0,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,012	0,008
	Rural	0,110	0,020	0,001	0,000	0,001	0,000	0,028	0,005
	Total	0,108	0,020	0,001	0,000	0,001	0,000	0,027	0,005
Loroum	Urbain	0,329	0,112	0,005	0,001	0,005	0,002	0,369	0,148
	Rural	0,279	0,093	0,035	0,022	0,009	0,003	0,349	0,148
	Total	0,290	0,094	0,028	0,021	0,008	0,002	0,353	0,148
Nayala	Urbain	0,195	0,125	0,003	0,001	0,010	0,003	0,360	0,301
	Rural	0,273	0,100	0,002	0,001	0,012	0,003	0,611	0,395
	Total	0,262	0,101	0,002	0,001	0,012	0,003	0,575	0,390
Noumbiel	Urbain	0,039	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,005	0,000
	Rural	0,016	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004	0,001
	Total	0,023	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004	0,001
Tuy	Urbain	0,247	0,165	0,002	0,000	0,001	0,001	0,252	0,178

Province	Type de localité	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Rural	0,326	0,078	0,001	0,000	0,001	0,000	0,218	0,064
	Total	0,302	0,085	0,001	0,000	0,001	0,000	0,228	0,073
Yagha	Urbain	0,203	0,061	0,005	0,000	0,005	0,002	0,208	0,112
	Rural	0,161	0,046	0,020	0,014	0,005	0,001	0,232	0,091
	Total	0,166	0,046	0,019	0,013	0,005	0,001	0,229	0,092
Ziro	Urbain	0,344	0,177	0,001	0,000	0,000	0,000	0,480	0,441
	Rural	0,420	0,151	0,001	0,001	0,003	0,001	0,837	0,484
	Total	0,410	0,152	0,001	0,001	0,003	0,001	0,786	0,482
Zondoma	Urbain	0,203	0,051	0,004	0,001	0,009	0,006	0,295	0,260
	Rural	0,238	0,078	0,002	0,001	0,056	0,026	0,622	0,478
	Total	0,230	0,076	0,002	0,001	0,045	0,025	0,546	0,461
Total	Urbain	0,075	0,113	0,001	0,003	0,001	0,001	0,083	0,211
	Rural	0,268	0,100	0,004	0,006	0,007	0,003	0,474	0,293
	Total	0,186	0,101	0,003	0,006	0,005	0,003	0,308	0,290

Tableau A5.4a : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par sexe du Chef de ménage et par province.

Province	Sexe du CM	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Bam	Masculin	1,008	0,608	0,104	0,000	0,011	0,000	0,167	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,552	0,168	0,129	0,000	0,018	0,000	0,197	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
	Total	0,971	0,568	0,106	0,000	0,012	0,000	0,170	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
Bazega	Masculin	1,010	0,630	0,067	0,000	0,005	0,000	0,124	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,468	0,173	0,079	0,000	0,008	0,000	0,119	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	0,960	0,583	0,068	0,000	0,006	0,000	0,123	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Bougouriba	Masculin	1,037	0,520	0,200	0,000	0,021	0,000	0,282	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,495	0,142	0,151	0,000	0,018	0,000	0,202	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
	Total	0,968	0,469	0,194	0,000	0,021	0,000	0,272	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
Boulgou	Masculin	0,889	0,442	0,107	0,000	0,005	0,000	0,299	0,000	0,004	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,396	0,108	0,057	0,000	0,005	0,000	0,187	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	0,786	0,387	0,096	0,000	0,005	0,000	0,275	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
Boulkiemde	Masculin	1,073	0,561	0,174	0,000	0,022	0,000	0,261	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,573	0,095	0,157	0,000	0,023	0,000	0,226	0,000	0,006	0,000	0,001	0,00
	Total	0,987	0,458	0,171	0,000	0,022	0,000	0,255	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
Comoe	Masculin	1,079	0,719	0,209	0,000	0,017	0,000	0,252	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,689	0,287	0,239	0,000	0,029	0,000	0,299	0,000	0,008	0,000	0,002	0,00
	Total	1,039	0,687	0,212	0,000	0,018	0,000	0,257	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
Ganzourgou	Masculin	1,150	0,767	0,085	0,000	0,006	0,000	0,184	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,558	0,253	0,067	0,000	0,004	0,000	0,141	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	1,096	0,719	0,083	0,000	0,005	0,000	0,180	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
Gnagna	Masculin	0,853	0,415	0,070	0,000	0,006	0,000	0,182	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,521	0,162	0,103	0,000	0,022	0,000	0,246	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Total	0,837	0,406	0,072	0,000	0,006	0,000	0,185	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Gourma	Masculin	1,060	0,539	0,204	0,000	0,028	0,000	0,350	0,000	0,009	0,000	0,002	0,00
	Féminin	0,684	0,201	0,230	0,000	0,039	0,000	0,359	0,000	0,007	0,000	0,003	0,00

Province	Sexe du CM	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	1,012	0,518	0,207	0,000	0,029	0,000	0,352	0,000	0,009	0,000	0,002	0,00
Houet	Masculin	1,064	0,679	0,391	0,000	0,043	0,000	0,567	0,000	0,013	0,000	0,002	0,00
	Féminin	0,810	0,192	0,412	0,000	0,069	0,000	0,570	0,000	0,013	0,000	0,002	0,00
	Total	1,033	0,642	0,393	0,000	0,046	0,000	0,567	0,000	0,013	0,000	0,002	0,00
Kadiogo	Masculin	1,090	0,672	0,511	0,000	0,099	0,000	0,917	0,000	0,045	0,000	0,008	0,00
	Féminin	0,897	0,196	0,499	0,000	0,127	0,000	0,842	0,000	0,037	0,000	0,006	0,00
	Total	1,064	0,595	0,509	0,000	0,103	0,000	0,907	0,000	0,044	0,000	0,008	0,00
Kenedougou	Masculin	1,063	0,570	0,152	0,000	0,009	0,000	0,160	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,572	0,132	0,121	0,000	0,019	0,000	0,172	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	1,039	0,534	0,151	0,000	0,009	0,000	0,161	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
Kossi	Masculin	0,841	0,370	0,140	0,000	0,004	0,000	0,099	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,453	0,091	0,121	0,000	0,013	0,000	0,117	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
	Total	0,805	0,340	0,138	0,000	0,005	0,000	0,101	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
Kouritenga	Masculin	1,039	0,672	0,157	0,000	0,018	0,000	0,296	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,561	0,197	0,112	0,000	0,016	0,000	0,164	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Total	0,966	0,595	0,150	0,000	0,018	0,000	0,275	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Mouhoun	Masculin	1,035	0,567	0,307	0,000	0,017	0,000	0,276	0,000	0,005	0,000	0,002	0,00
	Féminin	0,685	0,162	0,269	0,000	0,028	0,000	0,281	0,000	0,006	0,000	0,002	0,00
	Total	1,003	0,528	0,303	0,000	0,018	0,000	0,276	0,000	0,005	0,000	0,002	0,00
Nahouri	Masculin	1,186	0,753	0,139	0,000	0,010	0,000	0,206	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,799	0,359	0,099	0,000	0,013	0,000	0,131	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Total	1,133	0,696	0,134	0,000	0,010	0,000	0,196	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
Namentenga	Masculin	0,882	0,498	0,067	0,000	0,006	0,000	0,153	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,470	0,154	0,102	0,000	0,017	0,000	0,196	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Total	0,855	0,479	0,069	0,000	0,007	0,000	0,156	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Oubritenga	Masculin	0,954	0,610	0,085	0,000	0,007	0,000	0,157	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,563	0,207	0,114	0,000	0,010	0,000	0,214	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
	Total	0,918	0,568	0,088	0,000	0,007	0,000	0,162	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Oudalan	Masculin	0,949	0,366	0,162	0,000	0,030	0,000	0,396	0,000	0,005	0,000	0,002	0,00
	Féminin	0,619	0,163	0,135	0,000	0,026	0,000	0,273	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
	Total	0,903	0,338	0,158	0,000	0,029	0,000	0,378	0,000	0,005	0,000	0,002	0,00
Passore	Masculin	0,956	0,496	0,098	0,000	0,007	0,000	0,138	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,402	0,107	0,076	0,000	0,009	0,000	0,091	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,866	0,409	0,094	0,000	0,007	0,000	0,130	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Poni	Masculin	1,036	0,528	0,188	0,000	0,017	0,000	0,372	0,000	0,006	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,516	0,150	0,086	0,000	0,011	0,000	0,161	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,932	0,463	0,168	0,000	0,016	0,000	0,330	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
Sanguie	Masculin	1,135	0,647	0,130	0,000	0,012	0,000	0,160	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,649	0,198	0,100	0,000	0,015	0,000	0,147	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Total	1,076	0,574	0,126	0,000	0,013	0,000	0,158	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Sanmatenga	Masculin	0,954	0,525	0,129	0,000	0,015	0,000	0,179	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,538	0,139	0,154	0,000	0,030	0,000	0,215	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
	Total	0,919	0,489	0,131	0,000	0,017	0,000	0,182	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
Seno	Masculin	0,847	0,423	0,196	0,000	0,023	0,000	0,267	0,000	0,008	0,000	0,002	0,00
	Féminin	0,566	0,202	0,183	0,000	0,017	0,000	0,236	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
	Total	0,814	0,403	0,194	0,000	0,023	0,000	0,263	0,000	0,007	0,000	0,001	0,00
Sissili	Masculin	0,989	0,563	0,153	0,000	0,010	0,000	0,162	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,537	0,200	0,162	0,000	0,023	0,000	0,230	0,000	0,003	0,000	0,003	0,00

Province	Sexe du CM	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	0,959	0,539	0,154	0,000	0,010	0,000	0,166	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
Soum	Masculin	0,916	0,360	0,156	0,000	0,016	0,000	0,196	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,511	0,155	0,132	0,000	0,018	0,000	0,189	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	0,893	0,350	0,154	0,000	0,016	0,000	0,195	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Sourou	Masculin	0,898	0,446	0,187	0,000	0,018	0,000	0,116	0,000	0,004	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,445	0,149	0,167	0,000	0,031	0,000	0,143	0,000	0,001	0,000	0,001	0,00
	Total	0,854	0,419	0,185	0,000	0,019	0,000	0,119	0,000	0,003	0,000	0,001	0,00
Tapoa	Masculin	1,018	0,538	0,095	0,000	0,009	0,000	0,164	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,643	0,260	0,100	0,000	0,023	0,000	0,257	0,000	0,006	0,000	0,000	0,00
	Total	0,995	0,527	0,096	0,000	0,010	0,000	0,170	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
Yatenga	Masculin	1,057	0,684	0,172	0,000	0,019	0,000	0,221	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,657	0,201	0,218	0,000	0,034	0,000	0,270	0,000	0,008	0,000	0,001	0,00
	Total	1,015	0,621	0,177	0,000	0,021	0,000	0,226	0,000	0,005	0,000	0,001	0,00
Zoundweogo	Masculin	0,898	0,499	0,087	0,000	0,004	0,000	0,154	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,377	0,137	0,067	0,000	0,005	0,000	0,139	0,000	0,001	0,000	0,001	0,00
	Total	0,839	0,463	0,084	0,000	0,004	0,000	0,152	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
Bale	Masculin	0,854	0,408	0,272	0,000	0,007	0,000	0,232	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,423	0,058	0,192	0,000	0,009	0,000	0,204	0,000	0,004	0,000	0,000	0,00
	Total	0,817	0,345	0,265	0,000	0,007	0,000	0,229	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Banwa	Masculin	1,138	0,612	0,124	0,000	0,003	0,000	0,152	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,658	0,138	0,104	0,000	0,006	0,000	0,156	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	1,115	0,569	0,123	0,000	0,003	0,000	0,152	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
Ioba	Masculin	0,986	0,573	0,105	0,000	0,009	0,000	0,173	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,471	0,176	0,094	0,000	0,010	0,000	0,154	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Total	0,931	0,529	0,104	0,000	0,009	0,000	0,171	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
Komandjoari	Masculin	0,989	0,381	0,052	0,000	0,004	0,000	0,132	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,628	0,173	0,079	0,000	0,000	0,000	0,254	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,973	0,376	0,053	0,000	0,004	0,000	0,138	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
Kompienga	Masculin	0,994	0,528	0,137	0,000	0,009	0,000	0,230	0,000	0,008	0,000	0,001	0,00
	Féminin	0,509	0,221	0,102	0,000	0,004	0,000	0,201	0,000	0,009	0,000	0,000	0,00
	Total	0,956	0,509	0,134	0,000	0,009	0,000	0,227	0,000	0,008	0,000	0,001	0,00
Koulpelogo	Masculin	0,826	0,378	0,041	0,000	0,001	0,000	0,107	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,370	0,097	0,028	0,000	0,000	0,000	0,094	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,795	0,361	0,040	0,000	0,001	0,000	0,106	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
Kourweogo	Masculin	0,992	0,579	0,066	0,000	0,003	0,000	0,130	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,406	0,121	0,034	0,000	0,002	0,000	0,085	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,902	0,466	0,061	0,000	0,003	0,000	0,123	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
Leraba	Masculin	1,095	0,706	0,097	0,000	0,002	0,000	0,128	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,547	0,149	0,065	0,000	0,002	0,000	0,149	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,068	0,635	0,095	0,000	0,002	0,000	0,129	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
Loroum	Masculin	1,073	0,584	0,064	0,000	0,007	0,000	0,128	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,535	0,190	0,049	0,000	0,005	0,000	0,117	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,034	0,544	0,063	0,000	0,007	0,000	0,127	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
Nayala	Masculin	0,958	0,499	0,168	0,000	0,012	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,469	0,139	0,133	0,000	0,020	0,000	0,152	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,918	0,467	0,165	0,000	0,012	0,000	0,141	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
Noumbiel	Masculin	0,989	0,461	0,106	0,000	0,007	0,000	0,188	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,400	0,135	0,050	0,000	0,007	0,000	0,124	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00

Province	Sexe du CM	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Total	0,933	0,441	0,100	0,000	0,007	0,000	0,182	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Tuy	Masculin	1,020	0,559	0,201	0,000	0,005	0,000	0,254	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,519	0,139	0,122	0,000	0,009	0,000	0,191	0,000	0,002	0,000	0,001	0,00
	Total	0,985	0,519	0,195	0,000	0,005	0,000	0,250	0,000	0,001	0,000	0,000	0,00
Yagha	Masculin	0,665	0,233	0,059	0,000	0,020	0,000	0,102	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,453	0,089	0,098	0,000	0,029	0,000	0,143	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	0,655	0,227	0,060	0,000	0,020	0,000	0,104	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Ziro	Masculin	1,071	0,594	0,084	0,000	0,003	0,000	0,161	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,578	0,188	0,058	0,000	0,007	0,000	0,203	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
	Total	1,045	0,570	0,083	0,000	0,003	0,000	0,163	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00
Zondoma	Masculin	0,960	0,609	0,096	0,000	0,006	0,000	0,142	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
	Féminin	0,410	0,117	0,088	0,000	0,006	0,000	0,132	0,000	0,003	0,000	0,000	0,00
	Total	0,897	0,527	0,095	0,000	0,006	0,000	0,141	0,000	0,002	0,000	0,000	0,00
Total	Masculin	1,024	0,521	0,252	0,000	0,035	0,000	0,409	0,000	0,014	0,000	0,002	0,00
	Féminin	0,661	0,160	0,259	0,000	0,053	0,000	0,413	0,000	0,014	0,000	0,002	0,00
	Total	0,982	0,484	0,253	0,000	0,037	0,000	0,410	0,000	0,014	0,000	0,002	0,00

Tableau A5.4b : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par sexe du Chef de ménage et par province.

Province	Sexe du CM	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Bam	Masculin	0,017	0,00	1,201	0,940	0,444	0,005	0,011	0,00	0,006	0,002
	Féminin	0,049	0,00	0,730	0,286	0,252	0,001	0,006	0,00	0,001	0,000
	Total	0,020	0,00	1,162	0,880	0,428	0,004	0,011	0,00	0,006	0,002
Bazega	Masculin	0,012	0,00	1,940	1,452	0,344	0,007	0,009	0,00	0,001	0,001
	Féminin	0,018	0,00	0,898	0,595	0,150	0,001	0,003	0,00	0,001	0,000
	Total	0,012	0,00	1,844	1,364	0,326	0,007	0,009	0,00	0,001	0,001
Bougouriba	Masculin	0,044	0,00	1,426	1,190	0,445	0,010	0,018	0,00	0,004	0,001
	Féminin	0,051	0,00	0,708	0,351	0,215	0,001	0,002	0,00	0,001	0,000
	Total	0,045	0,00	1,335	1,076	0,415	0,009	0,016	0,00	0,003	0,001
Boulgou	Masculin	0,032	0,00	1,483	1,066	0,288	0,007	0,018	0,00	0,006	0,002
	Féminin	0,020	0,00	0,817	0,415	0,106	0,001	0,004	0,00	0,001	0,002
	Total	0,030	0,00	1,344	0,958	0,250	0,006	0,015	0,00	0,005	0,002
Boulkiemde	Masculin	0,036	0,00	1,765	1,293	0,548	0,010	0,021	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,042	0,00	1,000	0,357	0,283	0,002	0,008	0,00	0,001	0,000
	Total	0,037	0,00	1,634	1,086	0,503	0,008	0,018	0,00	0,001	0,000
Comoe	Masculin	0,044	0,00	1,181	1,065	0,587	0,016	0,027	0,00	0,002	0,000
	Féminin	0,083	0,00	0,626	0,462	0,308	0,004	0,016	0,00	0,001	0,000
	Total	0,048	0,00	1,124	1,020	0,558	0,015	0,025	0,00	0,002	0,000
Ganzourgou	Masculin	0,011	0,00	1,878	1,430	0,498	0,006	0,011	0,00	0,003	0,002
	Féminin	0,015	0,00	0,930	0,601	0,175	0,000	0,002	0,00	0,001	0,000
	Total	0,012	0,00	1,792	1,353	0,468	0,005	0,011	0,00	0,003	0,002
Gnagna	Masculin	0,017	0,00	1,336	1,035	0,535	0,014	0,019	0,00	0,004	0,001
	Féminin	0,041	0,00	0,782	0,460	0,264	0,003	0,006	0,00	0,001	0,000
	Total	0,018	0,00	1,309	1,014	0,522	0,013	0,019	0,00	0,003	0,001

Province	Sexe du CM	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Gourma	Masculin	0,057	0,00	1,668	1,228	0,548	0,014	0,032	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,088	0,00	1,049	0,573	0,302	0,002	0,010	0,00	0,001	0,001
	Total	0,061	0,00	1,589	1,187	0,517	0,013	0,030	0,00	0,001	0,000
Houet	Masculin	0,093	0,00	1,046	1,095	0,602	0,015	0,059	0,00	0,002	0,002
	Féminin	0,134	0,00	0,658	0,348	0,436	0,004	0,038	0,00	0,000	0,000
	Total	0,098	0,00	0,999	1,039	0,582	0,014	0,056	0,00	0,002	0,002
Kadiogo	Masculin	0,165	0,00	1,343	1,487	0,782	0,010	0,121	0,00	0,002	0,002
	Féminin	0,220	0,00	1,000	0,567	0,647	0,005	0,083	0,00	0,002	0,001
	Total	0,172	0,00	1,297	1,339	0,764	0,009	0,116	0,00	0,002	0,002
Kenedougou	Masculin	0,012	0,00	1,391	1,102	0,537	0,035	0,012	0,00	0,003	0,001
	Féminin	0,027	0,00	0,629	0,305	0,178	0,001	0,011	0,00	0,001	0,000
	Total	0,013	0,00	1,354	1,036	0,520	0,032	0,012	0,00	0,003	0,001
Kossi	Masculin	0,012	0,00	1,272	0,837	0,446	0,019	0,008	0,00	0,006	0,002
	Féminin	0,033	0,00	0,752	0,266	0,199	0,004	0,006	0,00	0,001	0,000
	Total	0,014	0,00	1,224	0,775	0,423	0,018	0,008	0,00	0,006	0,002
Kouritenga	Masculin	0,032	0,00	1,536	1,265	0,359	0,001	0,022	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,038	0,00	0,908	0,473	0,173	0,000	0,007	0,00	0,000	0,000
	Total	0,033	0,00	1,440	1,137	0,331	0,001	0,019	0,00	0,001	0,000
Mouhoun	Masculin	0,037	0,00	1,997	1,414	0,583	0,023	0,021	0,00	0,003	0,003
	Féminin	0,078	0,00	1,258	0,642	0,312	0,005	0,026	0,00	0,000	0,000
	Total	0,041	0,00	1,929	1,340	0,558	0,022	0,021	0,00	0,003	0,003
Nahouri	Masculin	0,042	0,00	1,378	1,077	0,300	0,005	0,026	0,00	0,001	0,001
	Féminin	0,043	0,00	0,732	0,453	0,142	0,001	0,007	0,00	0,000	0,000
	Total	0,043	0,00	1,290	0,987	0,278	0,005	0,024	0,00	0,001	0,001
Namentenga	Masculin	0,010	0,00	1,269	1,042	0,396	0,007	0,013	0,00	0,004	0,001
	Féminin	0,022	0,00	0,604	0,348	0,217	0,001	0,004	0,00	0,000	0,000
	Total	0,011	0,00	1,226	1,002	0,385	0,007	0,013	0,00	0,004	0,001
Oubritenga	Masculin	0,016	0,00	1,716	1,355	0,463	0,005	0,011	0,00	0,007	0,002
	Féminin	0,035	0,00	0,948	0,581	0,261	0,001	0,007	0,00	0,003	0,000
	Total	0,017	0,00	1,645	1,274	0,444	0,005	0,011	0,00	0,007	0,001
Oudalan	Masculin	0,047	0,00	0,431	0,275	0,352	0,002	0,021	0,00	0,004	0,001
	Féminin	0,037	0,00	0,233	0,093	0,145	0,001	0,008	0,00	0,002	0,000
	Total	0,046	0,00	0,404	0,250	0,323	0,002	0,019	0,00	0,004	0,001
Passore	Masculin	0,014	0,00	1,559	1,221	0,490	0,013	0,015	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,018	0,00	0,734	0,358	0,184	0,002	0,004	0,00	0,000	0,000
	Total	0,015	0,00	1,425	1,027	0,440	0,010	0,013	0,00	0,001	0,000
Poni	Masculin	0,046	0,00	1,050	1,011	0,496	0,005	0,023	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,024	0,00	0,503	0,301	0,188	0,002	0,008	0,00	0,000	0,000
	Total	0,042	0,00	0,940	0,890	0,434	0,005	0,020	0,00	0,001	0,001
Sanguie	Masculin	0,011	0,00	1,628	1,218	0,530	0,014	0,013	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,028	0,00	0,984	0,435	0,266	0,002	0,004	0,00	0,002	0,000
	Total	0,013	0,00	1,549	1,091	0,498	0,012	0,012	0,00	0,002	0,000
Sanmatenga	Masculin	0,025	0,00	1,243	1,034	0,443	0,007	0,014	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,054	0,00	0,624	0,279	0,233	0,002	0,007	0,00	0,000	0,006
	Total	0,028	0,00	1,191	0,963	0,426	0,007	0,014	0,00	0,002	0,001
Seno	Masculin	0,059	0,00	0,594	0,464	0,434	0,005	0,021	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,062	0,00	0,264	0,161	0,247	0,002	0,003	0,00	0,001	0,001
	Total	0,060	0,00	0,556	0,436	0,412	0,004	0,019	0,00	0,002	0,001

Province	Sexe du CM	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Sissili	Masculin	0,026	0,00	1,466	1,129	0,523	0,015	0,011	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,054	0,00	0,825	0,442	0,241	0,001	0,008	0,00	0,000	0,000
	Total	0,028	0,00	1,425	1,084	0,504	0,014	0,011	0,00	0,001	0,000
Soum	Masculin	0,024	0,00	0,891	0,685	0,539	0,013	0,020	0,00	0,003	0,001
	Féminin	0,050	0,00	0,417	0,226	0,230	0,004	0,018	0,00	0,001	0,000
	Total	0,025	0,00	0,863	0,663	0,521	0,012	0,020	0,00	0,003	0,001
Sourou	Masculin	0,024	0,00	1,490	1,152	0,450	0,012	0,011	0,00	0,036	0,014
	Féminin	0,043	0,00	0,785	0,458	0,205	0,002	0,007	0,00	0,002	0,003
	Total	0,026	0,00	1,421	1,089	0,426	0,011	0,011	0,00	0,033	0,013
Tapoa	Masculin	0,028	0,00	1,207	0,991	0,507	0,009	0,019	0,00	0,006	0,002
	Féminin	0,056	0,00	0,635	0,430	0,220	0,001	0,019	0,00	0,000	0,001
	Total	0,030	0,00	1,173	0,969	0,490	0,009	0,019	0,00	0,006	0,002
Yatenga	Masculin	0,034	0,00	1,131	0,975	0,572	0,013	0,020	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,067	0,00	0,700	0,285	0,318	0,004	0,010	0,00	0,000	0,000
	Total	0,038	0,00	1,086	0,886	0,545	0,012	0,019	0,00	0,001	0,001
Zoundweogo	Masculin	0,014	0,00	1,884	1,282	0,270	0,009	0,007	0,00	0,003	0,002
	Féminin	0,024	0,00	0,853	0,455	0,102	0,000	0,003	0,00	0,001	0,001
	Total	0,015	0,00	1,766	1,199	0,251	0,008	0,006	0,00	0,002	0,002
Bale	Masculin	0,030	0,00	1,841	1,298	0,518	0,029	0,016	0,00	0,006	0,002
	Féminin	0,070	0,00	0,939	0,478	0,221	0,002	0,012	0,00	0,006	0,000
	Total	0,033	0,00	1,762	1,150	0,492	0,024	0,015	0,00	0,006	0,001
Banwa	Masculin	0,004	0,00	1,481	1,127	0,413	0,015	0,009	0,00	0,004	0,003
	Féminin	0,016	0,00	0,879	0,379	0,183	0,003	0,003	0,00	0,000	0,001
	Total	0,005	0,00	1,451	1,059	0,402	0,014	0,008	0,00	0,004	0,003
Ioba	Masculin	0,021	0,00	1,394	1,189	0,364	0,004	0,012	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,025	0,00	0,703	0,467	0,189	0,000	0,002	0,00	0,000	0,000
	Total	0,021	0,00	1,319	1,110	0,346	0,003	0,010	0,00	0,002	0,001
Komandjoari	Masculin	0,011	0,00	1,232	0,934	0,629	0,022	0,015	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,009	0,00	0,526	0,341	0,316	0,000	0,009	0,00	0,009	0,000
	Total	0,011	0,00	1,201	0,920	0,615	0,021	0,015	0,00	0,002	0,001
Kompienga	Masculin	0,041	0,00	1,274	1,037	0,348	0,005	0,022	0,00	0,036	0,018
	Féminin	0,035	0,00	0,591	0,372	0,126	0,000	0,004	0,00	0,002	0,004
	Total	0,041	0,00	1,220	0,996	0,330	0,005	0,020	0,00	0,033	0,017
Koulpelogo	Masculin	0,005	0,00	1,429	1,085	0,199	0,012	0,008	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,020	0,00	0,731	0,514	0,077	0,000	0,001	0,00	0,001	0,000
	Total	0,006	0,00	1,381	1,049	0,191	0,012	0,007	0,00	0,001	0,000
Kourweogo	Masculin	0,002	0,00	1,720	1,331	0,440	0,009	0,007	0,00	0,001	0,002
	Féminin	0,002	0,00	0,775	0,431	0,173	0,001	0,004	0,00	0,001	0,002
	Total	0,002	0,00	1,574	1,109	0,399	0,007	0,006	0,00	0,001	0,002
Leraba	Masculin	0,003	0,00	1,242	1,028	0,743	0,033	0,010	0,00	0,002	0,001
	Féminin	0,005	0,00	0,566	0,321	0,236	0,009	0,000	0,00	0,000	0,000
	Total	0,003	0,00	1,209	0,938	0,718	0,030	0,009	0,00	0,002	0,001
Loroum	Masculin	0,003	0,00	1,083	0,849	0,483	0,010	0,007	0,00	0,001	0,000
	Féminin	0,003	0,00	0,446	0,246	0,190	0,003	0,005	0,00	0,000	0,000
	Total	0,003	0,00	1,037	0,788	0,461	0,009	0,007	0,00	0,001	0,000
Nayala	Masculin	0,008	0,00	1,793	1,291	0,440	0,013	0,008	0,00	0,004	0,002
	Féminin	0,013	0,00	1,038	0,610	0,232	0,002	0,003	0,00	0,002	0,000
	Total	0,008	0,00	1,731	1,230	0,423	0,012	0,008	0,00	0,003	0,002

Province	Sexe du CM	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Noumbiel	Masculin	0,008	0,00	1,216	0,971	0,332	0,008	0,006	0,00	0,014	0,004
	Féminin	0,000	0,00	0,530	0,236	0,153	0,000	0,000	0,00	0,000	0,000
	Total	0,007	0,00	1,151	0,928	0,315	0,008	0,006	0,00	0,013	0,003
Tuy	Masculin	0,016	0,00	1,887	1,319	0,574	0,018	0,016	0,00	0,002	0,000
	Féminin	0,029	0,00	1,066	0,589	0,246	0,004	0,008	0,00	0,000	0,000
	Total	0,017	0,00	1,830	1,248	0,552	0,017	0,015	0,00	0,002	0,000
Yagha	Masculin	0,009	0,00	0,826	0,701	0,551	0,027	0,011	0,00	0,007	0,002
	Féminin	0,020	0,00	0,376	0,222	0,237	0,004	0,008	0,00	0,000	0,001
	Total	0,009	0,00	0,806	0,682	0,537	0,026	0,011	0,00	0,007	0,002
Ziro	Masculin	0,006	0,00	1,684	1,208	0,590	0,017	0,010	0,00	0,002	0,000
	Féminin	0,019	0,00	0,904	0,507	0,247	0,003	0,002	0,00	0,002	0,000
	Total	0,006	0,00	1,643	1,166	0,572	0,016	0,010	0,00	0,002	0,000
Zondoma	Masculin	0,012	0,00	1,300	1,077	0,459	0,012	0,014	0,00	0,003	0,000
	Féminin	0,019	0,00	0,553	0,289	0,196	0,002	0,003	0,00	0,000	0,000
	Total	0,013	0,00	1,215	0,945	0,429	0,010	0,013	0,00	0,003	0,000
Total	Masculin	0,064	0,00	1,393	1,033	0,554	0,012	0,045	0,00	0,003	0,002
	Féminin	0,099	0,00	0,838	0,379	0,356	0,002	0,031	0,00	0,001	0,001
	Total	0,068	0,00	1,328	0,967	0,531	0,011	0,044	0,00	0,003	0,002

Tableau A5.4c : Nombre moyen de biens durables des ménages pauvres et non pauvres par sexe du Chef de ménage et par province.

Province	Sexe du CM	Charette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Bam	Masculin	0,309	0,127	0,003	0,001	0,007	0,002	0,470	0,307
	Féminin	0,105	0,025	0,001	0,001	0,001	0,001	0,126	0,065
	Total	0,292	0,118	0,003	0,001	0,006	0,002	0,442	0,285
Bazega	Masculin	0,315	0,146	0,003	0,000	0,003	0,001	0,917	0,785
	Féminin	0,104	0,040	0,000	0,000	0,000	0,000	0,389	0,335
	Total	0,295	0,135	0,002	0,000	0,003	0,001	0,868	0,739
Bougouriba	Masculin	0,088	0,020	0,003	0,000	0,001	0,000	0,058	0,020
	Féminin	0,024	0,002	0,000	0,000	0,001	0,000	0,018	0,001
	Total	0,080	0,017	0,002	0,000	0,001	0,000	0,053	0,017
Boulgou	Masculin	0,348	0,181	0,003	0,002	0,005	0,002	0,485	0,339
	Féminin	0,083	0,038	0,000	0,000	0,001	0,000	0,105	0,060
	Total	0,293	0,158	0,002	0,001	0,004	0,002	0,406	0,293
Boulkiemde	Masculin	0,187	0,085	0,001	0,001	0,002	0,001	0,415	0,388
	Féminin	0,055	0,022	0,000	0,000	0,000	0,000	0,082	0,056
	Total	0,165	0,071	0,001	0,001	0,002	0,001	0,358	0,315
Comoe	Masculin	0,089	0,023	0,000	0,000	0,001	0,000	0,059	0,020
	Féminin	0,028	0,007	0,000	0,000	0,001	0,000	0,023	0,006
	Total	0,082	0,022	0,000	0,000	0,001	0,000	0,055	0,019
Ganzourgou	Masculin	0,408	0,201	0,004	0,001	0,003	0,002	0,658	0,538
	Féminin	0,123	0,060	0,000	0,000	0,001	0,000	0,191	0,164
	Total	0,382	0,188	0,004	0,001	0,003	0,002	0,616	0,503
Gnagna	Masculin	0,290	0,095	0,003	0,002	0,005	0,002	0,635	0,331

Province	Sexe du CM	Charette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Féminin	0,140	0,036	0,000	0,000	0,002	0,000	0,227	0,123
	Total	0,282	0,093	0,003	0,002	0,005	0,002	0,615	0,323
Gourma	Masculin	0,290	0,099	0,004	0,002	0,004	0,001	0,615	0,512
	Féminin	0,097	0,030	0,001	0,000	0,001	0,000	0,167	0,179
	Total	0,266	0,095	0,003	0,002	0,004	0,001	0,557	0,491
Houet	Masculin	0,114	0,103	0,002	0,002	0,001	0,000	0,138	0,143
	Féminin	0,024	0,032	0,001	0,000	0,001	0,001	0,024	0,049
	Total	0,103	0,098	0,002	0,002	0,001	0,000	0,124	0,135
Kadiogo	Masculin	0,054	0,195	0,001	0,001	0,001	0,001	0,070	0,490
	Féminin	0,027	0,053	0,000	0,000	0,001	0,000	0,023	0,141
	Total	0,050	0,172	0,001	0,001	0,001	0,001	0,064	0,435
Kenedougou	Masculin	0,237	0,106	0,002	0,001	0,002	0,001	0,318	0,150
	Féminin	0,047	0,018	0,000	0,000	0,000	0,000	0,051	0,025
	Total	0,228	0,099	0,001	0,001	0,002	0,001	0,305	0,139
Kossi	Masculin	0,489	0,264	0,004	0,002	0,092	0,036	0,729	0,473
	Féminin	0,207	0,093	0,002	0,000	0,042	0,017	0,276	0,156
	Total	0,463	0,245	0,004	0,001	0,087	0,034	0,687	0,439
Kouritenga	Masculin	0,293	0,155	0,002	0,001	0,002	0,002	0,466	0,546
	Féminin	0,114	0,040	0,001	0,000	0,000	0,003	0,149	0,122
	Total	0,266	0,136	0,002	0,001	0,002	0,002	0,418	0,477
Mouhoun	Masculin	0,313	0,134	0,002	0,001	0,002	0,002	0,479	0,268
	Féminin	0,069	0,038	0,000	0,000	0,000	0,000	0,100	0,066
	Total	0,290	0,125	0,002	0,001	0,002	0,002	0,444	0,249
Nahouri	Masculin	0,248	0,139	0,003	0,002	0,002	0,001	0,443	0,314
	Féminin	0,071	0,031	0,001	0,000	0,000	0,001	0,104	0,083
	Total	0,224	0,123	0,003	0,001	0,002	0,001	0,397	0,281
Namentenga	Masculin	0,223	0,076	0,006	0,001	0,003	0,001	0,354	0,167
	Féminin	0,119	0,013	0,009	0,000	0,003	0,001	0,141	0,044
	Total	0,217	0,072	0,006	0,001	0,003	0,001	0,341	0,160
Oubritenga	Masculin	0,368	0,197	0,003	0,001	0,002	0,002	0,820	0,698
	Féminin	0,172	0,059	0,001	0,000	0,002	0,000	0,317	0,240
	Total	0,350	0,182	0,003	0,001	0,002	0,002	0,773	0,651
Oudalan	Masculin	0,291	0,102	0,073	0,101	0,020	0,010	0,635	0,868
	Féminin	0,145	0,047	0,017	0,050	0,004	0,003	0,277	0,643
	Total	0,270	0,094	0,065	0,093	0,018	0,009	0,585	0,837
Passore	Masculin	0,327	0,161	0,004	0,001	0,017	0,008	0,719	0,638
	Féminin	0,088	0,020	0,001	0,000	0,002	0,000	0,165	0,090
	Total	0,288	0,130	0,003	0,000	0,014	0,007	0,629	0,515
Poni	Masculin	0,023	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,007	0,003
	Féminin	0,008	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,001
	Total	0,020	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,005	0,003
Sanguie	Masculin	0,198	0,066	0,002	0,001	0,001	0,001	0,377	0,181
	Féminin	0,058	0,009	0,000	0,000	0,000	0,000	0,077	0,023
	Total	0,181	0,057	0,002	0,000	0,001	0,001	0,340	0,155
Sanmatenga	Masculin	0,285	0,116	0,002	0,001	0,006	0,002	0,477	0,300
	Féminin	0,084	0,023	0,001	0,000	0,002	0,001	0,108	0,062
	Total	0,268	0,107	0,002	0,001	0,006	0,002	0,446	0,277
Seno	Masculin	0,247	0,135	0,013	0,012	0,005	0,003	0,311	0,238

Province	Sexe du CM	Charette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Féminin	0,133	0,053	0,001	0,004	0,001	0,001	0,146	0,083
	Total	0,233	0,127	0,012	0,011	0,005	0,002	0,292	0,223
Sissili	Masculin	0,417	0,156	0,002	0,001	0,001	0,001	0,687	0,366
	Féminin	0,102	0,043	0,000	0,000	0,001	0,000	0,171	0,106
	Total	0,397	0,149	0,001	0,000	0,001	0,001	0,653	0,349
Soum	Masculin	0,283	0,101	0,044	0,020	0,007	0,002	0,370	0,207
	Féminin	0,121	0,043	0,009	0,007	0,001	0,000	0,146	0,122
	Total	0,274	0,099	0,042	0,019	0,007	0,002	0,357	0,203
Sourou	Masculin	0,342	0,155	0,010	0,007	0,018	0,008	0,646	0,451
	Féminin	0,094	0,041	0,001	0,001	0,005	0,002	0,166	0,133
	Total	0,318	0,144	0,009	0,006	0,017	0,008	0,599	0,422
Tapoa	Masculin	0,270	0,069	0,003	0,001	0,013	0,005	0,715	0,436
	Féminin	0,161	0,024	0,000	0,001	0,001	0,003	0,281	0,203
	Total	0,264	0,067	0,003	0,001	0,012	0,005	0,690	0,427
Yatenga	Masculin	0,188	0,079	0,007	0,005	0,009	0,004	0,273	0,198
	Féminin	0,047	0,013	0,001	0,000	0,001	0,001	0,055	0,035
	Total	0,173	0,071	0,007	0,004	0,008	0,003	0,250	0,177
Zoundweogo	Masculin	0,223	0,105	0,001	0,001	0,002	0,001	0,518	0,449
	Féminin	0,064	0,031	0,000	0,000	0,000	0,000	0,153	0,140
	Total	0,205	0,097	0,001	0,001	0,002	0,001	0,476	0,418
Bale	Masculin	0,390	0,151	0,002	0,001	0,002	0,001	0,533	0,245
	Féminin	0,105	0,019	0,001	0,000	0,000	0,000	0,127	0,034
	Total	0,366	0,128	0,002	0,001	0,002	0,001	0,498	0,207
Banwa	Masculin	0,324	0,135	0,001	0,001	0,003	0,002	0,453	0,220
	Féminin	0,104	0,030	0,001	0,001	0,000	0,000	0,155	0,043
	Total	0,313	0,126	0,001	0,001	0,003	0,001	0,438	0,204
Ioba	Masculin	0,106	0,024	0,002	0,000	0,000	0,000	0,064	0,017
	Féminin	0,047	0,004	0,000	0,000	0,002	0,000	0,021	0,002
	Total	0,100	0,022	0,001	0,000	0,000	0,000	0,059	0,015
Komandjoari	Masculin	0,208	0,046	0,004	0,007	0,005	0,001	0,552	0,226
	Féminin	0,070	0,004	0,000	0,000	0,000	0,000	0,175	0,089
	Total	0,202	0,045	0,004	0,007	0,005	0,001	0,535	0,223
Kompienga	Masculin	0,231	0,101	0,002	0,003	0,012	0,004	0,419	0,321
	Féminin	0,097	0,036	0,000	0,000	0,002	0,000	0,149	0,071
	Total	0,220	0,097	0,002	0,003	0,011	0,004	0,398	0,306
Koulpelogo	Masculin	0,182	0,067	0,001	0,000	0,003	0,001	0,280	0,213
	Féminin	0,056	0,019	0,000	0,000	0,001	0,002	0,086	0,063
	Total	0,173	0,064	0,001	0,000	0,003	0,001	0,266	0,204
Kourweogo	Masculin	0,331	0,156	0,002	0,001	0,003	0,001	0,805	0,750
	Féminin	0,112	0,033	0,000	0,001	0,000	0,000	0,251	0,147
	Total	0,297	0,125	0,002	0,001	0,003	0,001	0,719	0,601
Leraba	Masculin	0,112	0,023	0,001	0,000	0,001	0,000	0,028	0,005
	Féminin	0,025	0,006	0,000	0,000	0,000	0,000	0,011	0,006
	Total	0,108	0,020	0,001	0,000	0,001	0,000	0,027	0,005
Loroum	Masculin	0,305	0,103	0,030	0,021	0,009	0,003	0,371	0,161
	Féminin	0,106	0,010	0,003	0,016	0,000	0,000	0,127	0,027
	Total	0,290	0,094	0,028	0,021	0,008	0,002	0,353	0,148
Nayala	Masculin	0,280	0,109	0,002	0,002	0,013	0,003	0,614	0,417

Province	Sexe du CM	Charette		Chameau		Cheval		Ane	
		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
		Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
	Féminin	0,061	0,020	0,001	0,000	0,002	0,004	0,142	0,109
	Total	0,262	0,101	0,002	0,001	0,012	0,003	0,575	0,390
Noumbiel	Masculin	0,025	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,005	0,001
	Féminin	0,007	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	Total	0,023	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004	0,001
Tuy	Masculin	0,317	0,091	0,002	0,000	0,001	0,000	0,238	0,079
	Féminin	0,102	0,021	0,000	0,000	0,001	0,001	0,086	0,020
	Total	0,302	0,085	0,001	0,000	0,001	0,000	0,228	0,073
Yagha	Masculin	0,169	0,047	0,020	0,014	0,005	0,001	0,235	0,094
	Féminin	0,090	0,015	0,000	0,000	0,000	0,000	0,102	0,048
	Total	0,166	0,046	0,019	0,013	0,005	0,001	0,229	0,092
Ziro	Masculin	0,423	0,158	0,002	0,001	0,003	0,001	0,814	0,500
	Féminin	0,174	0,058	0,000	0,000	0,000	0,000	0,284	0,201
	Total	0,410	0,152	0,001	0,001	0,003	0,001	0,786	0,482
Zondoma	Masculin	0,253	0,089	0,001	0,001	0,051	0,029	0,597	0,536
	Féminin	0,053	0,012	0,008	0,000	0,004	0,003	0,148	0,089
	Total	0,230	0,076	0,002	0,001	0,045	0,025	0,546	0,461
Total	Masculin	0,202	0,109	0,003	0,007	0,005	0,004	0,337	0,311
	Féminin	0,061	0,029	0,001	0,003	0,001	0,001	0,088	0,105
	Total	0,186	0,101	0,003	0,006	0,005	0,003	0,308	0,290

Tableau A5.5a : Nombre moyen de biens durables selon le statut de pauvreté des ménages et par commune.

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
BARANI	0,76	0,277	0,069	0,000	0,000	0,000	0,018	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOMBOROKUY	0,73	0,299	0,123	0,000	0,008	0,000	0,082	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOURASSO	1,11	0,487	0,189	0,000	0,000	0,000	0,152	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DJIBASSO	0,73	0,290	0,087	0,000	0,002	0,000	0,016	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DOKUY	0,95	0,427	0,134	0,000	0,000	0,000	0,066	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DOUMBALA	0,71	0,284	0,066	0,000	0,000	0,000	0,041	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOMBORI	0,64	0,308	0,088	0,000	0,000	0,000	0,016	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MADOUBA	0,85	0,311	0,093	0,000	0,000	0,000	0,026	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NOUNA	0,85	0,381	0,228	0,000	0,013	0,000	0,239	0,000	0,007	0,000	0,002	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
SONO	1,02	0,496	0,233	0,000	0,000	0,000	0,087	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BONDOKUY	1,11	0,712	0,193	0,000	0,009	0,000	0,112	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DEDOUGOU	1	0,528	0,408	0,000	0,036	0,000	0,478	0,000	0,013	0,000	0,004	0,000
DOUROULA	0,84	0,508	0,236	0,000	0,000	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KONA	1,14	0,463	0,218	0,000	0,002	0,000	0,067	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OUARKOYE	0,99	0,643	0,172	0,000	0,007	0,000	0,142	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SAFANE	0,93	0,371	0,295	0,000	0,010	0,000	0,181	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TCHERIBA	0,97	0,420	0,266	0,000	0,003	0,000	0,181	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DI	0,86	0,434	0,169	0,000	0,011	0,000	0,036	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
GOMBORO	0,97	0,542	0,125	0,000	0,011	0,000	0,034	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KASSOUM	0,71	0,396	0,168	0,000	0,006	0,000	0,084	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KIEMBARA	0,95	0,501	0,109	0,000	0,008	0,000	0,039	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
LANFIERA	0,87	0,414	0,192	0,000	0,008	0,000	0,019	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LANKOUE	1,05	0,569	0,064	0,000	0,002	0,000	0,070	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOENI	0,89	0,378	0,135	0,000	0,000	0,000	0,030	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOUGAN	0,79	0,352	0,258	0,000	0,043	0,000	0,276	0,000	0,009	0,000	0,003	0,000
BAGASSI	0,74	0,250	0,246	0,000	0,014	0,000	0,180	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BANA	0,88	0,400	0,300	0,000	0,012	0,000	0,111	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOROMO	0,81	0,474	0,322	0,000	0,017	0,000	0,382	0,000	0,009	0,000	0,000	0,000
FARA	0,96	0,515	0,256	0,000	0,003	0,000	0,222	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
OURY	0,68	0,226	0,250	0,000	0,001	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PA	0,71	0,220	0,121	0,000	0,004	0,000	0,185	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
POMPOI	0,76	0,312	0,289	0,000	0,006	0,000	0,124	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
POURA	0,93	0,606	0,355	0,000	0,004	0,000	0,418	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
SIBY	0,88	0,458	0,222	0,000	0,001	0,000	0,138	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YAHO	0,84	0,352	0,245	0,000	0,001	0,000	0,115	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BALAVE	0,98	0,493	0,134	0,000	0,000	0,000	0,095	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUKA	1,1	0,505	0,087	0,000	0,003	0,000	0,192	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
SAMI	0,94	0,480	0,181	0,000	0,000	0,000	0,069	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SANABA	1,22	0,673	0,136	0,000	0,003	0,000	0,083	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SOLENO	1,19	0,648	0,129	0,000	0,004	0,000	0,175	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
TANSILA	0,86	0,355	0,150	0,000	0,000	0,000	0,057	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GASSAN	0,88	0,421	0,216	0,000	0,012	0,000	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
GOSSINA	1,07	0,520	0,125	0,000	0,001	0,000	0,107	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUGNY	0,98	0,434	0,132	0,000	0,015	0,000	0,084	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOMA	0,76	0,375	0,193	0,000	0,033	0,000	0,288	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
YABA	0,9	0,420	0,117	0,000	0,000	0,000	0,131	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YE	1,07	0,604	0,140	0,000	0,001	0,000	0,080	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BANFORA	0,99	0,665	0,336	0,000	0,036	0,000	0,449	0,000	0,010	0,000	0,002	0,000
BEREGA DOUGOU	1,06	0,561	0,254	0,000	0,019	0,000	0,239	0,000	0,004	0,000	0,002	0,000
MANGODARA	1,02	0,650	0,056	0,000	0,001	0,000	0,027	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
MOUSSO DOUGOU	1,09	0,783	0,044	0,000	0,017	0,000	0,049	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NIANGOL OKO	1,06	0,707	0,222	0,000	0,010	0,000	0,292	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
OOU	1,01	0,600	0,059	0,000	0,000	0,000	0,025	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SIDERAD OUGOU	1,14	0,736	0,103	0,000	0,004	0,000	0,045	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
SOUBAK ANIEDOUGOU	0,92	0,579	0,076	0,000	0,001	0,000	0,072	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TIEFORA	1,2	0,752	0,097	0,000	0,001	0,000	0,096	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DAKORO	1,02	0,568	0,105	0,000	0,001	0,000	0,128	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DOUNA	0,95	0,504	0,077	0,000	0,003	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KANKALABA	1,14	0,704	0,078	0,000	0,000	0,000	0,099	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LOUMAN A	1,07	0,681	0,091	0,000	0,000	0,000	0,111	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NIANKORODOUGOU	1,08	0,682	0,095	0,000	0,001	0,000	0,132	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OUELENI	0,99	0,643	0,074	0,000	0,000	0,000	0,034	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SINDOU	1,15	0,556	0,124	0,000	0,009	0,000	0,200	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
WOLONKOTO	1,13	0,699	0,063	0,000	0,000	0,000	0,099	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOMKI-IPALA	1,09	0,509	0,043	0,000	0,004	0,000	0,111	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOMSILGA	0,95	0,567	0,155	0,000	0,005	0,000	0,246	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUBRI	1,02	0,752	0,083	0,000	0,005	0,000	0,167	0,000	0,003	0,000	0,001	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
PABRE	0,88	0,540	0,078	0,000	0,002	0,000	0,114	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SAABA	0,95	0,606	0,208	0,000	0,016	0,000	0,387	0,000	0,008	0,000	0,002	0,000
TANGHIN DASSOURI	1,1	0,524	0,093	0,000	0,007	0,000	0,142	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
OUAGAD OUGOU	1,07	0,522	0,555	0,000	0,115	0,000	0,990	0,000	0,049	0,000	0,009	0,000
EXTERIEUR	0,65		2,897		3,143		3,379		0,655		0,357	
BAGRE	0,96	0,589	0,110	0,000	0,006	0,000	0,261	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
BANE	0,85	0,458	0,044	0,000	0,002	0,000	0,103	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BEGUEDO	0,64	0,211	0,044	0,000	0,002	0,000	0,365	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BISSIGA	0,72	0,477	0,048	0,000	0,001	0,000	0,051	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BITTOU	0,91	0,488	0,108	0,000	0,003	0,000	0,287	0,000	0,009	0,000	0,000	0,000
BOUSSOUMA	0,61	0,231	0,042	0,000	0,001	0,000	0,291	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GARANGO	0,65	0,270	0,094	0,000	0,003	0,000	0,305	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
KOMTOEGA	0,64	0,348	0,043	0,000	0,002	0,000	0,306	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NIAOGO	0,68	0,430	0,042	0,000	0,003	0,000	0,324	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TENKODOGO	0,9	0,417	0,178	0,000	0,013	0,000	0,322	0,000	0,007	0,000	0,001	0,000
ZABRE	0,77	0,273	0,046	0,000	0,002	0,000	0,215	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZOAGA	0,89	0,437	0,015	0,000	0,001	0,000	0,060	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZONSE	0,61	0,280	0,028	0,000	0,001	0,000	0,188	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ANDEMENTENGA	0,93	0,591	0,053	0,000	0,001	0,000	0,101	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BASKOURE	0,96	0,543	0,064	0,000	0,001	0,000	0,126	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DIALGAYE	0,83	0,494	0,026	0,000	0,001	0,000	0,085	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GOUNGHIN	0,95	0,603	0,081	0,000	0,004	0,000	0,137	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KANDO	1	0,680	0,058	0,000	0,000	0,000	0,130	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUPELA	0,94	0,606	0,200	0,000	0,026	0,000	0,360	0,000	0,008	0,000	0,001	0,000
POUYTENGA	1,06	0,655	0,250	0,000	0,035	0,000	0,444	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
TENSOBENTENG	0,87	0,541	0,051	0,000	0,002	0,000	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
A												
YARGO	0,93	0,630	0,046	0,000	0,003	0,000	0,087	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
COMIN-YANGA	0,88	0,437	0,021	0,000	0,001	0,000	0,073	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DOURTE NGA	0,71	0,310	0,054	0,000	0,000	0,000	0,118	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LALGAYE	0,66	0,364	0,041	0,000	0,002	0,000	0,066	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OUARGA YE	0,76	0,333	0,065	0,000	0,002	0,000	0,171	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
SANGA	0,78	0,324	0,020	0,000	0,000	0,000	0,060	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SOUDOU GUI	0,78	0,285	0,025	0,000	0,000	0,000	0,029	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YARGAT ENGA	0,88	0,439	0,071	0,000	0,000	0,000	0,209	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YONDE	0,76	0,327	0,027	0,000	0,000	0,000	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOURZA NGA	0,96	0,564	0,073	0,000	0,001	0,000	0,099	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GUIBARE	1	0,521	0,058	0,000	0,002	0,000	0,121	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KONGOU SSI	0,94	0,572	0,191	0,000	0,028	0,000	0,305	0,000	0,009	0,000	0,003	0,000
NASSERE	0,89	0,435	0,065	0,000	0,001	0,000	0,109	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
ROLLO	0,94	0,530	0,035	0,000	0,002	0,000	0,056	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
ROUKO	0,99	0,566	0,041	0,000	0,000	0,000	0,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SABCE	1,13	0,708	0,065	0,000	0,000	0,000	0,126	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TIKARE	1	0,587	0,057	0,000	0,011	0,000	0,090	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZIMTENG A	0,96	0,600	0,072	0,000	0,001	0,000	0,099	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOALA	0,75	0,412	0,026	0,000	0,001	0,000	0,054	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOULSA	0,88	0,532	0,111	0,000	0,009	0,000	0,198	0,000	0,005	0,000	0,001	0,000
BOUROUM	0,89	0,521	0,041	0,000	0,005	0,000	0,073	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DARGO	0,88	0,545	0,045	0,000	0,000	0,000	0,102	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NAGBIN GOU	0,95	0,447	0,070	0,000	0,004	0,000	0,097	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOUGOURI	0,8	0,435	0,038	0,000	0,008	0,000	0,123	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YALGO	0,87	0,427	0,086	0,000	0,014	0,000	0,304	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZEGUED EGUIN	0,89	0,460	0,047	0,000	0,001	0,000	0,142	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BARSAL	0,87	0,477	0,074	0,000	0,012	0,000	0,058	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
OGHO												
BOUSSOUMA	0,89	0,521	0,047	0,000	0,003	0,000	0,082	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DABLO	0,99	0,520	0,056	0,000	0,001	0,000	0,017	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KAYA	0,96	0,525	0,285	0,000	0,042	0,000	0,372	0,000	0,010	0,000	0,002	0,000
KORSIMORO	1,03	0,538	0,087	0,000	0,006	0,000	0,163	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MANE	0,88	0,453	0,047	0,000	0,005	0,000	0,103	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NAMISSIGUIMA	1,05	0,477	0,084	0,000	0,000	0,000	0,065	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PENSA	0,88	0,471	0,042	0,000	0,001	0,000	0,045	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PIBAORE	0,82	0,463	0,042	0,000	0,001	0,000	0,078	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PISSILA	0,85	0,454	0,062	0,000	0,005	0,000	0,118	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZIGA	0,95	0,546	0,025	0,000	0,001	0,000	0,049	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BINGO	0,95	0,492	0,037	0,000	0,000	0,000	0,090	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
IMASGHO	1	0,485	0,066	0,000	0,008	0,000	0,048	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KINDI	0,88	0,278	0,043	0,000	0,002	0,000	0,094	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
KOKOLOKO	0,95	0,399	0,063	0,000	0,003	0,000	0,112	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUDOUGOU	1,05	0,500	0,360	0,000	0,051	0,000	0,532	0,000	0,018	0,000	0,002	0,000
NANDIALA	0,9	0,380	0,041	0,000	0,003	0,000	0,083	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NANORO	0,9	0,486	0,050	0,000	0,006	0,000	0,115	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PELLA	0,96	0,507	0,042	0,000	0,011	0,000	0,083	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
POA	0,97	0,548	0,068	0,000	0,001	0,000	0,095	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RAMONGO	0,97	0,523	0,054	0,000	0,008	0,000	0,046	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
SABOU	1,03	0,557	0,097	0,000	0,006	0,000	0,115	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SIGLE	0,95	0,378	0,027	0,000	0,005	0,000	0,077	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SOAW	0,89	0,450	0,038	0,000	0,000	0,000	0,077	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SOURGOU	0,98	0,605	0,055	0,000	0,001	0,000	0,069	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
THYOU	0,94	0,523	0,084	0,000	0,010	0,000	0,093	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DASSA	0,97	0,566	0,127	0,000	0,012	0,000	0,072	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DIDYR	1,04	0,518	0,099	0,000	0,011	0,000	0,073	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GODYR	0,93	0,402	0,065	0,000	0,010	0,000	0,064	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KORDIE	1,1	0,638	0,068	0,000	0,012	0,000	0,067	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KYON	1,18	0,611	0,114	0,000	0,033	0,000	0,137	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
POUNI	0,95	0,509	0,122	0,000	0,014	0,000	0,177	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
REO	1,15	0,647	0,156	0,000	0,014	0,000	0,248	0,000	0,005	0,000	0,001	0,000
TENADO	1,14	0,620	0,133	0,000	0,012	0,000	0,158	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZAMO	1,07	0,520	0,105	0,000	0,006	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
ZAWARA	1,03	0,550	0,175	0,000	0,001	0,000	0,133	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BIEHA	0,96	0,577	0,111	0,000	0,002	0,000	0,051	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOURA	0,94	0,597	0,090	0,000	0,004	0,000	0,139	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LEO	0,97	0,534	0,222	0,000	0,021	0,000	0,281	0,000	0,008	0,000	0,002	0,000
NEBIELIA NAYOU	1,01	0,527	0,101	0,000	0,000	0,000	0,123	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NIABOUR I	0,98	0,585	0,114	0,000	0,001	0,000	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SILLY	1,03	0,525	0,110	0,000	0,002	0,000	0,106	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TO	0,9	0,478	0,120	0,000	0,007	0,000	0,089	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BAKATA	1,18	0,634	0,035	0,000	0,001	0,000	0,132	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOUGNO UNOU	1,03	0,563	0,087	0,000	0,002	0,000	0,135	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CASSOU	1,05	0,607	0,106	0,000	0,007	0,000	0,147	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DALO	1,01	0,487	0,024	0,000	0,002	0,000	0,173	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GAO	1,11	0,581	0,075	0,000	0,001	0,000	0,134	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SAPOUY	0,97	0,528	0,102	0,000	0,004	0,000	0,203	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DOULOU GOU	1,04	0,642	0,049	0,000	0,002	0,000	0,087	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
GAONGO	1,04	0,697	0,061	0,000	0,001	0,000	0,064	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
IPELCE	1,02	0,605	0,055	0,000	0,001	0,000	0,106	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KAYAO	1,03	0,505	0,038	0,000	0,001	0,000	0,104	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOMBISS IRI	0,9	0,556	0,095	0,000	0,011	0,000	0,159	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
SAPONE	1,01	0,605	0,066	0,000	0,005	0,000	0,141	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOECE	0,87	0,447	0,055	0,000	0,002	0,000	0,094	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GUIARO	1,11	0,617	0,039	0,000	0,001	0,000	0,066	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PÔ	1,17	0,709	0,228	0,000	0,018	0,000	0,302	0,000	0,010	0,000	0,001	0,000
TIEBELE	1,16	0,769	0,036	0,000	0,004	0,000	0,105	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZECCO	1,08	0,419	0,071	0,000	0,004	0,000	0,113	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
ZIOU	1,02	0,530	0,060	0,000	0,004	0,000	0,108	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BERE	0,94	0,546	0,063	0,000	0,001	0,000	0,073	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BINDE	0,85	0,452	0,076	0,000	0,002	0,000	0,131	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GOGO	0,9	0,465	0,052	0,000	0,001	0,000	0,091	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GOMBOUSSOUGO U	0,67	0,301	0,054	0,000	0,002	0,000	0,175	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GUIBA	0,8	0,531	0,058	0,000	0,000	0,000	0,095	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MANGA	0,9	0,550	0,209	0,000	0,015	0,000	0,340	0,000	0,006	0,000	0,001	0,000
NOBERE	0,91	0,431	0,050	0,000	0,003	0,000	0,072	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BILANGA	0,93	0,462	0,056	0,000	0,001	0,000	0,138	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOGAND E	0,8	0,384	0,129	0,000	0,015	0,000	0,266	0,000	0,008	0,000	0,000	0,000
COALLA	0,78	0,394	0,019	0,000	0,002	0,000	0,133	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LIPTOUG	0,73	0,372	0,029	0,000	0,002	0,000	0,053	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
OU												
MANI	0,86	0,386	0,062	0,000	0,006	0,000	0,208	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PIELA	0,87	0,440	0,071	0,000	0,005	0,000	0,224	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
THION	0,77	0,356	0,065	0,000	0,010	0,000	0,087	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
DIABO	0,84	0,521	0,041	0,000	0,007	0,000	0,088	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DIAPANG OU	0,96	0,591	0,081	0,000	0,003	0,000	0,138	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
FADA N'GOUR MA	1,12	0,579	0,330	0,000	0,048	0,000	0,535	0,000	0,016	0,000	0,003	0,000
MATIACO ALI	0,91	0,428	0,025	0,000	0,003	0,000	0,163	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TIBGA	0,77	0,435	0,032	0,000	0,005	0,000	0,115	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YAMBA	0,99	0,559	0,106	0,000	0,005	0,000	0,088	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOTOU	0,89	0,431	0,045	0,000	0,012	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DIAPAGA	1	0,607	0,240	0,000	0,022	0,000	0,434	0,000	0,016	0,000	0,002	0,000
KANTCH ARI	0,92	0,433	0,145	0,000	0,016	0,000	0,408	0,000	0,002	0,000	0,001	0,000
LOGOBO U	1,01	0,522	0,040	0,000	0,004	0,000	0,039	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
NAMOUN OU	1,12	0,614	0,103	0,000	0,016	0,000	0,106	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PARTIAG A	1,03	0,603	0,081	0,000	0,003	0,000	0,059	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TAMBAG A	1	0,600	0,029	0,000	0,006	0,000	0,046	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TANSAR GA	0,99	0,590	0,054	0,000	0,005	0,000	0,072	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BARTIBO UGOU	1,03	0,359	0,013	0,000	0,000	0,000	0,069	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
FOUTOU RI	0,74	0,248	0,017	0,000	0,000	0,000	0,043	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GAYERI	1,04	0,422	0,079	0,000	0,007	0,000	0,196	0,000	0,005	0,000	0,001	0,000
KOMPIE NGA	0,87	0,490	0,080	0,000	0,004	0,000	0,149	0,000	0,009	0,000	0,000	0,000
MADJOA RI	1,02	0,486	0,124	0,000	0,000	0,000	0,097	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PAMA	1,04	0,528	0,198	0,000	0,015	0,000	0,331	0,000	0,009	0,000	0,002	0,000
BAMA	1,08	0,678	0,101	0,000	0,002	0,000	0,182	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
BOBO DIOULAS SO	1,01	0,561	0,506	0,000	0,063	0,000	0,733	0,000	0,018	0,000	0,003	0,000
DANDE	0,99	0,460	0,046	0,000	0,001	0,000	0,152	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
FARAMANA	0,93	0,144	0,116	0,000	0,003	0,000	0,219	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
FO	1,04	0,521	0,103	0,000	0,001	0,000	0,232	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KARANKASSO SAMBLA	1,28	0,731	0,115	0,000	0,002	0,000	0,111	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KARANKASSO-VIGUE	1,21	0,808	0,105	0,000	0,001	0,000	0,069	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUNDOUGOU	1	0,587	0,064	0,000	0,002	0,000	0,211	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LENA	0,99	0,586	0,069	0,000	0,002	0,000	0,128	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PADEMA	1,1	0,630	0,104	0,000	0,001	0,000	0,090	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PENI	1,2	0,835	0,150	0,000	0,002	0,000	0,170	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SATIRI	1,02	0,618	0,135	0,000	0,004	0,000	0,100	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOUSSIANA	1,06	0,575	0,191	0,000	0,005	0,000	0,287	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
BANZON	1,38	0,737	0,159	0,000	0,019	0,000	0,155	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DJIGOUE RA	1,08	0,773	0,189	0,000	0,011	0,000	0,092	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KANGALA	1,13	0,629	0,084	0,000	0,011	0,000	0,027	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KAYAN	0,96	0,386	0,133	0,000	0,001	0,000	0,168	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOLOKO	0,94	0,593	0,118	0,000	0,008	0,000	0,125	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOURIGNON	1,18	0,756	0,105	0,000	0,003	0,000	0,079	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUROMA	1,1	0,537	0,102	0,000	0,002	0,000	0,202	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
MOROLABA	0,86	0,362	0,094	0,000	0,002	0,000	0,048	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
N'DOROLA	0,89	0,323	0,119	0,000	0,004	0,000	0,187	0,000	0,002	0,000	0,001	0,000
ORODARA	1,09	0,815	0,273	0,000	0,033	0,000	0,369	0,000	0,008	0,000	0,003	0,000
SAMOGHIRI	1,14	0,727	0,086	0,000	0,000	0,000	0,073	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
SAMOROGOUAN	0,97	0,495	0,148	0,000	0,002	0,000	0,107	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SINDO	0,97	0,462	0,193	0,000	0,000	0,000	0,073	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BEKUY	1,24	0,745	0,206	0,000	0,001	0,000	0,168	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BEREBA	0,99	0,520	0,197	0,000	0,007	0,000	0,212	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
BONY	0,8	0,364	0,108	0,000	0,011	0,000	0,199	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
FOUNZAN	0,88	0,420	0,129	0,000	0,000	0,000	0,120	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
HOUNDE	0,93	0,514	0,239	0,000	0,007	0,000	0,335	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000
KOTI	1,02	0,536	0,199	0,000	0,008	0,000	0,132	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUMBI A	1,15	0,628	0,148	0,000	0,001	0,000	0,228	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ARBOLE	0,81	0,370	0,056	0,000	0,005	0,000	0,094	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BAGARE	0,97	0,512	0,059	0,000	0,001	0,000	0,073	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOKIN	0,88	0,436	0,072	0,000	0,005	0,000	0,112	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GOMPON SOM	0,89	0,456	0,082	0,000	0,001	0,000	0,085	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KIRSI	0,97	0,464	0,071	0,000	0,002	0,000	0,082	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LA-TODIN	0,92	0,373	0,054	0,000	0,004	0,000	0,090	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PILIMPIKOU	0,84	0,359	0,035	0,000	0,000	0,000	0,065	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SAMBA	0,8	0,326	0,058	0,000	0,004	0,000	0,047	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
YAKO	0,86	0,411	0,164	0,000	0,016	0,000	0,225	0,000	0,005	0,000	0,001	0,000
BARGA	1,1	0,620	0,062	0,000	0,002	0,000	0,096	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KAIN	1,18	0,660	0,090	0,000	0,000	0,000	0,071	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KALSAKA	1,06	0,565	0,054	0,000	0,001	0,000	0,076	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOSSOUKA	0,93	0,616	0,046	0,000	0,001	0,000	0,089	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUMBR I	1,02	0,594	0,074	0,000	0,004	0,000	0,063	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NAMISSI GUIMA	1,11	0,710	0,069	0,000	0,007	0,000	0,108	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OUAHIG OUYA	0,96	0,561	0,358	0,000	0,049	0,000	0,464	0,000	0,014	0,000	0,002	0,000
OULA	1,07	0,626	0,058	0,000	0,003	0,000	0,072	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RAMBO	1,03	0,571	0,060	0,000	0,001	0,000	0,050	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SEGUENEGA	1,02	0,678	0,090	0,000	0,007	0,000	0,119	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TANGAYE	1,03	0,636	0,067	0,000	0,002	0,000	0,056	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
THIOU	1,06	0,646	0,063	0,000	0,007	0,000	0,045	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZOGORE	0,98	0,639	0,053	0,000	0,003	0,000	0,056	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BANH	0,94	0,445	0,056	0,000	0,000	0,000	0,030	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
QUINDIGUI	0,99	0,538	0,043	0,000	0,001	0,000	0,088	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SOLLE	0,98	0,472	0,060	0,000	0,000	0,000	0,069	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TITAO	1,08	0,648	0,072	0,000	0,011	0,000	0,172	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
BASSI	1,02	0,625	0,067	0,000	0,002	0,000	0,093	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOUSSOU	1	0,538	0,082	0,000	0,000	0,000	0,119	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GOURCY	0,84	0,450	0,112	0,000	0,009	0,000	0,178	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000
LEBA	0,92	0,590	0,068	0,000	0,004	0,000	0,068	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOUGO	0,94	0,589	0,069	0,000	0,001	0,000	0,079	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOUDRY	1,16	0,721	0,067	0,000	0,004	0,000	0,134	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOGHO	1,06	0,650	0,076	0,000	0,000	0,000	0,120	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MEGUET	1,04	0,680	0,049	0,000	0,003	0,000	0,127	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MOGTEDO	1,12	0,743	0,103	0,000	0,004	0,000	0,222	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SALOGO	1,2	0,708	0,064	0,000	0,001	0,000	0,092	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
ZAM	1,16	0,760	0,053	0,000	0,003	0,000	0,127	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZORGHO	1,05	0,735	0,137	0,000	0,016	0,000	0,305	0,000	0,004	0,000	0,001	0,000
ZOUNGOU	0,96	0,693	0,051	0,000	0,001	0,000	0,112	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ABSOUYA	1,04	0,659	0,046	0,000	0,006	0,000	0,092	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DAPELOGO	0,93	0,600	0,049	0,000	0,003	0,000	0,101	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LOUMBILA	0,97	0,543	0,089	0,000	0,004	0,000	0,178	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000
NAGREONGO	1	0,647	0,056	0,000	0,004	0,000	0,126	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
OURGOU - MANEGA	0,84	0,469	0,034	0,000	0,000	0,000	0,089	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZINIARE	0,84	0,549	0,146	0,000	0,015	0,000	0,246	0,000	0,005	0,000	0,001	0,000
ZITENGA	0,93	0,530	0,057	0,000	0,004	0,000	0,105	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOUSSE	0,86	0,516	0,083	0,000	0,003	0,000	0,187	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LAYE	0,97	0,449	0,071	0,000	0,009	0,000	0,107	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NIOU	0,87	0,416	0,055	0,000	0,003	0,000	0,108	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
SOURGUBILA	0,95	0,467	0,043	0,000	0,000	0,000	0,066	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOEGHIN	0,91	0,447	0,037	0,000	0,001	0,000	0,095	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DEOU	0,83	0,274	0,030	0,000	0,022	0,000	0,154	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GOROM-GOROM	0,98	0,435	0,195	0,000	0,028	0,000	0,422	0,000	0,008	0,000	0,003	0,000
MARKOYE	0,78	0,306	0,143	0,000	0,039	0,000	0,416	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OURSI	0,5	0,226	0,036	0,000	0,042	0,000	0,155	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TIN-	0,6	0,068	0,009	0,000	0,000	0,000	0,393	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
AKOFF												
BANI	0,65	0,338	0,072	0,000	0,006	0,000	0,099	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DORI	0,87	0,398	0,320	0,000	0,040	0,000	0,410	0,000	0,015	0,000	0,003	0,000
FALAGO UNTOU	0,98	0,581	0,133	0,000	0,015	0,000	0,327	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GORGADJI	0,85	0,435	0,088	0,000	0,002	0,000	0,151	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SAMPELGA	0,68	0,377	0,038	0,000	0,009	0,000	0,084	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SEYTENGA	0,93	0,425	0,100	0,000	0,010	0,000	0,120	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
ARBINDA	1,06	0,464	0,151	0,000	0,013	0,000	0,157	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BARABOULE	0,89	0,307	0,106	0,000	0,024	0,000	0,114	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DIGUEL	0,97	0,344	0,048	0,000	0,000	0,000	0,138	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DJIBO	0,77	0,268	0,256	0,000	0,032	0,000	0,355	0,000	0,007	0,000	0,001	0,000
KELBO	0,88	0,420	0,078	0,000	0,000	0,000	0,064	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOUTOUGOU	0,99	0,327	0,106	0,000	0,000	0,000	0,121	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NASSOUMBOU	0,92	0,280	0,105	0,000	0,000	0,000	0,156	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
POBEMENGAO	0,82	0,396	0,068	0,000	0,003	0,000	0,121	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
TONGOMAYEL	0,94	0,299	0,106	0,000	0,013	0,000	0,116	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOUNDORE	0,72	0,262	0,012	0,000	0,000	0,000	0,045	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MANSILA	0,57	0,197	0,037	0,000	0,016	0,000	0,034	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
SEBBA	0,67	0,222	0,140	0,000	0,055	0,000	0,229	0,000	0,007	0,000	0,001	0,000
SOLHAN	0,71	0,205	0,037	0,000	0,005	0,000	0,087	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TANKOUGONADIE	0,64	0,250	0,021	0,000	0,000	0,000	0,083	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TITABE	0,77	0,264	0,073	0,000	0,016	0,000	0,141	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BONDIGUI	1,15	0,599	0,076	0,000	0,000	0,000	0,102	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DIEBOUGOU	0,91	0,411	0,280	0,000	0,037	0,000	0,414	0,000	0,012	0,000	0,002	0,000
DOLO	0,97	0,397	0,076	0,000	0,001	0,000	0,083	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000
IOLONIRO	1,02	0,534	0,102	0,000	0,000	0,000	0,079	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
	0,97	0,413	0,099	0,000	0,000	0,000	0,124	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Radio		Télévision		Téléphone fixe		Téléphone cellulaire		Micro-ordinateur		Connexion internet	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
TIANKOURA												
BOUROM-BOUROM	0,92	0,490	0,148	0,000	0,002	0,000	0,207	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BOUSSE RA	0,67	0,338	0,032	0,000	0,000	0,000	0,052	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DJIGOUE	1,28	0,612	0,049	0,000	0,002	0,000	0,028	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
GAOUA	0,92	0,399	0,330	0,000	0,035	0,000	0,501	0,000	0,012	0,000	0,002	0,000
GBOMBLORA	0,77	0,430	0,026	0,000	0,000	0,000	0,079	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KAMPTI	1	0,566	0,094	0,000	0,012	0,000	0,528	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
LOROPE NI	0,96	0,492	0,085	0,000	0,003	0,000	0,119	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
MALBA	0,88	0,252	0,040	0,000	0,000	0,000	0,064	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NAKO	0,88	0,403	0,057	0,000	0,000	0,000	0,106	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PERIGBAN	0,92	0,504	0,088	0,000	0,004	0,000	0,140	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DANO	0,95	0,496	0,156	0,000	0,018	0,000	0,255	0,000	0,006	0,000	0,002	0,000
DISSIN	0,8	0,488	0,072	0,000	0,008	0,000	0,127	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
GUEGUE RE	0,95	0,489	0,076	0,000	0,000	0,000	0,103	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KOPER	0,91	0,611	0,062	0,000	0,001	0,000	0,091	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
NIEGO	0,98	0,571	0,065	0,000	0,000	0,000	0,086	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ORONKUA	1,02	0,537	0,069	0,000	0,001	0,000	0,086	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OUESSA	1,06	0,602	0,161	0,000	0,014	0,000	0,319	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ZAMBO	0,95	0,617	0,058	0,000	0,000	0,000	0,102	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
BATIE	0,96	0,435	0,138	0,000	0,009	0,000	0,257	0,000	0,002	0,000	0,001	0,000
BOUSSOUKOU LA	0,9	0,460	0,096	0,000	0,000	0,000	0,124	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KPUERE	1	0,438	0,064	0,000	0,004	0,000	0,028	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
LEGMOIN	0,83	0,452	0,039	0,000	0,008	0,000	0,101	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
MIDEBDO	1,02	0,433	0,094	0,000	0,004	0,000	0,174	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,98	0,484	0,253	0,000	0,037	0,000	0,410	0,000	0,014	0,000	0,002	0,000

Tableau A5.5b : Nombre moyen de biens durables selon le statut de pauvreté des ménages et par commune.

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
BARANI	8E-04	0,000	0,962	0,676	0,462	0,026	0,003	0,000	0,009	0,003
BOMBOROKUY	0,013	0,000	1,175	0,759	0,411	0,014	0,004	0,000	0,002	0,001
BOURASSO	0,002	0,000	1,553	1,090	0,555	0,013	0,000	0,000	0,007	0,008
DJIBASSO	0,002	0,000	0,869	0,507	0,289	0,008	0,005	0,000	0,001	0,001
DOKUY	0,001	0,000	1,338	0,866	0,508	0,023	0,005	0,000	0,000	0,000
DOUMBALA	9E-04	0,000	1,093	0,738	0,371	0,017	0,005	0,000	0,007	0,000
KOMBORI	0	0,000	0,774	0,436	0,709	0,027	0,006	0,000	0,000	0,000
MADOUBA	0	0,000	1,002	0,596	0,423	0,014	0,002	0,000	0,000	0,001
NOUNA	0,041	0,000	1,592	0,966	0,448	0,015	0,015	0,000	0,002	0,000
SONO	0,002	0,000	2,006	1,416	0,555	0,027	0,002	0,000	0,124	0,030
BONDOKUY	0,003	0,000	1,722	1,211	0,481	0,020	0,016	0,000	0,003	0,001
DEDOUGOU	0,1	0,000	1,763	1,362	0,582	0,020	0,037	0,000	0,002	0,005
DOUROULA	0,002	0,000	2,188	1,474	0,567	0,015	0,006	0,000	0,013	0,013
KONA	7E-04	0,000	2,273	1,360	0,642	0,019	0,004	0,000	0,002	0,000
OUARKOYE	0,004	0,000	1,714	1,191	0,469	0,017	0,010	0,000	0,006	0,002
SAFANE	0,002	0,000	2,212	1,393	0,569	0,021	0,010	0,000	0,001	0,000
TCHERIBA	0,002	0,000	2,378	1,493	0,607	0,034	0,008	0,000	0,003	0,002
DI	0,01	0,000	1,389	1,057	0,359	0,007	0,006	0,000	0,086	0,072
GOMBORO	0,006	0,000	1,490	1,109	0,491	0,002	0,006	0,000	0,003	0,000
KASSOUM	0	0,000	1,262	1,133	0,359	0,006	0,004	0,000	0,001	0,001
KIEMBARA	0,005	0,000	1,474	1,111	0,440	0,005	0,007	0,000	0,000	0,000
LANFIERA	0,003	0,000	1,600	1,044	0,393	0,019	0,009	0,000	0,118	0,150
LANKOUE	0,002	0,000	1,335	1,012	0,485	0,009	0,004	0,000	0,000	0,000
TOENI	0,002	0,000	1,325	0,997	0,567	0,021	0,007	0,000	0,001	0,000
TOUGAN	0,07	0,000	1,406	1,148	0,440	0,012	0,019	0,000	0,001	0,000
BAGASSI	0,006	0,000	1,972	1,063	0,575	0,018	0,017	0,000	0,001	0,000
BANA	0,004	0,000	2,234	1,279	0,601	0,026	0,011	0,000	0,000	0,000
BOROMO	0,1	0,000	1,535	1,350	0,445	0,028	0,024	0,000	0,009	0,002
FARA	0,019	0,000	1,747	1,165	0,477	0,009	0,009	0,000	0,006	0,002
OURY	0,001	0,000	1,974	1,307	0,488	0,058	0,007	0,000	0,000	0,000
PA	0,006	0,000	1,247	0,872	0,431	0,022	0,017	0,000	0,007	0,000
POMPOI	0,005	0,000	1,844	1,097	0,621	0,033	0,029	0,000	0,000	0,002
POURA	0,093	0,000	1,456	1,250	0,479	0,012	0,023	0,000	0,001	0,000
SIBY	0,004	0,000	2,036	1,359	0,435	0,017	0,003	0,000	0,038	0,014
YAHO	0,005	0,000	1,998	1,148	0,510	0,024	0,011	0,000	0,000	0,000
BALAVE	0,001	0,000	1,305	0,916	0,363	0,014	0,004	0,000	0,000	0,001
KOUKA	0,004	0,000	1,432	1,052	0,346	0,010	0,007	0,000	0,000	0,001
SAMI	0,002	0,000	1,296	1,037	0,517	0,018	0,015	0,000	0,000	0,000
SANABA	0,003	0,000	1,706	1,168	0,481	0,012	0,012	0,000	0,015	0,006
SOLENZO	0,007	0,000	1,491	1,135	0,403	0,012	0,009	0,000	0,005	0,004
TANSILA	0,003	0,000	1,260	0,802	0,469	0,026	0,007	0,000	0,001	0,000
GASSAN	0,003	0,000	1,638	1,103	0,380	0,007	0,009	0,000	0,008	0,005
GOSSINA	0,001	0,000	1,685	1,205	0,512	0,023	0,008	0,000	0,005	0,000
KOUGNY	8E-04	0,000	1,588	1,065	0,314	0,008	0,004	0,000	0,001	0,000
TOMA	0,031	0,000	1,489	1,132	0,378	0,013	0,014	0,000	0,000	0,000
YABA	0,001	0,000	1,641	1,212	0,415	0,004	0,002	0,000	0,001	0,000

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
YE	0,001	0,000	2,302	1,513	0,565	0,018	0,005	0,000	0,004	0,003
BANFORA	0,087	0,000	0,925	0,962	0,534	0,001	0,041	0,000	0,003	0,001
BEREGADOUGOU	0,043	0,000	1,351	0,946	0,429	0,013	0,023	0,000	0,002	0,000
MANGODARA	0,02	0,000	1,339	1,034	0,582	0,023	0,008	0,000	0,001	0,000
MOUSSODOUGOU	0,003	0,000	1,355	1,079	0,287	0,002	0,007	0,000	0,005	0,006
NIANGOLOKO	0,052	0,000	1,155	1,076	0,573	0,015	0,026	0,000	0,001	0,000
OUO	0	0,000	1,356	1,033	0,686	0,010	0,004	0,000	0,001	0,000
SIDERADOUGOU	0,005	0,000	1,302	1,062	0,606	0,019	0,014	0,000	0,001	0,000
SOUBAKANIEDOUGOU	0,002	0,000	1,182	0,862	0,549	0,008	0,011	0,000	0,001	0,000
TIEFORA	0,003	0,000	1,273	0,940	0,667	0,016	0,008	0,000	0,001	0,000
DAKORO	0,004	0,000	1,198	0,912	0,697	0,025	0,008	0,000	0,001	0,002
DOUNA	0,006	0,000	1,293	0,915	0,432	0,009	0,011	0,000	0,011	0,009
KANKALABA	0	0,000	1,281	1,022	0,713	0,044	0,005	0,000	0,000	0,000
LOUMANA	0,001	0,000	1,205	0,913	0,640	0,014	0,010	0,000	0,001	0,001
NIANKORODOUGOU	0,003	0,000	1,191	0,941	0,848	0,039	0,010	0,000	0,002	0,000
OUELENI	0	0,000	1,202	0,982	0,602	0,017	0,000	0,000	0,000	0,000
SINDOU	0,005	0,000	1,193	0,888	0,823	0,056	0,013	0,000	0,001	0,000
WOLONKOTO	0	0,000	1,214	0,926	0,418	0,026	0,000	0,000	0,000	0,000
KOMKI-IPALA	0,003	0,000	1,944	1,264	0,422	0,007	0,005	0,000	0,000	0,000
KOMSILGA	0,003	0,000	1,615	1,557	0,349	0,005	0,008	0,000	0,000	0,000
KOUBRI	0,014	0,000	1,873	1,394	0,427	0,021	0,012	0,000	0,011	0,004
PABRE	0,005	0,000	1,786	1,361	0,371	0,002	0,006	0,000	0,013	0,002
SAABA	0,03	0,000	1,667	1,350	0,464	0,011	0,031	0,000	0,004	0,004
TANGHIN DASSOURI	0,005	0,000	1,907	1,354	0,373	0,002	0,007	0,000	0,000	0,000
OUAGADOUGOU	0,191	0,000	1,241	1,002	0,809	0,008	0,128	0,000	0,001	0,000
EXTERIEUR	1,313	0,000	0,333		0,231		0,577		0,148	
BAGRE	0,034	0,000	1,460	1,158	0,363	0,014	0,023	0,000	0,020	0,007
BANE	0,002	0,000	1,287	0,962	0,225	0,004	0,007	0,000	0,001	0,000
BEGUEDO	0,009	0,000	1,530	1,083	0,211	0,000	0,015	0,000	0,019	0,010
BISSIGA	0	0,000	1,266	1,110	0,250	0,006	0,002	0,000	0,001	0,000
BITTOU	0,058	0,000	1,221	1,044	0,290	0,012	0,029	0,000	0,003	0,000
BOUSSOUMA	0,003	0,000	1,297	0,851	0,160	0,001	0,002	0,000	0,004	0,003
GARANGO	0,021	0,000	1,277	0,844	0,211	0,008	0,008	0,000	0,001	0,001
KOMTOEGA	9E-04	0,000	1,362	0,944	0,213	0,005	0,001	0,000	0,006	0,001
NIAOGO	0,004	0,000	1,603	1,097	0,210	0,009	0,006	0,000	0,042	0,032
TENKODOGO	0,062	0,000	1,366	0,965	0,321	0,005	0,026	0,000	0,001	0,000
ZABRE	0,007	0,000	1,404	0,850	0,196	0,005	0,009	0,000	0,004	0,000
ZOAGA	0	0,000	1,063	0,660	0,199	0,003	0,001	0,000	0,001	0,000
ZONSE	0,002	0,000	1,295	0,916	0,142	0,001	0,002	0,000	0,000	0,000
ANDEMTENGA	8E-04	0,000	1,525	1,175	0,294	0,003	0,004	0,000	0,000	0,001
BASKOURE	0,001	0,000	1,587	1,111	0,271	0,000	0,005	0,000	0,000	0,000
DIALGAYE	0,002	0,000	1,345	1,009	0,216	0,002	0,004	0,000	0,001	0,001
GOUNGHIN	0,004	0,000	1,690	1,261	0,349	0,001	0,007	0,000	0,000	0,000
KANDO	0,002	0,000	1,568	1,181	0,259	0,000	0,004	0,000	0,002	0,001
KOUPELA	0,07	0,000	1,479	1,202	0,389	0,001	0,023	0,000	0,000	0,000
POUYTENGA	0,048	0,000	1,353	1,117	0,362	0,001	0,037	0,000	0,002	0,000
TENSOBENTENGA	0,002	0,000	1,226	0,916	0,278	0,002	0,007	0,000	0,001	0,000
YARGO	8E-04	0,000	1,509	1,125	0,302	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
COMIN-YANGA	0,001	0,000	1,475	1,130	0,289	0,022	0,010	0,000	0,000	0,000
DOURTENGA	0,002	0,000	1,539	1,058	0,136	0,001	0,014	0,000	0,000	0,000
LALGAYE	7E-04	0,000	1,402	1,018	0,219	0,009	0,009	0,000	0,000	0,000
OUARGAYE	0,016	0,000	1,514	1,061	0,172	0,001	0,008	0,000	0,000	0,001
SANGA	0,003	0,000	1,347	1,034	0,128	0,001	0,002	0,000	0,000	0,000
SOUDOUGUI	7E-04	0,000	1,143	0,879	0,155	0,015	0,006	0,000	0,003	0,000
YARGATENGA	0,011	0,000	1,347	1,049	0,265	0,003	0,014	0,000	0,002	0,001
YONDE	0,002	0,000	1,636	1,145	0,200	0,012	0,003	0,000	0,001	0,000
BOURZANGA	0,002	0,000	1,053	0,832	0,399	0,005	0,011	0,000	0,003	0,001
GUIBARE	0,003	0,000	1,271	1,010	0,530	0,006	0,003	0,000	0,000	0,001
KONGOUSSI	0,05	0,000	1,192	0,861	0,441	0,003	0,019	0,000	0,010	0,006
NASSERE	0,004	0,000	1,138	0,793	0,357	0,009	0,003	0,000	0,003	0,000
ROLLO	0,004	0,000	1,007	0,799	0,326	0,002	0,002	0,000	0,000	0,001
ROUKO	0,002	0,000	1,211	0,910	0,306	0,001	0,002	0,000	0,000	0,000
SABCE	0,002	0,000	1,361	1,057	0,523	0,005	0,012	0,000	0,002	0,000
TIKARE	0,003	0,000	1,143	0,936	0,462	0,007	0,012	0,000	0,009	0,000
ZIMTENGA	0,002	0,000	1,030	0,869	0,374	0,003	0,003	0,000	0,007	0,002
BOALA	0	0,000	1,277	1,022	0,299	0,004	0,004	0,000	0,001	0,000
BOULSA	0,026	0,000	1,320	1,085	0,333	0,005	0,017	0,000	0,001	0,000
BOUROUM	5E-04	0,000	1,064	0,918	0,588	0,007	0,010	0,000	0,007	0,001
DARGO	0,002	0,000	1,544	1,266	0,345	0,011	0,005	0,000	0,002	0,000
NAGBINGOU	0	0,000	1,150	0,862	0,726	0,004	0,020	0,000	0,002	0,001
TOUGOURI	0,004	0,000	1,194	0,990	0,377	0,007	0,009	0,000	0,005	0,000
YALGO	0,008	0,000	0,857	0,761	0,354	0,010	0,019	0,000	0,010	0,002
ZEGUEDEGUIN	0,006	0,000	1,381	1,155	0,433	0,003	0,019	0,000	0,001	0,000
BARSALOGHO	0,008	0,000	1,112	0,928	0,438	0,010	0,006	0,000	0,002	0,001
BOUSSOUMA	0,004	0,000	1,188	0,920	0,279	0,005	0,003	0,000	0,001	0,000
DABLO	0,001	0,000	1,246	0,973	0,528	0,007	0,003	0,000	0,006	0,002
KAYA	0,075	0,000	1,060	0,941	0,506	0,003	0,027	0,000	0,001	0,001
KORSIMORO	0,016	0,000	1,489	1,098	0,411	0,003	0,012	0,000	0,004	0,001
MANE	0,003	0,000	1,317	0,993	0,418	0,005	0,007	0,000	0,002	0,000
NAMISSIGUIMA	0,002	0,000	1,155	0,854	0,456	0,013	0,000	0,000	0,000	0,000
PENSA	0,002	0,000	1,008	0,889	0,529	0,003	0,025	0,000	0,008	0,001
PIBAORE	1E-03	0,000	1,269	1,064	0,321	0,004	0,005	0,000	0,000	0,000
PISSILA	0,006	0,000	1,235	0,937	0,391	0,010	0,009	0,000	0,001	0,003
ZIGA	4E-04	0,000	1,450	1,198	0,432	0,008	0,001	0,000	0,001	0,001
BINGO	0,004	0,000	1,641	1,130	0,310	0,000	0,001	0,000	0,001	0,000
IMASGHO	0,001	0,000	1,530	1,053	0,498	0,014	0,009	0,000	0,001	0,000
KINDI	0,002	0,000	1,722	1,000	0,536	0,010	0,006	0,000	0,000	0,000
KOKOLOKO	0,004	0,000	1,464	0,942	0,283	0,002	0,008	0,000	0,002	0,000
KOUDOUGOU	0,094	0,000	1,669	1,140	0,687	0,010	0,040	0,000	0,001	0,000
NANDIALA	5E-04	0,000	1,586	1,016	0,545	0,023	0,002	0,000	0,000	0,000
NANORO	0,007	0,000	1,514	1,053	0,450	0,015	0,008	0,000	0,004	0,000
PELLA	0,001	0,000	1,876	1,315	0,419	0,004	0,008	0,000	0,001	0,000
POA	0,002	0,000	1,486	1,037	0,374	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
RAMONGO	0,003	0,000	1,859	1,221	0,364	0,000	0,007	0,000	0,000	0,000
SABOU	0,005	0,000	1,505	1,054	0,340	0,002	0,007	0,000	0,000	0,000
SIGLE	7E-04	0,000	1,930	1,331	0,386	0,007	0,002	0,000	0,002	0,000

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
SOAW	0,002	0,000	1,497	1,064	0,440	0,010	0,018	0,000	0,000	0,003
SOURGOU	0,002	0,000	1,651	0,998	0,401	0,004	0,001	0,000	0,001	0,000
THYOU	0,004	0,000	1,575	1,067	0,338	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000
DASSA	0,003	0,000	1,283	1,126	0,616	0,024	0,003	0,000	0,000	0,000
DIDYR	0,003	0,000	1,595	1,111	0,519	0,022	0,006	0,000	0,003	0,000
GODYR	9E-04	0,000	1,432	0,964	0,496	0,016	0,002	0,000	0,000	0,000
KORDIE	0,005	0,000	1,581	1,065	0,473	0,006	0,010	0,000	0,000	0,001
KYON	0,001	0,000	1,439	1,126	0,513	0,017	0,003	0,000	0,001	0,000
POUNI	0,01	0,000	1,417	1,013	0,448	0,009	0,013	0,000	0,001	0,000
REO	0,032	0,000	1,696	1,121	0,468	0,008	0,014	0,000	0,000	0,000
TENADO	0,005	0,000	1,480	1,087	0,532	0,012	0,020	0,000	0,006	0,002
ZAMO	0,011	0,000	1,659	1,166	0,662	0,009	0,010	0,000	0,006	0,000
ZAWARA	0,011	0,000	1,489	1,086	0,497	0,005	0,015	0,000	0,002	0,000
BIEHA	0,002	0,000	1,366	1,095	0,473	0,017	0,008	0,000	0,001	0,000
BOURA	0,003	0,000	1,189	1,010	0,517	0,008	0,004	0,000	0,002	0,000
LEO	0,066	0,000	1,460	1,038	0,460	0,018	0,016	0,000	0,001	0,000
NEBIELIANAYOU	0	0,000	1,733	1,136	0,651	0,011	0,000	0,000	0,000	0,000
NIABOURI	0,003	0,000	1,544	1,166	0,568	0,012	0,004	0,000	0,001	0,001
SILLY	0,002	0,000	1,486	1,092	0,608	0,017	0,001	0,000	0,001	0,000
TO	0,005	0,000	1,424	1,095	0,532	0,014	0,015	0,000	0,001	0,000
BAKATA	0,001	0,000	1,995	1,354	0,677	0,016	0,006	0,000	0,003	0,000
BOUGNOUNOU	0	0,000	1,697	1,136	0,482	0,009	0,005	0,000	0,003	0,000
CASSOU	0,004	0,000	1,459	1,085	0,621	0,019	0,006	0,000	0,001	0,001
DALO	0,002	0,000	1,686	1,160	0,588	0,022	0,000	0,000	0,000	0,001
GAO	0,002	0,000	1,809	1,238	0,586	0,018	0,003	0,000	0,003	0,001
SAPOUY	0,014	0,000	1,501	1,138	0,514	0,015	0,019	0,000	0,001	0,000
DOULOUGOU	0,004	0,000	2,022	1,417	0,277	0,003	0,004	0,000	0,000	0,001
GAONGO	0,002	0,000	1,840	1,308	0,548	0,018	0,001	0,000	0,003	0,004
IPELCE	0,005	0,000	1,895	1,339	0,265	0,000	0,005	0,000	0,001	0,000
KAYAO	0,001	0,000	1,924	1,280	0,407	0,012	0,001	0,000	0,001	0,000
KOMBISSIRI	0,03	0,000	1,626	1,342	0,303	0,001	0,015	0,000	0,002	0,001
SAPONE	0,006	0,000	2,039	1,495	0,337	0,002	0,008	0,000	0,001	0,000
TOECE	0,003	0,000	1,900	1,376	0,262	0,003	0,007	0,000	0,001	0,002
GUIARO	0,005	0,000	1,485	1,151	0,548	0,016	0,014	0,000	0,001	0,002
PÔ	0,085	0,000	1,201	0,941	0,326	0,010	0,039	0,000	0,001	0,000
TIEBELE	0,003	0,000	1,426	1,021	0,200	0,000	0,003	0,000	0,001	0,001
ZECCO	0,008	0,000	1,162	0,606	0,157	0,000	0,013	0,000	0,000	0,000
ZIOU	0,002	0,000	1,338	0,817	0,151	0,003	0,014	0,000	0,001	0,001
BERE	0,002	0,000	2,168	1,509	0,374	0,013	0,002	0,000	0,000	0,000
BINDE	0,003	0,000	1,823	1,156	0,246	0,010	0,002	0,000	0,000	0,001
GOGO	0,001	0,000	1,750	1,091	0,277	0,017	0,003	0,000	0,003	0,001
GOMBOUSSOUGOU	0,007	0,000	1,329	0,810	0,141	0,001	0,005	0,000	0,008	0,012
GUIBA	0,002	0,000	1,996	1,437	0,260	0,001	0,005	0,000	0,001	0,001
MANGA	0,073	0,000	1,678	1,328	0,322	0,002	0,020	0,000	0,001	0,000
NOBERE	0,003	0,000	2,010	1,329	0,222	0,004	0,002	0,000	0,001	0,000
BILANGA	0,007	0,000	1,490	1,117	0,508	0,017	0,016	0,000	0,003	0,001
BOGANDE	0,055	0,000	1,266	1,065	0,543	0,010	0,023	0,000	0,002	0,001
COALLA	6E-04	0,000	1,062	0,857	0,481	0,015	0,003	0,000	0,004	0,001

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
LIPTOUGOU	0,002	0,000	1,116	0,894	0,546	0,016	0,020	0,000	0,005	0,001
MANI	0,007	0,000	1,170	0,917	0,561	0,015	0,012	0,000	0,004	0,003
PIELA	0,01	0,000	1,544	1,199	0,477	0,010	0,030	0,000	0,004	0,001
THION	0,003	0,000	1,181	0,934	0,540	0,005	0,014	0,000	0,000	0,000
DIABO	0,002	0,000	1,586	1,218	0,257	0,004	0,004	0,000	0,000	0,000
DIAPANGO	0,011	0,000	1,574	1,291	0,427	0,005	0,013	0,000	0,003	0,000
FADA N'GOURMA	0,105	0,000	1,595	1,163	0,613	0,016	0,047	0,000	0,002	0,000
MATIACOALI	0,005	0,000	1,381	1,047	0,544	0,023	0,004	0,000	0,001	0,000
TIBGA	0	0,000	1,671	1,369	0,356	0,001	0,006	0,000	0,000	0,000
YAMBA	0,002	0,000	1,787	1,312	0,654	0,009	0,012	0,000	0,000	0,001
BOTOU	0,004	0,000	1,045	0,884	0,401	0,005	0,016	0,000	0,006	0,001
DIAPAGA	0,11	0,000	1,205	1,055	0,475	0,010	0,030	0,000	0,017	0,010
KANTCHARI	0,052	0,000	1,134	0,996	0,556	0,012	0,036	0,000	0,005	0,003
LOGOBOU	0,008	0,000	1,297	0,921	0,501	0,009	0,014	0,000	0,004	0,002
NAMOUNOU	0,034	0,000	0,851	0,959	0,402	0,002	0,036	0,000	0,005	0,001
PARTIAGA	0,006	0,000	1,192	0,997	0,599	0,010	0,003	0,000	0,004	0,001
TAMBAGA	0,002	0,000	1,257	1,015	0,370	0,006	0,005	0,000	0,001	0,000
TANSARGA	0,006	0,000	1,143	0,961	0,544	0,010	0,020	0,000	0,002	0,000
BARTIBOUGOU	0,004	0,000	1,030	0,827	0,569	0,011	0,002	0,000	0,000	0,000
FOUTOURI	0,002	0,000	0,967	0,770	0,561	0,020	0,021	0,000	0,005	0,001
GAYERI	0,017	0,000	1,343	1,001	0,651	0,025	0,017	0,000	0,002	0,001
KOMPIENGA	0,033	0,000	1,139	0,956	0,244	0,004	0,016	0,000	0,015	0,002
MADJOARI	0,007	0,000	1,071	0,821	0,577	0,006	0,004	0,000	0,015	0,001
PAMA	0,053	0,000	1,328	1,075	0,403	0,005	0,027	0,000	0,056	0,031
BAMA	0,007	0,000	1,307	1,071	0,359	0,015	0,014	0,000	0,005	0,005
BOBO DIOULASSO	0,135	0,000	0,854	0,913	0,633	0,008	0,073	0,000	0,001	0,001
DANDE	0,001	0,000	1,324	1,001	0,301	0,008	0,006	0,000	0,001	0,000
FARAMANA	0,01	0,000	1,341	0,890	0,402	0,044	0,022	0,000	0,000	0,000
FO	0,003	0,000	1,254	0,933	0,470	0,018	0,007	0,000	0,001	0,001
KARANKASSO										
SAMBLA	0,002	0,000	1,395	1,100	0,509	0,020	0,002	0,000	0,001	0,000
KARANKASSO-VIGUE	0,001	0,000	1,464	1,128	0,616	0,017	0,012	0,000	0,003	0,001
KOUNDOUGOU	0,01	0,000	1,364	1,009	0,384	0,003	0,009	0,000	0,001	0,000
LENA	0,002	0,000	1,319	0,886	0,493	0,003	0,022	0,000	0,004	0,000
PADEMA	0,003	0,000	1,400	1,114	0,397	0,011	0,012	0,000	0,007	0,002
PENI	0,009	0,000	1,404	1,209	0,569	0,013	0,011	0,000	0,003	0,000
SATIRI	0,002	0,000	1,320	1,026	0,461	0,019	0,027	0,000	0,012	0,007
TOUSSIANA	0,025	0,000	1,371	1,006	0,476	0,017	0,017	0,000	0,000	0,000
BANZON	0,004	0,000	1,579	1,228	0,343	0,015	0,012	0,000	0,009	0,003
DJIGOUERA	0,002	0,000	1,324	1,059	0,601	0,010	0,005	0,000	0,002	0,000
KANGALA	5E-04	0,000	1,468	1,002	0,516	0,021	0,001	0,000	0,000	0,000
KAYAN	6E-04	0,000	1,393	1,033	0,509	0,035	0,003	0,000	0,002	0,001
KOLOKO	0,008	0,000	1,019	0,923	0,524	0,023	0,010	0,000	0,000	0,000
KOURIGNON	0	0,000	1,325	1,011	0,505	0,022	0,008	0,000	0,000	0,000
KOUROUMA	0,005	0,000	1,461	1,070	0,620	0,031	0,014	0,000	0,003	0,000
MOROLABA	0,001	0,000	1,271	0,916	0,494	0,050	0,007	0,000	0,002	0,000
N'DOROLA	0,007	0,000	1,215	0,881	0,506	0,040	0,012	0,000	0,001	0,001
ORODARA	0,063	0,000	1,252	1,168	0,471	0,007	0,028	0,000	0,000	0,000
SAMOGOHIRI	0,004	0,000	1,507	1,204	0,539	0,011	0,018	0,000	0,000	0,000

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
SAMOROGOUAN	0,001	0,000	1,388	1,063	0,523	0,048	0,005	0,000	0,010	0,004
SINDO	0,001	0,000	1,706	1,245	0,636	0,040	0,008	0,000	0,011	0,000
BEKUY	0,007	0,000	1,630	1,211	0,569	0,018	0,046	0,000	0,005	0,000
BEREBA	0,004	0,000	2,032	1,304	0,499	0,016	0,002	0,000	0,000	0,000
BONY	0,006	0,000	1,795	1,080	0,610	0,016	0,009	0,000	0,003	0,000
FOUNZAN	0,005	0,000	1,731	1,089	0,560	0,014	0,007	0,000	0,002	0,000
HOUNDE	0,032	0,000	1,749	1,361	0,539	0,024	0,020	0,000	0,001	0,000
KOTI	0,006	0,000	1,851	1,236	0,603	0,007	0,004	0,000	0,001	0,000
KOUMBIA	0,005	0,000	2,057	1,340	0,560	0,019	0,013	0,000	0,005	0,000
ARBOLE	0,002	0,000	1,565	1,059	0,402	0,004	0,008	0,000	0,001	0,000
BAGARE	0,002	0,000	1,684	1,264	0,527	0,007	0,004	0,000	0,001	0,000
BOKIN	0,002	0,000	1,320	1,006	0,381	0,005	0,009	0,000	0,001	0,001
GOMPONSOM	0	0,000	1,602	1,143	0,530	0,014	0,006	0,000	0,001	0,000
KIRSI	0,002	0,000	1,572	1,021	0,479	0,007	0,014	0,000	0,004	0,001
LA-TODIN	0,001	0,000	1,599	1,084	0,348	0,025	0,004	0,000	0,001	0,001
PILIMPIKOU	0	0,000	1,455	0,933	0,500	0,006	0,003	0,000	0,000	0,001
SAMBA	0,002	0,000	1,382	0,919	0,454	0,012	0,008	0,000	0,000	0,000
YAKO	0,044	0,000	1,285	0,950	0,467	0,013	0,027	0,000	0,001	0,000
BARGA	0,002	0,000	0,945	0,784	0,545	0,013	0,009	0,000	0,000	0,000
KAIN	0	0,000	1,215	0,851	0,698	0,018	0,015	0,000	0,000	0,001
KALSAKA	0,002	0,000	1,412	1,055	0,563	0,013	0,003	0,000	0,005	0,005
KOSSOUKA	0,005	0,000	1,081	0,959	0,432	0,012	0,001	0,000	0,000	0,000
KOUMBRI	0,004	0,000	0,931	0,766	0,570	0,015	0,003	0,000	0,002	0,000
NAMISSIGUIMA	0,003	0,000	1,007	0,862	0,449	0,009	0,006	0,000	0,002	0,001
OUAHIGOUYA	0,096	0,000	1,021	0,793	0,604	0,017	0,036	0,000	0,001	0,000
OULA	9E-04	0,000	1,079	0,846	0,493	0,014	0,010	0,000	0,001	0,000
RAMBO	9E-04	0,000	1,166	0,935	0,550	0,010	0,031	0,000	0,001	0,000
SEGUENEGA	0,005	0,000	1,165	0,987	0,469	0,009	0,013	0,000	0,002	0,000
TANGAYE	9E-04	0,000	1,168	0,888	0,442	0,006	0,003	0,000	0,001	0,001
THIOU	0,004	0,000	1,125	0,913	0,543	0,013	0,008	0,000	0,002	0,000
ZOGORE	8E-04	0,000	1,155	0,918	0,484	0,002	0,020	0,000	0,002	0,000
BANH	9E-04	0,000	0,909	0,694	0,541	0,007	0,000	0,000	0,000	0,000
OUINDIGUI	5E-04	0,000	1,043	0,833	0,358	0,009	0,006	0,000	0,000	0,001
SOLLE	0	0,000	0,928	0,770	0,527	0,008	0,003	0,000	0,003	0,000
TITAO	0,006	0,000	1,078	0,850	0,473	0,011	0,009	0,000	0,001	0,000
BASSI	0	0,000	1,154	0,936	0,486	0,007	0,019	0,000	0,001	0,000
BOUSSOU	9E-04	0,000	1,485	1,090	0,621	0,021	0,004	0,000	0,002	0,000
GOURCY	0,021	0,000	1,190	0,870	0,386	0,009	0,013	0,000	0,004	0,000
LEBA	0,001	0,000	1,104	0,810	0,327	0,002	0,002	0,000	0,000	0,000
TOUGO	0,001	0,000	1,281	0,996	0,491	0,008	0,014	0,000	0,002	0,000
BOUDRY	0,003	0,000	1,903	1,322	0,597	0,007	0,011	0,000	0,003	0,002
KOGHO	0	0,000	1,639	1,346	0,522	0,002	0,001	0,000	0,001	0,000
MEGUET	0,003	0,000	1,703	1,293	0,418	0,002	0,006	0,000	0,002	0,000
MOGTEDO	0,012	0,000	1,820	1,299	0,498	0,009	0,014	0,000	0,004	0,003
SALOGO	0,001	0,000	1,697	1,374	0,350	0,003	0,012	0,000	0,001	0,001
ZAM	0,003	0,000	2,087	1,580	0,524	0,006	0,004	0,000	0,009	0,002
ZORGHO	0,038	0,000	1,676	1,331	0,359	0,001	0,012	0,000	0,001	0,002
ZOUNGOU	0,002	0,000	1,640	1,239	0,413	0,004	0,014	0,000	0,002	0,001

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
ABSOUYA	0,001	0,000	2,135	1,726	0,479	0,004	0,013	0,000	0,004	0,000
DAPELOGO	0,003	0,000	1,461	1,162	0,410	0,001	0,004	0,000	0,002	0,001
LOUMBILA	0,009	0,000	1,698	1,366	0,513	0,008	0,010	0,000	0,022	0,004
NAGREONGO	0,006	0,000	1,828	1,338	0,444	0,005	0,005	0,000	0,004	0,004
OURGOU-MANEGA	7E-04	0,000	1,323	1,100	0,423	0,014	0,008	0,000	0,000	0,000
ZINIARE	0,045	0,000	1,606	1,231	0,452	0,004	0,017	0,000	0,006	0,002
ZITENGA	7E-04	0,000	1,582	1,200	0,378	0,004	0,010	0,000	0,001	0,001
BOUSSE	0,003	0,000	1,552	1,165	0,433	0,004	0,011	0,000	0,001	0,003
LAYE	0,004	0,000	1,461	1,032	0,326	0,004	0,009	0,000	0,001	0,005
NIOU	0,002	0,000	1,539	1,051	0,380	0,002	0,005	0,000	0,000	0,000
SOURGOUBILA	0	0,000	1,720	1,122	0,420	0,016	0,003	0,000	0,003	0,002
TOEGHIN	0,001	0,000	1,489	1,087	0,353	0,003	0,001	0,000	0,000	0,001
DEOU	0,007	0,000	0,580	0,362	0,301	0,004	0,003	0,000	0,003	0,000
GOROM-GOROM	0,061	0,000	0,445	0,328	0,357	0,001	0,026	0,000	0,004	0,001
MARKOYE	0,018	0,000	0,196	0,130	0,232	0,001	0,010	0,000	0,004	0,000
OURSIS	0,012	0,000	0,222	0,115	0,183	0,001	0,003	0,000	0,000	0,000
TIN-AKOFF	0,009	0,000	0,053	0,007	0,345	0,002	0,009	0,000	0,000	0,003
BANI	0,004	0,000	0,688	0,522	0,273	0,003	0,004	0,000	0,001	0,000
DORI	0,101	0,000	0,417	0,342	0,459	0,005	0,030	0,000	0,002	0,002
FALAGOUNTOU	0,168	0,000	0,614	0,474	0,418	0,003	0,003	0,000	0,002	0,000
GORGADJI	0,005	0,000	0,760	0,560	0,475	0,009	0,027	0,000	0,001	0,000
SAMPELGA	0	0,000	0,690	0,582	0,364	0,005	0,000	0,000	0,001	0,001
SEYTENGA	0,011	0,000	0,570	0,390	0,546	0,002	0,016	0,000	0,003	0,001
ARBINDA	0,008	0,000	0,948	0,715	0,638	0,011	0,021	0,000	0,005	0,001
BARABOULE	0,002	0,000	0,820	0,638	0,604	0,012	0,016	0,000	0,000	0,002
DIGUEL	0	0,000	0,857	0,586	0,643	0,007	0,000	0,000	0,010	0,001
DJIBO	0,072	0,000	0,750	0,617	0,460	0,011	0,038	0,000	0,003	0,000
KELBO	0,002	0,000	0,972	0,756	0,442	0,016	0,002	0,000	0,001	0,000
KOUTOUGOU	0,018	0,000	0,845	0,613	0,818	0,011	0,007	0,000	0,007	0,000
NASSOUMBOU	0,002	0,000	0,834	0,602	0,740	0,014	0,041	0,000	0,006	0,002
POBE-MENGAO	0,005	0,000	0,950	0,743	0,295	0,013	0,003	0,000	0,000	0,000
TONGOMAYEL	0,001	0,000	0,879	0,652	0,527	0,015	0,006	0,000	0,001	0,000
BOUNDORE	0	0,000	0,928	0,706	0,678	0,025	0,000	0,000	0,004	0,001
MANSILA	0,002	0,000	0,864	0,715	0,437	0,029	0,013	0,000	0,003	0,000
SEBBA	0,032	0,000	0,741	0,677	0,462	0,022	0,021	0,000	0,019	0,003
SOLHAN	0,002	0,000	0,871	0,714	0,583	0,026	0,008	0,000	0,006	0,002
TANKOUGOUNADIE	0,004	0,000	0,610	0,597	0,582	0,030	0,002	0,000	0,002	0,001
TITABE	0,002	0,000	0,711	0,628	0,756	0,025	0,006	0,000	0,002	0,002
BONDIGUI	0,002	0,000	1,589	1,156	0,602	0,031	0,005	0,000	0,008	0,002
DIEBOUGOU	0,079	0,000	1,236	1,074	0,381	0,002	0,020	0,000	0,004	0,001
DOLO	0,003	0,000	1,340	0,963	0,241	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
IOLONIORO	0,003	0,000	1,468	1,101	0,545	0,014	0,002	0,000	0,001	0,002
TIANKOURA	0,005	0,000	1,323	1,011	0,308	0,001	0,053	0,000	0,002	0,000
BOUROUM-BOUROUM	0,009	0,000	1,159	1,038	0,318	0,002	0,007	0,000	0,000	0,002
BOUSSERA	0	0,000	1,032	0,755	0,154	0,001	0,000	0,000	0,001	0,002
DJIGOUE	0	0,000	1,610	1,168	0,733	0,019	0,006	0,000	0,002	0,001
GAOUA	0,105	0,000	0,748	0,775	0,490	0,004	0,035	0,000	0,001	0,001
GBOMBLOA	0,002	0,000	1,001	0,842	0,224	0,001	0,000	0,000	0,000	0,002

Communes entières	Réfrigérateur		Bicyclette		Mobylette		Voiture		Pirogue	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
KAMPTI	0,011	0,000	0,819	0,994	0,530	0,004	0,012	0,000	0,002	0,000
LOROPENI	0,004	0,000	1,223	0,957	0,422	0,006	0,012	0,000	0,001	0,000
MALBA	0	0,000	1,000	0,568	0,259	0,001	0,016	0,000	0,000	0,000
NAKO	0,002	0,000	1,027	0,742	0,254	0,002	0,020	0,000	0,007	0,002
PERIGBAN	0	0,000	1,148	0,981	0,404	0,001	0,016	0,000	0,000	0,000
DANO	0,056	0,000	1,344	1,171	0,387	0,005	0,023	0,000	0,000	0,000
DISSIN	0,011	0,000	1,214	1,039	0,221	0,001	0,003	0,000	0,003	0,001
GUEGUERE	0	0,000	1,470	1,111	0,502	0,006	0,007	0,000	0,000	0,000
KOPER	0,002	0,000	1,437	1,189	0,292	0,004	0,001	0,000	0,005	0,003
NIEGO	0,003	0,000	1,030	1,065	0,220	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000
ORONKUA	0,003	0,000	1,375	1,127	0,406	0,003	0,001	0,000	0,000	0,000
OUESSA	0,013	0,000	1,276	1,044	0,431	0,002	0,019	0,000	0,000	0,000
ZAMBO	0,001	0,000	1,275	1,069	0,215	0,002	0,000	0,000	0,008	0,002
BATIE	0,012	0,000	1,144	0,909	0,328	0,004	0,007	0,000	0,015	0,004
BOUSSOUKOULA	0	0,000	1,196	0,911	0,478	0,011	0,000	0,000	0,000	0,000
KPUERE	0	0,000	1,295	0,961	0,335	0,051	0,000	0,000	0,036	0,008
LEGMOIN	0,003	0,000	1,075	0,938	0,184	0,001	0,008	0,000	0,008	0,006
MIDEBDO	0,004	0,000	1,229	0,959	0,464	0,003	0,004	0,000	0,000	0,000
Total	0,068	0,000	1,328	0,967	0,531	0,011	0,044	0,000	0,003	0,002

Tableau A5.5c : Nombre moyen de biens durables selon le statut de pauvreté des ménages et par commune.

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
BARANI	0,44	0,261	0,008	0,003	0,060	0,026	0,649	0,422
BOMBOROKUY	0,57	0,293	0,001	0,000	0,036	0,013	1,028	0,720
BOURASSO	0,34	0,113	0,000	0,001	0,002	0,000	0,674	0,242
DJIBASSO	0,54	0,324	0,004	0,002	0,216	0,118	0,647	0,516
DOKUY	0,43	0,138	0,002	0,002	0,035	0,007	0,748	0,296
DOUMBALA	0,45	0,229	0,004	0,001	0,059	0,016	0,803	0,465
KOMBORI	0,69	0,282	0,016	0,004	0,191	0,045	0,753	0,257
MADOUBA	0,8	0,358	0,010	0,000	0,487	0,112	0,978	0,615
NOUNA	0,39	0,238	0,002	0,000	0,004	0,002	0,610	0,439
SONO	0,29	0,128	0,000	0,000	0,016	0,005	0,631	0,250
BONDOKUY	0,28	0,079	0,001	0,001	0,001	0,001	0,365	0,124
DEDOUGOU	0,17	0,136	0,001	0,001	0,001	0,001	0,252	0,265
DOUROULA	0,35	0,126	0,001	0,001	0,000	0,000	0,668	0,306
KONA	0,58	0,162	0,002	0,000	0,002	0,001	0,676	0,287
OUARKOYE	0,29	0,085	0,004	0,001	0,009	0,002	0,433	0,141
SAFANE	0,4	0,151	0,004	0,001	0,002	0,002	0,675	0,307
TCHERIBA	0,42	0,153	0,003	0,001	0,002	0,002	0,749	0,371
DI	0,34	0,187	0,000	0,000	0,002	0,001	0,480	0,374
GOMBORO	0,2	0,083	0,005	0,002	0,006	0,002	0,334	0,199
KASSOUM	0,31	0,150	0,003	0,002	0,010	0,005	0,590	0,445
KIEMBARA	0,29	0,122	0,004	0,001	0,005	0,004	0,683	0,410
LANFIERA	0,4	0,131	0,001	0,001	0,008	0,002	0,629	0,241

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
LANKOUÉ	0,31	0,090	0,003	0,001	0,143	0,069	1,039	0,584
TOENI	0,38	0,163	0,096	0,026	0,006	0,001	0,733	0,386
TOUGAN	0,28	0,156	0,005	0,003	0,013	0,004	0,546	0,495
BAGASSI	0,39	0,100	0,003	0,001	0,000	0,001	0,461	0,126
BANA	0,48	0,129	0,002	0,000	0,000	0,000	0,599	0,181
BOROMO	0,3	0,208	0,002	0,001	0,001	0,000	0,442	0,417
FARA	0,42	0,158	0,002	0,001	0,001	0,002	0,597	0,283
OURY	0,46	0,179	0,002	0,002	0,004	0,001	0,684	0,284
PA	0,22	0,050	0,001	0,000	0,001	0,000	0,243	0,063
POMPOI	0,47	0,143	0,002	0,001	0,004	0,001	0,621	0,235
POURA	0,29	0,158	0,000	0,000	0,001	0,000	0,390	0,323
SIBY	0,43	0,189	0,000	0,000	0,004	0,000	0,562	0,333
YAHO	0,25	0,074	0,000	0,000	0,000	0,000	0,345	0,121
BALAVE	0,3	0,119	0,001	0,000	0,006	0,006	0,451	0,233
KOUKA	0,32	0,147	0,000	0,001	0,001	0,000	0,426	0,214
SAMI	0,28	0,149	0,000	0,004	0,000	0,000	0,466	0,218
SANABA	0,34	0,095	0,001	0,001	0,002	0,001	0,499	0,180
SOLENZO	0,3	0,126	0,002	0,001	0,001	0,000	0,398	0,180
TANSILA	0,36	0,136	0,002	0,001	0,015	0,005	0,592	0,271
GASSAN	0,3	0,108	0,003	0,001	0,028	0,009	0,618	0,334
GOSSINA	0,32	0,132	0,006	0,001	0,006	0,003	0,844	0,609
KOUGNY	0,19	0,063	0,000	0,001	0,003	0,000	0,346	0,123
TOMA	0,21	0,111	0,002	0,001	0,010	0,001	0,482	0,421
YABA	0,26	0,099	0,003	0,004	0,011	0,003	0,618	0,448
YE	0,3	0,091	0,000	0,000	0,002	0,000	0,618	0,368
BANFORA	0,05	0,011	0,000	0,000	0,001	0,000	0,042	0,012
BEREGADOUGOU	0,05	0,004	0,001	0,000	0,001	0,000	0,008	0,004
MANGODARA	0,08	0,010	0,000	0,000	0,000	0,000	0,099	0,015
MOUSSODOUGOU	0,02	0,002	0,000	0,000	0,002	0,000	0,009	0,006
NIANGOLOKO	0,11	0,037	0,001	0,000	0,001	0,000	0,047	0,014
OUO	0,07	0,011	0,001	0,000	0,000	0,000	0,073	0,011
SIDERADOUGOU	0,13	0,039	0,001	0,001	0,001	0,000	0,117	0,039
OUBAKANIEDOUGOU	0,14	0,020	0,001	0,000	0,000	0,000	0,020	0,000
TIEFORA	0,07	0,011	0,000	0,000	0,001	0,000	0,049	0,009
DAKORO	0,09	0,016	0,001	0,000	0,000	0,000	0,015	0,000
DOUNA	0,02	0,011	0,000	0,000	0,003	0,000	0,007	0,006
KANKALABA	0,13	0,021	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,004
LOUMANA	0,1	0,035	0,001	0,000	0,001	0,000	0,030	0,002
NIANKORODOUGOU	0,16	0,023	0,001	0,000	0,000	0,000	0,056	0,015
OUELENI	0,19	0,019	0,000	0,001	0,000	0,000	0,009	0,003
SINDOU	0,05	0,011	0,000	0,000	0,000	0,000	0,008	0,001
WOLONKOTO	0,01	0,007	0,000	0,000	0,000	0,000	0,017	0,004
KOMKI-IPALA	0,15	0,061	0,000	0,000	0,002	0,002	0,452	0,304
KOMSILGA	0,11	0,078	0,001	0,000	0,001	0,002	0,218	0,390
KOUBRI	0,4	0,310	0,004	0,002	0,003	0,001	0,639	0,625
PABRE	0,44	0,237	0,002	0,001	0,004	0,001	0,734	0,587
SAABA	0,28	0,252	0,001	0,001	0,003	0,002	0,422	0,606
TANGHIN DASSOURI	0,1	0,043	0,000	0,001	0,003	0,001	0,259	0,193
OUAGADOUGOU	0,03	0,060	0,001	0,001	0,001	0,000	0,024	0,087
EXTERIEUR	0		0,000		0,000		0,000	
BAGRE	0,42	0,238	0,003	0,000	0,002	0,001	0,606	0,458
BANE	0,36	0,172	0,001	0,000	0,003	0,001	0,416	0,217
BEGUEDO	0,17	0,079	0,004	0,004	0,003	0,002	0,223	0,106
BISSIGA	0,23	0,132	0,003	0,002	0,004	0,000	0,470	0,423

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
BITTOU	0,38	0,216	0,003	0,002	0,002	0,002	0,464	0,368
BOUSSOUMA	0,28	0,110	0,002	0,001	0,006	0,003	0,368	0,158
GARANGO	0,28	0,125	0,001	0,000	0,003	0,003	0,445	0,266
KOMTOEGA	0,24	0,097	0,001	0,002	0,008	0,003	0,354	0,203
NIAOGO	0,23	0,115	0,001	0,011	0,000	0,002	0,259	0,163
TENKODOGO	0,3	0,212	0,002	0,002	0,004	0,001	0,400	0,375
ZABRE	0,26	0,115	0,003	0,000	0,007	0,005	0,380	0,206
ZOAGA	0,25	0,132	0,001	0,000	0,003	0,003	0,320	0,180
ZONSE	0,22	0,083	0,000	0,000	0,007	0,000	0,368	0,200
ANDEMTENGA	0,32	0,148	0,001	0,003	0,003	0,001	0,703	0,598
BASKOURE	0,33	0,094	0,003	0,000	0,004	0,001	0,653	0,490
DIALGAYE	0,26	0,128	0,001	0,002	0,001	0,002	0,495	0,357
GOUNGHIN	0,22	0,073	0,000	0,000	0,001	0,003	0,640	0,600
KANDO	0,39	0,172	0,004	0,000	0,002	0,000	0,636	0,575
KOUPELA	0,31	0,192	0,003	0,000	0,001	0,006	0,367	0,370
POUYTENGA	0,21	0,200	0,002	0,000	0,003	0,000	0,220	0,323
TENSOBENTENGA	0,24	0,088	0,001	0,001	0,002	0,003	0,486	0,383
YARGO	0,26	0,100	0,002	0,000	0,001	0,000	0,497	0,350
COMIN-YANGA	0,18	0,057	0,000	0,001	0,008	0,001	0,384	0,281
DOURTENGA	0,23	0,072	0,004	0,001	0,004	0,001	0,314	0,223
LALGAYE	0,23	0,104	0,009	0,000	0,003	0,000	0,345	0,267
OUARGAYE	0,16	0,039	0,000	0,000	0,002	0,002	0,227	0,140
SANGA	0,14	0,047	0,000	0,000	0,003	0,001	0,235	0,114
SOUDOUGUI	0,12	0,040	0,001	0,001	0,001	0,001	0,213	0,157
YARGATENGA	0,24	0,113	0,001	0,000	0,004	0,002	0,284	0,199
YONDE	0,18	0,083	0,001	0,000	0,002	0,001	0,296	0,204
BOURZANGA	0,31	0,091	0,005	0,001	0,008	0,002	0,412	0,137
GUIBARE	0,2	0,087	0,001	0,001	0,005	0,001	0,389	0,306
KONGOUSSI	0,26	0,130	0,002	0,002	0,002	0,002	0,341	0,272
NASSERE	0,41	0,180	0,000	0,000	0,019	0,005	0,611	0,353
ROLLO	0,24	0,072	0,000	0,000	0,002	0,000	0,361	0,158
ROUKO	0,32	0,147	0,002	0,000	0,009	0,003	0,675	0,570
SABCE	0,45	0,213	0,001	0,002	0,012	0,003	0,695	0,554
TIKARE	0,29	0,113	0,010	0,001	0,015	0,005	0,595	0,466
ZIMTENGA	0,36	0,132	0,003	0,001	0,005	0,003	0,404	0,189
BOALA	0,13	0,042	0,000	0,001	0,002	0,001	0,249	0,142
BOULSA	0,21	0,060	0,009	0,000	0,004	0,000	0,395	0,263
BOUROUM	0,23	0,070	0,011	0,001	0,006	0,001	0,324	0,118
DARGO	0,16	0,072	0,007	0,001	0,001	0,001	0,344	0,250
NAGBINGOU	0,32	0,068	0,000	0,001	0,011	0,002	0,430	0,093
TOUGOURI	0,23	0,070	0,002	0,000	0,002	0,001	0,290	0,110
YALGO	0,29	0,116	0,005	0,003	0,002	0,002	0,343	0,143
ZEGUEDEGUIN	0,24	0,077	0,000	0,000	0,003	0,003	0,316	0,136
BARSALOGHO	0,32	0,096	0,005	0,002	0,003	0,001	0,411	0,160
BOUSSOUMA	0,21	0,089	0,002	0,001	0,006	0,002	0,405	0,269
DABLO	0,31	0,109	0,006	0,001	0,008	0,001	0,455	0,152
KAYA	0,2	0,145	0,001	0,001	0,003	0,001	0,251	0,280
KORSIMORO	0,36	0,143	0,001	0,001	0,006	0,005	0,748	0,577
MANE	0,34	0,126	0,001	0,000	0,026	0,008	0,699	0,465
NAMISSIGUIMA	0,27	0,058	0,000	0,000	0,007	0,001	0,479	0,193
PENSA	0,25	0,095	0,003	0,003	0,002	0,001	0,299	0,126
PIBAORE	0,25	0,088	0,001	0,000	0,005	0,000	0,537	0,328
PISSILA	0,36	0,111	0,004	0,001	0,004	0,001	0,505	0,218
ZIGA	0,32	0,095	0,001	0,001	0,003	0,000	0,904	0,597

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
BINGO	0,19	0,048	0,000	0,000	0,005	0,000	0,469	0,234
IMASGHO	0,2	0,055	0,000	0,010	0,001	0,001	0,407	0,175
KINDI	0,28	0,066	0,000	0,000	0,002	0,001	0,673	0,338
KOKOLOKO	0,25	0,130	0,001	0,000	0,002	0,001	0,360	0,300
KOUDOUGOU	0,11	0,063	0,001	0,000	0,001	0,000	0,160	0,192
NANDIALA	0,23	0,061	0,000	0,001	0,003	0,003	0,602	0,351
NANORO	0,22	0,116	0,001	0,000	0,001	0,000	0,476	0,375
PELLA	0,28	0,101	0,001	0,000	0,004	0,000	0,823	0,678
POA	0,1	0,021	0,002	0,000	0,001	0,000	0,421	0,252
RAMONGO	0,1	0,031	0,000	0,000	0,001	0,000	0,279	0,159
SABOU	0,1	0,022	0,002	0,001	0,001	0,000	0,257	0,094
SIGLE	0,34	0,109	0,001	0,000	0,008	0,000	0,911	0,727
SOAW	0,15	0,048	0,001	0,001	0,004	0,001	0,544	0,401
SOURGOU	0,13	0,015	0,001	0,000	0,000	0,000	0,360	0,118
THYOU	0,21	0,062	0,001	0,000	0,001	0,000	0,371	0,156
DASSA	0,2	0,071	0,000	0,000	0,000	0,001	0,425	0,276
DIDYR	0,14	0,043	0,001	0,000	0,002	0,000	0,318	0,156
GODYR	0,24	0,084	0,001	0,001	0,003	0,002	0,645	0,380
KORDIE	0,17	0,072	0,000	0,002	0,001	0,000	0,452	0,202
KYON	0,23	0,064	0,002	0,000	0,000	0,001	0,419	0,150
POUNI	0,2	0,036	0,001	0,000	0,000	0,001	0,303	0,096
REO	0,11	0,039	0,002	0,001	0,000	0,001	0,180	0,084
TENADO	0,14	0,030	0,004	0,000	0,000	0,000	0,223	0,061
ZAMO	0,42	0,125	0,003	0,002	0,002	0,000	0,679	0,276
ZAWARA	0,38	0,115	0,003	0,000	0,000	0,000	0,675	0,286
BIEHA	0,39	0,114	0,000	0,000	0,002	0,000	0,691	0,342
BOURA	0,36	0,108	0,001	0,000	0,001	0,000	0,633	0,234
LEO	0,4	0,183	0,001	0,000	0,001	0,000	0,563	0,325
NEBIELIANAYOU	0,25	0,054	0,000	0,000	0,000	0,000	0,463	0,164
NIABOURI	0,3	0,079	0,002	0,001	0,001	0,000	0,430	0,168
SILLY	0,34	0,120	0,002	0,000	0,000	0,001	0,698	0,360
TO	0,49	0,244	0,003	0,001	0,002	0,001	0,895	0,542
BAKATA	0,55	0,223	0,002	0,001	0,005	0,003	0,902	0,635
BOUGNOUNOU	0,33	0,117	0,001	0,000	0,003	0,000	0,770	0,407
CASSOU	0,4	0,139	0,002	0,001	0,002	0,001	0,781	0,422
DALO	0,42	0,133	0,002	0,000	0,002	0,001	0,780	0,461
GAO	0,46	0,179	0,001	0,000	0,001	0,001	1,014	0,611
SAPOUY	0,35	0,139	0,001	0,001	0,002	0,000	0,664	0,455
DOULOUGOU	0,29	0,121	0,004	0,001	0,004	0,003	0,889	0,770
GAONGO	0,47	0,260	0,001	0,000	0,004	0,002	1,140	0,682
IPELCE	0,23	0,065	0,000	0,002	0,001	0,000	0,733	0,602
KAYAO	0,33	0,105	0,004	0,001	0,001	0,001	0,987	0,605
KOMBISSIRI	0,33	0,122	0,003	0,000	0,003	0,001	0,776	0,883
SAPONE	0,29	0,135	0,001	0,000	0,003	0,001	0,854	0,704
TOECE	0,16	0,045	0,001	0,000	0,002	0,000	0,919	0,884
GUIARO	0,35	0,110	0,002	0,001	0,001	0,001	1,041	0,579
PÔ	0,22	0,137	0,004	0,001	0,003	0,000	0,340	0,283
TIEBELE	0,23	0,134	0,001	0,002	0,001	0,001	0,328	0,214
ZECCO	0,12	0,006	0,002	0,000	0,000	0,003	0,223	0,058
ZIOU	0,23	0,099	0,002	0,000	0,000	0,001	0,405	0,276
BERE	0,31	0,136	0,000	0,001	0,004	0,001	0,758	0,534
BINDE	0,03	0,006	0,000	0,001	0,001	0,001	0,034	0,014
GOGO	0,31	0,125	0,001	0,000	0,001	0,002	0,748	0,586
GOMBOUSSOUGOU	0,18	0,060	0,000	0,000	0,003	0,000	0,354	0,209

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
GUIBA	0,2	0,078	0,001	0,001	0,005	0,000	0,731	0,648
MANGA	0,3	0,244	0,001	0,001	0,000	0,002	0,554	0,640
NOBERE	0,15	0,053	0,000	0,000	0,000	0,003	0,369	0,375
BILANGA	0,27	0,075	0,003	0,000	0,003	0,003	0,858	0,437
BOGANDE	0,31	0,121	0,001	0,001	0,005	0,002	0,605	0,367
COALLA	0,28	0,078	0,001	0,002	0,008	0,002	0,491	0,172
LIPTOUGOU	0,18	0,053	0,003	0,011	0,006	0,002	0,444	0,219
MANI	0,38	0,134	0,001	0,000	0,008	0,002	0,697	0,327
PIELA	0,24	0,078	0,004	0,001	0,004	0,002	0,506	0,367
THION	0,23	0,064	0,005	0,000	0,001	0,002	0,417	0,154
DIABO	0,19	0,062	0,001	0,001	0,000	0,000	0,546	0,464
DIAPANGOU	0,33	0,111	0,000	0,000	0,005	0,002	0,695	0,620
FADA N'GOURMA	0,29	0,140	0,004	0,000	0,005	0,001	0,447	0,508
MATIACOALI	0,28	0,073	0,004	0,005	0,005	0,002	0,799	0,417
TIBGA	0,19	0,060	0,002	0,000	0,002	0,001	0,716	0,629
YAMBA	0,26	0,069	0,002	0,000	0,002	0,000	1,100	0,431
BOTOU	0,18	0,053	0,003	0,000	0,022	0,008	0,439	0,204
DIAPAGA	0,25	0,076	0,000	0,000	0,002	0,002	0,478	0,382
KANTCHARI	0,23	0,053	0,002	0,000	0,006	0,004	0,417	0,179
LOGOBOU	0,27	0,061	0,001	0,001	0,006	0,003	0,732	0,530
NAMOUNOU	0,28	0,153	0,005	0,002	0,019	0,010	0,594	0,784
PARTIAGA	0,36	0,097	0,004	0,003	0,027	0,008	0,965	0,636
TAMBAGA	0,29	0,083	0,009	0,001	0,017	0,004	1,246	0,869
TANSARGA	0,19	0,029	0,002	0,004	0,004	0,004	0,510	0,251
BARTIBOUGOU	0,1	0,022	0,002	0,016	0,004	0,001	0,312	0,144
FOUTOURI	0,25	0,073	0,012	0,015	0,003	0,000	0,555	0,330
GAYERI	0,21	0,045	0,001	0,001	0,005	0,001	0,596	0,218
KOMPIENGA	0,14	0,083	0,001	0,000	0,009	0,004	0,287	0,275
MADJOARI	0,17	0,019	0,000	0,009	0,004	0,008	0,337	0,193
PAMA	0,31	0,130	0,002	0,003	0,014	0,003	0,531	0,359
BAMA	0,22	0,074	0,001	0,000	0,001	0,000	0,258	0,109
BOBO DIOULASSO	0,04	0,076	0,001	0,000	0,001	0,000	0,042	0,088
DANDE	0,24	0,090	0,000	0,004	0,001	0,002	0,297	0,147
FARAMANA	0,25	0,096	0,013	0,000	0,004	0,000	0,391	0,164
FO	0,3	0,170	0,002	0,009	0,006	0,000	0,497	0,274
KARANKASSO SAMBLA	0,32	0,108	0,005	0,001	0,002	0,000	0,404	0,146
KARANKASSO-VIGUE	0,29	0,106	0,006	0,003	0,001	0,001	0,353	0,131
KOUNDOUGOU	0,3	0,141	0,004	0,000	0,001	0,000	0,357	0,153
LENA	0,29	0,088	0,006	0,000	0,001	0,000	0,371	0,107
PADEMA	0,34	0,122	0,002	0,005	0,003	0,000	0,434	0,212
PENI	0,2	0,059	0,001	0,001	0,001	0,000	0,219	0,072
SATIRI	0,33	0,120	0,005	0,000	0,004	0,000	0,448	0,174
TOUSSIANA	0,06	0,005	0,001	0,000	0,000	0,000	0,017	0,000
BANZON	0,24	0,081	0,001	0,002	0,001	0,000	0,309	0,102
DJIGOUERA	0,26	0,039	0,001	0,000	0,002	0,000	0,301	0,052
KANGALA	0,16	0,036	0,000	0,000	0,000	0,000	0,038	0,006
KAYAN	0,32	0,147	0,002	0,001	0,002	0,000	0,534	0,249
KOLOKO	0,18	0,084	0,001	0,000	0,000	0,000	0,109	0,033
KOURIGNON	0,14	0,029	0,003	0,001	0,006	0,000	0,086	0,030
KOUROUMA	0,36	0,141	0,001	0,000	0,001	0,000	0,563	0,229
MOROLABA	0,35	0,145	0,003	0,001	0,005	0,002	0,564	0,255
N'DOROLA	0,27	0,142	0,002	0,001	0,003	0,001	0,370	0,189
ORODARA	0,04	0,003	0,000	0,000	0,000	0,000	0,032	0,007

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
SAMOGOHIRI	0,05	0,003	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,000
SAMOROGOUAN	0,28	0,100	0,004	0,002	0,003	0,002	0,442	0,146
SINDO	0,29	0,121	0,002	0,001	0,000	0,002	0,467	0,160
BEKUY	0,34	0,116	0,002	0,001	0,002	0,000	0,308	0,103
BEREBA	0,3	0,063	0,001	0,001	0,002	0,000	0,214	0,085
BONY	0,3	0,062	0,003	0,000	0,000	0,000	0,184	0,040
FOUNZAN	0,33	0,071	0,003	0,000	0,001	0,000	0,231	0,055
HOUNDE	0,28	0,115	0,002	0,000	0,001	0,001	0,231	0,099
KOTI	0,38	0,071	0,000	0,000	0,000	0,000	0,395	0,072
KOUMBIA	0,3	0,074	0,000	0,001	0,000	0,000	0,139	0,045
ARBOLE	0,33	0,129	0,005	0,000	0,013	0,006	0,772	0,592
BAGARE	0,31	0,070	0,002	0,000	0,021	0,005	1,009	0,742
BOKIN	0,28	0,136	0,001	0,000	0,008	0,003	0,655	0,555
GOMPONSOM	0,29	0,154	0,001	0,001	0,048	0,014	0,708	0,520
KIRSI	0,29	0,104	0,001	0,000	0,043	0,015	0,850	0,655
LA-TODIN	0,3	0,126	0,001	0,002	0,011	0,003	0,656	0,536
PILIMPIKOU	0,36	0,181	0,008	0,001	0,001	0,000	0,702	0,428
SAMBA	0,26	0,084	0,005	0,000	0,021	0,013	0,615	0,371
YAKO	0,27	0,166	0,003	0,000	0,007	0,006	0,433	0,402
BARGA	0,24	0,053	0,004	0,001	0,006	0,002	0,246	0,059
KAIN	0,49	0,162	0,307	0,085	0,027	0,002	0,710	0,345
KALSAKA	0,21	0,069	0,002	0,001	0,036	0,014	0,448	0,341
KOSSOUKA	0,16	0,038	0,000	0,000	0,009	0,001	0,299	0,278
KOUMBRI	0,26	0,078	0,021	0,003	0,002	0,001	0,279	0,094
NAMISSIGUIMA	0,21	0,083	0,005	0,000	0,006	0,002	0,225	0,102
OUAHIGOUYA	0,09	0,060	0,001	0,001	0,001	0,000	0,090	0,062
OULA	0,22	0,059	0,001	0,001	0,022	0,005	0,370	0,166
RAMBO	0,2	0,078	0,002	0,002	0,018	0,008	0,489	0,292
SEGUENEGA	0,19	0,076	0,003	0,001	0,007	0,004	0,352	0,298
TANGAYE	0,22	0,052	0,002	0,001	0,002	0,000	0,287	0,105
THIOU	0,26	0,066	0,019	0,004	0,003	0,001	0,357	0,122
ZOGORE	0,27	0,086	0,002	0,001	0,002	0,001	0,415	0,245
BANH	0,32	0,100	0,150	0,054	0,004	0,002	0,464	0,184
OUIINDIGUI	0,26	0,072	0,003	0,001	0,016	0,003	0,341	0,132
SOLLE	0,23	0,071	0,053	0,009	0,005	0,001	0,244	0,111
TITAO	0,3	0,107	0,007	0,006	0,007	0,003	0,349	0,139
BASSI	0,2	0,064	0,002	0,000	0,085	0,030	0,539	0,391
BOUSSOU	0,26	0,080	0,001	0,001	0,024	0,010	0,965	0,688
GOURCY	0,23	0,079	0,003	0,000	0,024	0,015	0,461	0,346
LEBA	0,22	0,043	0,000	0,000	0,020	0,012	0,407	0,155
TOUGO	0,24	0,081	0,002	0,001	0,125	0,054	0,740	0,588
BOUDRY	0,44	0,207	0,002	0,001	0,005	0,003	0,639	0,444
KOGHO	0,32	0,079	0,034	0,000	0,001	0,003	0,834	0,614
MEGUET	0,34	0,149	0,001	0,000	0,003	0,000	0,729	0,674
MOGTEDO	0,42	0,237	0,002	0,001	0,002	0,000	0,561	0,414
SALOGO	0,31	0,140	0,007	0,002	0,007	0,001	0,968	0,714
ZAM	0,47	0,231	0,006	0,002	0,003	0,002	0,911	0,626
ZORGHO	0,31	0,160	0,003	0,000	0,002	0,005	0,403	0,384
ZOUNGOU	0,36	0,167	0,003	0,001	0,002	0,001	0,454	0,269
ABSOUYA	0,47	0,238	0,002	0,002	0,003	0,002	1,042	0,749
DAPELOGO	0,38	0,189	0,002	0,000	0,003	0,002	0,801	0,647
LOUMBILA	0,27	0,132	0,004	0,000	0,004	0,000	0,625	0,603
NAGREONGO	0,46	0,261	0,001	0,000	0,000	0,003	0,907	0,669
OURGOU-MANEGA	0,3	0,167	0,009	0,002	0,002	0,001	0,707	0,487

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
ZINIARE	0,36	0,194	0,003	0,001	0,002	0,001	0,686	0,651
ZITENGA	0,29	0,110	0,002	0,002	0,002	0,001	0,892	0,703
BOUSSE	0,32	0,178	0,001	0,000	0,002	0,002	0,624	0,642
LAYE	0,28	0,105	0,000	0,000	0,002	0,000	0,880	0,716
NIOU	0,3	0,095	0,004	0,001	0,003	0,000	0,704	0,529
SOURGOUBILA	0,25	0,097	0,001	0,003	0,004	0,001	0,700	0,561
TOEGHIN	0,35	0,134	0,002	0,002	0,001	0,002	0,926	0,660
DEOU	0,31	0,100	0,149	0,121	0,003	0,004	0,642	0,864
GOROM-GOROM	0,27	0,109	0,045	0,037	0,021	0,012	0,528	0,647
MARKOYE	0,28	0,120	0,054	0,055	0,010	0,007	0,802	1,037
OURSIS	0,11	0,045	0,009	0,035	0,027	0,008	0,320	0,673
TIN-AKOFF	0,25	0,024	0,558	0,415	0,009	0,002	1,354	1,557
BANI	0,18	0,068	0,003	0,003	0,005	0,001	0,206	0,084
DORI	0,23	0,142	0,005	0,004	0,005	0,002	0,255	0,192
FALAGOUNTOU	0,4	0,219	0,081	0,060	0,002	0,003	0,730	0,664
GORGADJI	0,23	0,093	0,017	0,002	0,003	0,001	0,309	0,156
SAMPELGA	0,19	0,125	0,001	0,016	0,000	0,002	0,282	0,192
SEYTENGA	0,38	0,159	0,038	0,030	0,009	0,005	0,503	0,406
ARBINDA	0,35	0,122	0,043	0,012	0,008	0,003	0,451	0,241
BARABOULE	0,38	0,101	0,100	0,035	0,001	0,002	0,640	0,257
DIGUEL	0,54	0,132	0,381	0,130	0,019	0,004	0,871	0,368
DJIBO	0,26	0,097	0,045	0,018	0,009	0,001	0,302	0,164
KELBO	0,19	0,058	0,003	0,003	0,002	0,001	0,193	0,069
KOUTOUGOU	0,48	0,149	0,075	0,031	0,022	0,003	0,646	0,476
NASSOUMBOU	0,39	0,135	0,071	0,033	0,002	0,006	0,584	0,270
POBE-MENGAO	0,12	0,043	0,012	0,006	0,003	0,001	0,169	0,053
TONGOMAYEL	0,21	0,064	0,009	0,003	0,005	0,001	0,281	0,105
BOUNDORE	0,19	0,043	0,021	0,022	0,000	0,001	0,222	0,159
MANSILA	0,14	0,034	0,005	0,005	0,005	0,000	0,208	0,073
SEBBA	0,16	0,042	0,010	0,015	0,010	0,001	0,207	0,072
SOLHAN	0,18	0,043	0,014	0,008	0,006	0,001	0,261	0,072
TANKOUGOUNADIE	0,13	0,047	0,098	0,024	0,002	0,003	0,214	0,094
TITABE	0,25	0,078	0,008	0,017	0,004	0,001	0,345	0,112
BONDIGUI	0,19	0,054	0,005	0,000	0,003	0,000	0,131	0,038
DIEBOUGOU	0,06	0,005	0,000	0,000	0,000	0,000	0,025	0,005
DOLO	0,02	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001	0,032
IOLONIORO	0,12	0,027	0,000	0,000	0,000	0,000	0,141	0,032
TIANKOURA	0,02	0,001	0,024	0,000	0,000	0,000	0,017	0,000
BOUROUM-BOUROUM	0,03	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004
BOUSSERA	0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001
DJIGOUE	0,02	0,003	0,000	0,000	0,000	0,000	0,009	0,004
GAOUA	0,03	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,003	0,002
GBOMBLORA	0,01	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,003
KAMPTI	0,02	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,014	0,001
LOROPENI	0,02	0,004	0,000	0,000	0,000	0,000	0,006	0,003
MALBA	0,01	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,013	0,000
NAKO	0,01	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,002	0,005
PERIGBAN	0	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DANO	0,08	0,013	0,001	0,001	0,000	0,000	0,042	0,010
DISSIN	0,07	0,014	0,000	0,000	0,001	0,000	0,026	0,008
GUEGUERE	0,13	0,019	0,007	0,000	0,000	0,000	0,045	0,005
KOPER	0,14	0,053	0,000	0,000	0,000	0,000	0,036	0,013
NIEGO	0,05	0,025	0,000	0,000	0,000	0,000	0,110	0,061
ORONKUA	0,1	0,013	0,002	0,000	0,000	0,000	0,052	0,002

Communes entières	Charrette		Chameau		Cheval		Ane	
	Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté		Statut de pauvreté	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
OUSSA	0,23	0,098	0,000	0,002	0,002	0,000	0,255	0,134
ZAMBO	0,06	0,009	0,000	0,000	0,000	0,000	0,024	0,005
BATIE	0,03	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,003	0,002
BOUSSOUKOULA	0,02	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
KPUERE	0,01	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004	0,000
LEGMOIN	0,02	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,009	0,000
MIDBDO	0,03	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,19	0,101	0,003	0,006	0,005	0,003	0,308	0,290

1 - PERSONNEL PERMANENT DU RGPH

DIRECTION DU RGPH

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOU Benjamin

Conseiller Technique Principal du RGPH

COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR

DIVISION	RESPONSABLE	MEMBRES
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric

DIVISION DU TRAITEMENT DES DONNEES	SANOU Zacharie	FYATO Martine ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore LOUGUE Siaka BANGRE H��l��ne
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko

2 - LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité -Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	<ul style="list-style-type: none"> - DABIRE Bonayi - LOUGUE Siaka - KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	<ul style="list-style-type: none"> - OUATTARA Ardjouma - SOME Lanko
10	Ménages et habitation	<ul style="list-style-type: none"> - SAGNON L. Célestin - BADO Aristide - SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - CONGO Zacharie - BAHAN Dalomi - SORY Ibrahima
12	Situation socio-économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - VOKOUMA K. Jocelyne - KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - KABORE Joannis - TOUGMA J. Gabriel - BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - SAWADOGO Ram Christophe - ZONGO Issa - BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - OUOBA Pagari - KONE Michel - OUEDRAOGO Habibou
16	Projections démographiques	<ul style="list-style-type: none"> - LANKOANDE Malick - TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

3 - LISTE DES ANALYSTES PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	ANALYSTE PRINCIPAL	ANALYSTE ASSOCIE
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUOBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

4 - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

N°	NOM ET PRENOMS
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

5 - LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE

N°	NOM ET PRENOMS
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

6 - LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

7 - LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

NOM ET PRENOMS	FONCTION
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite